

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY



Presented to

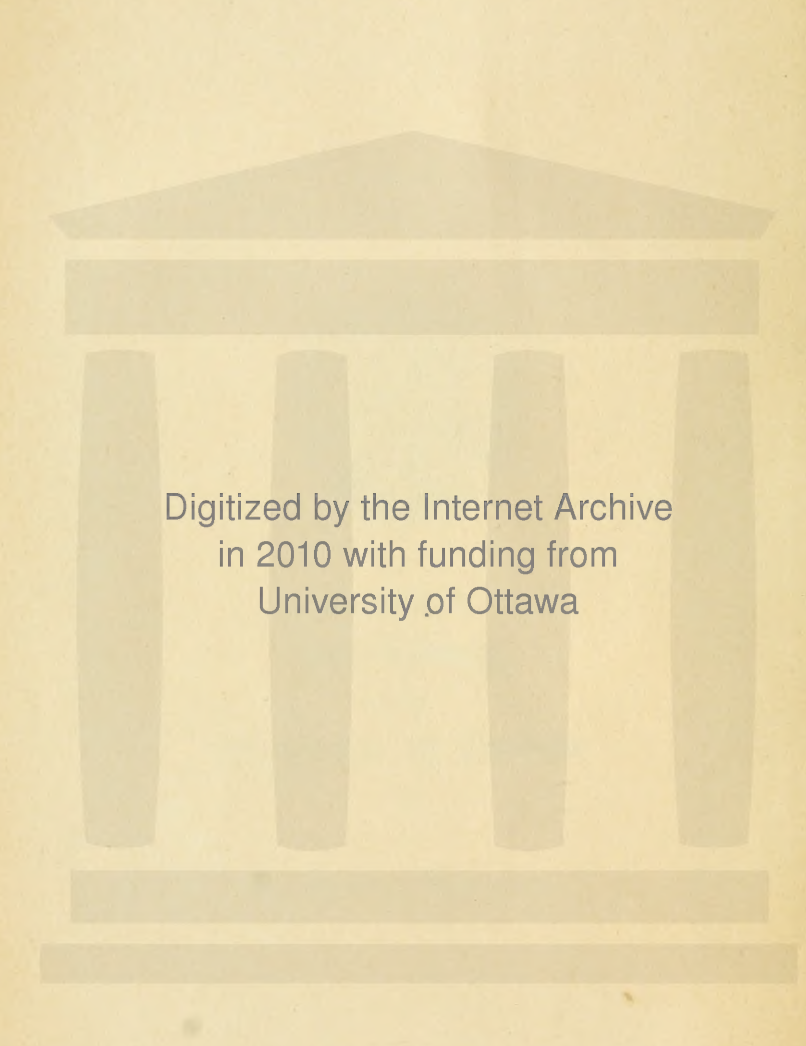
The Library

of the

University of Toronto

by

Professor Squair.



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/leuropeaujourlej06gauv

L'EUROPE

AU JOUR LE JOUR

DU MEME AUTEUR

—

LES ORIGINES DE LA GUERRE EUROPÉENNE, un volume in-16 (5e édition) Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Halphen). Librairie Armand Colin .... 3 fr. 50

LES ORIGINES DE LA GUERRE : Avant le drame de Serajévo. — Le conflit austro-serbe. — De la rupture austro-serbe aux déclarations de guerre ....

LA CRISE EUROPÉENNE AU JOUR LE JOUR *(juin-août 1914)*..............

L'EUROPE AVANT LA GUERRE, un volume in-16, Librairie Armand Colin (2e édition). — L'Europe en 1911. — Après la crise marocaine ; France et Allemagne. — La question turque. — La Ligue balkanique. — Autriche-Hongrie et Serbie....... 3 fr. 50

L'AFFAIRE GRECQUE. Un volume in-16 Bossard, 204 pages (7e mille). Éditions Bossard. Prix.......................... 3 fr.

LA QUESTION YOUGOSLAVE, un volume in-16 Bossard, 106 pages. Une carte en couleur ; 4e mille. Éditions Bossard. Prix.......... 2 fr. 40

L'EUROPE AU JOUR LE JOUR. **Tome I.** — *La Crise Bosniaque* (1908-1909). Un volume grand in-8, 485 p. Éditions Bossard. 2e mille. 7 fr. 50

Tome II. — *De la Contre-Révolution turque au Coup d'Agadir* (1909-1911), 500 p. 2e mille.................................. 7 fr. 50

Tome III. — *Le Coup d'Agadir* (1911), 471 pages. 2e mille....... 7 fr. 50

Tome IV. — *La Première Guerre Balkanique* (1912), 416 p. 2e mille. 7 fr. 50

Tome V. — *La Deuxième Guerre Balkanique* (1913), 406 p. 2e mille. 9 fr. »

———

AUGUSTE GAUVAIN

L'EUROPE

AU JOUR LE JOUR

TOME VI

LES PRÉLIMINAIRES
DE LA GUERRE EUROPÉENNE



150298
17/5/19

ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1918

D
443
G25
t.6

AVANT-PROPOS

Quoique la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie et à la France au commencement d'août 1914 *ait surpris l'Europe comme un coup de tonnerre dans un ciel pur, elle était annoncée par une série d'actes sur la signification desquels aucun observateur réfléchi n'aurait dû se tromper. Lorsqu'on passe en revue les événements qui se déroulèrent de la fin de la deuxième guerre balkanique à l'attentat de Serajévo, on est frappé de l'aveuglement où se complurent alors les gouvernements et les peuples. Du mois d'octobre* 1913 *au mois de juillet* 1914 *les incidents se succèdent presque sans interruption. Ils marquent chaque jour la volonté de l'Austro-Allemagne de briser la Triple-Entente et d'établir sa domination soit par l'intimidation, soit par la force. On en trouvera l'exposé dans la série des articles de ce Tome VI, le dernier de la période d'avant-guerre. Leur simple rapprochement dans l'ordre chronologique leur donne une valeur qui se passe des ornements de style. Rien n'égale l'éloquence de faits successifs agissant tous dans le même sens.*

A la fin de septembre 1913, *aussitôt après la démobilisation de l'armée serbe, une irruption d'Albanais en Serbie oblige le Cabinet de Belgrade à remettre ses troupes en campagne et à refouler les agresseurs sur le territoire du nouvel État albanais. Comme il est ainsi contraint d'occuper un certain nombre de positions stratégiques sur ce territoire, le Cabinet de Vienne*

le somme aussitôt de les évacuer. Une convention secrète s'élabore entre la Bulgarie et la Turquie. En même temps les Cabinets de Vienne et de Rome somment celui d'Athènes d'évacuer les localités grecques d'Albanie qui n'ont pas encore été attribuées à la Grèce. La chancellerie austro-hongroise se montre d'autant plus pressante que des scandales répétés discréditent le personnel politique hongrois. Elle cherche à l'extérieur une revanche d'amour-propre et un dérivatif aux embarras extérieurs. Au mois de décembre une mission militaire allemande commandée par le général Liman von Sanders s'installe à Constantinople et prend en main le commandement effectif de l'armée turque. A Saverne, en Alsace, éclate un gros scandale militaire qui met en question la suprématie du pouvoir militaire sur le pouvoir civil. L'Allemagne sent son armature traditionnelle craquer et ne recule devant rien pour maintenir son prestige et son autorité. Le vote de blâme, d'ailleurs sans sanction, infligé par le Reichstag au chancelier ne fait que renforcer chez l'empereur et ses conseillers la volonté d'en finir d'un seul coup avec les difficultés du dedans et celles du dehors.

L'hiver se passe en négociations ardues qui sont à chaque instant sur le point de se rompre. A la fin de février 1914, *la* Gazette de Cologne *publie une longue correspondance officieuse de Pétersbourg qui dénonce « la légende de l'amitié historique russo-allemande ». C'est une déclaration de guerre de plume avant la mobilisation des armées. L'auteur de la correspondance — qu'on sut plus tard être un membre de l'ambassade allemande à Pétersbourg — signifie à la Russie que c'en est fait des relations de bon voisinage et d'amitié entre les deux empires. Une polémique acrimonieuse s'en suit. Tandis qu'elle crée un énervement général, le Cabinet Giolitti tombe en Italie et la crise du* Home Rule *en Angleterre parvient au paroxysme. Le gouvernement allemand saisit ce moment pour mener campagne contre la Légion étrangère. Il*

reste dans la coulisse quand le Cabinet de Vienne pousse ses opérations diplomatiques en Orient. Mais il le soutient en toute circonstance et, de son côté, entretient ou ravive partout les foyers d'irritation. On parle d'une troisième guerre balkanique comme d'une chose inévitable. Au commencement de juin Guillaume II rend visite à l'archiduc-héritier François-Ferdinand en son château de Konopischt et la Nouvelle Presse Libre *rend compte de cette entrevue historique en disant que « la flotte austro-hongroise est appelée à coopérer à des événements qui changeront la face de l'Europe ».*

Était-ce assez clair? Tout à leurs querelles et à leurs affaires particulières les gouvernements et le public d'Occident n'y prirent point garde. Pour eux le danger de guerre n'existait pas; la guerre devait être une calamité si horrible qu'aucun gouvernement ne voudrait en prendre la responsabilité; on pouvait se chamailler à l'aise à l'intérieur sans se préoccuper du péril extérieur. On aurait volontiers crié haro! sur les hommes qui signalaient l'orage accourant du ciel germanique. On affectait de prendre pour des exercices de rhétorique les avertissements des écrivains sérieux et l'on ne s'intéressait qu'aux parades des bateleurs.

Il n'est pas certain que la tragique expérience de 1914 *prémunisse le monde contre le retour de pareilles erreurs. Mais nous sommes encore assez près de la catastrophe pour espérer que la génération montante pourra tirer quelque profit de la lecture d'une simple chronique relatant fidèlement les événements d'alors.*

Novembre 1918.



CHAPITRE PREMIER

DE LA PAIX DE BUCAREST AU TRAITÉ TURCO-GREC

LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE ITALIENNE.

1er octobre 1913.

En vertu d'un décret royal paru hier, la Chambre des députés italienne est dissoute, les élections générales sont fixées au 26 octobre pour le premier tour de scrutin et au 2 novembre pour le second, et le nouveau Parlement est convoqué pour le 27 novembre. Il n'y a là rien d'imprévu. Conformément à la coutume suivie chez nos voisins d'au delà des Alpes, la Chambre est dissoute avant l'expiration de ses pouvoirs, et le président du Conseil choisit le moment qui lui paraît le plus favorable pour appeler les électeurs à choisir leurs représentants à Montecitorio.

Cette fois, d'ailleurs, la consultation populaire n'a point pour objet de renforcer une majorité affaiblie ou d'en constituer une nouvelle. Aujourd'hui comme aux débuts de la législature qui vient de finir, M. Giolitti reste l'arbitre de la situation politique. Sa majorité s'est plutôt

accrue au cours des trois dernières années, et nul ne s'entend comme lui à pétrir la matière électorale. Il exerce une influence vraiment dictatoriale. Les candidats se disputent son investiture ; il n'a que l'embarras du choix. Il va donc au devant d'une victoire certaine. M. Giolitti a si bien su manœuvrer qu'il a dissocié et ruiné l'opposition socialiste. Dans ce travail de décomposition parlementaire, il a surpassé même M. Depretis, le père du transformisme. Dans la Chambre qui s'en va on reconnaît quelques personnalités originales ou puissantes, on aperçoit des successeurs possibles de M. Giolitti, on ne voit aucun chef de parti inspirant une politique différente de celle du Cabinet actuel.

A cet égard, rien n'est caractéristique comme la comparaison de l'exposé ministériel précédant le décret de dissolution avec le manifeste électoral adressé par M. Sidney Sonnino à son fidèle collège de San Casciano Val di Pesa. En vérité ces deux documents sont presque interchangeables. M. Sonnino a déjà présidé des Cabinets et aspire vraisemblablement à en présider d'autres. Néanmoins, dans sa longue profession de foi où il aborde tous les sujets, on ne trouve pas une phrase antiministérielle, pas une critique de M. Giolitti, pas un fragment de programme opposable à la politique officielle. Sans doute les deux hommes d'État n'ont point le même caractère ni le même tempérament, et le gouvernement de M. Sonnino ne serait point identique à celui de M. Giolitti ; mais la différence serait dans la manière, non dans les principes. M. Sonnino est plus doctrinaire, M. Giolitti plus réaliste ; tous deux préconisent la même politique. L'indépendance n'a jamais été la qualité essentielle des « honorables » siégeant à Montecitorio ; elle ne sera pas non plus celle de la prochaine Chambre. Les députés « télégraphiques », c'est-à-dire ceux que le gouvernement convoque par dépêche quand il a

besoin de corser sa majorité, seront plus nombreux que jamais.

L'intérêt des élections du 26 octobre résidera surtout dans la participation de nouvelles catégories d'électeurs. Conformément à une loi votée récemment, le suffrage est devenu presque universel ; le nombre des électeurs a été plus que doublé : 8.629.930 au lieu de 3.319.207. Dans quelle mesure cette augmentation profitera-t-elle aux socialistes, aux éléments avancés moins facilement gouvernables que les autres ? On ne peut le dire encore ; là-dessus l'opinion des Italiens diffère. Mais on peut difficilement espérer, étant donné les mœurs politiques locales, que l'introduction des nouveaux électeurs améliore la qualité du scrutin et diminue l'influence des clientèles. Très probablement le premier résultat pratique de la réforme sera d'augmenter le prix des élections et les surenchères des candidats. Comme aucune question de principe ne sera en jeu dans la très grande majorité des circonscriptions, les questions locales domineront toutes autres considérations. L'absence d'opposition ne va pas sans inconvénients. Une Chambre élue dans ces conditions doit sans doute être un instrument docile en temps ordinaire, mais elle est exposée à devenir le jouet de brusques impulsions dans des circonstances imprévues.

Du long exposé ministériel qu'on publie aujourd'hui, on remarquera surtout la partie relative à l'expédition tripolitaine. Comme M. Sonnino, du reste, M. Giolitti exalte l'œuvre accomplie en Libye et flatte l'orgueil national. Aucune ombre n'apparaît dans ce tableau ; les parties économiques comme les militaires sont toutes peintes en rose tendre. Suivant la thèse officielle admise par tous les parlementaires, sauf quelques rares socialistes, tout s'est toujours bien passé et doit bien se passer en Libye. Toutefois,

dans une autre partie du rapport gouvernemental, on découvre deux points noirs : l'annonce du renforcement des armées de terre et de mer et la création de nouveaux impôts. Ces douloureuses nécessités sont indiquées légèrement, comme il convient dans un document à l'usage des électeurs ; mais il ne semble pas douteux qu'elles doivent être l'objet des principales préoccupations de la prochaines législature.

IRRUPTION ALBANAISE EN SERBIE. — TENSION DES RAPPORTS TURCO-GRECS. — PROJETS D'INTERVENTION EN ALBANIE.

2 octobre 1913.

Les nouvelles d'Albanie doivent être lues avec autant d'attention que de circonspection. Vraies ou fausses, elles ont une importance, car les fausses ne sont point lancées sans dessein. Les intentions de plusieurs des acteurs de cette tragi-comédie sont encore obscures, mais certains de leurs gestes sont assez significatifs pour qu'on puisse déjà tirer des conclusions.

La campagne albanaise a commencé quelques jours après la démobilisation serbe, au moment où la conclusion du traité turco-bulgare était assurée. Elle n'était motivée par aucun grief. En effet, le seul mis en avant jusqu'ici, le refus du gouvernement serbe de laisser les Albanais accéder librement aux marchés des villes frontières de Dibra, Diakovo et Priszrend, est un simple prétexte. Le refus était suffisamment motivé par le danger évident de laisser des bandes d'Albanais armés affluer dans des villes dégarnies de troupes alors que des forces albanaises relativement

considérables étaient massées dans le voisinage, attendant sans doute l'instant propice pour envahir le territoire serbe avec le concours des compatriotes déjà installés dans la place. On se demande comment, par qui, des forces aussi grandes ont été armées, réunies et concentrées sur certains points. Il ne s'agit point d'une insurrection puisque ces troupes ont été formées dans l'Albanie indépendante et qu'elles ont envahi le territoire serbe. Il ne s'agit point non plus de simples actes de brigandage comme ceux des comitadjis, puisque les envahisseurs opéraient par plusieurs milliers à la fois. Il s'agit en réalité d'opérations de guerre. Seulement, fait unique dans l'histoire, l'État agresseur n'est pas encore constitué et l'État attaqué ne peut s'en prendre à aucun gouvernement. C'est une situation singulièrement favorable aux gens qui ne reculent devant aucune entreprise pour réaliser leurs desseins tout en étant résolus à décliner toute responsabilité.

L'attaque albanaise coïncide avec la tension des rapports turco-grecs, l'excitation de la presse bulgare et les préparatifs militaires austro-italiens. A Sofia, on déclare que, si un conflit éclate entre l'Albanie et la Serbie, la Bulgarie ne pourra point s'en désintéresser. D'autre part, on annonce de Berlin que, si l'Albanie se trouvait aux prises avec un des États balkaniques, l'Autriche et l'Italie interviendraient simultanément « pour la protection de leurs intérêts et la sauvegarde de l'indépendance albanaise ». A Constantinople enfin, on parle plus que jamais de rétablir la souveraineté ottomane sur le pays des Skipétars. Comment ne pas conclure que la campagne albanaise est inspirée par les partisans et les bénéficiaires d'une intervention ? Il est difficile de connaître exactement le rôle des divers gouvernements en cette affaire, car certains d'entre eux sont de très habiles metteurs en scène et savent faire jouer leur

partie par des comparses pendant les premiers actes en se réservant de paraître eux-mêmes au dénouement. Toutefois le spectacle mis sous les yeux de l'Europe est assez édifiant pour qu'elle soit autorisée à prendre d'ores et déjà des précautions.

Ces précautions ne sont point très compliquées. Ce sont les mêmes que celles prises pour Scutari. En Albanie comme ailleurs, les décisions de la conférence de Londres ne seront appliquées que si l'Europe en requiert au besoin l'application par des mesures matérielles. Après la conférence de Bucarest, il eût suffi de l'apparition de quelques cuirassés chargés de troupes de débarquement devant quelques ports de la mer Égée pour assurer le réglement honorable du dernier conflit turco-bulgare. On a préféré laisser s'accomplir les événements sans se préoccuper de leurs conséquences. Aujourd'hui, il suffirait de quelques mesures internationales sur les côtes albanaises pour prévenir de nouvelles complications d'une gravité exceptionnelle. Nous sommes heureux de voir un grand journal étranger comme le *Manchester Guardian* partager cette opinion. Au contraire de la plupart de nos confrères britanniques qui affectent pour les affaires d'Orient une indifférence ou un dégoût peu politiques, le *Manchester Guardian* dit :

Les motifs que le concert européen aurait d'intervenir dans cette affaire, si la nécessité s'en faisait sentir, ne sauraient être contestés. En premier lieu, le règlement de la question des îles appartient, puisqu'elles l'ont publiquement fait savoir, aux grandes puissances et à elles seules. Une attaque turque sur Chio ou Samothrace, une marche sur Cavalla ou Salonique ayant pour objet d'amener la Grèce à renoncer aux îles doit, dans les circonstances actuelles, être considérée comme une attaque contre les puissances elles-mêmes. En second lieu, le concert européen ne saurait prétendre, comme il l'a fait dans la question d'Andrinople, qu'il n'a pas de moyens d'action. L'entrée de navires de guerre dans les Dardanelles, le débarquement d'une armée en Thrace présentaient des dangers militaires et diplomatiques trop évidents. Mais aucune susceptibilité diplomatique ne saurait être éveillée — même en Russie — par

une démonstration navale dans la mer Egée, et une démonstration navale, même si les Turcs ne bougent pas, préviendrait en tout cas leurs mouvements possibles. Le matériel pour une puissante démonstration est réuni sous la main. Devons-nous considérer la visite récemment ordonnée de notre première escadre de dreadnoughts en Méditerranée comme dictée par la prévision des événements actuels ?

Dans les circonstances présentes, il ne peut être question pour l'Europe, comme on l'a proposé bien imprudemment, d'évacuer Scutari. Elle doit, au contraire, se préparer à empêcher l'État créé de toutes pièces par elle, de bouleverser de nouveau l'Orient. Actuellement l'Albanie est en pleine anarchie avec un gouvernement composé d'individualités sans mandat, simples marionnettes dont on tire les fils, ou ambitieux prêts à toutes les aventures. Cet état de choses ne peut durer sans péril. En Albanie et ailleurs, les puissances soucieuses du maintien de la paix et de l'équilibre doivent faire comprendre, par des mesures appropriées, qu'elles ne permettront pas de remettre en question les décisions du traité de Bucarest.

INTRIGUES BULGARES DANS LES BALKANS.

3 octobre 1913.

L'horizon s'assombrit de plus en plus dans les Balkans. Si les Albanais sont peu à peu refoulés des territoires serbes qu'ils avaient envahis, ils n'en restent pas moins menaçants à proximité immédiate de la frontière. La Serbie se trouve ainsi contrainte de tenir massés à l'Ouest des corps considérables de troupes. C'est vraisemblablement ce que désire la Bulgarie dont les intentions apparaissent de plus en plus inquiétantes. On dit bien les Bulgares épuisés par les deux

guerres balkaniques et hors d'état d'en entreprendre une troisième avant longtemps. Mais en est-on bien sûr ? Sans doute la Bulgarie réduite à ses seules forces serait impuissante. En serait-il de même si un conflit éclatait entre la Turquie et la Grèce et si la Serbie devait faire face aux Albanais d'Albanie et aux Macédoniens enrôlés par l'Organisation intérieure bulgare ? Malgré tous les démentis, il est impossible de ne pas croire à un concert entre les Albanais et les Bulgares. Le gouvernement roumain vient d'acquérir la preuve matérielle que le gouvernement de Vallona était en rapports télégraphiques permanents avec Sofia viâ Bucarest. L'entente existe.

D'autre part les négociations turco-grecques n'avancent pas. Les différends relatifs aux biens vakoufs et au statut personnel des régions annexées à la Grèce restent aussi aigus. Au congrès du comité Union et Progrès qui siège actuellement à Constantinople, des personnages influents préconisent l'entente avec la Bulgarie et la reprise des conquêtes grecques. Le rapport général présenté au congrès dénote un état d'esprit moins ouvertement agressif, mais aussi inquiétant. A notre avis, la Grèce aurait le plus grand tort de ne pas tenir compte de ces dispositions d'esprit et de risquer une nouvelle guerre pour le succès de prétentions contestables. Sa doctrine sur la nationalité des originaires des régions annexées est difficilement acceptable. La Turquie ne saurait reconnaître la qualité de sujets grecs, jouissant à ce titre d'un statut privilégié dans l'empire, à la multitude d'Hellènes plus ou moins authentiquement originaires de la nouvelle Grèce et domiciliés effectivement en territoire ottoman, surtout sur les côtes de l'Asie Mineure. Cette situation anormale deviendrait l'occasion d'abus intolérables et de conflits quotidiens. Si les deux États n'arrivent point à tomber

d'accord sur cette question délicate, il importe de leur recommander vigoureusement de s'en remettre à l'arbitrage du tribunal international de La Haye. Un dissentiment sur une question de cet ordre ne légitime nullement le recours à la force ; le recours à l'arbitrage est, au contraire, tout indiqué. Si l'arbitrage n'était point invoqué dans ce cas, quand le serait-il ? Les tierces puissances ont le devoir strict d'attirer là-dessus la plus sérieuse attention de la Grèce et de la Turquie. Les questions de nationalité dérivant des cessions de territoire relèvent des jurisconsultes et de nombreux précédents indiquent les solutions de nature à sauvegarder équitablement les divers intérêts en cause.

En dehors des moyens de pression financiers que nous avons déjà indiqués, il est une autre façon d'agir sur les États enclins à rallumer les hostilités. Le rôle naturel de la Roumanie dans cette nouvelle phase de la crise orientale est d'user de toute son influence pour prévenir une troisième guerre balkanique. Son intérêt spécial concorde ici avec l'intérêt général. La Roumanie ne peut sans imprudence laisser détruire le traité conclu à Bucarest sous ses auspices. Les clauses de ce traité constituent un ensemble où tout se tient étroitement. Si la Bulgarie était laissée libre de conquérir aujourd'hui les territoires ottomans dont elle a dû reconnaître l'annexion à la Serbie et à la Grèce, elle essayerait demain de reprendre les territoires bulgares qu'elle a dû céder à la Roumanie. De plus, l'équilibre balkanique auquel le roi Charles et ses ministres attachent justement un si grand prix serait de nouveau rompu. On doit donc s'attendre à ce que le Cabinet de Bucarest tienne au besoin un langage énergique où il faut et prenne des précautions militaires. Le bruit court qu'un grand emprunt roumain sera prochainement autorisé sur le marché de

Paris. On doit supposer que l'autorisation nécessaire n'aurait pas été donnée si le gouvernement français n'avait pas reçu l'assurance formelle que la Roumanie est résolue à s'opposer à un nouveau bouleversement balkanique.

VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A MADRID. — LES RELATIONS FRANCO-ESPAGNOLES.

5 octobre 1913.

Le président de la République part ce soir pour Madrid. Il va rendre au roi d'Espagne la visite que celui-ci lui a faite à Paris ce printemps. Le voyage d'Alphonse XIII en France avait consacré le rétablissement entre les deux États de la cordialité ordinaire de leurs relations fâcheusement troublées en 1911 par le ministère Caillaux. La population parisienne avait été heureuse d'acclamer le jeune souverain qui avait toujours témoigné à notre pays la plus chaleureuse sympathie et mis une bonne grâce particulière à effacer les dernières traces des dissentiments marocains. Aussi,dès ce moment, des deux côtés des Pyrénées, on comprit que la France et l'Espagne allaient travailler à resserrer de plus en plus leurs liens naturels, et l'on souhaita vivement le succès de cette œuvre. Nul doute que le voyage commencé aujourd'hui ne contribue grandement à ce résultat.

Toutefois, il faut se garder de donner à ce sujet carrière à son imagination. On a déjà mis en avant dans la presse des projets d'une envergure démesurée. On a discuté des plans d'alliance, de coopération militaire et navale. Certes,

les deux États ont des intérêts communs dans la Méditerranée et sont destinés, s'il ne survient point de déplorables erreurs, à les défendre conjointement. De même ils poursuivent au Maroc une tâche identique et sont forcément amenés à se concerter sur les meilleurs moyens de l'accomplir. Mais, de là à prendre des engagements formels à long terme et à combiner des opérations militaires, il y a loin. En Espagne, l'opinion publique, quoique très favorable à la Triple-Entente en général, est encore hésitante sur certaines questions de politique extérieure. Quant au Maroc, elle semble plutôt hostile à l'extension des opérations ; elle apprécie assez sévèrement la dernière campagne. Cela nous impose une certaine réserve. La coopération franco-espagnole au Maroc doit consister dans l'entente confiante des autorités civiles et militaires des deux parties de l'empire chérifien plutôt que dans une association militaire. On risquerait de provoquer des froissements et par suite un refroidissement de rapports si l'on établissait une collaboration trop étroite.

Le premier soin des deux gouvernements avant toute autre chose doit être d'améliorer les relations commerciales entre les deux pays, En effet, ces relations sont franchement mauvaises. A ce point de vue, on vit en réalité sur le pied de guerre. Les protectionnistes outranciers ont si bien réussi dans leurs efforts persévérants que le commerce entre la France et l'Espagne a baissé de 38 o/o depuis 1891. Alors que, avec tous les autres grands pays, nos échanges augmentent dans une proportion plus ou moins considérable, il se ralentit avec nos voisins du Sud d'une façon inquiétante. De 1891 à 1911 nos exportations outre-Pyrénées sont tombées de 326 à 164 millions et celles d'Espagne chez nous de 457 à 280 millions. Cet état de choses anormal est intolérable. Il profite surtout à l'Allemagne dont les

exportations sur le marché espagnol se sont énormément accrues. Aussi, avant de songer à des coopérations politiques plus ou moins vastes, convient-il de mettre tout d'abord fin à cette absurde guerre commerciale. On s'en préoccupe sérieusement au quai d'Orsay. Nous comptons fermement que, au cours de leurs prochains entretiens à Madrid, les hommes d'État des deux pays poseront les bases d'un rapprochement commercial indispensable.

LES TOASTS DU ROI ALPHONSE ET DU PRÉSIDENT POINCARÉ A MADRID.

8 octobre 1913.

Les toasts prononcés hier soir au palais royal à Madrid sont l'heureux complément de ceux portés le 7 mai dernier à l'Élysée. On y retrouve le même parfait accord entre les paroles et la pensée, la même cordialité, la même confiance. Alphonse XIII a souhaité la bienvenue au président de la République avec un plaisir marqué dans chaque phrase. M. Poincaré a témoigné une joie également sincère de se trouver dans la capitale espagnole l'hôte d'un souverain fidèle ami de la France. L'accueil enthousiaste de la population madrilène, malgré un temps on ne peut plus défavorable, a donné à ces allocations officielles la ratification populaire.

On était d'avance assuré du caractère très amical des toasts des deux chefs d'État. Des deux côtés des Pyrénées, tout le monde sentait que le voyage officiel du président Poincaré à Madrid était non seulement une visite de cour-

toisie, mais une démonstration de franche sympathie. Mais on était curieux de découvrir dans les compliments protocolaires quelque signe de la conclusion d'accords nouveaux. A cet égard l'opinion publique attendait peut-être plus qu'il n'était raisonnable, car une série d'articles sur des projets d'alliance ou de coopération militaire était propre à l'induire en erreur. Comme nous le disions il y a deux jours, il était prématuré de discuter de pareilles combinaisons. Il ne pouvait s'agir de ces questions concrètes dans les toasts de Madrid. Par contre, il s'y trouve tout ce que nous pouvions désirer. Dans la forme indirecte de règle en pareilles circonstances, les deux chefs d'État ont nettement indiqué la politique des deux pays dans les questions essentielles qui les intéressent.

Faisant tout d'abord allusion à la tâche commune de civilisation entreprise par l'Espagne et la France au Maroc, Alphonse XIII a déclaré que leur accord était « déjà fait dans les cœurs et les esprits ». Il a ensuite précisé que « les nobles efforts pour harmoniser les énergies des deux nations sont aussi bien l'élan des âmes que l'effet d'un besoin irrésistible de logique qui mène à assurer la solidité de nos intérêts dans une collaboration féconde ». Il s'agit donc au Maroc d'harmonie et de collaboration, comme nous l'avons toujours souhaité, et non d'une coopération matérielle de nature à engendrer des froissements et des conflits locaux entre agents de caractère variable au milieu de populations accessibles à des sentiments et des intérêts divers. Le principal est que les malentendus de 1911 se soient dissipés et que les deux gouvernements soient mutuellement résolus à se prêter le plus sincère appui dans l'organisation de leurs zones aujourd'hui délimitées définitivement. Ils peuvent se faire bénéficier réciproquement de leur expérience et se communiquer toutes les indications utiles à

l'accomplissement de leur tâche. Dans cet ordre d'idées, le choix des agents chargés de pratiquer sur place la politique marocaine sera de première importance. Sans sortir de sa zone, on peut rendre au voisin de précieux services. « Chacun chez soi », disions-nous au moment où le funeste ministère Caillaux prétendait faire prévaloir dans l'empire chérifien des combinaisons de sous-location ; encore aujourd'hui ce programme nous semble le plus prudent et le plus fécond.

Quant aux relations générales, on en a parlé hier excellemment. Alphonse XIII a reconnu dans la visite du président de la République « un gage précieux pour un avenir d'intimité et de bonne entente de plus en plus cordiale ». M. Poincaré s'est félicité de voir les deux nations céder sans arrière-pensée à leurs penchants sympathiques naturels et proclamer leur volonté réfléchie de resserrer les liens d'une amitié traditionnelle. Grâce à la clairvoyance de l'opinion publique, a-t-il ajouté, « tout nous permet maintenant d'envisager avec confiance un avenir de bonne entente et d'intimité. » Bonne entente et intimité, voilà en effet les qualités caractéristiques de la politique qui s'impose désormais à la France et à l'Espagne. Elles suffiront à tout ; elles permettront de faire face à toutes les éventualités et de préparer les accords particuliers dont le besoin se ferait ultérieurement sentir.

Parmi ces accords, le plus urgent de beaucoup est un arrangement commercial mettant fin à la déplorable guerre douanière d'aujourd'hui. Il est impossible de songer à conclure quoi que ce soit d'autre avant d'avoir rétabli entre les deux pays un état de choses commercial tolérable. Sans léser d'intérêts respectables, il est possible, avec un peu de bonne volonté, de consentir sur ce terrain des concessions réciproques. Nous sommes heureux de voir

M. Garcia Prieto, ancien ministre des affaires étrangères, également convaincu de cette nécessité : « Qu'on appelle, a-t-il dit à un de nos confrères, fraternité, entente ou autrement l'établissement entre la France et l'Espagne de relations intimes et cordiales, c'est beaucoup, mais ce n'est point tout. Dans le siècle où nous vivons, pour compléter une union il faut un accord sur les questions économiques. L'essentiel, c'est que de grandes questions commerciales, qui sont des questions vitales, nous unissent au lieu de nous séparer. Dès que nos relations seront plus étroites, il sera facile d'arriver à une entente plus intime. »

CONVENTIONS SECRÈTES TURCO-BULGARES. — L'ALLEMAGNE EN ORIENT.

9 octobre 1913.

La situation générale dans les Balkans ne s'améliore pas. De tous côtés on entend des branle-bas de combat. Les assurances des Cabinets, il est vrai, prennent un air pacifique. Mais, entre des déclarations officielles souvent destinées à égarer le public et des faits matériels constatés, on est contraint de s'en rapporter plutôt aux faits. Or, tandis qu'une dépêche de Constantinople annonce la publication d'un iradé impérial ordonnant la démobilisation de l'armée, le gouvernement militaire de Constantinople invite tous les officiers des corps de Thrace à rejoindre immédiatement leur poste. En même temps que les gouvernements turc et bulgare déclarent n'avoir entre eux aucune entente secrète et préparer seulement leur réorganisation intérieure, le

général Savof prolonge indéfiniment son séjour à Constantinople et Fethi Bey, ancien attaché militaire à Paris, secrétaire général de l'Union et Progrès, est nommé ministre de Turquie à Sofia. Il faut fermer les yeux à l'évidence pour nier l'existence de conventions secrètes turco-bulgares et de combinaisons ayant pour objet la revision, sinon la destruction du traité de Bucarest.

Le doute ne peut subsister que sur le moment choisi pour l'exécution de ces plans concertés. Le manque d'argent retient encore les États ambitieux obérés et, à l'heure actuelle, l'émission publique d'emprunts turcs ou bulgares sur le marché de Paris ne serait pas possible. Toutefois, il est d'autres moyens de se procurer de l'argent. On peut escompter les promesses d'emprunt et obtenir en bons du Trésor des avances considérables des banques. En fait, les efforts sont en ce moment dirigés en ce sens. Suivant leur succès, on verra les événements se développer plus ou moins rapidement. La négociation turco-grecque, plus embrouillée que jamais, peut à tout instant offrir un prétexte de rupture. Les Bulgares ont soin de ne pas occuper la partie de la Thrace qui vient de leur être cédée et les troupes turques, qui sont installées déjà sur plusieurs points, pourront prendre le contact avec l'armée grecque dès qu'on jugera le moment venu.

Aujourd'hui encore un peu de résolution de la part de quelques grandes puissances ruinerait ces combinaisons. Il suffirait de déclarer à Constantinople et à Athènes que l'arbitrage devra régler les questions que les négociateurs d'Athènes ne réussiraient pas à trancher. L'envoi de cuirassés sur les côtes de la mer Égée entre Cavalla et Dédéagatch compléterait au besoin cette déclaration catégorique. Comme les questions litigieuses sont toutes d'ordre juridique, l'État qui repousserait l'arbitrage se mettrait dans

son tort et assumerait les responsabilités du refus. Malheureusement, les Cabinets ne s'entendent que pour ne rien faire ; d'autre part, on éprouve dans le public une sorte de plaisir de dilettante à voir s'ouvrir un troisième match entre les Balkaniques. On joue les intérêts nationaux à pile ou face.

~

La *Gazette de Cologne* du 7 octobre publie une correspondance de Sofia dont voici un extrait :

La Bulgarie a signé la paix avec la Turquie non seulement pour mettre fin à la guerre, mais pour chercher à Constantinople un appui dans une cause commune. C'est contre la Grèce que les Turcs et les Bulgares ont ces communs intérêts. Il est impossible que des traités aussi indigents que ceux de Londres et de Bucarest procurent à l'Orient une paix durable. L'Autriche, qui a tout motif d'être mécontente des résultats de la guerre, doit chercher plus que jamais à exercer son influence à Sofia.

Pour nous Allemands, quelle doit être notre attitude vis-à-vis de ces nouveaux événements ? A vrai dire, la question d'Orient ne vaut pas encore pour nous les os d'un grenadier poméranien. Personne n'est en mesure de réfuter avec vraisemblance le mot de Bismarck. C'est par le travail que nos fabricants, nos commerçants, nos ingénieurs doivent conserver ce qu'ils ont conquis. Nous n'avons en Orient qu'à soutenir sans condition la politique de l'Autriche. Les devoirs de l'alliance l'exigent et ils ne peuvent être mis en discussion.

LE PRÉSIDENT POINCARÉ ET LE ROI ALPHONSE A CARTHAGÈNE. — L'ENTENTE MÉDITERRANÉENNE DE 1907.

11 octobre 1913.

Le président de la République a quitté hier soir l'Espagne, où il vient de recevoir des souverains et de la popu-

lation un accueil dont toute la France sera reconnaissante. Mais ce voyage ne s'est point terminé comme les visites ordinaires de chef d'État à chef d'État. Sa Majesté Alphonse XIII a accompagné M. Poincaré jusqu'à Carthagène ; un déjeuner a été offert au souverain espagnol à bord du cuirassé français *Diderot*, et de nouveaux toasts ont été prononcés. La gracieuse attention du roi et la répétition de déclarations offcielles sont des particularités qui donnent au voyage un caractère spécial.

Les toasts de Carthagène consacrent solennellement l'entente méditerranéenne du 16 mai 1907, Les notes échangées à cette date entre M. Pichon et le marquis del Muni affirmaient le désir des deux pays « unis par les liens d'une amitié séculaire et la communauté des intérêts » d'affermir la bonne entente entre les deux gouvernements et de servir la cause de la paix. A cet effet, les deux gouvernements déclaraient que leur politique générale avait pour objet le maintien du *statu quo* territorial et de leurs droits respectifs « dans la Méditerranée et dans la partie de l'Atlantique qui baigne les côtes de l'Europe et de l'Afrique ». En outre ils s'engageaient à se concerter sur les mesures à prendre en commun « dans le cas où se produiraient de nouvelles circonstances qui, selon leur opinion, seraient de nature ou à modifier ou à contribuer à modifier le *statu quo* territorial actuel. » En communiquant cette déclaration aux autres Cabinets, M. Pichon disait : « L'accord ainsi conclu a pour but non seulement de maintenir un *statu quo* qui, en raison de la proximité de nos possessions respectives, ne saurait être modifié sans que des intérêts essentiels des deux puissances soient lésés, mais surtout en ce qui nous concerne plus particulièrement, d'assurer la sécurité de nos communications avec nos possessions africaines de la Méditerranée et de l'Atlantique.»

A la même époque, la visite d'Édouard VII à Alphonse XIII dans le port de Carthagène pouvait être considérée comme le pendant et le complément de l'accord franco-espagnol. Au déjeuner à bord du *Diderot*, Alphonse XIII n'a point manqué de rappeler ce souvenir. En outre, pour donner à la manifestation d'hier et aux relations des trois puissances toute leur signification, l'amirauté britannique avait envoyé de Gibraltar dans les eaux de Carthagène le cuirassé *Invincible*. Alphonse XIII et le président Poincaré ont visité ce beau navire et ont ensuite adressé en commun à George V un télégramme de remerciements. On a ainsi rendu visible le fait que l'entente méditerranéenne franco-espagnole est aussi une entente hispano-anglo-française.

Comme il convenait dans un grand port, à bord d'un cuirassé, les toasts d'hier reprennent les déclarations d'entente et d'intimité échangées au palais royal de Madrid en en mettant en relief l'aspect méditerranéen. En même temps qu'il associait dans une même idée la Méditerranée, berceau des civilisations latines, et la communauté des intérêts permanents de la France et de l'Espagne, M. Poincaré a exprimé la joie des officiers et marins français de fraterniser avec leurs camarades espagnols et anglais. Tout en insistant, comme à Madrid, sur l'œuvre poursuivie par les deux pays « au delà du détroit », Alphonse XIII a marqué sa conviction que cette œuvre commune servira « à resserrer chaque jour davantage les liens qui doivent unir deux peuples partout voisins et à rendre plus intime et plus féconde une entente déjà cordiale ». Entente cordiale, voilà bien l'expression qui définit exactement les relations franco-espagnoles. Elle caractérise déjà les rapports franco-anglais et tout le monde a pu constater que ce genre d'accords, sans être formulé dans des textes catégoriques, est assez

solide pour résister à toutes les pressions du dehors et produire des effets tangibles. Nous sommes assurés que, sans engagements formels en vue de certaines éventualités, la France et l'Espagne sauraient en cas de besoin défendre leurs intérêts communs avec toute l'énergie désirable. Il n'est pas nécessaire de signer des papiers pour conduire une politique. L'époque n'est pas loin où nous avons trop facilement cédé à la tentation de signer trop de papiers. Les toasts d'hier ne contiennent aucune allusion au rapprochement économique. Nous ne nous en étonnons pas, car le pont d'un cuirassé n'est guère la place pour traiter semblables sujets. Mais il faut répéter que la fin de l'absurde guerre douanière actuelle importe plus aux bons rapports des deux pays que la collaboration militaire au Maroc. On parle déjà de grandes opérations sur le point d'être entreprises dans l'empire chérifien. Il s'agit sans doute de la fameuse expédition de Taza. Cette expédition doit se faire un jour et sans doute sans grande difficulté. Mais il est absolument inutile de la faire aujourd'hui. Elle jetterait le trouble et le désordre au lieu de contribuer à la pacification. Il est infiniment préférable de laisser les gens de Taza se convaincre de plus en plus de notre supériorité et de préparer les voies à notre installation pacifique. Hier, Alphonse XIII a dit que l'œuvre franco-marocaine au Maroc était « non pas de conquête, mais de civilisation et de paix ». On a trop souvent perdu de vue ce sage programme. Nous espérons qu'il ne lui sera pas infligé de démentis au lendemain même du jour où il vient d'être publiquement proclamé.

L'ANARCHIE ALBANAISE ET LES INTRIGUES TURQUES.

16 octobre 1913.

En dépit des assurances officielles que l'on continue de prodiguer, la situation générale dans les Balkans n'est pas plus rassurante. Certains gouvernements sont probablement sincères dans leurs protestations pacifiques ; les uns ont un intérêt certain au maintien de la paix ; d'autres sont trop affaiblis matériellement et moralement pour provoquer une nouvelle conflagration. Mais tous les motifs de conflits subsistent dans toute leur force. En réalité, la crainte de ne pouvoir émettre des emprunts publics d'une nécessité pressante, si de nouveaux troubles venaient à éclater, est la seule considération qui retient, provisoirement, certaines ambitions. Malheureusement pour la paix de l'Europe, les emprunts publics ne constituent pas le seul moyen pour les États obérés de se procurer de l'argent. Les emprunts clandestins reviennent plus cher aux emprunteurs, il est vrai ; mais les bénéfices pour les prêteurs sont plus grands. Aussi finit-on généralement par trouver des prêteurs.

En Albanie, l'anarchie vient encore de s'aggraver. Essad Pacha, dont on se rappelle le rôle bizarre à Scutari, s'est retiré du gouvernement provisoire de Vallona et a créé de toutes pièces un nouveau gouvernement dont il s'est proclamé le chef. Les juristes seront bien embarrassés de définir le nouvel État. Essad Pacha travaille-t-il pour son propre compte ou pour celui d'une grande puissance ? Est-il l'instrument plus ou moins conscient d'une vaste combinaison ? Personne ne saurait le dire en ce moment. On sait

seulement qu'Essad Pacha étend son autorité sur une région comprenant notamment Durazzo et Tirana et correspondant aux anciens fiefs de sa famille et de ses amis. Seigneur féodal et condottière, il commence par se tailler une principauté. Il attend les événements avec une petite armée pourvue d'armes, de munitions et de canons enlevés de Scutari lors de la capitulation de cette place.

D'ailleurs, on ne peut s'étonner de cette défection. Le gouvernement provisoire de Vallona ne représentait rien, ne disposait d'aucune force propre, n'offrait de garantie à personne et ne s'occupait que de brocanter son apparence de pouvoir. Ses membres passaient leur temps en voyage, de Vienne à Rome et de Rome à Vienne. Ils vendaient effrontément des privilèges s'étendant à toute l'Albanie. La Commission internationale de contrôle qui vient enfin de se réunir devra mettre un peu d'ordre dans ce gâchis. Il serait scandaleux qu'on reconnût la moindre valeur à des marchés passés par des individus sans mandat en faveur d'hommes de paille représentant des intérêts politiques connus. En se résignant, sur les instances de l'Autriche et de l'Italie, à constituer une Albanie indépendante, l'Europe a contracté des devoirs, dont le premier est d'empêcher cet État de devenir un foyer de troubles. Avant d'adresser à la Serbie des remontrances sur l'occupation de positions stratégiques situées quelques kilomètres au delà de la frontière albanaise, elle devra se préoccuper de prévenir les agressions intolérables des Albanais contre la Serbie. Et les mesures prises à cet effet devront être internationales, effectivement internationales.

Quant aux négociations turco-grecques, elles n'avancent guère. Les Cabinets d'Athènes et de Constantinople ont reçu de plusieurs puissances le conseil énergique de se montrer essentiellement conciliants. On ne

saurait encore affirmer que ces conseils seront écoutés. La *Gazette de Cologne* reçoit à ce sujet, de son correspondant de Constantinople, des informations plutôt inquiétantes. Les voici :

C'est une chose remarquable et caractéristique que désormais ce n'est plus seulement la presse turque, ce sont encore les personnalités haut placées qui déclarent librement que la Porte devrait réclamer l'autonomie de la Macédoine avec Salonique comme capitale et port libre où la Serbie et la Bulgarie pourraient exercer leur action, tandis que Cavalla reviendrait à la Bulgarie. C'est seulement à ces conditions que la Porte pourrait se montrer peut-être un peu plus conciliante dans ses négociations avec la Grèce touchant la question des îles. Le journal *Ikdam* interprète cette opinion en demandant au gouvernement de faire avancer en cas de besoin l'armée jusque dans l'intérieur de la Thessalie et affirme que la Roumanie, de même que les grandes puissances, acquiesceraient à une action semblable de la Turquie en vue de réaliser l'autonomie de la Macédoine...

Dans un sens complètement opposé, l'officieux *Tanine* consacre un éditorial à démontrer qu'une intervention immédiate en faveur de l'autonomie de la Macédoine et la marche de l'armée sur Salonique seraient trop coûteuses et épuisantes. De plus, il résulterait de tout cela que les marchés européens resteraient fermés plus longtemps et que la crise économique actuelle se trouverait prolongée. Ce n'est pas qu'il faille renoncer à résoudre la question de l'autonomie de la Macédoine, mais il faut attendre.

SOMMATION DE LA TRIPLICE A LA SERBIE D'AVOIR A ÉVACUER LE TERRITOIRE ALBANAIS.

18 octobre 1913.

Un nouveau sujet d'inquiétude vient de naître en Orient. Au moment où les optimistes imperturbables assurent que rien ne menace plus la paix balkanique, le Cabinet de Vienne juge opportun de lancer une menace à Belgrade. Il somme la Serbie d'évacuer les positions stratégiques que

les troupes du roi Pierre se sont trouvées dans la nécessité de réoccuper sur la frontière albanaise, afin de repousser les récentes agressions des Albanais et d'en prévenir de nouvelles. Il déclare que,si le gouvernement serbe refuse de se conformer de bonne grâce à cette injonction, il lui sera fixé un délai pour évacuer tous les territoires situés au delà de la frontière ; passé ce délai, l'Autriche se réserverait de prendre les mesures qu'elle croirait convenables. Cette démarche a été appuyée par l'Allemagne et par l'Italie ; le Cabinet de Rome semble s'y être associé avec un empressement particulier. Or le Cabinet de Belgrade a déjà fait savoir à Vienne qu'il ne donnerait pas l'ordre d'évacuer les positions en question tant que la Commission chargée de fixer définitivement la frontière n'aurait pas terminé ses travaux. Un conflit dont on ne peut mesurer les conséquences peut donc éclater d'un moment à l'autre.

Dans des notes officieuses le Ballplatz justifie son attitude actuelle par une série de raisons, toutes mauvaises. Il reproche au président du Conseil serbe, à peine revenu à Belgrade, d'avoir tenu au club radical des propos en contradiction flagrante avec le langage très modéré qu'il avait tenu quelques jours auparavant au comte Berchtold à Vienne. Il tient pour un grief le fait que la *Samouprava*, considérée comme l'organe officieux du Cabinet Pachitch, a corroboré ces propos en annonçant que la Serbie comptait obtenir des agrandissements en Albanie. Se fondant sur ces présomptions, le Ballplatz feint de croire à la mauvaise foi de la Serbie ; il se constitue le garant et l'exécuteur des décisions de la conférence de Londres relatives à l'Albanie et, sans demander l'avis des autres membres de cette conférence, il adresse à la Serbie une mise en demeure. En vérité, s'il est de la mauvaise foi en cette affaire, c'est plutôt au Ballplatz qui en a déjà donné depuis un an plusieurs

illustres exemples. Dans une lettre parue dans le dernier numéro de la *Correspondance d'Orient*, le comte Karolyi, dont le patriotisme ne peut être mis en doute en Autriche-Hongrie, vient de dresser un réquisitoire accablant contre les procédés suivis depuis l'ouverture de la crise orientale par le gouvernement de son pays. Aucun étranger n'a été plus dur pour la diplomatie austro-hongroise de ces derniers temps. La démarche actuelle du comte Berchtold ajoute un nouveau numéro à cette liste de maladresses.

Dans le courant du mois de septembre, sur les conseils pressants de l'Europe, la Serbie a évacué tous les territoires occupés par ses troupes au delà de la frontière albanaise fixée à grands traits par la conférence de Londres. Afin de donner une autre preuve de ses intentions absolument pacifiques, elle a procédé à la démobilisation complète de son armée. A peine ces deux opérations étaient-elles effectuées que des groupes de milliers d'Albanais en armes, assistés de militaires de tous grades étrangers, déguisés, se précipitaient sur les villes serbes frontières, menaçant même Uskub. Ce n'étaient point de simples bandes de brigands ou de comitadjis ; c'était une véritable armée opérant à la suggestion des gens résolus à empêcher à tout prix l'organisation régulière de la Macédoine serbe. Menacée dans ses intérêts vitaux, la Serbie dut en toute hâte rappeler sous les drapeaux ses soldats libérés après deux guerres épuisantes. Il lui fallut faire un nouvel effort, courir de nouveaux risques, subir de nouvelles pertes en hommes et en argent. Grâce à tous ces sacrifices, si pénibles après les précédents, elle réussit à rejeter les agresseurs hors de ses frontières.

Ce résultat acquis, la Serbie devait-elle démobiliser de nouveau sans prendre aucune précaution contre des ennemis sans foi ni loi, des actes de qui aucun gouvernement

régulièrement constitué n'était responsable ? Non, certainement. Elle s'établit donc sur certaines positions commandant les passages par où les agresseurs étaient passés. Si c'était dans l'intention d'y rester définitivement, elle aurait tort. Mais cette intention n'est nullement la sienne et M. Pachitch s'empressera sans aucun doute de donner à ce sujet les assurances les plus satisfaisantes. Aucune puissance n'encourageant des prétentions à des agrandissements quelconques, les partis serbes d'opposition qui nourriraient des ambitions de ce genre doivent être avertis qu'il n'en peut rien être. L'intérêt évident de la Serbie est de se consacrer tout entière à l'organisation de ses conquêtes et de ne donner prise à aucun adversaire durant l'accomplissement de cette tâche si lourde et de si longue haleine.

Mais M. Pachitch et ses collègues n'ont nul besoin de conseils ni d'injonction pour s'en tenir à ce programme qui est le leur. Ils ne sont point responsables de propos de club ni d'articles de journaux. C'est bien à contre-cœur, forcés par les circonstances, qu'ils maintiennent des troupes sur des positions situées en Albanie. Qu'on les délivre de ce souci, de cette menace permanente, et ils rappelleront bien volontiers chez eux des hommes qui ont beaucoup mieux à faire qu'à subir les rigueurs de l'hiver dans les montagnes albanaises. Aussi, à la démarche triplicienne, si elle prend officiellement le caractère d'une sommation, la réponse est facile. Le gouvernement serbe doit affirmer son respect absolu des décisions de la conférence de Londres, relatives aux frontières albanaises, et se déclarer prêt à retirer ses troupes des positions litigieuses dès qu'il sera prémuni contre un retour offensif des Albanais. En outre, il doit saisir de l'incident toutes les puissances siégeant à la conférence de Londres. L'Autriche-Hongrie, même assistée de l'Allemagne et de l'Italie, n'a

point qualité pour parler au nom de l'Europe ni pour procéder à des actes d'exécution quelconques relatifs aux décisions de cette conférence sans s'être concertée avec les autres puissances. Or, jusqu'ici, ni la France, ni la Russie, ni l'Angleterre n'ont été consultées.

Nous voulons croire que l'Autriche-Hongrie ne commettra aucun acte irréparable avant que toutes les autres grandes puissances aient été saisies du différend. Si elle désire sincèrement la paix balkanique, et particulièrement la paix albanaise, elle devrait veiller tout d'abord, ainsi que son alliée l'Italie, à ce que des armes et des munitions sortant de ces deux pays ne soient pas introduites par masses en Albanie.

L'AUTRICHE, LA SERBIE ET L'EUROPE.

19 octobre 1913.

La menace autrichienne est devenue officielle. Les représentants de François-Joseph à Paris et à Londres, à Pétersbourg aussi probablement, ont informé hier les gouvernements près desquels ils sont accrédités des intentions du Ballplatz que nous avons exposées. Ils ne demandaient pas un avis, ils communiquaient une décision. Ils n'étaient point chargés de se concerter avec les gouvernements signataires des décisions prises à la conférence de Londres ; ils venaient informer ceux-ci de la volonté du Cabinet de Vienne, appuyé, parait-il, par les Cabinets de Rome et de Berlin. On ne peut pas se conduire avec plus de désinvolture. Le comte Berchtold entend-il signifier

par là qu'il se sépare du « concert européen » si péniblement maintenu depuis un an sous les auspices de Sir Edward Grey ? Entend-il se réserver une entière liberté d'action sans entente préalable avec les autres membres du concert ? Ou bien veut-il seulement remporter un de ces « succès diplomatiques » chers au Ballplatz qui ont conduit la monarchie austro-hongroise à l'état lamentable où elle se débat maintenant ? Exerce-t-il une pression en vue d'empêcher l'emprunt serbe sur le point d'être conclu, d'obtenir des conditions particulièrement favorables pour la société, maintenant autrichienne, des Chemins de fer orientaux, ou encore d'arracher des concessions économiques à la Serbie ?

Quel que soit le véritable motif de la démarche autrichienne, on ne peut qu'y voir un retour du Cabinet de Vienne à ses vieilles prétentions de tutelle sur la Serbie. Cela, l'Europe ne peut l'admettre. Même au printemps de 1909, elle ne l'a pas admis. Même après la reconnaissance de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, elle a imposé à M. d'Aehrenthal la reconnaissance de la pleine indépendance de la Serbie et du Montenegro. Se déjugerait-elle aujourd'hui ? Nous rejetons sans hésiter cette hypothèse, Si pacifiques que soient Sir Edward Grey, MM. Pichon et Sazonof ils ne sauraient permettre qu'une puissance s'arroge le droit de procéder seule, sans accord préalable, à des actes d'exécution contre la Serbie. Peu importe que la Serbie soit ou non dans son tort. Nous avons montré hier qu'elle se trouvait dans le cas de légitime défense et il n'est pas douteux qu'une part de la responsabilité de cette situation incombe à l'Autriche-Hongrie. Mais la Serbie fût-elle dans son tort que l'ensemble des puissances qui ont de concert créé l'Albanie et fixé les limites de son territoire aurait seul qualité pour adresser à Belgrade les représenta-

tions nécessaires et aviser, en cas de besoin, aux mesures de coercition.

L'ultimatum autrichien a été remis hier à Belgrade. Nous n'en connaissons pas encore la teneur exacte. Les informations sur la durée du délai imparti à la Serbie pour évacuer le territoire albanais ne concordent pas. Que ce délai soit de deux ou de huit jours, les gouvernements de la Triple-Entente doivent sans perdre une heure protester catégoriquement contre la démarche autrichienne effectuée en dehors d'eux et faire entendre comme il convient à Vienne qu'ils se réservent de leur côté de prendre les mesures qu'ils jugeront convenables si l'on passe des menaces à l'exécution. Il ne s'agit point d'encourager la Serbie à des imprudences, bien au contraire. Nous le disions déjà hier : la Serbie ne doit pas hésiter à marquer sa ferme volonté de respecter sincèrement les décisions de la conférence de Londres. Mais elle a le droit de s'expliquer, de se justifier devant toutes les grandes puissances, et toutes les puissances résolues à maintenir l'équilibre de l'Europe ont pour devoir rigoureux d'assurer et de faciliter au Cabinet de Belgrade l'exercice de ce droit.

LES MANIGANCES FINANCIÈRES. — LES SCANDALES HONGROIS. — LA RÉPONSE A FAIRE A L'AUTRICHE.

20 octobre 1913.

Le délai fixé à la Serbie par l'ultimatum autrichien pour évacuer le territoire albanais est de huit jours. Comme l'ultimatum a été remis à Belgrade samedi à midi, le délai

expirerait dimanche prochain dans la soirée. C'est donc dans le cours de cette semaine que les puissances signataires des décisions prises à la conférence de Londres doivent agir de manière à soustraire la Serbie à l'emprise du Cabinet de Vienne en transformant en question européenne la question austro-serbe que vient de poser brutalement le comte Berchtold. Les diplomates enlisés dans l'optimisme doivent secouer leur apathie. Depuis quelque temps, il n'était plus question que de grandes opérations financières, d'emprunts, de concessions et de courtages, et il semblait que toutes les préoccupations nationales se concentraient là. Il n'y avait plus de question d'Orient. Tout allait à merveille partout. Le public pouvait se presser aux guichets des banques pour verser son or à pleines mains. Surgissant brusquement à cet horizon doré, l'ultimatum de samedi a produit, dit le *Temps*, une impression d'ahurissement. Mais l'ahurissement n'est pas un état d'esprit diplomatique. Du moins, quand on y est tombé, il faut se hâter d'en sortir.

Tandis qu'on se persuadait ailleurs que tout était pour le mieux dans la plus pacifique Europe, l'Autriche-Hongrie préparait un nouveau coup. Elle se trouve avoir à liquider avec la Serbie une série de questions de grande importance et elle a pris soin de mettre dans son jeu une série d'atouts. Sa situation intérieure, il est vrai, est très mauvaise. En Hongrie, notamment, un nouveau Panama vient d'éclater ; le gouvernement est convaincu d'avoir reçu en espèces une somme de 1.400.000 couronnes d'une société sollicitant l'autorisation de construire un casino à l'île Marguerite, à Budapest. Frustrée dans ses espérances — fondées sur des promesses formelles — la société réclame cette somme au comte Tisza, plus 2.300.000 couronnes versées d'autre façon pour le même objet. Le ministère des finances hon-

grois est obligé d'émettre de nouveaux bons du Trésor à 6 1/2 0/0, commissions non comprises. On a imaginé, d'autre part, avec la société des Chemins de fer lombards, plus connue sous le nom de *Sudbahn*, une combinaison permettant à celle-ci de conclure — sur le marché de Paris, espère-t-on, — un grand emprunt sur lequel 350 à 400 millions seraient mis à la disposition du gouvernement austro-hongrois. Un État réduit à ces expédients devrait, semble-t-il, se montrer prudent et modéré dans sa politique extérieure. Mais les partisans de la grande politique viennoise sont tenaces et ils saisissent avidement chaque occasion de reprendre le dessus. Ils savent que la Bulgarie a soif de revanche et qu'un parti puissant à Constantinople rêve de la Macédoine autonome.

Le roi Ferdinand, accompagné de M. Stanciof, son ministre à Paris, séjourne en ce moment en Hongrie, à moins qu'il ne soit à Vienne. Il serait bien étonnant qu'il n'y préparât pas quelque chose dans le secret.

Les représentants du roi Pierre en Europe doivent remettre aujourd'hui aux ministres des affaires étrangères une note-circulaire dont a publié seulement une courte analyse. Après avoir exposé les événements bien connus qui ont obligé la Serbie, bien malgré elle, à occuper un certain nombre de positions stratégiques situées dans le voisinage de la frontière albanaise, le Cabinet de Belgrade conteste qu'on soit en droit de lui reprocher une violation du territoire de l'Albanie autonome tant que les limites réelles n'auront pas été fixées par la Commission internationale chargée de cette mission. Il signale les défectuosités du tracé actuel, exprime l'opinion qu'il y a lieu de le corriger au moyen de concessions mutuelles et termine en soumettant le cas à l'arbitrage de la collectivité des six grandes puissances.

Cette proposition doit être acceptée en principe. Nous l'avons déjà dit hier et avant-hier : les six grandes puissances, dans leur ensemble, ont seules qualité pour interpréter les décisions de la conférence de Londres et aviser au besoin à des mesures de coercition. En conséquence, leur conduite dans la crise actuelle est tout indiquée. En réponse à la communication faite samedi par les représentants de l'Autriche-Hongrie et à la note serbe remise aujourd'hui, elles doivent : 1° déclarer à Vienne que la question posée est d'ordre européen et demander au comte Berchtold de surseoir à toute mesure d'exécution avant qu'une décision ait été prise en commun ; 2° s'associer à la partie de la note autrichienne relative au respect dû aux décisions de la Conférence de Londres et demander à Belgrade l'engagement de reconnaître la frontière convenue à Londres, telle qu'elle sera définitivement établie par la Commission internationale ; 3° proposer de fixer le délai d'évacuation au moment où cette commission aura assez avancé ses travaux pour qu'on puisse dire en toute certitude que tels ou tels points sont occupés à tort. La Commission se trouve en ce moment sur les lieux. La ligne à délimiter s'étend sur une centaine de kilomètres environ. Il n'est donc pas impossible, avec un peu de bonne volonté, de fixer en deux ou trois semaines la frontière avec une précision suffisante, quitte à remettre l'abornement à plus tard.

Le Cabinet de Vienne ne saurait décemment rejeter cette procédure. Il serait probablement même très embarrassé d'indiquer nettement aujourd'hui toutes les positions à évacuer. S'il persistait à maintenir son délai de huit jours et à prétendre passer à des mesures d'exécution sans entente préalable, il révélerait de tels desseins que le devoir des puissances dont la sécurité dépend de l'équilibre serait de

contrecarrer énergiquement cette politique. Il faut qu'on sache en quoi consistent les mesures de coercition préparées à Vienne et si l'ultimatum de samedi se rattache à de plus vastes combinaisons. Le moment de l'ahurissement est passé ; celui de la vigilance est venu.

RÉPONSE DE LA SERBIE A L'ULTIMATUM AUTRICHIEN.

21 octobre 1913.

Le gouvernement serbe a pris la résolution la plus sage à laquelle il pût s'arrêter dans les circonstances critiques actuelles. Partisan convaincu de l'ordre balkanique, fermement résolu à consacrer tous ses efforts à réparer les pertes des deux dernières guerres et à organiser ses nouveaux territoires, il a tenu à ne pas laisser au Cabinet de Vienne le moindre prétexte de le troubler dans cette œuvre pacifique. Devançant toute autre démarche isolée ou collective, il a fait hier aux six grandes puissances une communication qui doit donner satisfaction à l'Autriche-Hongrie tout en réservant les droits de l'Europe.

Cette communication n'est pas seulement, comme le faisait croire la courte analyse télégraphiée hier matin de Belgrade, un exposé justificatif de la conduite de la Serbie et un appel à l'arbitrage des puissances. Elle retrace bien en détail les circonstances regrettables qui ont contraint la Serbie, attaquée en violation de tout droit, à refouler les Albanais au delà de la frontière fixée à Londres. Elle justifie bien l'occupation provisoire par les troupes serbes de positions stratégiques en vue de prévenir de nouvelles agres-

sions. Elle rappelle bien le désir exprimé par la Serbie aux grandes puissances de voir rectifier à l'avantage des deux pays et moyennant des sacrifices réciproques une frontière incommode tracée sans souci des besoins de la défense. Mais, après avoir exprimé son étonnement de la sommation austro-hongroise, le Cabinet de Belgrade déclare que, fidèle à sa politique conciliante et désireux de fournir une nouvelle preuve de son attitude correcte et pacifique, il donne l'ordre aux troupes serbes de se retirer vers la frontière fixée par la conférence de Londres. Il avait toujours eu l'intention, notifiée dès le début de l'affaire aux puissances, de procéder à cette évacuation. Il avait seulement ajourné cette opération au moment où la Commission internationale chargée de la délimitation aurait achevé ses travaux et où le territoire serbe ne courrait plus le risque d'être violé. Devant l'ultimatum de Vienne, il donne, sans plus attendre, suite à ses intentions en laissant la responsabilité de cette évacuation prématurée « à ceux qui pensent de cette manière fortifier la paix de l'Europe ».

En adressant cette communication aux six grandes puissances, la Serbie transforme, comme il était nécessaire, la question austro-serbe en une question européenne. En déclarant qu'elle retire ses troupes sur la frontière fixée à Londres, elle accepte publiquement et applique en fait les décisions de Londres invoquées par le comte Berchtold. Ainsi deux des résultats dont nous signalions hier l'urgence sont obtenus. Le troisième reste à obtenir. Les troupes serbes vont se retirer vers la frontière. Mais peut-être des points contestés continueront-ils d'être occupés ; peut-être le comte Berchtold pourrait-il chicaner M. Pachitch là-dessus et prétexter d'une exécution incomplète de l'évacuation pour commettre une nouvelle brutalité. Il importe donc que les grandes puissances, après avoir pris acte de

l'exposé serbe, se saisissent de l'affaire et fassent connaître à Vienne, si ce n'est déjà fait, qu'elles entendent traiter à six toutes les questions relatives à l'Albanie. En évinçant la Serbie des côtes de l'Adriatique et en créant une Albanie anarchique, l'Europe avait assumé déjà une grave responsabilité ; après l'ultimatum austro-hongrois et la satisfaction donnée par le Cabinet de Belgrade, cette responsabilité s'accentue et se précise : l'Europe devient garante de la conduite de l'Albanie et protectrice de la paix serbe. A ce point de vue, dans leurs conversations au Ballplatz et à la Consulta, les ambassadeurs des puissances attireront utilement l'attention du comte Berchtold et du marquis de San Giuliano sur les importations continuelles d'armes austro-hongroises et italiennes en Albanie.

Suivant toute prévision et à moins de nouvelles chicanes, l'incident austro-serbe va être clos. Il n'en constitue pas moins un déplorable précédent. Demain le marquis de San Giuliano peut faire à Athènes ce que le comte Berchtold vient de faire à Belgrade. Ces deux hommes d'État se sont certainement concertés et ont prévu ailleurs l'application de la manière forte. Le *Popolo Romano*, organe de la Consulta, tenait hier un langage significatif ; il repoussait toute idée d'arbitrage, et déclarait que les trois membres de la Triplice étaient d'accord. Il s'agit donc de savoir si la liquidation balkanique va s'effectuer sous la direction de la Triple Alliance ou bien sous celle de l'Europe. La vigilance s'impose plus que jamais.

LES RÉSERVES DU COMTE BERCHTOLD. — LA CONVENTION TURCO-BULGARE.

23 octobre 1913.

Malgré l'empressement de la Serbie à évacuer les territoires albanais encore occupés par ses troupes, la situation dans les Balkans reste inquiétante. Tout d'abord, comme l'indiquait une dépêche de Belgrade publiée hier dans notre Dernière Heure, le comte Berchtold a formulé des réserves quand M. Jovanovitch est venu lui annoncer la décision du Cabinet de Belgrade de retirer les troupes serbes sur la frontière fixée par la conférence de Londres. Il a marqué son intention de contrôler l'exécution effective de cette opération. Rien ne garantit donc qu'à la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine des difficultés ne s'élèveront pas sur la question de savoir si tout le territoire albanais est ou non évacué.

En second lieu, la nouvelle d'un accord bulgaro-turc se confirme en dépit de tous les démentis. D'ailleurs les démentis portent plutôt sur les conditions de l'accord que sur l'accord lui-même. Comme celui-ci est destiné sans doute à rester secret, les contractants peuvent toujours qualifier d'inexactes les précisions qu'on croira devoir en donner. D'après les correspondants du *Matin* à Constantinople et Belgrade, l'entente turco-bulgare serait un fait accompli et les gouvernements turc et bulgare chercheraient à s'assurer de la neutralité de la Serbie en prévision d'un conflit avec la Grèce :

La Turquie ferait de larges concessions dans les prochaines négociations de paix turco-serbes. La Bulgarie renoncerait à toute prétention sur le vilayet de Monastir. La Serbie, en revanche, ne s'opposerait pas à ce que l'entente turco-bulgare portât tous ses fruits.

La collaboration militaire turco-bulgare pour la réoccupation de la Thrace est le prélude d'une collaboration militaire plus générale.

Un accord spécial, aujourd'hui parfait, prévoit le retour d'une partie de la Thrace occidentale à la Turquie, sous des conditions et dans des circonstances déterminées.

Le général Savof fut ici l'artisan de cet accord.

Si la nouvelle est exacte, les négociations turco-grecques seront menées de manière que les rapports entre les deux pays restent corrects jusqu'au moment jugé favorable pour une rupture. On se proposerait de frapper la Grèce isolée en bernant la Serbie et la Roumanie ; la Grèce une fois matée, on entreprendrait une manœuvre analogue contre la Serbie. Après un second succès, on se retournerait sans doute contre la Roumanie, à qui l'on reprendrait la Dobroudja. Ainsi s'accomplirait la revanche rêvée. Les auteurs de ce plan le croient probablement génial. Il semble plutôt enfantin. A moins de supposer la Serbie et la Roumanie aveugles ou folles, il se heurtera immédiatement à la résistance de ces deux puissances. On se demande seulement s'il trouve ailleurs des complices. A cet égard, il est intéressant de noter les confidences suivantes du marquis Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, à la *Nouvelle Presse Libre* :

Ce serait se leurrer que de croire que nous approchons d'une entente entre la Grèce et la Turquie. Il faudra probablement des semaines avant que cette entente soit accomplie. La situation est si grave que le moindre incident inattendu, comme par exemple certaines mesures d'expulsion, pourrait provoquer de nouveaux dangers. Il est regrettable que, par suite de la guerre balkanique, la situation, au lieu de se simplifier, se soit au contraire compliquée. Les conditions qui sont créées sont « impossibles ». La position de la Turquie s'est considérablement renforcée ; elle est, en ce moment, le plus puissant facteur dans les Balkans et les puissances sont obligées de compter avec elle.

La nouvelle frontière a donné à la Turquie une position stratégique

absolument imprenable. Jusqu'à présent le rétablissement des relations turco-bulgares est le seul gain certain de la guerre balkanique, et, si de nouvelles complications surgissent, même ce résultat peut être détruit.

L'incident qui mettrait le feu aux poudres suivant le marquis Pallavicini est si peu invraisemblable que des collisions viennent de se produire entre soldats du roi Ferdinand et du roi Pierre sur la frontière bulgaro-serbe.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE EN ITALIE.

24 octobre 1913.

Les premiers résultats apparents de l'extension du suffrage politique en Italie confirment l'impression des personnes qui jugeaient prématurée cette grande réforme. Sans y être nullement poussé par un grand mouvement d'opinion, M. Giolitti a cru devoir conférer le droit de vote à 5.353.042 nouveaux électeurs. C'est peut-être de l'excellente réclame populaire. Mais, comme la loi électorale précédemment en vigueur admettait au scrutin presque tous les hommes majeurs à l'exception des indignes et des illettrés, l'adoption du suffrage universel sans restriction n'est pas de nature à relever le niveau de la représentation nationale.

En fait, la situation des partis n'en sera pas directement modifiée, puisque les partis se rattachant à des programmes ou à des doctrines n'existent pour ainsi plus en Italie, grâce à la savante décomposition parlementaire entreprise avec un remarquable succès par M. Giolitti. Interrogé récemment par la *Tribuna* sur la préparation des partis à la cam-

pagne électorale, M. Luzzatti répondit en riant : « Les partis ? Quels partis ? Il existe donc des partis ? » On se rappelle que les discours-programmes du président du Conseil et de M. Sonnino étaient presque identiques dans le fond. Il en est de même des professions de foi de la multitude des candidats de toute étiquette qui recherchent l'investiture des autorités locales. On compte actuellement 1.278 candidats se disant libéraux constitutionnels, catholiques, démocrates constitutionnels, démocrates, jeunes-libéraux, radicaux, radicalisants, socialistes révisionnistes, socialistes réformistes, socialistes indépendants, syndicalistes. Mais, à l'exception des républicains, presque tous se déclarent ministériels. Catholiques et francs-maçons, libéraux de droite ou de gacuhe se disent également attachés au gouvernement. Les questions de personne, les rivalités locales sont seules en jeu dans l'immense majorité des circonscriptions.

Il semblerait donc au premier abord que le ministère dût assister avec une certaine impartialité à cette lutte entre candidats se prétendant également ses amis. Jamais pourtant, au dire des témoins et des journaux, l'intervention administrative n'a été plus active. Elle est d'un cynisme et d'une brutalité sans exemple dans les collèges où des candidatures antigiolittistes ont osé se poser. A Ascoli-Piceno, M. Wollemborg, ancien ministre des finances, un des hommes les plus éminents de la dernière Chambre, est combattu avec acharnement par l'administration parce qu'il s'est permis il y a quelques mois de critiquer la politique financière du Cabinet Giolitti. La *Gazzetta del Popolo*, grand journal indépendant, disait l'autre jour qu'il était devenu dangereux pour les paisibles habitants d'Ascoli de s'aventurer le soir dans les rues. A Molletta, le directeur de l'*Unità*, M. Salvemini, écrivain distingué et ami de la

France, est attaqué avec fureur ; lui et ses amis ont été assaillis non seulement à coups de pierres et de bâtons, mais à coups de révolver. Par contre, M. Cirmeni, le correspondant romain de la *Stampa*, francophobe fougueux, est soutenu à Militello, en Sicile, par toute l'armée administrative mobilisée en sa faveur. Comme, malgré tout, son adversaire, M. Costa, professeur de nuance radicale, conservait des chances sérieuses de succès, on a rèussi à faire retirer sa candidature à ce fonctionnaire, on peut deviner comment.

Les nouveaux électeurs, pour la plupart dépourvus de la culture la plus élémentaire et de toute idée politique, apportent la violence et la confusion dans cette mêlée. Dans de nombreuses circonscriptions, on signale des rixes sanglantes, de vrais combats. Par comparaison avec les campagnes précédentes, celle-ci est d'une âpreté inconnue jusqu'ici. Si l'on réfléchit, en outre, aux complications pratiques de la nouvelle loi, à l'inexpérience de plus de la moitié des électeurs en matière de scrutin et aux multiples expédients obstructionnistes auxquels peuvent recourir les agents des candidats, on doit s'attendre à ce que la journée de dimanche soit tumultueuse et que le sang coule en maints endroits. De forts détachements militaires ont été envoyés de leurs garnisons du nord du royaume dans le midi. Ainsi le premier effet de la réforme électorale aura été de jeter un trouble extraordinaire dans le pays, alors que le gouvernement au pouvoir n'est pas discuté et qu'aucune question politique n'agite l'opinion. Il sera curieux de suivre les résultats de ces élections chez nos voisins. Beaucoup d'Italiens s'en montrent très préoccupés. Ils se demandent avec inquiétude ce qui arrivera quand M. Giolitti ne sera plus là et qui aura la force et le courage de recueillir sa succession.

LES SCANDALES POLITIQUES EN HONGRIE. — LE SUICIDE DE MGR BOGDANOVITCH.

25 octobre 1913.

Les scandales politiques s'accumulent en Hongrie. Après l'affaire de la gabelle qui contraignit à quitter le pouvoir M. Lukacs, convaincu d'avoir reçu pour la caisse électorale du parti gouvernemental plusieurs millions d'une banque en instance de concession, voici que le Cabinet Tisza est compromis dans une autre affaire de corruption. Nous en avons déjà dit quelques mots. En résumé la *Spielbank* ou *Verkehrsverein*, entreprise qui voulait créer dans l'île Marguerite, à Budapest, un établissement de jeux, avait obtenu du gouvernement hongrois, moyennant des versements de 4.600.000 couronnes au fonds électoral gouvernemental et à des amis du Cabinet, la promesse formelle de la concession désirée. Pour des raisons encore mal connues, la concession a été retirée. Alors la *Spielbank* a réclamé son argent au comte Tisza. Elle produit à l'appui de sa demande une convention signée, restée secrète jusque-là, qui lui donnait le droit d'exploiter pendant cinquante ans un Casino des étrangers à l'île Marguerite. Le comte Tisza répond que son prédécesseur, M. Lukacs, est seul engagé dans cette affaire ; mais on réplique que le président du Conseil actuel l'a connue, approuvée, et que le parti dont il est le chef a bénéficié des pots-de-vin versés. En fin de compte, le *Verkehrsverein* saisit les tribunaux de l'af-

faire. C'est à la suite d'un procès analogue que M. Lukacs a dû démissionner.

Naturellement l'opposition parlementaire, que le comte Tisza a matée par une série de coups de force, se saisit de la question. Ses trois groupes se sont réunis, ont décidé de reparaître au Parlement et d'inviter le président de la Chambre des députés à convoquer celle-ci. Ils sont en possession de renseignements tels qu'une discussion publique rendrait intenable la situation non seulement du Cabinet Tizsa, mais du parti gouvernemental lui-même arrivé au pouvoir grâce à une corruption inouïe.

Mais ce n'est pas tout. Sans parler du scandale de l'agence d'émigration au Canada — le *Pesti Hirlap* parle de sept millions de pots-de-vin — il y a encore celui du suicide de Mgr Bogdanovitch, patriarche de l'Église orthodoxe de langue serbe en Hongrie, disparu mystérieusement cet été à Bad-Gastein. Voici, d'après les journaux de Pest, tels que l'*Az Est*, le *Magyarorszag*, le *Magyar Hirlap*, comment se présente cette affaire :

Mgr Bogdanovitch avait été élu patriarche serbe hongrois avec résidence à Karlocza (Karlovitz) en 1908, en remplacement du patriarche décédé Brankovitch. Toutes les Églises non catholiques en Hongrie sont autonomes et s'administrent elles-mêmes. Elles représentent des collectivités ayant personnalité civile, administrant leurs biens, souvent très considérables, sous le contrôle du ministère de l'instruction publique et des cultes. L'Église serbe orthodoxe de langue serbe de Hongrie est réputée fort riche et, à part sa richesse collective, le haut clergé possède encore, à titre personnel et se transmettant de successeur à successeur de la prébende, des biens considérables.

Il est d'usage, au ministère hongrois, cela se sait, de « taper » de temps en temps les hauts dignitaires des Églises qui, tous, jouissent, en effet, d'énormes revenus, pour des œuvres ou des dépenses non inscrites au budget ou pour rétablir l'équilibre de crédits dépassés, mais surtout pour subvenir à des frais d'élections. Lorsque, en 1910, le comte Khuen-Hédervary fut nommé premier ministre avec mission de se constituer une majorité obéissante et assez domestiquée pour voter sans broncher toutes les nouvelles charges militaires et que, pour ce faire, il lui fallut environ 25 millions, le patriarche Bogdanovitch fut

mis à contribution pour 400.000 couronnes ; le comte Khuen en réclamait 600.000. Bogdanovitch déclara ne pouvoir donner que 400.000, qu'il se procura sur ses propriétés privées par voie d'hypothèque et les avança à la « caisse du parti », à titre de prêt, aux mains de M. Lukacs, alors ministre des finances dans le cabinet Khuen.

M. Lukacs ayant succédé, en avril 1912, au comte Khuen, Mgr Bogdanovitch réclama la restitution des sommes avancées. On se rappelle qu'en juillet 1912 le ministère Lukacs, contre les protestations de tous les Serbes de Hongrie, de Croatie et de Serbie, suspendit brusquement les droits d'autonomie de l'Église orthodoxe serbe de Hongrie et fit administrer la caisse et les biens de cette collectivité par un agent du ministère. Les journaux de Belgrade alors publièrent sans être écoutés les véritables mobiles de cette suspension d'autonomie à laquelle le ministère hongrois cherchait à donner une raison de politique internationale de défense contre la Serbie ; ce fut simplement pour restituer à Mgr Bogdanovitch une partie de son emprunt, mais en le prélevant sur la caisse des fonds et fondations de l'Église serbe dont il s'était attribué ainsi l'administration sans contrôle.

Le ministère Lukacs restitua ainsi à Mgr Bogdanovitch 285.000 couronnes ; il lui en doit encore 145.000. Bogdanovitch n'a pu supporter d'avoir ainsi jeté le trouble dans l'administration de son Église ; à peu près ruiné par cette lutte contre le ministère Lukacs, accusé à Belgrade, à Agram et dans son entourage d'avoir servi la cause d'un gouvernement ennemi des Serbes, il s'est donné la mort.

Les chiffres et détails sur l'administration du fonds serbe publiés par l'*Az Est* comme les déclarations faites par Bogdanovitch à des témoins avant sa mort, sont tellement précis que les démentis qu'oppose le ministère Tisza à ces révélations semblent sans force.

Naturellement de pareilles besognes ne peuvent s'exécuter sans que leurs auteurs cherchent à s'assurer du silence de la presse. Les entremetteurs du bureau de la presse du Cabinet Tisza ont fait en ce sens des efforts répétés un peu partout. Ils sont venus aussi à Paris. On leur réclame maintenant des comptes à Pest et, d'après le *Nepszava*, les explications ont été accompagnées d'échange de gifles. Nous ne nous étonnons pas de ces mœurs entre agents d'une politique malpropre. Mais il paraît que certains de ces individus ont eu l'effronterie de se targuer d'intelligences avec le *Journal des Débats*. Peut-être a-t-on eu le tort de leur laisser franchir la loge de la concierge ; on sera plus prudent une autre fois.

DÉMISSION DU CABINET ROMANONÈS.

26 octobre 1913.

Mis en minorité hier au Sénat, le comte de Romanonès a donné sa démission. Appelé par le roi à recueillir la succession de M. Canalèjas, assassiné le 12 novembre 1912, il avait éprouvé de la peine à maintenir une certaine cohésion dans le parti libéral. Comme tous les partis espagnols, celui qui détenait le pouvoir depuis la chute retentissante de M. Maura en 1909 était divisé en groupes ou plutôt en coteries avec des chefs rivaux et des clientèles distinctes. M. Canalèjas lui-même avait débarqué M. Moret avec la complicité de M. Maura qui avait voué une rancune « inexpiable » à l'auteur de sa chute, coupable d'avoir manqué, lors de l'affaire Ferrer, aux règles traditionnelles admises entre le gouvernement et l'opposition. Le comte de Romanonès hérita des embarras inhérents à la situation. En outre, comme son autorité dans le parti au moment où il dut inopinément prendre le pouvoir n'était pas encore solidement assise, il eut presque tout de suite à lutter contre de sérieuses difficultés. Afin d'y échapper, il avait cet été ajourné les Cortès. Mais tout le monde jugeait la situation scabreuse. Toutefois, on s'était mis d'accord pour retarder la rentrée des Cortès et par suite l'ouverture d'une crise après le voyage du président Poincaré. On ne voulait pas, en effet, exposer les hommes d'État français à trouver à Madrid des ministres démissionnaires ou intérimaires. Le voyage terminé, la crise était inévitable.

Elle a éclaté hier, le jour même de la rentrée des Cortès.

C'est au Sénat que s'est livrée la bataille. Le président de cette assemblée, M. Montero Rios, est démissionnaire et n'a pas été remplacé. Ce fait seul était caractéristique de la dislocation de la majorité et de l'instabilité de la situation ministérielle. Aussi le président du Conseil a-t-il voulu tout de suite aborder l'obstacle de front. Il a posé immédiatement la question de confiance, afin de mettre en demeure les libéraux dissidents de se prononcer ouvertement. Il était sûr de la majorité dans son propre parti, et peut-être espérait-il que les conservateurs, jugeant inopportun leur retour au pouvoir en ce moment, ne se coaliseraient pas avec les libéraux groupés autour de M. Garcia Prièto, l'ancien ministre d'État. Cet espoir, s'il a été conçu, a été trompé. Les conservateurs ont voté avec les amis de M. Garcia Prièto, et le bloc des opposants a réuni 106 voix contre 103 données au Cabinet. Le comte de Romanonès a tiré de ce vote les conséquences logiques et est allé hier soir porter au roi la démission du ministère.

Alphonse XIII se trouve ainsi jeté dans un grand embarras. Manifestement, il désirait que les libéraux restassent au pouvoir jusqu'à l'expiration du mandat des Cortès actuelles. Il appréhendait dans une certaine mesure le retour aux affaires de M. Maura, chef des conservateurs, qui doit à son courage dans l'affaire Ferrer la haine féroce de l'extrême gauche. M. Maura a déjà été l'objet d'un attentat et les amis de l'ancien anarchiste révolutionnaire ont juré de rendre impossible, fût-ce par la violence, un gouvernement présidé par son exécuteur. Cette menace ne saurait entraver le choix du souverain. Mais Alphonse XIII est, à juste titre, foncièrement hostile aux dissolutions répétées des Cortès ; il est très large d'esprit, très ami du progrès dans tous les bons sens du mot, et il aurait voulu laisser aux libéraux la possibilité de mener à bien leur

programme de réformes pendant toute la durée normale de la présente législature. Il va sans doute commencer par tenter de rétablir l'accord, provisoire du moins, entre les grands caciques libéraux. Mais il ne pourrait guère réussir que grâce à l'abnégation du comte de Romanonès s'inclinant dans l'intérêt supérieur du parti devant la minorité irréductible conduite par M. Garcia Prièto. L'esprit de sacrifice poussé à ce point se rencontre rarement chez les hommes politiques. M. Garcia Prièto, il est vrai, déclare qu'il se fait fort de gouverner avec les Cortès actuelles. A-t-il reçu des confidences qui lui permettent de compter sur d'assez nombreuses défections dans le camp Romanonès ? Il le dira sans doute au roi qui appréciera.

Quant à M. de Romanonès, il est convaincu que sa succession ne peut être recueillie que par les conservateurs. Si c'est bien le cas, la situation politique se tendra davantage à l'intérieur. A l'extérieur, peut-être y aura-t-il de légères modifications. En toute hypothèse, les Français conserveront au président du Conseil démissionnaire un souvenir reconnaissant, car le comte de Romanonès s'est montré pendant son court ministère l'ami constant et éclairé de notre pays.

LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN EN ITALIE.

28 octobre 1913.

Les résultats des élections générales de dimanche sont encore confus. Comme on le prévoyait, les opérations du scrutin, rendues très minutieuses par la nouvelle loi en vue d'assurer le secret et la sincérité du vote, ont donné lieu à

des incidents sérieux qui ont retardé en maintes circonscriptions la proclamation des résultats. L'admission de 40 o/o environ d'illettrés aux urnes compliquait la situation. Beaucoup de candidats avaient dû faire imprimer leur portrait en même temps que leur nom sur leurs bulletins de vote. Aussi ne faut-il point s'étonner que les renseignements authentiques soient encore très incomplets. En outre, les ballottages sont très nombreux. Mais on peut déjà dégager le caractère général de cette grande consultation populaire.

La « chronique des violences » a enregistré d'innombrables bagarres plus ou moins graves et les *episodi di sangue* ont été fréquents. On compte un certain nombre de morts et beaucoup de blessés. Néanmoins, il ne semble pas que les violences aient dépassé ce qu'il était naturel de craindre dans un pays où l'on a la main prompte et le sang chaud. D'ailleurs, le bilan des désordres en pareilles circonstances est toujours difficile à établir. La participation au vote est restée proportionnellement à peu près la même que lors des élections précédentes, de 50 à 60 o/o ; elle a été moins forte à Rome qu'ailleurs ; dans le deuxième collège, où le socialiste réformiste sortant, M. Bissolati, a battu M. Amilcare Cipriani, socialiste officiel, il y a eu seulement 11.560 votants sur 41.228 inscrits ; dans le troisième collège, sur 13.568 inscrits, 4.106 seulement sont allés aux urnes. La pression administrative s'est exercée avec une vigueur particulière dans les circonscriptions comme celles d'Ascoli Piceno et de Cuneo, où les candidats giolittistes se trouvaient en présence d'adversaires déclarés. Mais, dans la plupart des collèges, les questions personnelles jouaient le plus grand rôle sans qu'on pût mesurer le degré d'attachement des divers candidats au Cabinet. A Turin, les quatre grands journaux quotidiens

de la ville soutenaient les mêmes candidats dans les cinq collèges de la capitale piémontaise. Évidemment, dans les conditions où s'engageait cette lutte singulière dans la plus grande partie du pays, il serait imprudent de tirer des élections d'hier des conclusions précises.

Toutefois, il est permis de croire dès maintenant que les éléments catholiques et socialistes sont les bénéficiaires de la journée d'hier. Non pas que les uns ou les autres aient réussi à faire passer un grand nombre de candidats. Les uns et les autres ont bien réalisé un gain net de sièges ; mais leur appoint a été souvent décisif et le sera de nouveau dans les ballottages. Suivant le désir du Vatican, les électeurs catholiques semblent avoir porté leur voix sur les candidats qui leur avaient donné des gages ou qui représentaient le parti de l'ordre. Ils se sont coalisés avec les libéraux modérés contre les anticléricaux et les socialistes révolutionnaires. A Rome, la majorité municipale anticléricale paraît compromise. Suivant toute vraisemblance, la nouvelle Chambre sera donc plus conservatrice que la précédente. M. Giolitti, qui avait pendant la précédente législature donné un coup de barre à gauche, va probablement en donner un à droite. Dans le prochain ministère, les droites nuance Tittoni pourraient bien tenir la place que le dictateur avait réservée aux socialistes lors de la constitution de son dernier ministère. Il n'est pas impossible non plus que M. Tittoni soit appelé à jouer un rôle de premier ordre dans le gouvernement.

Mais, si les socialistes perdent les bonnes grâces de M. Giolitti et la chance de participer aux faveurs du pouvoir, ils gagnent du terrain dans le pays. A Milan, leurs amis Turati et Treves sont seuls élus au premier tour ; il y a ballottage dans les quatre autres collèges où aucun candidat gouvernemental n'a pu passer. Les socialistes dou-

bleront probablement le nombre des sièges (34) qu'ils occupaient à Montecitorio et feront passer plusieurs candidats radicaux avancés. Il se constituerait ainsi une opposition de gauche. L'Italie n'aurait point à s'en plaindre. Il est désirable dans tous les pays parlementaires que la majorité soit contrôlée par une minorité capable de se faire entendre. Le régime de dictature parlementaire suivi jusqu'ici par M. Giolitti ne se prolongerait pas indéfiniment sans compromettre le pays lui-même.

FORMATION DU MINISTÈRE DATO.

29 octobre 1913.

La crise ministérielle est résolue en Espagne, mais la crise politique ne semble pas terminée. De l'avis des principaux personnages du parti conservateur, le moment pour celui-ci de reprendre le pouvoir n'était pas encore venu. Seule la clientèle des caciques conservateurs, habituée à bénéficier périodiquement du « rotativisme » parlementaire, trouvait bien long le jeûne imposé depuis quatre ans à l'opposition. Du consentement à peu près général, les libéraux seraient restés aux affaires si leur scission en deux groupes principaux et leur obstination dans la division n'avaient rendu impossible leur maintien au gouvernement malgré le vif désir du roi de ne pas changer d'équipe ministérielle avant la fin de la législature actuelle. Le Cabinet Romanonès avait encore devant lui un vaste programme et il n'était pas de l'intérêt bien entendu des conservateurs d'en empêcher l'exécution. En effet, il est souvent des re-

formes d'une urgence reconnue, mais qu'un parti vivant sur certaines traditions trouve avantage à voir réaliser par ses adversaires.

Le moment était d'autant plus mal choisi pour les conservateurs qu'eux aussi étaient divisés. Dans ces deux dernières années, M. Maura, leur chef, s'est livré à des manifestations significatives ; une fois même, il avait annoncé qu'il se retirait de la vie politique. Quand le roi l'a fait appeler après la remise de la démission du comte de Romanonè, il est parti pour la campagne immédiatement après son entretien avec Alphonse XIII, sans prendre contact avec aucun des personnages du parti, notamment avec M. Dato. Cette attitude bizarre ne facilitait point la formation d'un Cabinet conservateur. Néanmoins, devant l'impossibilité de la reconstitution d'un gouvernement libéral, M. Dato a accepté la mission de former un ministère et il l'a mis sur pied dans la journée même après avoir en vain essayé d'entrer en communication avec M. Maura. Seulement un Cabinet né dans de pareilles conditions paraît difficilement viable. Il ne comprend pas les conservateurs les plus éminents tels que MM. Lacierva, Allende-Salazar, Sanchez Toca, le marquis de Pidal, les généraux Linarès et Primo de Rivera. M. Dato semble acculé à un dilemme : gouverner avec ses propres amis, suivre son propre programme, et s'exposer à être combattu par l'aile droite du parti ; ou bien donner satisfaction à M. Maura sur les personnes et sur le programme et s'effacer devant lui.

La situation se complique de la nécessité de dissoudre les Cortès. Sans doute les élections tournent toujours en faveur du parti qui les fait. Mais encore faut-il que ce parti ne soit pas divisé en factions présentant des candidats distincts. On peut douter que M. Dato dispose des moyens nécessaires pour se constituer une majorité à lui en dehors

des amis de MM. Maura et Lacierva. L'ancien président du Conseil et son ministre de l'intérieur possèdent personnellement dans le pays, dans les provinces basques entre autres, des influences qu'un Cabinet conservateur ne pourrait pas impunément tourner contre lui. A défaut du concours de M. Maura, la position de M. Dato deviendrait promptement intenable. La question qui se pose actuellement est donc celle de savoir si M. Maura, cessant de bouder, voudra bien soutenir le nouveau Cabinet. Il est revenu à Madrid, s'est entretenu avec ses amis et a dû se rencontrer avec M. Dato. De cet entretien dépendra probablement le sort de la combinaison ministérielle. Si un accord ne réussit pas à s'établir, M. Dato sera exposé à être renversé, même après de nouvelles élections, dès qu'il plaira aux libéraux de se coaliser avec les mauristes à propos d'une question quelconque. Dans ces conditions M. Dato préférerait peut-être renoncer au pouvoir et conseiller au roi de rappeler le comte de Romanorès avec le mandat de dissoudre les Cortès.

Il ne faut point se le dissimuler, l'accord entre MM. Maura et Dato sera pénible. En politique intérieure et extérieure, ces deux hommes d'État ont des tendances sensiblement différentes. Partisan de la manière forte, M. Maura est foncièrement hostile à la politique de rapprochement avec les républicains. Il doit peu sympathiser avec les préférences déclarées d'Alphonse XIII pour la politique d'apaisement. Au contraire, M. Dato est d'esprit conciliant et modéré. De plus il ne modifierait rien à l'orientation diplomatique adoptée par son prédécesseur avec l'approbation cordiale du roi. De toute façon, la crise gouvernementale qui vient d'éclater chez nos voisins et amis mérite d'être suivie avec attention.

SOMMATION AUSTRO-ITALIENNE A LA GRÈCE.

2 novembre 1913.

L'Autriche-Hongrie et l'Italie, toujours avec l'assentiment de l'Allemagne, poursuivent la mission de police balkanique qu'elles se sont attribuée elles-mêmes. Il y a quinze jours, le comte Berchtold, avec l'assentiment des gouvernements italien et allemand, sommait la Serbie de retirer dans la huitaine en deçà des frontières fixées par la conférence de Londres les troupes chargées de refouler et de contenir les Albanais qui avaient envahi le territoire serbe. Quoique les agresseurs eussent reçu des armes des agents austro-hongrois et italiens et obéi à des suggestions connues du Ballplatz, quoique le danger écarté par la rapidité de la riposte serbe pût bientôt surgir de nouveau à l'instigation des mêmes influences, la Serbie céda fort sagement aux conseils venus de ses meilleurs amis. Elle enleva ainsi tout prétexte d'intervention aux puissances mal intentionnées à son égard. Malheureusement, ce succès apparent du Ballplatz créait un précédent fâcheux. Demain, disions-nous, le marquis de San Giuliano peut faire à Athènes ce que le comte Berchtold vient de faire à Belgrade. C'est fait aujourd'hui. Il n'a pas été remis, il est vrai, d'ultimatum à la Grèce. Mais les ministres de François-Joseph et de Victor-Emmanuel III près de Constantin Ier ont notifié avant-hier à M. Venizélos que les territoires attribués à l'Albanie par la conférence de Londres ou reconnus comme albanais par les Cabinets de Rome et de Vienne devraient être évacués le 31 décembre, date

fixée par la conférence de Londres, sans aucune prolongation de délai. Il s'agit donc toujours de savoir si la liquidation balkanique va s'effectuer sous la direction de la Triple-Alliance ou sous celle de l'Europe.

Lors de l'ultimatum à la Serbie nous avons essayé de dissiper les illusions des personnes qui s'imaginaient que l'Italie suivait à contre-cœur l'Autriche-Hongrie. L'Italie est plus solidement que jamais attachée à la Triple-Alliance. Il est de son intérêt de faire croire qu'elle marche la mort dans l'âme tantôt avec l'une de ses alliées, tantôt avec l'autre. Mais elle marche toujours et ne manque point de faire marcher à leur tour ses partenaires à son propre profit. Aujourd'hui, c'est pour elle qu'on travaille. Le ministre autrichien a seul accompagné son collègue italien près de M. Venizélos ; mais l'Allemagne, tout en restant dans la coulisse afin de ménager le beau-frère de Guillaume II et de ne pas offusquer l'opinion grecque, est consentante et complice. Dans cette comédie, les trois acteurs se sont réparti les rôles. Ils paraissent isolément ou ensemble sur la scène suivant l'effet à produire, mais ils jouent le même jeu. Les autres puissances vont-elles rester simples spectatrices ?

L'Autriche et l'Italie invoquent contre la Serbie et contre la Grèce les décisions de l'Europe. Elles invoquent même celles qui n'ont pas encore été prises, celles qui le seront seulement après la fin des travaux de la Commission internationale de délimitation. Elles préjugent les conclusions des arbitres, et déclarent qu'à défaut de conclusions sur tel ou tel point, elles considéreraient comme albanais « tous les villages où leurs représentants à la Commission seront empêchés de les examiner pour une raison ou pour une autre ». On est assuré d'avance que ces raisons ne manqueront pas. On sait déjà que les commissaires autrichiens et

italiens se livrent sous les yeux de leurs collègues à des intrigues qui rendent singulièrement pénible la tâche si délicate de la Commission. A mesure que la Turquie reprend des forces et qu'augmente l'espoir d'obtenir son concours dans une nouvelle crise, on voit croître la hardiesse du Ballplatz et de la Consulta. Avant-hier, la *Nouvelle Presse libre* écrivait : « Nous n'en sommes plus aux sous-entendus et aux restrictions mentales dont la conférence de Londres a été le centre ; l'Autriche-Hongrie et l'Italie ne sont plus disposées à laisser l'Europe les berner et leur mettre la camisole de force. » L'Europe bernant les puissances qui ont annexé la Bosnie-Herzégovine et la Tripolitaine, qui occupent Rhodes, Stampalia et le Dodécanèse, voilà une version imprévue de l'histoire de la crise orientale. La Triple-Entente la rendra-t-elle authentique en laissant carte blanche à ces intéressantes victimes de l'Europe ?

Puisqu'on invoque les décisions de l'Europe pour justifier les menaces et les actes de coercition, il appartient à l'Europe de relever l'argument et de se réunir. Elle dira si ses décisions sont exactement interprétées ; elle arrêtera les mesures à prendre et désignera les agents d'exécution. Si l'Autriche-Hongrie et l'Italie ne répondent point à la convocation de Sir Edward Grey, si elles se dérobent devant le devoir de participer à des délibérations communes, si elles prétendent *fare da se* dans les Balkans et la mer Égée, elles ne pourront plus du moins couvrir du nom de l'Europe leurs initiatives égoïstes.

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE EN ITALIE.

3 novembre 1913.

Le scrutin de ballottage pour les élections à la Chambre des députés a eu lieu hier en Italie. Il présentait peu d'intérêt politique puisque le Cabinet Giolitti était assuré d'une très forte majorité. Néanmoins, dans les collèges où le premier tour n'avait pas donné de résultat, la lutte a été plus ardente que le dimanche précédent. Les idées étaient moins en cause que les hommes. Mais certains des candidats étaient combattus avec acharnement par l'administration pour défaut de docilité à l'égard du dictateur, et d'anciens partisans de M. Giolitti, membres de l'Union libérale monarchique, désignés officiellement par le parti, tels que le marquis Ferrero di Cambiano à Turin, ont été traités par les préfets comme des ennemis publics. Les moyens employés envers le marquis Ferrero ont été si répugnants, la volonté de l'administration de le faire échouer à tout prix était si évidente que cet honnête homme, jouissant de l'estime générale, même de ses adversaires socialistes, a préféré se désister avant le second tour malgré le grand nombre de voix obtenues au premier. M. Giolitti retrouvera donc à Montecitorio sa majorité « hydropique » délestée de quelques hommes indépendants qui faisaient honneur à la représentation nationale.

Hier, les socialistes ont accentué leur succès de l'autre dimanche. Tous ne sont point des ennemis du gouvernement. Quelques-uns même font volontiers son jeu et dans plusieurs circonscriptions on a moins voté pour le candidat

socialiste que contre l'autre candidat. Il est aussi permis de supposer que l'administration a fait voter pour le socialiste quand elle n'avait pas d'autre moyen de démolir un candidat insuffisamment inféodé à M. Giolitti. Toutefois la poussée socialiste est incontestable. Elle n'est pas due, comme on serait tenté de le croire de prime abord, à l'introduction d'une cohue d'illettrés dans le collège électoral. En effet, les candidatures socialistes ont triomphé pour la plupart dans les grandes villes du Nord où les illettrés sont le moins nombreux. La réforme électorale ne leur a pas profité plus qu'à leurs adversaires. Elle a plutôt servi aux préfets, passés maîtres dans l'art de gouverner les ignorants.

On attendait avec une curiosité particulière les résultats de Rome où deux candidats nationalistes antiblocards luttaient contre deux séides du bloc maçonnique qui administre la ville de Rome sous la présidence de M. Nathan, incarnation de la franc-maçonnerie. Les deux blocards ont été battus. Leur défaite, s'ajoutant à celle de leurs amis au premier tour, est un désastre pour l'anticléricalisme romain. Les beaux jours de M. Nathan sont passés.

Décimés au premier tour, les républicains regagnent quelques sièges au second. Battu à Turin, M. Chiesa est élu à Massa ; sa disparition de Montecitorio eût été regrettable, car il a eu souvent le courage de dire au ministère des vérités qui venaient sur les lèvres de beaucoup de modérés, mais que personne d'autre n'osait exprimer.

Le groupe de M. Sonnino semble avoir éprouvé des pertes sensibles. L'administration a traqué ses candidats avec une activité spéciale. Il comptait des hommes éclairés et compétents dont les critiques, solidement documentées, déplaisaient au dictateur.

A s'en fier au langage des grands journaux de la péninsule, les élections générales laissent le pays dans un état

de malaise. La victoire prévue de M. Giolitti a provoqué de vifs mécontentements dans certains milieux où l'on avait jusqu'ici suivi le gouvernement. Elle est saluée avec tiédeur, sinon avec inquiétude, par plusieurs des organes les plus importants de la presse. Elle a fait trop de victimes parmi les personnes qui croyaient avoir droit à la reconnaissance ou aux égards du ministère. D'autre part, le zèle excessif des agents préfectoraux n'a pas été couronné d'autant de succès qu'on l'espérait au palais Braschi. On parle déjà d'une « prochaine danse de préfets » coupables de n'avoir point réussi à déposséder de leurs sièges des candidats gênants. Quelques résultats donnent à réfléchir sur les véritables sentiments des électeurs. A Militello, par exemple, M. Cirmeni, correspondant romain de la *Stampa* et notabilité gallophobe, était à peu près certain d'être battu par le professeur Costa. On réussit à faire retirer sa candidature à ce fonctionnaire quelques jours avant le 26 octobre. M. Cirmeni se croyait assuré du succès quand une candidature socialiste, celle du docteur Majorana, surgit brusquement à la veille du scrutin. Pendant deux jours on attendit vainement la proclamation des résultats de Militello. Enfin, l'on annonça que M. Cirmeni était élu par 531 voix de majorité. Le préfet recevra sans doute de l'avancement. Après le second tour, on peut répéter ce que le *Corriere della Sera* disait après le premier : « Les organes officieux peuvent se fatiguer en périphrases de consolation ; mais la vérité qu'il faut dire, qu'il faut reconnaître, qu'il faut voir en face, est celle-ci : les élections marquent une diminution des forces purement constitutionnelles.

LA PRESSION AUSTRO-ITALIENNE EN ORIENT.

5 novembre 1913.

Les « optimistes » consentent enfin à s'apercevoir que les choses ne vont pas tout à fait comme ils le désiraient. Depuis des semaines ils annonçaient quotidiennement que le traité gréco-turc serait signé le lendemain ou le surlendemain, ou « dans quelques jours » au plus tard. Suivant eux, les négociateurs étaient d'accord sur tout, sauf sur un point, ou deux points, ou quelques petits points sans importance, sans la moindre importance. Qui osait en douter était un mauvais esprit. Aujourd'hui on est obligé d'avouer qu'il n'y a rien de conclu, que les probabilités d'accord sont moins grandes qu'il y a un mois, et qu'une rupture n'est pas invraisemblable. En effet, la situation s'est développée en Orient, comme pouvaient le prévoir les personnes regardant les choses en face. Les négociations d'Athènes ont été menées de manière à laisser toujours une question litigieuse en suspens. Quand on avait épuisé la liste des questions à régler, on revenait sur celles qu'on croyait résolues. Le Cabinet de Constantinople le faisait dire ces jours derniers par un officieux : toutes les parties du traité en élaboration constituent un ensemble et les questions résolues peuvent toujours être reprises, suivant les solutions adoptées ultérieurement pour les autres. Ce système est défendable quand il y a matière à concessions mutuelles, mais ce n'est point le cas ici. Les Turcs et les Grecs ne discutent point des cessions de territoire, des sacrifices financiers ou des avantages commerciaux. Ils ont à

trancher uniquement les questions de droit international soulevées par le passage sous la domination grecque d'anciens territoires ottomans : statut personnel des habitants, régime des immeubles privilégiés, etc. Chacune d'elles peut être traitée séparément et l'on ne voit pas comment le réglement de l'une influerait sur celui de l'autre.

Nous le répétons : si la Turquie et la Grèce sont également animées du désir de rétablir entre elles des relations normales et si leurs représentants ne réussissent point à s'entendre sur les questions litigieuses, elles doivent remettre à des arbitres, au tribunal international de La Haye, par exemple, le soin de prononcer. Dans aucun des deux États, ni l'honneur national, ni les intérêts vitaux ne sont en jeu : le différend actuel est de ceux qui rentrent naturellement dans la compétence d'un tribunal arbitral. Si l'une des parties refuse de recourir à ce moyen pacifique de sortir d'embarras, c'est qu'elle a des arrière-pensées. Malheureusement, il y a de fortes raisons de croire à l'existence de ces arrière-pensées. L'Autriche-Hongrie et l'Italie, soutenues par l'Allemagne, veulent peser sur la Grèce pour agrandir l'Albanie, *leur* Albanie. L'Italie, de connivence avec ses alliés, prétend retirer à l'Europe le droit, reconnu à la conférence de Londres et conféré formellement par la Porte, de statuer sur le sort des îles de la mer Égée. Les puissances de la Triple-Alliance ont besoin de la Turquie pour exécuter leur programme. En conséquence, au lieu de l'encourager à conclure la paix définitive avec la Grèce, comme c'est son intérêt, elles l'incitent à temporiser, à tenir toujours le glaive suspendu. Il s'agit de mater la Serbie et la Grèce et de liquider les affaires balkaniques conformément aux ambitions des puissances déçues par les deux premières guerres. On se demande ce que pense, ce que fait la Triple-Entente.

DÉMARCHE DES CABINETS DE PARIS ET DE PÉTERSBOURG A CONSTANTINOPLE.

6 novembre 1913.

Les Cabinets de Paris et de Pétersbourg ont reconnu la nécessité d'adresser des conseils énergiques à celui de Constantinople. Ils ont observé une remarquable contradiction, qui existe depuis longtemps, entre le langage officiel du gouvernement ottoman et ses actes. Depuis la débâcle bulgare, il en est ainsi. Le grand-vizir n'a cessé d'affirmer ses intentions de paix et de modération. Les Turcs ont pourtant repris non seulement Andrinople, malgré une déclaration formelle précédente de la Sublime Porte, mais encore toute la Thrace orientale et la presque totalité de la ligne Andrinople-Dédéagatch. Ils reviennent maintenant sur le mandat expressément conféré par eux à l'Europe de statuer sur le sort des îles de la mer Égée. Ils donnent à leurs négociations avec les Grecs une allure cahotique qui autorise toutes les suppositions. Ils parlent déjà de prendre des mesures de coercition pour le cas où le Cabinet d'Athènes n'accepterait pas leur manière de voir sur les points litigieux. Nous sommes inébranlablement attachés à la paix, disent-ils, et nous ne déclarerons pas la guerre aux Grecs ; mais noux expulserons du territoire de l'empire les sujets hellènes qui y sont établis. Si l'on réfléchit que les colonies hellènes dans l'empire, surtout dans les ports méditerranéens, sont nombreuses, actives, et constituent un des principaux éléments de prospérité du commerce grec, l'expulsion prévue serait un acte d'hostilité au premier

chef. Elle provoquerait infailliblement des représailles. Il s'ensuivrait un conflit qui mènerait directement à la guerre et la responsabilité en incomberait à la Turquie.

Les gouvernements français et russe ont donc jugé nécessaire d'appeler sérieusement l'attention de la Sublime Porte sur les responsabilités qu'elle encourrait en prenant des mesures précipitées ou en suivant une politique destinée à aboutir à un conflit. Ce n'est pas qu'ils s'approprient le moins du monde la thèse grecque dans les négociations en cours. Nous avons indiqué que certaines des prétentions primitives du Cabinet d'Athènes étaient inadmissibles et que la Turquie était en droit d'exiger l'option pour la nationalité grecque ou ottomane, dans un délai raisonnable, des habitants ou originaires des anciens territoires ottomans passés sous la domination grecque. Mais ces questions délicates de droit international doivent être discutées sans passion, sans menaces. En cas de désaccord persistant, l'arbitrage est la solution indiquée. Pourquoi donc préparer déjà, car on annonce qu'on la prépare, l'expulsion de tout ou partie des sujets hellènes résidant actuellement en Turquie ? L'empire ottoman est-il donc déjà si prospère, si riche en hommes utiles, qu'il puisse se priver brusquement de la collaboration commerciale et industrielle des membres de la colonie étrangère la plus active ? Il faudrait qu'un vent de folie soufflât de nouveau sur la Porte pour qu'elle commît pareille erreur. Elle n'a rien à gagner et tout à perdre à un nouveau conflit.

C'est dans l'esprit le plus amical que la France invite la Turquie à terminer courtoisement, pacifiquement, ses négociations spéciales avec la Grèce. C'est toujours dans cet esprit qu'elle lui a donné des conseils et il est regrettable pour la Turquie qu'ils n'aient pas été suivis. Si la Grèce montrait de son côté des tendances inquiétantes, nous

n'hésiterions pas non plus à la retenir sur cette mauvaise voie. Mais M. Venizelos, maintenant comme dans les autres phases de la crise, suit une politique conciliante et, pour l'instant, c'est à Constantinople qu'il importe de faire entendre la voix de la raison.

UN ARTICLE DE LA « GAZETTE DE L'ALLEMAGNE DU NORD ». — DISCOURS DE SIR EDWARD GREY A NEWCASTLE. — M. TAKE JONESCO A ATHÈNES.

9 novembre 1913.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit ce matin, dans sa revue de la semaine, qu'elle partage « l'assurance tranquille avec laquelle Sir Edward Grey et M. Kokovtzof ont apprécié la situation ces jours derniers ». Mais, dans le même article, l'organe officieux de la chancellerie impériale tient un raisonnement si illogique qu'on se prend à douter du bien fondé de ses convictions diplomatiques. Les événements balkaniques, dit la *Gazette*, ne seront pas graves en eux-mêmes tant que les grandes puissances ne se laisseront pas entraîner à prendre parti d'une manière unilatérale et fâcheuse pour leur entente mutuelle. « Jusqu'ici cela ne s'est pas produit et cela sera évité aussi à l'avenir. » Qu'est-ce donc, sinon des interventions unilatérales, que l'ultimatum austro-hongrois à Belgrade et la menace austro-italienne à Athènes ? Ces deux démarches comminatoires, effectuées à l'insu des gouvernements de la Triple-Entente, avaient été formellement approuvées à Berlin. Si la Wilhelmstrasse les considère comme des actes sans impor-

tance, ne rentrant point parmi ceux dont les autres puissances doivent s'entretenir préalablement, il est vraiment difficile de partager « l'assurance tranquille » de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*.

Jeudi, dans son allocution de Newscastle, Sir Edward Grey a fort justement montré que la politique extérieure se conciliait mal avec les grands succès personels et que « les grands succès diplomatiques » se payaient cher en fin de compte, d'autant plus cher qu'ils avaient été plus bruyamment célébrés. Nous avons trop souvent soutenu cette thèse ici pour la contredire. L'exemple des « succès diplomatiques » du comte d'Aehrenthal est là pour prémunir tous les hommes d'État contre la politique d'ostentation. Mais la réserve doit avoir des limites chez les diplomates les moins portés à la réclame. L'effacement continu n'est une méthode de gouvernement ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Il est des actes qu'un homme de gouvernement ne peut laisser passer sans prendre ouvertement position. L'ultimatum austro-hongrois et la menace austro-italienne sont de ceux-là. Ils sont non seulement en eux-mêmes de mauvais procédés à l'égard des États menacés et des membres du concert européen, mais encore et surtout l'indice d'une politique unilatérale dont l'application ruinerait l'équilibre européen. Sir Edward Grey, dit-on, l'avait immédiatement reconnu après l'ultimatum du comte Berchtold. Il n'a pu qu'être confirmé dans cette première impression, comme MM. Pichon et Sazonof, par l'attitude des Cabinets de Rome et de Vienne envers la Grèce. Peut-être l'opinion britannique, occupée d'autres soucis, attache-t-elle trop peu d'importance à des événements dont dépend pourtant le sort de l'Orient. Le discours que M. Asquith va prononcer au Guildhall va nous renseigner à ce sujet. En Russie, l'opinion publique, de plus en plus désabusée

sur le compte de la politique bulgare, se montre de plus en plus inquiète et elle désire visiblement être rassurée sur la volonté de la Triple-Entente de ne point se laisser exclure du règlement des affaires balkaniques. L'opinion française éprouve des sentiments analogues.

Heureusement la cause de l'équilibre et du maintien de la paix en Orient semble avoir trouvé un champion résolu dans le gouvernement roumain. Sans se faire les gendarmes de l'Europe, rôle ingrat qu'ils ne veulent point assumer, MM. Majoresco et Take Jonesco se rendent nettement compte de l'intérêt capital pour la Roumanie de ne point laisser porter atteinte au statut balkanique établi sous leurs auspices à Bucarest. Après avoir tout fait pour s'entendre pacifiquement avec la Bulgarie, pendant la première et au début de la seconde guerre balkanique, la Roumanie s'est vue contrainte de prendre parti pour les Serbes et les Grecs odieusement attaqués par leurs anciens alliés. Dès lors, le sort a été jeté. Par la force des choses, les intérêts de la Roumanie sont liés à ceux de la Serbie et de la Grèce. Elle est appelée à faire front avec celles-ci contre toute puissance qui tenterait de détruire l'œuvre de Bucarest. Toutes trois ont à défendre ensemble des acquisitions simultanées consacrées par le même traité, et un équilibre qui les protège également. Cette solidarité naturelle ne pourrait être détruite que par une imprudene de la Grèce. Ne serait-ce point pour provoquer cette imprudence et dissocier ainsi le bloc des quatre États balkaniques victorieux que l'Autriche et l'Italie poussent leurs pointes répétées à Belgrade et Athènes ?

Ces manœuvres n'ont point passé inaperçues à Bucarest. M. Take Jonesco qui, déjà dans la première guerre, a joué un rôle diplomatique important — exposé dans la lettre de Roumanie parue dans les *Débats* du 7 novembre

— se trouve en ce moment à Athènes. Quoique l'objet de son voyage soit de rendre une visite à M. Venizélos et d'admirer l'Acropole, il est permis de croire que la politique n'y est point étrangère. M. Venizélos a offert vendredi soir un dîner en l'honneur de M. Take Jonesco et ces deux hommes d'État ont prononcé des toasts qui ont tout à fait l'allure de ceux qu'on porte dans les banquets de gala. Le président du Conseil hellène a célébré le traité de Bucarest comme « la charte fondamentale de la péninsule balkanique » ; il a déclaré que ce traité « garantissait la paix par le concours des États qui ont collaboré à sa conclusion et constituait *la base de leur rapprochement de plus en plus étroit* ». « Ce traité, a répondu le ministre de l'intérieur roumain, est bien une charte fondamentale et la base du rapprochement entre la Roumanie et la Grèce, toutes les deux éprises de la paix et entre lesquelles il m'est impossible de voir des causes de divergence. » Ces paroles, immédiatement reproduites par l'Agence balkanique, constituent un sérieux avertissement aux perturbateurs de la paix orientale. Elles ont été accentuées par une démarche des représentants du roi Charles à Constantinople et à Sofia. Si la Roumanie ne se laisse détourner par aucune intrigue de cette politique prévoyante, elle sera le meilleur soutien de l'équilibre oriental et de la paix générale.

DISCOURS DE M. ASQUITH AU GUILDHALL.

11 novembre 1913.

M. Asquith a prononcé hier au Guildhall le discours traditionnel du premier ministre anglais au banquet donné

à l'occasion de l'installation du nouveau lord-maire. La partie de ce discours relative à la politique extérieure est courte et sans signification marquée. On n'y découvre que deux points saillants : l'intention de rassurer les musulmans des Indes sur le sort de l'Asie ottomane et notamment des villes saintes de l'Islam ; l'opinion que le salut de l'Asie ottomane dépend des réformes intérieures et que ces réformes doivent être effectuées avec la collaboration des puissances « qui, par leur situation géographique ou leurs intérêts économiques, prennent un intérêt spécial au bien-être et au développement de l'Asie Mineure ».

Il est bien naturel que le gouvernement britannique se préoccupe de la répercussion, sur ses dizaines de millions de sujets musulmans, des péripéties des destinées de l'empire ottoman. Le gouvernement français non plus ne néglige point cette considération qui, jointe à son amitié séculaire pour la Turquie, lui commande de veiller à l'intégrité de l'Asie ottomane. Mais, précisément en raison de cette amitié sincère et de la convenance de laisser aux mains du padischah les villes saintes de l'islam, les Cabinets de Paris et de Londres ne doivent point négliger d'éclairer celui de Constantinople sur ses intérêts bien entendus. On eût aimé, par exemple, à entendre hier M. Asquith attirer l'attention de la Sublime Porte sur les inconvénients d'user dans les négociations d'Athènes de procédés dilatoires et obstructionnistes. Cet appel à la modération et à la raison eût été d'un ami véritable.

Quant à la participation aux réformes en Asie Mineure, tous les Cabinets intéressés sont d'accord pour ne rechercher aucun monopole ; ils sont tous disposés à se faire réciproquement une place raisonnable dans la répartition d'influence pouvant résulter de l'application des réformes sous le contrôle ou la direction d'agents européens. Chacun

sait que la Grande-Bretagne a témoigné à ce sujet à l'Allemagne la meilleure volonté. La France est dans les mêmes sentiments ; elle tient seulement à ce qu'aucun tort ne lui soit causé et que personne n'empiète sur ses droits traditionnels.

M. Asquith n'a rien dit des difficultés orientales actuelles. Il s'est borné à proclamer une fois de plus les grands services rendus par la conférence de Londres. Nous ne méconnaissons point ces services et nous avons souvent défendu la conférence de Londres contre des reproches injustes. Mais la conférence est dissoute ou ajournée, on ne sait exactement, et aucun organisme international ne la remplace. Il semble qu'à Londres, et ailleurs, on se laisse trop aisément bercer aux souvenirs des succès — très relatifs, malgré tout — de la défunte réunion des ambassadeurs. Les décisions prises à Londres ont été violées déjà sur des points essentiels ; ce sont les plus contestables, les plus médiocres, dont on voit poursuivre l'exécution avec le plus d'énergie. On ne peut s'empêcher de constater ce contraste : la destruction de la partie saine de l'œuvre de Londres et le maintien de la partie gangrenée. Il n'y a pas là de quoi se féliciter.

LE TRAITÉ TURCO-GREC EST PARAPHÉ.

12 novembre 1913.

La mission de M. Take Jonesco a été couronnée de succès. Grâce à l'officieuse, mais très active intervention de l'éminent homme d'État roumain, les plénipotentiaires

ottomans et grecs ont fini par tomber d'accord hier mardi. Ils ont paraphé une convention dont on télégraphie d'Athènes l'analyse suivante :

Tous les traités et conventions existant avant la guerre sont remis intégralement en vigueur.

Une amnistie est accordée aux personnes compromises dans les événements de la guerre ou ayant trait à ces événements.

Les personnes domiciliées dans les territoires cédés deviennent sujets hellènes à moins que, dans le délai de trois ans, elles n'optent pour la nationalité ottomane, en transférant leur domicile hors de Grèce.

Les habitants des territoires cédés continueront à conserver leurs propriétés dans ces territoires.

Le protocole affirme le respect du droit de propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété; sauf pour cause d'utilité publique et moyennant une indemnité.

Les biens particuliers du sultan et de la famille impériale sont reconnus, maintenus et respectés, tandis que les biens privés du domaine, énumérés dans une liste remise, seront soumis à l'arbitrage de la Cour de La Haye.

La question de l'entretien des soldats prisonniers sera réglée par l'arbitrage, mais la solde des officiers sera remboursée.

La question de la remise des navires saisis et les demandes de réparation pour les pertes causées aux intéressés par l'embargo ou la saisie seront soumises à l'arbitrage.

La question des muftis et de la juridiction des muftis est réglée ; les vakoufs sont respectés ; la dîme des vakoufs est supprimée, mais, si les couvents, les mosquées et les séminaires sont dans l'impossibilité de subvenir à leur entretien, le gouvernement hellénique viendra à leur secours.

La question des vakoufs est réglementée dans un protocole annexe, d'après les bases posées par la sous-commission.

Cet accord, on le voit, est loin d'être parfait. En premier lieu, il est seulement paraphé par les plénipotentiaires sous réserve de l'approbation de leurs gouvernements. L'approbation du gouvernement grec est assurée puisque ses représentants négociaient à Athènes même, en contact direct avec lui. D'ailleurs, MM. Venizélos et Panas ont constamment montré en cette affaire un grand esprit de conciliation. Ils étaient toujours prêts à se rallier à des solutions transactionnelles pourvu qu'elles fussent définitives

et que la Porte ne remît point en discussion les articles réglés par ses délégués. Il reste à savoir si le Cabinet de Constantinople ratifiera la convention ou le projet de convention paraphé hier. Il assumerait une lourde responsabilité en ne le faisant point. S'il manifestait quelque hésitation, M. Take Jonesco, en passant par le Bosphore pour revenir à Bucarest, ne manquerait point d'accentuer ce qu'il a dit à Talaat Bey en se rendant à Athènes. La Roumanie est fermement résolue à ne pas laisser ruiner le traité de Bucarest soit par de nouvelles interventions, soit par des manœuvres souterraines. Elle a pesé sur le gouvernement grec afin de le décider aux plus grandes concessions dans l'intérêt du maintien de la paix. Mais une fois ces concessions obtenues et la convention paraphée, elle se rangerait du côté de la Grèce dans le cas où le refus de la Turquie de ratifier la parole de ses représentants provoquerait un conflit. Le général Savof, qui négociait depuis des semaines des arrangsments militaires avec la Sublime Porte vient de partir précipitamment pour Sofia. On aimerait à croire que c'est pour y donner de bons conseils. Ce serait de la démence de rompre en ce moment.

Quant aux dispositions elles-mêmes de la convention, elles sont essentiellement transactionnelles.Encore n'a-t-on pas pu s'entendre sur plusieurs des points litigieux les plus délicats. Mais, pour les régler, on a recouru au moyen que nous avons recommandé avec insistance, à l'arbitrage de la Cour internationale de La Haye. Dans aucune de ces questions, l'honneur ni les intérêts certains des États ne sont engagés. Il était donc indiqué de les soumettre à un arbitrage, et l'on ne comprendrait point que le Cabinet présidé par le prince Saïd Halim repoussât cette solution de haute équité. Telle est, par exemple, la question du remboursement des frais d'entretien des prisonniers de

guerre. De même pour la restitution des navires de commerce saisis et la réparation des dommages résultant de la saisie. De même encore pour l'attribution des biens du domaine ottoman situés dans les territoires annexés. Dans les dernières années de son règne, le sultan Abdul Hamid avait acquis, ou plutôt s'était fait céder des terres immenses dont on ne savait trop si c'étaient des propriétés particulières du sultan ou des biens du domaine impérial. Le changement de souveraineté ne modifie naturellement pas les droits sur les propriétés privées de qui que ce soit. Mais on ne pourrait laisser indéfiniment en suspens les droits relatifs aux propriétés sur lesquelles le padischah, en vertu de lois coraniques ou autres, pouvait exercer des revendications. On a donc dressé une liste des domaines contestés et les arbitres décideront.

Les solutions adoptées à titre définitif semblent raisonnables. En ce qui concerne les traités mis à néant par la guerre, la Grèce aurait voulu rétablir ceux d'avant la guerre de 1897, plus favorables à ses ressortissants résidant en territoire ottoman, tandis que la Turquie désirait modifier en sa faveur ceux qui étaient en vigueur en 1912. On a décidé de revenir purement et simplement au *statu quo ante bellum* de 1912. Quant à l'amnistie des personnes compromises pendant la guerre, surtout pour s'être enrôlées dans l'une des armées belligérantes, elle sera générale d'après l'analyse télégraphiée. Il ne pouvait guère en être autrement. En pareilles circonstances on n'excepte de l'amnistie que les crimes et délits de droit commun. Le différend relatif à l'option des habitants des territoires cédés est tranché, conformément aux précédents, très nombreux en la matière. Enfin l'affaire très complexe des vakoufs semble réglée équitablement ; les autorités musulmanes ne pourront point percevoir de dîmes, c'est-à-dire se substituer aux

agents de l'État grec pour la perception des impôts, mais les fondations des vakoufs recevront directement de l'État grec les sommes nécessaires à leur existence.

Si, comme on est en droit d'y compter, la convention d'Athènes est ratifiée, il restera de grands sujets d'inquiétude, comme l'attribution des îles de la mer Égée. Toutefois le réglement amiable des litiges techniques entre Constantinople et Athènes sera un premier pas vers l'apaisement.

INTERVENTION DE LA ROUMANIE DANS LES NÉGOCIATIONS TURCO-GRECQUES. — SIGNATURE DU TRAITÉ.

14 novembre 1913.

On annonce ce matin que le traité turco-grec a été signé hier soir jeudi. Cela n'a pas été sans difficulté. Quoique les plénipotentiaires ottomans eussent paraphé l'accord enfin conclu avec les plénipotentiaires grecs grâce aux bons offices très actifs de M. Take Jonesco, le Cabinet de Constantinople a soulevé de nouvelles objections. Il a formulé des demandes de modification sur quatre points. Dans un grand esprit de conciliation, la Grèce a consenti à examiner ces demandes et a finalement cédé sur trois points. Les signatures officielles ont alors été apposées. Il faut espérer qu'elles sont bien définitives, cette fois. On est las partout du système de chicane et de temporisation obstinément suivi dans les négociations orientales. Il ne faut pas qu'on y revienne à l'occasion de l'application des traités aujourd'hui en vigueur. Il était trop visible ces derniers temps que certaines puissances cherchaient à se mé-

nager des prétextes de conflit pour un moment opportun. Heureusement la Roumanie a fait avorter ces combinaisons et tout donne à penser qu'elle maintiendra son attitude à la fois énergique et conciliante. Au moment où les négociations d'Athènes semblaient près de se rompre, elle a fait déclarer par ses représentants à Constantinople et à Sofia qu'elle considérerait comme un *casus belli* le passage de troupes turques par le territoire bulgare, que ce passage eût lieu avec ou sans le consentement de la Bulgarie. Ces paroles ont été décisives. Elles détruisaient le calcul des Bulgares consistant à laisser passer sournoisement une armée ottomane par la Thrace bulgare qui sépare aujourd'hui la Turquie d'Europe du territoire grec. On ne pouvait se laisser duper à Bucarest par les finasseries de Sofia. En fermant les yeux sur le passage de troupes étrangères par son territoire, ou en arguant de son impuissance à l'empêcher, le gouvernement du roi Ferdinand eût commis une violation flagrante de neutralité. S'il pensait échapper aux conséquences de son hypocrisie, il a été détrompé. Le maintien de la paix dépend en grande partie de la vigilance de la Roumanie car il n'est pas permis de compter sur le bon sens des hommes actuellement au pouvoir à Sofia.

Avec l'Europe, la Turquie a tout sujet de se féliciter du dénouement actuel. Une nouvelle guerre, quel qu'en fût le résultat militaire, lui eût été funeste. On est en droit de compter qu'elle va maintenant démobiliser réellement son armée,actuellement concentrée sur les frontières de Thrace. De son côté, la Grèce ne demande pas mieux que de licencier tous ses réservistes dont la présence serait si utile chez eux après plus d'un an de campagne. Elle s'empressera de faire en ce sens tout ce que ne lui interdira pas le souci élémentaire de la sécurité nationale. Puisque le sort des îles de la mer Égée a été remis entre les mains de l'Eu-

rope, et qu'aucune puissance, sans manquer à sa parole, ne peut plus rejeter cette solution pacifique, il ne subsiste aucune raison avouable de refuser de démobiliser. Seule cette démobilisation garantira la loyauté des intentions. Seule, elle déterminera les capitalistes occidentaux à souscrire les emprunts sollicités avec insistance par les États orientaux. Une démobilisation fictive serait insuffisante ; elle doit être réelle et complète.



CHAPITRE II

LA TRIPLE-ALLIANCE ET LE PANGERMANISME

LA QUESTION DES ILES DE L'ÉGÉE. — CAMPAGNE DE LA PRESSE ITALIENNE CONTRE LA FRANCE.

17 novembre 1913.

Plusieurs de nos confrères ont découvert la semaine dernière que la presse romaine tenait un langage hostile à la France. Ils semblent avoir été frappés surtout par l'affirmation des journaux transalpins que la France était seule en Europe à soutenir la politique qu'elle suit actuellement dans l'affaire albanaïse et dans celle des îles. Cette affirmation mensongère a de quoi surprendre en effet. Malheureusement elle n'est pas nouvelle. Nous l'avons relevée à diverses reprises depuis le début de la crise. Mais ce qui est plus grave et ce que nos confrères ont passé sous silence c'est, en ce qui concerne la France, la campagne d'empoisonnement systématique de l'opinion publique italienne par les publicistes investis de la confiance particulière de MM. Giolitti et de San Giuliano. L'influence de la presse de Rome est limitée ; elle est de beaucoup inférieure à celle

des grands journaux des provinces du Nord, incomparablement plus lus en Italie et dans les colonies italiennes des pays voisins. Aussi avions-nous cru devoir dénoncer en premier lieu le système de calomnies quotidiennes adopté par certains organes de propagande gallaphobe avec la connivence de hauts personnages. Là, en effet, était le grand danger pour les relations entre les deux pays. Le Cabinet de Rome pouvait faire passer dans ses organes romains des articles lénitifs ou des démentis destinés à sauvegarder les apparences ; le poison ne continuait pas moins de circuler dans les principales artères de la péninsule.

Pendant la période électorale qui vient de se terminer, nos confrères italiens avaient été distraits de la politique française par des préoccupations locales. La récente recrudescence de nouvelles tendancieuses à notre endroit tient à deux causes : la mauvaise humeur causée par les résultats des élections et l'approche du moment où il faudra résoudre la question des îles de l'Égée.

Les élections n'ont pas accentué le moins du monde le mouvement d'impérialisme déchaîné par l'entreprise tripolitaine. Au contraire, dans les provinces les plus riches et les moins illettrées de l'Italie, elles ont cinstitué un désavœu net de la politique impérialiste. A Rome même, où des candidats nationalistes ont été élus contre les partisans du bloc municipal, les électeurs des vainqueurs ont voté en premier lieu contre le bloc ; c'est le bloc maçonnique qui a été battu et c'est pourquoi M. Nathan et ses collègues ont dû se retirer. L'impérialisme était pour peu de chose dans ce succès. En réalité, il est un produit des manœuvres gouvernementales qui, par tous les moyens, pendant des mois, ont essayé de galvaniser l'opinion publique afin de lui faire supporter les rudes épreuves de l'entreprise tripolitaine. Mais on ressent dans l'ensemble du pays une véritable las-

situde. Au Piémont, boulevard de M. Giolitti, les élections ont révélé une opinion antigouvernementale très accusée. La *Stampa*, organe du président du Conseil, laissait percer l'autre jour ses désillusions dans les paroles significatives que voici : « Nous traversons une heure crépusculaire où, dans la lumière qui s'éteint, la confusion est à son comble. » A ces heures crépusculaires, la presse amie du palais Braschi dirige une diversion contre la France.

Le règlement pacifique des difficultés gréco-turques n'a pas été non plus sans causer quelques déceptions. Il avance l'heure où l'Europe, en vertu du mandat exprès reçu de la Turquie, devra statuer sur le sort des îles de l'Égée. Certains de nos confrères italiens, et non des moindres, ont dit qu'on irait jusqu'à pensionner des soldats turcs en Tripolitaine afin de conserver un prétexte de conserver les îles. Ces procédés sont inavouables dans une conférence et chacun sait très bien — les journaux italiens l'ont eux-mêmes imprimé plusieurs fois — qu'il ne reste plus de troupes turques en Libye. Alors on s'en prend à autrui, à la France toujours, des ennuis que l'on prévoit. On s'ingénie, sur la foi de renseignements fournis par de hautes autorités, à faire croire à l'opinion italienne que la France seule s'occupe de régler le sort des îles, tandis que toutes les autres puissances, la Russie et l'Angleterre en particulier, s'en désintéressent. Ce mensonge répandu dans la péninsule est propre à troubler profondément les rapports franco-italiens. Pourtant on s'y tient obstinément. On dissimule soigneusement la vérité, à savoir que la conférence de Londres doit statuer souverainement sur le sort des îles et que, suivant la déclaration catégorique de Sir Edward Grey, aucune des îles ne pourra être attribuée à un titre quelconque à une grande puissance quelconque. La France n'a pas pris d'attitude spéciale à ce sujet ; elle

s'est seulement efforcée de préparer des solutions conciliantes conformes à l'intérêt général, aux besoins de la paix et à la parole donnée. Le *Corriere della Sera* reprochait hier à la France d'avoir « troublé les eaux ». Cette accusation est curieuse de la part d'un journal du pays qui, par sa brusque déclaration de guerre à la Turquie dans l'automne de 1911, a provoqué tous les bouleversements orientaux.

A bout d'arguments, la presse italienne revient aux lamentations dont elle entretient périodiquement l'Europe depuis cinquante ans : la France se jette toujours en travers du chemin de l'Italie ; elle ne permet pas à l'Italie de se développer ; elle la traite en pupille, en subordonnée ; elle lui prend partout sa place au soleil. Ainsi écrit-on l'histoire à Rome. On se garde bien de dire que, depuis longtemps, soit spontanément, soit en conformité d'instructions précises, les agents italiens en Orient s'appliquent avec persévérance à substituer l'influence de leur pays à celle du nôtre. Ils ne combattent aucune autre influence que la nôtre. Nous avons eu toutes les complaisances, et même des défaillances. Nos voisins y ont vu seulement des occasions d'exiger davantage, de nous atteindre sur de nouveaux terrains. Hier encore, comme on l'a vu dans notre correspondance de Rome, le chargé d'affaires d'Italie à Constantinople invitait les ressortissants du royaume dans l'empire ottoman à cesser de parler français et grec. Pour les agents de la Consulta, l'Italie représente seule dans le monde la vieille civilisation ; elle doit évincer peu à peu la France de ses positions anciennes et empêcher la Grèce de se faire à son tour une place au soleil.

Nous voulons espérer que c'est là une politique d'agents trop zélés et de publicistes trop bouillants, qui ne correspond point aux véritables sentiments du peuple italien. En conscience, nous croyons qu'elle est aussi nuisible à l'Italie

qu'à ses rapports avec nous et au repos de l'Europe. Nous le déplorons, mais il ne nous est pas permis de l'ignorer.

DISCOURS DU COMTE BERCHTOLD DEVANT LES DÉLÉGATIONS. L'AUTRICHE ET LA FRANCE.

20 novembre 1913.

Le discours prononcé hier par le comte Berchtold devant la Commission des affaires extérieures des Délégations des deux Parlements de la monarchie austro-hongroise mérite d'être lu en entier. Suivant l'habitude, le ministre commun des affaires étrangères s'est attaché surtout à présenter un exposé méthodique de la politique du Ballplatz sans entrer dans les polémiques. Cette fois, l'exposé était délicat à faire. Il s'agissait de défendre une politique qui a laissé détruire dans les Balkans l'ordre de choses considéré à Vienne et à Pest comme le plus favorable au développement des intérêts austro-hongrois et qui se solde pécuniairement par un bon demi milliard de dépenses extraordinaires. Le comte Berchtold s'est justifié en déclarant qu'il avait atteint les deux buts qu'il visait : la création d'une Albanie indépendante et d'un nouvel ordre de choses stable dans la péninsule balkanique. Il a masqué ses déceptions politiques derrière un plan imaginé après coup. Il ne pouvait guère parler autrement et tout autre ministre à sa place se fût probablement comporté de même. Mais le vice fondamental de la politique extérieure austro-hongroise pendant la crise orientale, c'est-à-dire le manque de franchise et de prévoyance, éclate à chaque ligne.

Le comte Berchtold affirme que la monarchie « a considéré son extension territoriale dans les Balkans comme achevée par l'acquisition de la Bosnie-Herzégovine ». Peut-être est-ce exact ; peut-être le gouvernement austro-hongrois était-il lié à cet égard par des engagements précis avec l'un de ses alliés. Mais, si'il en est ainsi et si ce désintéressement territorial ne recélait point d'arrière-pensée, la conduite du Ballplatz depuis des années est simplement enfantine. Si les intentions austro-hongroises envers les États balkaniques étaient pures, que ne l'a-t-on déclaré nettement à Vienne et pourquoi n'a-t-on point cherché à en tirer les bénéfices naturels ? On n'aurait pas eu besoin de mobiliser, d'épuiser le trésor, de tenir pendant plus de six mois la population en alerte ? On répond à cela : mais nous voulions empêcher les Balkaniques d'augmenter leurs avantages au delà de ce que nous étions résignés à permettre. Pauvre excuse ! Si le Ballplatz n'avait point agité ses foudres, il aurait certainement obtenu tout de suite de la gratitude des grandes puissances autant ou plus que ce qu'il leur a arraché plus tard par la menace. Au début de la première guerre balkanique, on lui eût donné sans difficulté toutes les garanties désirées au sujet de l'Albanie, d'autant plus qu'à ce moment Scutari était encore entre les mains du sultan. La mobilisation et les menaces n'ont en somme procuré aucun avantage d'aucune sorte à la monarchie ; par contre, les dépenses et la diminution de prestige ont été immenses. Devant l'accumulation de mesures militaires sur les frontières et le langage comminatoire de la presse, l'Europe et les peuples des deux côtés de la Leitha se sont persuadé que la mise en branle de cet énorme appareil devait avoir pour objet des avantages proportionnés à l'effort. Or, après des sacrifices extrêmement lourds pour l'État et la population, ces avantages

se réduisent à la création d'une Albanie anarchique.

Mais cela n'est presque rien en comparaison du discrédit moral à l'intérieur même de la monarchie. Si le Ballplatz avait marqué franchement, à l'origine du conflit, les sympathies qu'il révèle aujourd'hui pour les peuples balkaniques, il eût conquis dans ses propres Slavies et dans celles d'à côté une autorité dont il avait grand besoin. Au contraire, immédiatement, il a témoigné une défiance hostile à ses populations slaves, il les a traitées en complices de ses rivaux, il a mis leur territoire en état de siège. Alors ces pauvres gens ont salué les victoires des Slaves des Balkans comme leurs propres victoires et la chute de la domination ottomane dans la péninsule comme le présage de leur affranchissement. Rien ne leur a fait mieux voir qu'ils étaient regardés chez eux non comme des citoyens, mais comme des sujets, comme les indigènes d'une colonie. Cette impression ne s'effacera plus. Le comte Berchtold s'est plaint hier « des voix peu amicales pour l'Autriche » qui se font entendre de temps en temps en France. Il apprécie mal ces voix, parmi lesquelles il comprend sans doute la nôtre. Si nous étions citoyen austro-hongrois, nous serions dix fois plus dur. Il n'est pas possible de gâcher plus pitoyablement la politique d'un grand pays qu'on ne l'a fait depuis cinq ans pour celle de l'Autriche-Hongrie.

Toutefois il convient de retenir la phrase du comte Berchtold sur les voix françaises. Elle prouve que les deux pays ne se trouvent point dans une phase de leur existence où ils se comprennent. Aussi éprouve-t-on un profond étonnement en lisant dans le *Berliner Lokal-Anzeiger* du 17 novembre qu'une partie de la presse française exprime le désir de voir l'archiduc-héritier François-Ferdinand s'arrêter officiellement à Paris en revenant de Londres et « que le président du Conseil des ministres français

pourrait faire oublier ses fautes s'il arrivait à décider l'archiduc à faire une visite à l'Élysée, visite que le président de la République irait lui rendre à Vienne ». Nous ne savons dans quelles feuilles françaises notre confrère de Berlin a ramassé cette information. Le gouvernement français n'a point de fautes à faire oublier à Vienne, et il ne sollicite de visite de personne. Le *Berliner Lokal-Anzeiger* confond les désirs de la presse française avec ceux des courtiers d'emprunts austro-hongrois.

LA MANŒUVRE AUTRICHIENNE EN FRANCE. — LA QUESTION DES EMPRUNTS.

23 novembre 1913.

Toute la presse austro-hongroise a remarqué, comme nous, que le comte Berchtold a réservé pour la France les sévérités de son exposé aux Délégations. Alors que le ministre commun des affaires étrangères de la monarchie dualiste a trouvé des paroles aimables pour toutes les grandes puissances, même pour la Russie, en face de laquelle pourtant les troupes de François-Joseph Ier sont restées mobilisées pendant plus de six mois, il a dit seulement de la France que « des voix peu amicales » s'étaient fait entendre de ce côté. Ce contraste a frappé même la *Nouvelle Presse Libre* ; comme le dit notre confrère, c'est le monde renversé. Aussi sera-t-on surpris de voir ce même journal, dans le même article, essayer de renflouer le projet d'échange de visites officielles entre Paris et Vienne, ma-

lencontreusement lancé l'autre jour par le *Berliner Lokal-Anzeiger*.

Très justement, la *Nouvelle Presse Libre* rappelle que la France et l'Autriche-Hongrie ne sont séparées par aucun différend et qu'au cours de l'histoire la France a été souvent mal inspirée en s'alliant aux ennemis de l'Autriche. Elle constate également avec raison la faillite de la politique extérieure des deux Napoléons ; si sévère qu'elle puisse être à cet égard, elle ne le sera jamais autant que nous. Mais la troisième République n'a jamais, que nous sachions, dirigé d'entreprise contre l'Autriche ni suivi une politique qui lui soit hostile. Elle se borne à prendre les précautions les plus élémentaires vis-à-vis d'un groupement de puissances constitué pour faire échec à la France. L'Autriche-Hongrie est membre de ce groupe ; elle a souscrit des engagements éventuels contre une puissance qui est notre alliée, et elle est obligée à soutenir l'Allemagne contre nous dans certains cas. Ces cas sont limités, il est vrai ; mais, en cas de guerre-rien ne nous garantit que l'application du *casus fœderis* ne serait pas étendue. Tout au moins y a-t-il là un risque, et le risque est tel que nous devons le prévoir. La première précaution à prendre de notre côté consiste à ne pas fournir à une puissance quelconque de la Triple-Alliance des armes qui pourront être tournées contre nous. Les armes financières sont de celles-là. Au moment de son arrivée au pouvoir comme président du Conseil, puis lors de son élection à la présidence de la République, M. Poincaré a dit sur l'usage de la puissance financière de la France au point de vue extérieur des paroles applaudies dans tout le pays et concordant exactement avec ce qui a toujours été écrit ici. Il nous est donc impossible d'ouvrir le marché de Paris aux emprunts d'État d'un membre de la Triple-Alliance.

Un échange de visites entre l'archiduc héritier François-

Ferdinand et M. Poincaré ne modifierait en rien cette situation. Elle la compliquerait plutôt, et bien inutilement. Celui de nos ministres auquel un homme d'État austro-hongrois demanderait une autorisation d'emprunt aurait seulement à répondre ce que M. de Freycinet a répondu autrefois à l'attaché militaire de Russie qui lui exprimait le désir de commander 500.000 fusils de guerre à nos ateliers : « Très volontiers, mais encore voudrions-nous être assurés que ces fusils ne tireront jamais sur nous. » Ce fut le début de l'alliance franco-russe. Eh bien ! nous voudrions être assurés aussi que l'argent prêté à l'Autriche-Hongrie ne sera jamais employé contre nous. On dit à Vienne que les centaines de millions demandés à l'épargne française seraient exclusivement consacrés à des travaux publics. Mais ce n'est là qu'un jeu d'écritures. Si nous prêtions cet argent et s'il était réellement employé aux travaux urgents en question — ce qu'il serait difficile de contrôler —, le gouvernement austro-hongrois consacrerait à l'accroissement projeté de ses forces de terre et de mer les sommes actuellement destinées aux travaux publics. Or, dans l'état actuel des alliances, ces forces ne peuvent se tourner que contre nos alliés et contre nous. Si sympathiques que nous soient beaucoup d'Austro-Hongrois, nous ne pouvons nous exposer à ces risques pour leurs beaux yeux. L'opinion française ne comprendrait pas cette politique de suicide et ne permettrait à aucun gouvernement de la faire.

Dans son exposé de la semaine dernière, le comte Berchtold a rappelé que la Triple-Alliance a été renouvelée le 7 décembre 1912, longtemps avant son échéance, et il a chanté un hymne en l'honneur de cette union où le cœur et la raison sont d'accord. Il a même éprouvé le besoin d'ajouter quelques mots piquants à notre adresse. Libre à lui. Libre à nous aussi de faire de nos ressources l'emploi qu'il

nous plaît. Des politesses protocolaires ne changeront pas un iota aux stipulations des traités de la Triple-Alliance. Elles ne changeront rien non plus à la politique de malveillance et de domination pratiquée méthodiquement par le Cabinet de Vienne contre les Slaves de la monarchie et des Balkans. Or, il ne nous est nullement indifférent, au point de vue de notre propre défense nationale, que les éléments slaves de la monarchie soient assujettis aux éléments germaniques ou germanisants, ni que le Ballplatz recoure à tous les moyens, y compris les faux, pour affaiblir ou discréditer les peuples indépendants des Balkans. Il ne dépend pas de nous de modifier cela. Nous assistons avec tristesse depuis des années, en Autriche-Hongrie, au développement d'une politique funeste, à notre sens, aussi bien à la monarchie elle-même qu'à la paix de l'Europe. Aussi longtemps que cela durera, nous devrons en France observer la plus grande réserve à l'égard d'une puissance à laquelle nous aimerions pouvoir témoigner les sentiments amicaux que nous ressentons pour beaucoup de ses sujets.

LE DISCOURS DU TRÔNE ITALIEN. — LA FRANCE ET L'ITALIE

28 novembre 1913.

Le discours du trône prononcé hier par le roi Victor-Emmanuel à l'ouverture de la vingt-quatrième législature résonne comme un hymne impérialiste. C'est une apologie de la politique giolittiste. C'est beaucoup moins un discours du trône qu'un plaidoyer ministériel. Le président du Conseil a mis dans la bouche du souverain les paroles des-

tinées à magnifier tout ce qui a été fait depuis trois ans et à confondre ceux des nouveaux députés, beaucoup trop nombreux au goût du ministère, qui ont été élus par les adversaires de cette politique.

M. Giolitti prend les devants. Il n'est pas sans appréhension sur l'effet que produira tôt ou tard la liquidation financière de l'entreprise libyque. Aussi, tout de suite, il célèbre l'épopée africaine comme une chose sainte qui échappe à toute critique. Sans tenir compte des réserves formulées dans nombre de circonscriptions, il déclare que la représentation nationale, élue pour la première fois au suffrage universel, sera « une protectrice sûre des hautes aspirations de la patrie ». « Une nouvelle période s'est ouverte, ajoute-t-il, par l'acquisition d'une colonie destinée à assurer à l'Italie la place à laquelle elle a droit dans la Méditerranée... Le début magnifique de cette nouvelle période de notre histoire nous permet de penser que la marche ascendante de notre pays continuera, toujours plus assurée. » Et le discours se termine ainsi : « Le drapeau italien, qui flotte sur l'autre rive de la Méditerranée, indique une participation plus active de l'Italie à la solution des problèmes de politique étrangère... La période historique qui s'ouvre actuellement marquera un nouveau pas vers la prospérité et la grandeur de la patrie, si nous savons diriger les hautes vertus dont le peuple italien a donné des preuves héroïques.» Rarement on a marqué avec une pareille insistance, dans un discours solennel, des aspirations aussi fortes.

Pour notre part, nous ne nous en étonnons point ; la harangue d'hier est la quintessence des articles publiés depuis deux ans par la presse ministérielle italienne. D'ailleurs, dans sa forme officielle, elle est d'une correction irréprochable. Mais, entre les lignes et la lumière des commentaires des interprètes ordinaires de la pensée de M. Gio-

litti, on découvre des arrière-pensées intéressantes pour nous. La « nouvelle période » ouverte en même temps que la vingt-quatrième législature, c'est « la majorité » du royaume d'Italie. Depuis des mois, les organes giolittistes crient très haut en regardant du côté de la France : « Nous sommes majeurs ! Nous ne sommes plus en tutelle, ne l'oubliez pas ! » Nous nous imaginions candidement que la France était précisément le pays qui avait le plus aidé à tirer l'Italie de la tutelle étrangère et que, précisément encore au sujet de la Tripolitaine, c'est à la suite d'un accord méditerranéen franco-anglo-italien que l'Italie avait pu occuper la Libye sans intervention européenne. Nous croyions aussi avoir, dès les premiers jours de l'affaire tripolitaine et malgré la brutalité d'une déclaration de guerre injustifiée à la Turquie, donné des preuves répétées de notre résolution de respecter intégralement notre accord méditerranéen avec notre voisine. Pourtant, à entendre la presse italienne, c'est pour ainsi dire malgré nous, contre nous qu'aurait été conquise la Libye, et l'on ose imprimer quotidiennement que la France a soutenu avec persévérance la résistance des Tripolitains. Avec une fermeté remarquable dans l'application de la méthode, on s'est ingénié à représenter, dans certains journaux les plus attachés au Cabinet actuel, les succès africains comme une sorte de revanche contre la France. Revanche de quoi ? Les philosophes de l'histoire le diront.

Nous ne disputons nullement à l'Italie sa place dans la Méditerranée. Cette mer est assez grande pour que beaucoup de grands pays y trouvent leur place sans se gêner. Nous désirons seulement, et ce désir est aussi légitime que celui de l'Italie, que des tiers ne cherchent point à nous évincer de régions où nous possédons des intérêts séculaires. Si les aspirations italiennes se dirigent vers d'autres

rives, elles ne se heurteront pas aux nôtres. Nous souhaitons aussi que les nouveaux établissements d'autrui ne soient point organisés dans un esprit inamical à notre égard. Nos établissements africains, à nous, offrent aux étrangers, aux Italiens en particulier, une hospitalité profitable .C'est grâce à de très lourds sacrifices de notre part que des dizaines de mille compatriotes de M. Giolitti vivent et prospèrent sur des territoires protégés par le drapeau français. Les ministres et les sujets du roi Victor-Emmanuel pourraient s'en souvenir quand on nous accuse systématiquement de prendre la place des Italiens au soleil de la Méditerranée.

LES GUERRES BALKANIQUES ET L'AUTRICHE.

30 novembre 1913.

Le comte Berchtold a réussi à obtenir de la Commission des affaires extérieures de la Délégation autrichienne le vote du *Dispositions-fonds*, c'est-à-dire de la moitié des deux millions de fonds secrets du ministère commun des affaires étrangères. Mais cela n'a pas été sans peine. Au dire d'organes fidèlement attachés au Ballplatz, le gouvernement exerça une pression énergique sur les membres de la Commission pour leur arracher une approbation qu'ils répugnaient à donner. Encore ne parvint-il qu'à s'assurer 12 voix sur 24, et parmi ces 12 voix sept appartenaient aux délégués de la Chambre des seigneurs. Le crédit n'aurait donc pas été voté si une partie des Tchèques — ceux qui suivent M. Kramar — et des Slaves du Sud ne s'étaient

abstenue. Dans la minorité, on compte trois députés allemands. Comme le dit la *Nouvelle Presse libre* les fonds ont été votés, mais la confiance ne l'a pas été.

Les explications du comte Berchtold n'ont satisfait ni persuadé personne. Au cours de la crise orientale, la presse autrichienne nous a souvent accusé de lancer contre la politique viennoise des imputations diffamatoires. Or on trouve dans les débats des Dèlégations la justification matérielle de ce qui a été écrit ici. Comme il était facile de le prévoir, les représentants autorisés de la nation austro-hongroise ont été beaucoup plus durs pour la politique du comte Berchtold que nous ne l'avions été. En particulier, en ce qui concerne la fameuse affaire Prochaska, ils ont flétri en termes définitifs la conduite inouïe du Ballplatz, et la *Nouvelle Presse Libre*, qui dénonçait autrefois notre partialité, a publié un grand article où elle a répété, en somme, avec plus de détails et de précisions, ce que nous écrivions il y a un an. Il est désormais irréfutablement et officiellement établi que le ministère des affaires étrangères, sachant de source certaine que le consul Prochaska était vivant, intact et entièrement libre de ses mouvements, a fait ou laissé publier dans toute la presse de la monarchie, pendant plus d'une semaine, que ce fonctionnaire avait été assassiné ou mutilé par les Serbes.

Toute la diplomatie du Ballplatz a manœuvré avec la même correction durant la crise. Ces jours derniers encore, après la publication par le *Matin* du texte des traités d'alliance balkaniques, la presse officieuse de Vienne attribuait ces révélations à la Serbie et se répandait en articles indignés sur la duplicité de cet État. Par contre, ils célébraient la loyauté du Ballplatz qui, suivant eux, n'avait rien su de ces traités et avait été victime d'une conjuration. Malheureusement pour nos confrères viennois, le démenti

est venu du comte Berchtold lui-même. Dans la séance du 27 novembre de la Commission des affaires extérieures de la Délégation autrichienne, le comte Berchtold a déclaré que les révélations du *Matin* « concordaient avec maintes informations que nous avons déjà eues alors ». Il est difficile d'avouer plus clairement qu'on a été informé des dispositions des traités peu de temps après leur conclusion. D'ailleurs, la *Reichspost*, dont on connaît les attaches avec la maison de l'archiduc héritier, le dit en propres termes : « Le Cabinet de Vienne a eu connaissance de l'alliance secrète serbo-bulgare peu de jours après sa conclusion. On savait parfaitement quels dangers menaçaient l'Autriche-Hongrie du fait de cette union balkanique, et l'on n'a pas manqué d'agir en conséquence. La destruction de cette alliance balkanique devait devenir le but de notre diplomatie. » (Article du 27 novembre.) On sait maintenant comment le comte Berchtold a travaillé à cette destruction. En toute connaissance de cause, il a laissé faire la guerre et a persuadé à la Roumanie de ne pas intervenir. D'accord avec la Bulgarie, sa complice, qui lui avait communiqué le traité, il comptait imposer à la Serbie, vaincue par les Turcs ou épuisée par la guerre, une autonomie macédonienne sous le contrôle bulgare. Comme on sait, il avait pris ses précautions dès le mois d'août 1912 en proposant à l'Europe l'organisation d'une autonomie albanaise. La création d'une grande Albanie autonome descendant jusqu'à Salonique, sous le contrôle viennois, tel était le grand dessein du Ballplatz. Les résultats foudroyants de la première guerre balkanique, les victoires serbes surtout, détruisirent cet échafaudage. C'est alors qu'on se préoccupa à Vienne de provoquer une seconde guerre. On se servit des stambouloviste et, malgré les résistances des Bulgares clairvoyants, sur les injonctions de MM. Radoslavof,

Ghénadief et consorts, le roi Ferdinand rejeta finalement l'arbitrage russe et fit attaquer traîtreusement ses alliés. Cette fois, la Roumanie était mieux éclairée sur les véritables sentiments qu'on lui portait à Vienne. Elle se retira du jeu du comte Berchtold et l'on sait le reste. En vain les stamboulovistes actuellement au pouvoir livrent-ils aujourd'hui à la presse des documents qu'ils jugent compromettants pour le parti russophile. En réalité, ils n'ont compromis qu'eux-mêmes et leurs complices de Vienne.

LES INCIDENTS DE SAVERNE.

4 décembre 1913.

Les incidents de Saverne [1] ont été discutés hier mercredi au Reichstag. De « faits-divers », ils sont devenus événements politiques. En les appréciant à la tribune, le ministre de la guerre de Guillaume II a attribué cette transformation « à l'agitation soulevée par la presse et aux excitations des journaux ». La presse française a le sentiment d'échapper complètement à ce reproche. Elle a observé en tout ce qui concernait les incidents de Saverne, et même pour celui d'entre eux qui pouvait éveiller de légitimes susceptibilités

[1] On s'était abstenu d'apprécier dans des articles les incidents de Saverne afin d'éviter de fournir au gouvernement allemand des prétextes de diversion contre la France. Les incidents eux-mêmes sont exposés plus loin, p. 93, 144, 150, 152 et 175.

de notre part, la plus grande réserve. Notre gouvernement s'est comporté de même ; il a fait dire exactement ce qu'il fallait sans intervenir en aucune façon dans une affaire intérieure d'un pays voisin. Le baron de Falkenhayn aurait été heureux de pouvoir détourner l'irritation du Reichstag contre la presse étrangère ; mais il lui a été impossible de recourir à cette diversion. L'affaire n'a pu être portée du terrain national sur le terrain international, où il est autrement facile pour les pangermanistes de manœuvrer. Elle reste sur le terrain national.

A cet égard, elle est caractéristique. Elle met en pleine lumière les particularités de la Constitution impériale allemande et l'antagonisme entre l'esprit civil et l'esprit militaire dans l'empire. En vertu des lois existantes, le statthalter impérial dans le Reichsland, vice-empereur en Alsace-Lorraine, ne possède aucun pouvoir sur les autorités, militaires dans les provinces annexées. Non seulement il ne participe en aucune manière à leur choix, mais encore il n'a pas qualité pour leur donner des instructions. Bien plus, on ne passe point par son intermédiaire pour envoyer des ordres aux autorités militaires résidant dans le pays qu'il est censé gouverner ; les commandants des corps d'armée de Strasbourg et de Metz communiquent directement avec Berlin. Les troupes en garnison dans une partie de la Haute-Alsace, à Mulhouse par exemple, dépendent même du corps d'armée du grand-duché de Bade. Dès lors le statthalter est désarmé vis-à-vis des autorités militaires chaque fois qu'elles se trouvent en conflit avec les autorités civiles ; comme un simple préfet, il ne peut qu'en référer à Berlin. Là, ce n'est point le chancelier de l'empire qui décide en dernier ressort ; c'est le Cabinet militaire de l'empereur, c'est l'empereur en qualité de *Oberbefehlshaber*. Les officiers le savent et s'en glorifient.

Ils se croient donc autorisés à se faire justice eux-mêmes sans provquer l'intervention des autorités régulières. C'est cette conception du droit des militaires que le ministre de la guerre a défendue hier : « L'armée n'est pas destinée à exercer le service de police et de sûreté en dehors de son domaine propre. Mais, si elle intervient, les rigueurs sont tout à fait inévitables — *so sind die Haerte ganz unvermeidlich.* Vaut-il mieux qu'un officier, insulté dans la rue, passe son sabre au travers du corps de l'insulteur, ou fasse arrêter le malfaiteur par deux hommes ? »

L'exposition officielle de cette conception des droits respectifs des autorités civiles et des autorités militaires a déchaîné une tempête au Reichstag. Jamais, même pendant les fameuses journées de novembre 1908, pareille émotion n'agita le Reichstag. Le discours prononcé auparavant par le chancelier n'était d'ailleurs pas propre à rassurer ou à calmer l'assemblée. Au contraire de ce qu'on attendait, M. de Bethmann-Hollweg a couvert les autorités militaires et n'a trouvé que des mots insignifiants de blâme pour l'officier, auteur responsable des incidents. Il a contesté l'exactitude des expressions outrageantes employées par le lieutenant de Forstner à l'égard du drapeau français, tout en déclarant qu'elles ne pouvaient être tolérées dans l'armée allemande. Pour tous les détails, il s'est borné à dire qu'il y avait « opposition complète » entre les rapports des autorités militaires et ceux des autorités civiles. L'enquête continue, a-t-il ajouté. Le Reichstag a trouvé insuffisantes ces déclarations. De tous les partis, sauf de ceux de droite pure, se sont élevées des protestations. Un ordre du jour de blâme a été déposé par le groupe progressiste ; il porte que la réponse du chancelier aux interpellations sur les incidents de Saverne ne correspond pas à la manière de voir (*Anschaunng*) du Reichstag. En effet, ce sont deux

manières de voir absolument opposées. Il n'est pas sans intérêt pour les voisins de l'Allemagne de savoir laquelle prévaudra finalement.

VOTE DE BLAME DU REICHSTAG AU CHANCELIER.

5 décembre 1913.

Le Reichstag a voté hier, par 293 voix contre 54 et 4 abstentions, l'ordre du jour de blâme au chancelier de l'empire, déposé la veille par le groupe progressiste. Seuls les conservateurs ont voté pour le gouvernement. Nationaux-libéraux et progressistes, socialistes et catholiques du centre ont mêlé leurs bulletins de blâme dans ce vote mémorable. Les incidents de Saverne ont été envisagés par l'immense majorité de l'assemblée non point comme une affaire locale touchant seulement l'Alsace-Lorraine, mais comme une affaire allemande affectant tout l'empire. Avec beaucoup de tact, les députés de l'Alsace-Lorraine ont évité d'opposer les intérêts du Reichsland à ceux de l'empire. Il n'a été question que des droits respectifs des autorités civiles et des autorités militaires. Sur ce terrain, tous les députés, à la seule exception des hommes de droite pure, qui ont une conception féodale du gouvernement, se sont trouvés d'accord. Ils ont déclaré que les autorités militaires avaient empiété à Saverne sur les attributions des autorités civiles et avaient commis des actes qui auraient dû être blâmés et punis par le gouvernement. En vain le chancelier a-t-il dit que des punitions avaient déjà été infligées et que les erreurs commises dans le passé seraient réprimées. Comme

il s'est refusé à faire connaître quelles avaient été ces punitions et quelle serait cette répression, le Reichstag n'a point modifié hier les sentiments de réprobation qui avaient éclaté à la séance précédente.

M. de Bethmann-Hollweg se trouvait dans une situation très fausse. Il hésitait entre ses idées personnelles et celles de l'empereur. Personnellement, il aurait sans doute désiré pouvoir annoncer au Reichstag que des sanctions avaient été prises ; il y a quelques jours, il avait même laissé prévoir ce dénouement de la crise. Mais l'empereur en a décidé autrement. Guillaume II tient fortement à ce que l'harmonie du pouvoir civil et du pouvoir militaire ne soit pas troublée ; mais il tient encore davantage à ne pas donner publiquement tort aux autorités militaires. Il ne veut pas que les punitions disciplinaires infligées à celles-ci, s'il y a lieu d'en infliger, soient publiées et considérées comme un triomphe de l'élément civil. Le vote d'hier lui montrera qu'il est en désaccord sur ce point avec la grande majorité des Allemands, dont les opinions ont certainement été fidèlement interprétées par le Reichstag.

Pour la première fois depuis la fondation de l'empire, le Reichstag a émis un vote formel de blâme contre le chancelier. Pendant les journées de novembre 1908, le chancelier d'alors, le prince de Bülow, était d'accord avec le Reichstag contre l'empereur. L'empereur eut alors le dernier mot, en ce sens que le débat sur l'interview du *Daily Telegraph* ne fut pas repris, qu'aucun vote n'intervint et que la disgrâce du prince de Bülow fut décidée ce jour-là. En réalité, le chancelier découvrit le souverain et témoigna clairement au Reichstag qu'il partageait son opinion sur les initiatives impériales. Le ministre responsable et le pouvoir législatif étaient au fond d'accord. Cette fois, officiellement, quoi qu'à regret peut-être, le chancelier a couvert entièrement

l'empereur. Cette attitude a fourni au Reichstag l'occasion de formuler son blâme. A la vérité le chancelier n'est responsable que devant le souverain et celui-ci, qui est constitutionnellement irresponsable, ne peut être atteint par un vote. Mais le Reichstag dispose de moyens plus positifs d'obliger le gouvernement à tenir compte, au moins dans une certaine mesure, de sa volonté nettement exprimée. Il peut ajourner le vote du budget ou de certains crédits. La suite qui sera donnée à l'affaire dépendra du résultat du voyage de M. de Bethmann-Hollweg à Donaueschingen.

LA DIPLOMATIE DU NOUVEAU CABINET FRANÇAIS.

9 décembre 1913.

M. Gaston Doumergue est un homme nouveau en diplomatie (1). En politique extérieure, il ne représente rien. Jusqu'à hier l'Europe l'ignorait et il ignore encore l'Europe. On ne connaît de lui que son audace à se charger de la direction d'une politique qui lui est étrangère. Par contre, on connaît la diplomatie de son principal collaborateur, de l'homme qui, sans le présider, a en réalité constitué le nouveau Cabinet. Quoique M. Caillaux ne siège pas au quai d'Orsay, sa personnalité est trop représentative pour que la France et l'Europe ne confondent pas la politique extérieure du Cabinet Doumergue avec la sienne.

(1) M. Doumergue avait pris le portefeuille des affaires étrangères dans le Cabinet formé par lui le 9 décembre, et où M. Caillaux reprenait le Ministère des finances.

Déjà, dans le ministère Monis, il détenait seulement le portefeuille des finances, et cependant ce fut lui qui prépara, avec la complicitè de M. Messimy, ces fameux projets de « remembrement » de l'Afrique qui encouragèrent Guillaume II à nous mettre brusquement en demeure de céder le Congo. Il faut donc que le nouveau président du Conseil s'explique franchement. Il ne lui sera pas permis de renouveler le tour de passe-passe de M. Caillaux qui, dans sa déclaration au Parlement lors de son arrivée au pouvoir, passa sous silence les affaires étrangères. On a vu, depuis, ce que cet escamotage dissimulait. Dans la déclaration qu'il lira jeudi à la Chambre, M. Doumergue doit désavouer publiquement la diplomatie de M. Caillaux ou bien il doit disparaître.

Durant les six mois de son principat, de la fin de juin 1911 aux premiers jours de 1912, M. Caillaux sabota toute la politique extérieure française. La seule nouvelle de son avènement détermina l'Allemagne à frapper le coup d'Agadir. Pendant six mois, la France vécut dans un cauchemar. Elle fut à deux doigts d'une rupture avec l'Espagne et d'une brouille avec l'Angleterre. A la conception d'un arrangement général avec l'Allemagne, dont un accord marocain devait être la préface ou le prétexte, on se montra disposé à sacrifier nos amitiés anciennes, nos garanties d'indépendance, notre crédit, notre dignité, nos raisons de vivre. M. Caillaux ne supportait ni contradictions, ni conseils. Enragé dans son œuvre de décomposition nationale, il négociait par dessus la tête de son ministre des affaires étrangères et de notre ambassadeur à Berlin. Les négociations occultes contrecarraient les négociations officielles. Malgré l'opposition et le dégoût du pays, qui chaque jour montaient plus haut contre sa dictature, il poursuivait avec acharnement son rêve de renversement

des alliances et de subordination de la politique à la finance. Heureusement le pays finit par être plus fort que lui, et M. Caillaux s'effondra sous les huées. Allons-nous revivre ces temps de cauchemar ?

En ces temps-là, M. Clémenceau et M. Jaurès n'étaient point les alliés de M. Caillaux. Nous entendons encore le vent de mise en accusation qui soufflait au Sénat quand la Haute-assemblée discutait la convention franco-allemande sur le Maroc. Nous voyons encore M. Clemenceau joindre ses applaudissements aux acclamations de ses collègues au moment où M. Pichon descendait de la tribune après avoir prononcé contre le Cabinet Caillaux un réquisitoire accablant dont on réclamait l'affichage. Enfin et surtout, nous entendons M. Jaurès s'écrier le 15 mars 1912, au cours de la discussion des interpellations sur la politique extérieure : « Je dis que, si M. Caillaux se tait, il faudra qu'il soit disqualifié par le Parlement. » M. Caillaux se tut. Les négociations occultes de l'été 1911 l'étouffaient. Il resta muet, congestionné, sur son banc où se concentraient tous les regards. M. Jaurès a-t-il oublié son excommunication de 1912 ? M. Clémenceau s'est-il réconcilié avec la politique d'abandon ? Si le « tigre » et le tribun, désormais voués à une haine nouvelle, renient leurs discours de l'an dernier pour associer leurs incohérences dans une lutte contre la grandeur et la sécurité nationales, le pays, lui, n'a ni pardonné, ni oublié.

Depuis deux ans, par des votes émis à de très fortes majorités, la Chambre et le Sénat ont approuvé sans réserve la politique extérieure des Cabinets Poincaré, Briand et Barthou, ratifiée par des manifestations éclatantes du pays. Les Chambres vont-elles permettre demain, sous prétexte que l'une d'elles s'est trouvée en désaccord avec MM. Dumont et Barthou sur la rédaction d'une mention

relative à l'immunité de la rente, qu'un nouveau gouvernement revienne à la diplomatie de M. Caillaux ? Sans doute, M. Doumergue compte introduire dans la déclaration ministérielle quelques phrases de convenance sur les puissances alliées et amies. Mais cela ne suffit pas. Il faut rassurer la France ainsi que nos alliés et amis par des explications catégoriques. Il faut se prononcer sans équivoque entre la diplomatie de M. Caillaux et celle des trois derniers Cabinets. Si M. Doumergue ne veut pas ou n'ose pas désavouer l'ancien président du Conseil devenu son collaborateur, la Chambre doit elle-même procéder à ce désaveu. L'ordre du jour voté à la suite de la déclaration ministérielle doit contenir une phrase formelle à cet égard. Le pays l'attend. Il ne pardonnerait pas aux députés qui se déroberaient devant cette obligation.

DISCOURS DE M. DE BETHMANN-HOLLWEG AU REICHSTAG.

10 décembre 1913.

M. de Bethmann-Hollweg a prononcé hier, au Reichstag, deux discours. Le premier, le plus long, n'est peut-être pas le plus important ; c'est un tableau dessiné à grands traits de la politique extérieure de l'empire. Le second, qui est une réponse au député socialiste Scheidemann sur l'affaire de Saverne, a été catégorique et coupant ; le chancelier de l'empire a déclaré qu'il tenait son pouvoir de l'empereur seul, et qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à toute tentative parlementaire ayant pour objet de limiter les droits de l'empereur établis par la constitution.

Nous avons publié hier en Dernière Heure l'exposé sur la politique extérieure. Les diplomates en reliront avec soin chaque paragraphe, car toutes les questions à l'ordre du jour y sont successivement effleurées. Nous ne relèverons ici que quelques points. M. de Bethmann-Hollweg a dit des îles de la mer Égée que leur sort définitif serait fixé par l'ensemble des puissances. C'est ce que la France, d'accord avec l'Angleterre et la Russie, a toujours soutenu. Pourtant cette affirmation de la presse française, conforme à la teneur des décisions de la conférence de Londres, a soulevé les clameurs indignées des journaux officieux italiens. Il sera curieux de lire ce que nos confrères transalpins vont dire de la phrase du discours d'hier sur les îles occupées par les troupes italiennes. Au surplus, il convient de noter le passage où le chancelier de l'empire allemand reconnaît s'être concerté avec le marquis de San Giuliano, au mois de juillet dernier, à Kiel, sur « toutes les questions se rattachant à l'intégrité de l'empire ottoman ». Il n'est pas douteux que les deux ministres, de même que les deux souverains réunis dans le grand port de guerre allemand, ont examiné le problème oriental sous toutes ses faces, y compris la face la plus sombre. Il n'est pas défendu de penser qu'ils ont combiné leur politique commune pour le cas où un malheur arriverait et que, dans ces combinaisons, l'intégrité de l'empire ottoman était exposée à des risques. En Orient, le Cabinet de Berlin se sert de celui de Rome qui, jusqu'ici, suit docilement cette impulsion. M. de San Giuliano compte retirer de grands profits de cette complaisance ; mais la réalisation des profits dépend encore d'autres circonstances et, pour le moment, le peuple italien commence à s'apercevoir qu'il paye un peu cher des promesses à échéance indéterminée. Les séances tumultueuses de Montecitorio, sur lesquelles l'agence Stefani et les agences

affiliées observent un remarquable silence, sont caractéristiques à cet égard. La politique de M. Giolitti est attaquée à fond par de nombreux députés indépendants et l'atmosphère de la Chambre italienne est lourde d'orage. Les comptes rendus de toute la presse transalpine s'accordent à constater que les attaques des adversaires du Cabinet ont produit une profonde impression.

Au sujet de l'Autriche-Hongrie, M. de Bethmann-Hollweg a été bref et contradictoire. D'une part, il a dit que, lors de la conclusion du traité de Bucarest, des divergences s'étaient produites et que l'Allemagne « s'était prononcée contre la révision ». A ce moment, il y a donc eu opposition très nette entre Vienne et Berlin sur une question capitale. D'autre part, ajoute le chancelier, « je puis démentir de la manière la plus catégorique que les divergences en question aient eu une influence fâcheuse sur nos rapports avec nos alliés ». A l'entendre, ces « divergences d'opinions sur quelques points du programme balkanique où l'Autriche a des intérêts plus immédiats que les nôtres » n'ont aucune importance. Il est difficile de croire qu'à Vienne on soit du même avis.

Après avoir parlé des projets d'accord asiatique avec l'Angleterre, sans donner de précisions nouvelles, ainsi que des fermes intentions russes de respecter l'intégrité territoriale de l'Asie Mineure et de poursuivre, « en parfaite communauté de vues avec l'Allemagne » l'amélioration de la situation en Arménie, le chancelier a dit de nous qu'il croyait devoir également conclure du cours des événements que la France « poursuit en Turquie une politique conservatrice en son essence ». Il a eu raison de tirer cette conclusion, qui ne résulte pas seulement « du cours des événements », mais de la parfaite conformité de la conduite de la diplomatie française avec les déclarations de désintéresse-

ment du Cabinet de Paris durant toute la crise orientale. Il n'y a aucune arrière-pensée dans notre respect officiel de l'intégrité ottomane et ce n'est point nous qui, à aucun moment, l'avons mise en danger. C'est à Vienne et à Rome, non à Paris, qu'ont été portés les premiers coups contre la Turquie.

A propos des incidents de Saverne et du vote de blâme du Reichstag. M. de Bethmann-Hollweg a signifié qu'il n'avait pas donné sa démission à l'empereur et qu'il ne la donnerait pas. Il se considère comme indépendant de la représentation nationale. Il s'appuie uniquement sur l'empereur et la Constitution. Comme après les « journées de novembre 1908 », les relations entre le gouvernement et le Reichstag restent immuables. Le changement est plutôt dans les idées que dans les faits.

LA MISSION MILITAIRE LIMAN VON SANDERS A CONSTANTINOPLE.

14 décembre 1913.

Les ambassadeurs de la Triple-Entente à Constantinople sont allés hier samedi chez le grand-vizir demander des éclaircissements détaillés sur le rôle et les attributions de la nouvelle mission militaire allemande en Turquie. Cette démarche préliminaire devait nécessairement précéder les actes de pression dont il a été question. Jusqu'ici, en effet, on n'a guère connu que par les journaux allemands le caractère et l'importance de la mission dirigée par le général Liman von Sanders. Cela suffisait pour justifier l'inquié-

tude des autres puissances, car les détails fournis par nos confrères d'outre-Rhin étaient d'une précision qui ne laissait aucun doute sur leur exactitude. Toutefois, cela ne suffisait pas pour autoriser des représentations formelles à la Sublime Porte. Celle-ci protestait contre l'interprétation donnée en Occident aux mesures qu'elle avait cru devoir prendre en vue de coordonner l'action des instructeurs militaires étrangers. Suivant le grand-vizir et son collègue de la guerre, le général Liman von Sanders et les officiers allemands le secondant n'étaient point investis d'attributions différentes de celles des autres officiers européens chargés de l'organisation de la gendarmerie ou de l'instruction des équipages de la flotte ottomane. Cela était manifestement erroné. Mais encore fallait-il que les puissances de la Triple-Entente fîssent préciser officiellement le rôle de la mission allemande avant de le critiquer. On annonce aujourd'hui que le grand-vizir donnera une réponse demain lundi, au cours de sa réception diplomatique hebdomadaire.

Il est à souhaiter, dans l'intérêt de la Turquie et dans celui des bons rapports des grandes puissances entre elles, que cette réponse dissipe les appréhensions légitimes des puissances soucieuses de maintenir l'indépendance de la Turquie et la liberté des Détroits. Aucun Cabinet ne songe à protester contre le choix d'officiers allemands pour l'instruction de l'armée turque. Il appartient à la Turquie seule de faire ce choix. Elle a déjà eu à son service des officiers allemands ; elle a pu les apprécier en temps de guerre comme en temps de paix. Si elle est satisfaite de leurs services passés et désireuse de recommencer l'expérience, cela la regarde seule. Mais, dans le cas présent, il ne s'agit pas seulement de cela. Si les renseignements publiés sont exacts, le gouvernement ottoman veut ou voulait confier

aux officiers allemands le commandement effectif de toutes les unités du corps d'armée de Constantinople. Dans cette combinaison, toutes les troupes en garnison dans la région de Constantinople et des Détroits, sans aucune exception, devraient l'obéissance illimitée immédiate aux ordres directs du général Liman von Sanders. Il dépendrait donc de celui-ci de prescrire aux troupes de son corps d'armée d'occuper ou d'abandonner tels ou tels points, d'effectuer telle ou telle opération en cas de troubles intérieurs ou de danger extérieur.

Il n'est pas une grande puissance qui ne doive se préoccuper très sérieusement de pareilles éventualités. En première ligne, la Russie. Pour la Russie, la liberté de la navigation dans les Détroits est une question vitale ; pour toutes les puissances maritimes d'Europe, c'est une question de première importance. Il était convenu jusqu'ici que la Turquie restait la gardienne impartiale des Détroits, et cette impartialité présumée constituait une des plus précieuses garanties du maintien de la domination ottomane sur le Bosphore et les Dardanelles. Si cette impartialité vient à disparaître, si la Turquie remet entre les mains des officiers d'une puissance étrangère la garde de la liberté qui lui était confiée dans un intérêt commun, la question des Détroits et de tout ce qui s'y rattache change complètement de face. Il n'est pas douteux qu'en ce cas la Russie, la France et l'Angleterre prendront les résolutions propres à sauvegarder leurs intérêts. D'autres puissances, comme la Grèce — dont la navigation dans la Mer Noire et sur le Bas-Danube est très active — ne sauraient non plus rester indifférentes.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES BULGARES.

15 décembre 1913.

Les élections générales du 7 décembre ont été une catastrophe pour le Cabinet Radoslavof-Ghénadief. Depuis qu'il se faisait des élections en Bulgarie, elles avaient toujours donné une écrasante majorité au parti au pouvoir. Le parti stambouloviste, appelé par Ferdinand Ier à succéder aux Cabinets russophiles Danef et Guéchof après l'échec de l'attaque du 30 juin 1913 contre les alliés balkaniques, comptait bien bénéficier de cette tradition. D'ailleurs, il avait tout mis en œuvre pour réussir. Mais il s'est aussi lourdement trompé à l'intérieur qu'à l'extérieur. Malgré le déploiement de toute la pression administrative, il a obtenu seulement 95 sièges sur 203. C'est dire que, s'il n'avait pas détenu le pouvoir, il aurait à grand'peine conquis une douzaine de sièges. MM. Radoslavof et Ghénadief sont stupéfaits d'un résultat qui déconcerte toutes leurs prévisions. Leur surprise prouve une fois de plus que leurs passions les rendent aveugles sur tout ce qui se passe en Bulgarie et autour d'elle.

Depuis les désastres de cet été, le peuple bulgare aspire uniquement à la paix. Il n'a pas compris l'agression du 30 juin. Il a été odieusement trompé par les auteurs de cette trahison qui lui ont fait croire que la Serbie et la Grèce avaient pris l'initiative des hostilités. Pendant des semaines, il a été tenu dans l'ignorance complète des événements militaires. Les Roumains étaient aux portes de Sofia que les habitants de la capitale croyaient les troupes bulgares vic-

torieuses. Les stamboulovistes avaient isolé la Bulgarie du reste du monde afin d'opérer en toute liberté. Aucun journal étranger ne pénétrait dans le royaume. On avait, il est vrai, employé le même procédé au commencement de la première guerre balkanique contre les Turcs ; mais on était alors dans l'enthousiasme de la « croisade » et toute la nation bulgare était pleinement d'accord avec son gouvernement. Du consentement unanime, on sacrifiait tout à la préparation de la victoire sur le Turc. Au mois de juillet 1913, au contraire, on risquait tous les résultats d'une guerre triomphale pour arracher aux alliés de la Bulgarie les territoires conquis par leurs armées. La fin ne justifiait pas les moyens. Et, la fin ayant été désastreuse, rien ne dissimulait plus la bassesse des moyens et la maladresse des instruments. MM. Radoslavof et Ghénadief auraient voulu laisser l'armée mobilisée le plus longtemps possible afin d'empêcher les réservistes rentrés dans leurs foyers d'édifier la population sur les événements. Le manque d'argent et le cri public forcèrent pourtant le gouvernement à démobiliser, à lever l'état de siège, et le peuple bulgare fut enfin renseigné. Cela suffit pour décider les électeurs à envoyer au Sobranié, en dépit de toutes les pressions, une majorité antistambouloviste.

Sans doute les électeurs bulgares se rendent encore mal compte des responsabilités encourues par leurs divers hommes politiques durant l'année 1913. Mais ils ont facilement constaté deux choses : que MM. Guéchof, Danef et leurs amis n'avaient su ni conclure la paix au moment favorable, ni tirer diplomatiquement parti de la victoire, et que MM. Radoslavof et Géhnadief avaient anéanti les résultats magnifiques de la première guerre. Ils ont donc voté, partout où leur liberté n'a pas été trop brutalement opprimée, contre les candidats de tous ces partis. Ils ont

élu des candidats qu'on qualifie d'agraires ou de socialistes. Il ne faudrait pas prendre ces qualificatifs au sens qu'on leur donne d'ordinaire. La Bulgarie est un pays de paysans où n'existent ni grande propriété, ni grande industrie, ni grands capitalistes. Probablement, les députés agraires ou socialistes, qui vont constituer la majorité du nouveau Sobranié, sont tout simplement des gens qui ont répudié les anciens partis et préconisent le relèvement progressif du pays par le travail et par la paix. Ils ne doivent pas être plus austrophiles que russophiles. Ils demandent seulement que les politiciens cessent de faire de la grande politique aux dépens du peuple. Ils se prononceront d'autant plus énergiquement en ce sens qu'ils connaîtront mieux les fautes de leurs anciens ministres.

Plusieurs des chefs stamboulovistes, dont M. Ghénadief et le général Savof, étaient sous le coup d'une grave accusation de concussion au moment où éclata la guerre contre la Turquie. L'amnistie pour les faits incriminés n'aurait pu être édictée que par un vote du Sobranié à la majorité des deux tiers des voix. Légalement les poursuites devront donc être reprises. La grand-croix que le roi Ferdinand a conférée au général Savof à la veille du scrutin ne suffira peut-être pas à le préserver. Le roi s'est ainsi solidarisé avec son commandant en chef adjoint qui a donné l'ordre d'attaque du 30 juin. Mais qu'en pensera le Sobranié ?

PROPOSITION ANGLAISE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES ILES DE L'ÉGÉE.

16 décembre 1913.

Le gouvernement britannique vient d'adresser aux grandes puissances une proposition précise au sujet du

règlement de la question des îles de la mer Égée. Si la conférence de Londres siégeait encore, cette proposition aurait pu être formulée et discutée devant elle. Mais, puisqu'on n'a pas jugé utile ou possible de réunir de nouveau la conférence des ambassadeurs, Sir Edward Grey a pris l'initiative de saisir l'Europe du règlement d'une question qui ne peut être laissée plus longtemps en suspens sans devenir une source de bouleversements.

Sans lier formellement la question des îles de l'Égée à celle de l'Albanie, le chef du Foreign Office les associe dans sa combinaison. La question des frontières albanaises a été réglée en principe par la conférence de Londres. On ne pourrait plus revenir sur les décisions arrêtées alors, si mauvaises qu'elles puissent être, sans donner prise aux puissances qui ont réussi à les faire accepter. Tout ce qu'il est permis de tenter, sous ce rapport, aux puissances qui se préoccupent sincèrement de paix et d'équité, c'est de faire adopter par les Commissions internationales chargées de la délimitation des frontières le tracé le plus conforme aux aspirations manifestes des populations. Quel qu'il soit, ce tracé sera toujours mauvais. C'est une conséquence inévitable des conditions dans lesquelles on a créé l'Albanie. Toutefois il est des degrés dans le mauvais, et l'on doit veiller à ce que les Commissions de délimitation ne tombent pas trop bas. Dans les circonstances présentes, sir Edward Grey a voulu faciliter à la Grèce la résignation à une solition albanaise très pénible par un règlement équitable de la question des îles.

Au cours de la conférence de Londres et dans les conversations de plusieurs ministres des affaires étrangères avec des ambassadeurs de la Triple-Alliance, il avait été admis verbalement que la Grèce resterait en possession des îles ottomanes occupées par elle, à la seule exception de celles

qui se trouvent dans le voisinage immédiat des Dardanelles. On avait aussi laissé espérer à la Grèce que les îles occupées par les Italiens à titre de garantie d'exécution du traité de Lausanne seraient en tout ou partie remises au roi Constantin après leur évacuation par les troupes du roi Victor-Emmanuel. Depuis la seconde guerre balkanique et la réoccupation d'Andrinople par les Turcs, la situation diplomatique s'est modifiée. Le gouvernement ottoman est devenu beaucoup moins docile aux conseils de l'Europe et il est encouragé dans ses résistances par plusieurs puissances qui désirent à la fois flatter la Sublime Porte et faire échec à la Grèce. D'autre part, l'Italie est entrée de plus en plus avant dans des combinaisons qui lui ouvrent sur l'héritage de l'homme malade des perspectives illimitées. De l'aveu presque officiel des diplomates italiens, l'Italie garde les îles de l'Égée non plus comme un gage de l'inexécution du traité de Lausanne, intégralement exécuté depuis longtemps par la Turquie, mais comme un avancement d'hoirie sur la succession ottomane. Cette situation ne pouvait indéfiniment se prolonger sans grave danger. La proposition de Sir Edward Grey va obliger les Cabinets à prendre ouvertement position. A la réponse qu'elles feront on reconnaîtra les puissances qui suivent une politique loyale et celles qui travaillent sournoisement au démembrement de l'empire ottoman tout en affectant à Constantinople de s'attacher à le consolider.

En somme, Sir Edward Grey propose de reconnaître à la Grèce la possession des îles qu'elle occupe actuellement à l'exception d'Imbros et de Ténédos et de restituer à la Turquie les îles occupées par l'Italie. L'annexion des nouvelles îles grecques serait subordonnée à des garanties militaires et douanières de nature à sauvegarder la sécurité des côtes ottomanes d'Asie et à empêcher la contrebande

entre les îles et la côte. Ces conditions sont parfaitement raisonnables. Nous les avons recommandées autrefois et nous les approuvons. La situation et la configuration d'îles comme Chio et Mitylène sont telles que la Turquie doit être prémunie contre les divers dangers résultant de leur proximité de la côte d'Asie. Quant aux îles du Dodécanèse, à Rhodes et à Stampalia, la Grèce n'est plus guère en état d'élever de prétentions sur elles. Elle a signé la paix avec la Turquie, et les îles sont entre les mains d'une tierce puissance. Or, celle-ci comptait garder les meilleures pour elle et, dans le cas où elle serait amenée à les restituer, elle ne consentirait pas à les livrer à la Grèce. Les troupes italiennes seraient remplacées par des troupes ottomanes. Rouvrirait-on les hostilités pour chasser les garnisons du sultan ? On ne peut y songer. Mais les populations ne veulent point retomber sous la domination ottomane. Entièrement grecques de sympathie, elles exigent l'autonomie comme minimum. L'Europe leur doit cette autonomie. De son côté, la Turquie doit l'accorder parce que, sans le concours de l'Europe, elle n'est pas à même de conserver la souveraineté effective des îles litigieuses. Certains politiciens de Stamboul s'imaginent, il est vrai, que la Turquie sera bientôt en possession d'une flotte de guerre capable de rétablir la domination de l'islam dans la mer Égée. Mais ces hommes, qui ont déjà perdu la Turquie d'Europe, perdraient la Turquie d'Asie s'ils essayaient de donner suite à leurs projets chimériques. Ils sont le jouet de leur imagination et de puissances attentives à exploiter leurs erreurs.

Si le gouvernement ottoman s'inspire des intérêts vitaux de l'empire, et si les grandes puissances prennent en considération principale le maintien de la paix et l'équité la plus élémentaire, la proposition de Sir Edward Grey doit être

acceptée sans hésitation. On verra d'ici peu de jours ce qu'il en est. De la solution donnée à la question des îles, à celle de la mission militaire allemande à Constantinople et à celle des réformes arméniennes dépend le sort définitif de l'empire ottoman — et, par suite, l'équilibre européen.

MAUVAISE SITUATION DU CABINET GIOLITTI. — LA CAMPAGNE CONTRE LA FRANCE.

17 décembre 1913.

La première Chambre italienne issue du suffrage universel fait la vie dure au ministère qui a pris spontanément l'initiative de cette grande réforme électorale. Malgré une pression administrative inouïe, il est parvenu à Montecitorio assez de députés indépendants et résolus pour mettre en fâcheuse posture le Cabinet Giolitti. Ce n'est pas que le « dictateur » ne soit assuré d'un vote de confiance à une imposante majorité. Mais, morceau par morceau, les députés indépendants ont arraché le voile d'illusion qui recouvrait l'œuvre de M. Giolitti. En dépit des protestations furieuses — allant jusqu'aux voies de fait — des membres de la majorité, plusieurs députés ont mis à nu les tares intérieures et extérieures du Cabinet. Quelques-uns, comme M. Raimondo, l'ont fait avec un talent auquel toute la Chambre a dû rendre hommage. Dans son programme électoral et dans le discours du trône, M. Giolitti déclarait ou faisait dire au souverain que tout était pour le mieux dans la plus glorieuse des Italies. Aujourd'hui, il est constaté que la situation économique est inquiétante, que

la situation financière est médiocre, et que la situation diplomatique est loin d'être aussi brillante qu'on l'affirmait.

Il s'est produit en Italie un phénomène électoral analogue à celui qu'on vient de constater en Bulgarie. Les dizaines de milliers de réservistes revenus de Libye dans leurs foyers ont raconté dans leurs villages ce qu'ils avaient vu, et le mirage libyque entretenu depuis deux ans par les journaux chauffés à blanc au palais Braschi et à la Consulta s'est évaporé. On ne peut indéfiniment cacher la vérité. Le dictateur s'est pris dans ses propres finesses. Aujourd'hui on ne parle plus que de sa chute prochaine. Il voulait bien s'en aller, car il sentait qu'il fallait, pendant quelque temps du moins, des hommes nouveaux au pouvoir ; mais il prétendait partir en triomphateur ; cette satisfaction lui sera certainement refusée. Une tempête s'est élevée à Montecitorio contre la dicature, contre la corruption électorale, contre la ruine du système parlementaire, contre les mensonges officiels ; un vote de confiance ne l'apaisera pas.

A la séance d'hier, le ministre des affaires étrangères et le président du Conseil ont successivement parlé des affaires extérieures. On remarquera avec plaisir, de ce côté des Alpes, que le langage de MM. de San Giuliano et Giolitti au sujet de la France diffère profondément de celui que tiennent depuis des mois les journalistes auxquels ils accordent leur confiance et les plus précieuses faveurs. Ces deux hommes d'État se sont bien gardés de séparer la France de ses alliés et amis, et de nous prêter des intentions ou des tendances en désaccord avec celles de l'Angleterre ou de la Russie. La proposition anglaise relative à l'Albanie et à l'attribution des îles de la mer Égée constitue une preuve éclatante que, dans ces deux affaires, le Cabinet de Paris marchait de concert avec celui de Londres. L'approbation de cette proposition par la Russie montre également

l'unité de vues de la Triple-Entente. Le caractère calomnieux des diatribes des journaux officieux et autres de la péninsule sur la duplicité et l'hostilité françaises est apparu en pleine lumière. Il a bien fallu le reconnaître. L'autre jour, le *Popolo romano* traitait de « malheureuses élucubrations » les articles de M. Cirmeni dans la *Stampa* et disait de ce fougueux député, ami de M. Giolitti, qu'il prenait les vessies pour des lanternes. M. Cirmeni n'est pas le seul dans ce cas. Malheureusement le *Popolo romano* a mis longtemps à s'en apercevoir. Il ne nous est pas indifférent, ni à nous ni aux amis sincères des bons rapports entre la France et l'Italie, que, pendant deux ans, on prenne les vessies de la *Stampa* et consorts pour des lanternes. Nous avons une grande confiance dans l'opinion italienne ; mais, à la longue, l'opinion publique d'un grand pays peut être empoisonnée. Aussi féliciterons-nous chaleureusement les hommes politiques italiens chaque fois que, comme hier M. de San Giuliano, ils rendront justice à la France et déclareront leur volonté « de répandre toujours davantage parmi les deux peuples des sentiments répondant à leurs affinités intellectuelles ».

En passant, et pour montrer à quel point sont opportuns les antidotes contre l'empoisonnement de l'opinion italienne, nous relèverons un article paru le 15 décembre dans les cinq journaux du « trust » (*Corriere d'Italia*, etc.) à propos de la *Joconde*. Dans cette élucubration, digne de celles flétries par le *Popolo romano*, on lit que Peruggia est bien excusable d'avoir voulu restituer à l'Italie le chef-d'œuvre volé par Napoléon et qu'il est en quelque sorte un émule de l'empereur. « Je crois, ajoute l'auteur, que si la sentence qui doit être prononcée à l'égard de Peruggia était rendue par des juges populaires au lieu de l'être par des juges légaux, elle pourrait bien se résoudre en un verdict

d'acquittement. » Ce psychologue semble ignorer absolument que la *Joconde* a été achetée — très cher — à Léonard de Vinci par François Ier. Les lecteurs de la *Stampa*, du *Corriere d'Italia*, etc., ne sont guère mieux renseignés sur la politique extérieure.

Le marquis de San Giuliano a dit hier, à propos des îles de l'Égée, des paroles qui pourraient être diversement interprétées. Nous attendrons de connaître sa réponse à la proposition anglaise pour les apprécier.

EXPLICATIONS EMBARRASSÉES DE LA PORTE AU SUJET DE LA MISSION MILITAIRE ALLEMANDE A CONSTANTINOPLE.

19 décembre 1913.

La démarche des ambassadeurs de la Triple-Entente à Constantinople au sujet de la mission militaire allemande en Turquie s'est heurtée à une fin de non recevoir du grand-vizir. On ne saurait guère, en effet, qualifier autrement la réponse du prince Saïd Halim. Après quelques jours d'hésitation pendant lesquels une crise ministérielle a failli éclater, l'influence du comité Union et Progrès a prévalu, et le prince Saïd Halim, dont la démission avait été annoncée, a fourni aux ambassadeurs de Russie, d'Angleterre et de France des explications embrouillées, insuffisantes pour rassurer ces trois puissances sur les risques de violation de la neutralité des Détroits par l'État qui en a reçu la garde. Il est de plus en plus évident que l'Union et Progrès compte plus, pour conserver le pouvoir, sur le corps d'armée commandé par les officiers allemands que sur sa force propre.

Dans ces conditions, il ne restait plus aux Cabinets de la Triple-Entente qu'à se concerter sur une nouvelle démarche. La première avait pour objet de provoquer des éclaircissements ; les éclaircissements obtenus n'étant pas de nature à dissiper les craintes manifestées à Pétersbourg, à Londres et à Paris, il va falloir recourir à d'autres mesures. Les moyens pacifiques de pression sur la Sublime Porte ne manquent point. C'est sur elle seulement qu'ils doivent être employés. La question actuelle est turco-européenne et non germano-européenne. Il appartient à la Turquie, constituée gardienne des Détroits par l'Europe, de prouver qu'elle n'a point abdiqué le rôle qui lui a été confié en le transmettant à un tiers sans l'autorisation des autres intéressés. Il s'agit non point de l'instruction de l'armée, ni même du commandement d'un corps d'armée, mais de la garde de la région de Constantinople, du Bosphore et des Dardanelles. Si le gouvernement ottoman, en appelant le général Liman von Sanders et les autres officiers allemands, s'est préoccupé seulement d'assurer la solidité et l'homogénéité des cadres d'instruction de l'armée, il lui est assez facile de préciser officiellement les attributions des officiers étrangers et celles des autorités militaires ottomanes à Constantinople et dans la région des Détroits de manière à donner satisfaction à la Triple-Entente. Or, il semble qu'il ne veuille pas le faire. Au contraire, il a procédé à des changements d'affectation dans l'état-major et dans le corps diplomatique d'où il résulte que tous les pouvoirs militaires seront concentrés entre les mains des officiers allemands, assistés d'officiers ottomans ayant fait leur éducation militaire en Allemagne.

Les agences télégraphiques ont publié ce matin des dépêches de Constantinople d'après lesquelles la Russie aurait déjà présenté à la Porte une série de demandes de compen-

sations. Il y a tout lieu de tenir ces nouvelles pour tendancieuses. On n'en a connaissance ni à Paris, ni à Londres. Le Cabinet de Pétersbourg n'aurait certainement pas effectué une démarche de cette importance sans en avoir informé ses alliés et amis. Pour l'instant, il n'est question que de pression financière à Constantinople. Cette pression ne se relâchera pas tant que la Sublime Porte n'aura point fourni les garanties nécessaires.

Tout le monde en Occident s'inquiète des conséquences de la politique ottomane et des conditions dans lesquelles de nouveaux bouleversements orientaux trouveraient l'Europe. On ne saurait mieux pénétrer l'avenir qu'en étudiant le passé. Aussi lira-t-on avec le plus vif intérêt le nouvel ouvrage de M. Pierre Albin, *La paix armée. — L'Allemagne et la France en Europe.* On y trouvera un exposé très clair de l'histoire diplomatique française de 1885 à 1894 et toute la genèse de l'alliance franco-russe. M. Pierre Albin s'est excellemment documenté. A la lumière de ce qu'il nous apprend, on appréciera mieux l'histoire qui se prépare.

FIN DE LA MISSION DE M. DELCASSÉ A PÉTERSBOURG. — LE CHOIX DES CHEFS DE MISSION.

20 décembre 1913.

Le *Matin* annonce aujourd'hui que M. Delcassé, arrivé à Paris il y a quelques jours, ne retournera à Pétersbourg, vers la fin de décembre que pour revenir définitivement en France vers la fin de janvier. Cette nouvelle doit avoir été publiée à l'insu du quai d'Orsay. Il n'est pas dans les

habitudes diplomatiques de faire connaître le changement d'un ambassadeur dans un État étranger sans avoir préalablement demandé et obtenu l'agrément de cet État pour la désignation du successeur. Or, le gouvernement français n'a pas avisé le Cabinet de Pétersbourg de son intention de remplacer M. Delcassé et, par conséquent, n'a pas proposé de successeur. Toutefois, il est difficile de tenir pour inexacte l'information du *Matin*. En acceptant d'aller représenter la France à Pétersbourg, M. Delcassé n'avait pas caché qu'il tenait à rester au Parlement et qu'il considérait sa mission comme temporaire. Il n'a pas donné sa démission de député quand il a été nommé ambassadeur au mois de février dernier. Il a été autorisé à remplir une mission pendant six mois et cette autorisation a été renouvelée une fois déjà. On doit conclure de la note parue ce matin qu'il ne demandera pas une nouvelle prolongation.

M. Delcassé juge le moment venu de rentrer dans la politique. Nous n'apprécierons pas ici l'opportunité de cette décision au point de vue parlementaire. Mais, au point de vue diplomatique, le changement de titulaire à l'ambassade de Pétersbourg nous semble regrettable. La nomination de M. Delcassé, il y a dix mois, avait été accueillie par une approbation unanime en France, et saluée en Russie par de chaleureuses félicitations. Elle avait produit chez les rivaux de la Triple-Entente une impression toute différente ; mais cela même indiquait que le choix était plutôt bon pour nous. L'ancien ministre des affaires étrangères, l'un des promoteurs les plus actifs de la Triple-Entente, paraissait tout désigné pour suivre cette politique en Russie où il jouissait personnellement des plus précieuses sympathies. Il n'y a pas encore un an de cela et voilà qu'il va falloir envoyer un nouvel ambassadeur près du tsar Nicolas. Depuis février 1908, la France a eu trois

ambassadeurs à Pétersbourg et elle en aura un quatrième en février 1914. C'est excessif. Il est impossible, dans de pareilles conditions, de conduire une politique utile avec la puissance alliée et d'acquérir à Pétersbourg la confiance et l'autorité indispensables. Il n'y a pas de diplomatie sans esprit de suite, et il n'y a pas d'esprit de suite quand se succèdent dans le même poste, avec la rapidité de films de cinématographe, des hommes aussi différents que l'amiral Touchard, M. Georges Louis et M. Delcassé. L'instabilité du ministre des affaires étrangères à Paris est une autre cause de faiblesse et de confusion. Celle-là, du moins, résulte du fonctionnement du système parlementaire et l'on ne voit guère de moyen d'y remédier. Mais l'instabilité des ambassadeurs dans une Cour alliée n'est justifiée par rien. Elle est due seulement à l'incohérence de notre politique générale. Si l'on n'y met fin, on expose la France aux pires dangers.

Le mal date de loin. Depuis le commencement de ce siècle, on s'est successivement privé des services de chefs de mission très remarquables dont la collaboration, dans les plus hauts postes de la carrière, eût été extrêmement précieuse pour la politique française. De parti pris, on a mis prématurément à la retraite des hommes connus, estimés, d'une expérience éprouvée, pour faire place à des hommes d'origine et d'envergure diverses, mais également incompétents. Une tradition tend à s'établir parmi les bénéficiaires du régime : c'est qu'un poste diplomatique est le couronnement d'une carrière quelconque, parlementaire ou administrative. On brigue une ambassade ou une légation comme un percepteur convoite une trésorerie générale. On prétend ainsi s'élever au sommet de l'aristocratie républicaine. De plus, les éclopés de la politique réclament des compensations à l'étranger. N'étant plus jugés bons à rien en

France, ils se croient naturellement désignés pour la carrière qui exige le plus de préparation et le plus rare ensemble de qualités.

Si l'on ne veut pas ruiner notre politique extérieure, il faut en finir avec ce système. Puisque M. Delcassé, qui avait acquis l'expérience des hommes et des affaires pendant son long ministère, ne croit plus devoir conserver son poste, il faudra nommer à sa place un agent de carrière, un diplomate dont le passé inspire le respect, dont la personne soit connue en Europe, dont l'autorité professionnelle ne soit pas mise en doute, à qui ses relations avec les diplomates et hommes d'État étrangers assurent de nombreuses sympathies, un homme enfin destiné à rester longtemps à Pétersbourg en jouissant à la fois de la confiance de son pays et de la bienveillance du tsar. C'est exclusivement dans ce cercle-là que doit s'effectuer le choix rendu malheureusement nécessaire par le prochain départ de M. Delcassé.

POLITIQUE SOURNOISE DE LA TURQUIE.

23 décembre 1913.

A l'intérieur comme à l'extérieur la situation de la Turquie est mauvaise. La persistance du gouvernement issu du comité Union et Progrès à méconnaître les conditions essentielles du maintien de l'empire ottoman produit ses fruits naturels. Aucune réforme sérieuse n'est appliquée, le trésor est obéré, les fonctionnaires ne sont pas payés, le mécontentement augmente de jour en jour dans les pro-

vinces d'Asie. Toutes les ressources disponibles, y compris celles provenant d'avances et d'émissions de bons du trésor, ont été consacrées depuis six mois à la réoccupation de la Thrace, à la préparation d'une nouvelle guerre et au rêve de la création d'une flotte de guerre. A l'extérieur, on a découragé les puissances les plus amies de la Turquie en remettant le commandement effectif des troupes ottomanes dans toute la région des Détroits à l'état-major allemand. Malgré les dénégations officielles du grand-vizir, il est avéré que la mission du général Liman von Sanders a un caractère politique et qu'elle implique d'autres arrangements restés secrets. Le prince Saïd Halim a refusé de communiquer aux ambassadeurs la convention conclue avec le cabinet militaire de Guillaume II ; il se serait empressé de la montrer si elle ne contenait rien de nature à provoquer de légitimes susceptibilités de la part des autres puissances. Si une nouvelle direction, s'inspirant d'autres idées, n'est pas imprimée à la politique turque, il faut s'attendre à voir assez prochainement de nouvelles complications surgir en Orient.

Déjà, au commencement de ce mois, une crise ministérielle a failli éclater à Constantinople. Elle a été provisoirement conjurée, mais on a procédé si hâtivement à un changement de portefeuilles qu'on a nommé le ministre des travaux publics, Osman Nizami Pacha, ambassadeur à Pétersbourg sans s'être préalablement assuré de l'agrément du tsar. Or, cet agrément a été refusé et la Sublime Porte possède actuellement deux ministres des travaux publics, l'ancien, qui ne veut pas lâcher prise, et le nouveau, Djémal Bey, qui a cédé le commandement de la place de Constantinople à un subordonné du général Liman von Sanders. Il en est à peu près de même au ministère des finances ; le ministre en titre, Rifaat Bey, sait qu'il doit

céder la place à Djavid Bey. La même harmonie règne dans les autres départements. Tout le système de l'Union et Progrès s'écroule. L'ajournement de l'emprunt projeté à Paris a porté le désordre à son comble.

La nouvelle de cet ajournement a tout d'abord mis en fureur les amis du comité. On nous a menacés de la faillite de la Turquie, du non-payement du coupon de la rente. Après cette explosion puérile, on s'est ravisé. La presse de Stamboul est devenue moins amère pour nous. Mais ses sentiments n'ont pas changé. En somme, ce qu'on veut de la France, ce sont les ressources nécessaires pour asseoir la domination d'un parti en confiant à une armée étrangère la protection de l'empire. D'ailleurs, les ressources demandées à l'épargne française, tout en étant officiellement destinées à la réorganisation administrative et économique de l'empire, seraient en fait presque entièrement absorbées par les tentatives de réorganisation militaire et navale. On peut même affirmer qu'elles le sont d'ores et déjà et que l'emprunt servirait exclusivement à rembourser les avances contractées pour couvrir les dépenses militaires des six derniers mois. La France doit-elle se prêter aveuglément à ce jeu sous prétexte qu'on finira par se passer de son concours financier ? A un moment où elle accomplit un immense effort pour rétablir l'équilibre des forces militaires rompu par les dernières lois allemandes, doit-elle feindre d'ignorer l'emploi que les Turcs feront de l'argent qu'ils lui demandent ? Doit-elle se plier aux caprices d'un gouvernement étranger qui réserve ses faveurs et sa confiance aux États qui l'ont dépouillé par deux fois, et qui s'emporte à toute occasion contre la puissance qui a témoigné, sous toutes les formes, l'intérêt le plus sincère à la Jeune Turquie ? Si la Sublime-Porte peut se tirer d'affaire sans nous, tant mieux pour elle ; l'épargne française ne

manque point de placements pour l'instant. Mais si les Turcs désirent regagner en France les sympathies qu'on leur a prodiguées, ils doivent user à notre égard de procédés plus amicaux et surtout se montrer des gardiens plus vigilants des intérêts généraux européens que l'Europe lui a confiés.

EXPOSÉ DE M. DOUMERGUE DEVANT LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES.

25 décembre 1913.

M. Gaston Doumergue est enfin sorti du silence où il s'enfermait. Après un premier refus de s'expliquer devant la Commission des affaires extérieures de la Chambre des députés, il s'est résigné à remplir les devoirs de la charge qu'il s'est confiée lui-même. Il s'est donc présenté hier au Palais-Bourbon devant la Commission présidée par M. Albin Rozet. Mais il ne s'est point départi de la réserve diplomatique qu'il s'est si rapidement assimilée. Tout en consentant à développer quelques points de son vaste sujet, il ne s'est guère plus ouvert que sur l'application du programme de Pau. Et, quand les membres de la Commission ont voulu lui poser des questions sur des points particuliers, il leur a opposé le même mutisme qu'aux orateurs des deux Chambres qui le pressaient de dire s'il était, oui ou non, pour le programme de Pau. M. Doumergue a lu un document très soigné, préparé dans ses bureaux, et puis est rentré dans le silence. Sans doute, c'est ce qu'il pouvait faire de mieux, même devant une Commission

où la discrétion est de règle. Il a ainsi justement marqué les limites de sa compétence. Toutefois, la Commission des affaires extérieures n'a point caché sa surprise de ce qu'un ministre des affaires étrangères, qui a pris si hardiment la direction de la politique extérieure de la France, refusât obstinément de répondre à toutes les questions qu'elle était en droit de lui poser.

On a lu hier, dans notre Dernière Heure, les déclarations écrites de M. Doumergue. Elles constituent un excellent résumé de la situation diplomatique. C'est un devoir très bien fait. Mais en vain y cherche-t-on la moindre idée directrice propre à guider le Parlement et le public dans le dédale diplomatique actuel. On y retrouve bien les lignes générales de la politique extérieure française, l'intention « de coopérer, en parfaite entente, avec la Russie et l'Angleterre à la solution des questions qu'une double guerre a laissées en suspens » ; la volonté « de maintenir et de développer les intérêts moraux et matériels de la France dans les pays d'Orient, et, par une confiante collaboration avec nos amis et nos alliés, de faire aboutir, conjointement avec les autres grandes puissances, les solutions les plus favorables à l'affermissement de la paix » ; l'affirmation que « la continuité dans l'action et la persévérance dans les desseins sont les conditions primordiales de la politique extérieure d'un grand État ». On voit bien aussi une sorte de bilan de la diplomatie française pendant les derniers mois. Malheureusement ce bilan ressemble fort, dans sa forme, à celui d'un grand nombre de sociétés. Le plus intéressant n'y figure pas ; derrière les chiffres globaux qu'on leur présente, les actionnaires cherchent en vain les éléments d'appréciation décisifs de la situation de leur affaire. Le Parlement et le public français ne seront cette fois pas mieux renseignés. Les bureaux n'ont pas cru devoir em-

piéter sur les attributions du ministre en formulant certaines idées, et le ministre n'a exprimé aucune idée personnelle parce qu'il n'en avait point.

Prenons par exemple les passages relatifs aux négociations franco-turques, qui sont plus développés que les autres. Nous lisons que la France a obtenu de la Porte une série de satisfactions et de concessions touchant les œuvres scolaires et de bienfaisance, le statut des Marocains et des Tunisiens en Turquie, l'influence morale de la France en Syrie, la sauvegarde des trois milliards de capitaux français engagés en Turquie, les travaux publics en Arménie, en Anatolie et en Syrie. Seulement, on néglige de nous avertir que ces résultats, dont l'énumération est impressionnante, ne sont pas définitivement acquis. Ils sont subordonnés au succès d'autres négociations en cours et précisément l'on ne nous dit point où en sont ces négociations, ni dans quel esprit elles sont dirigées. La discrétion professionnelle et le souci de ne point compromettre les négociations en cours doivent, il est vrai, empêcher le ministre des affaires étrangères de se livrer à d'imprudentes divulgations. Mais le Parlement et le pays sont en droit de savoir dans quel sens agit notre diplomatie, et la réunion de la Commission des affaires extérieures offrait une occasion naturelle à M. Doumergue de faire connaître, où il convenait, certaines choses que les ambassadeurs de la République ne croient pas pouvoir énoncer directement.

En somme, on ne découvre dans l'exposé de M. Doumergue rien de plus, ni rien de plus précis que ce qui a déjà paru dans la presse française. C'est une revue diplomatique de fin d'année rédigée par un écrivain circonspect.

DÉMARCHE DES AMBASSADEURS D'ALLEMAGNE ET DE RUSSIE A CONSTANTINOPLE AU SUJET DES RÉFORMES ARMÉNIENNES.

26 décembre 1913.

Les ambassadeurs d'Allemagne et de Russie sont allés hier ensemble, à la Sublime Porte, demander au grand-vizir quelles étaient les intentions définitives du gouvernement ottoman au sujet des réformes arméniennes. Depuis plusieurs semaines déjà, un projet de réformes élaboré par les représentants des grandes puissances et remanié, d'accord avec celles-ci, par les ambassadeurs de Russie et d'Allemagne, est soumis à la Turquie. Il constitue le minimum de ce que l'Europe, s'appuyant sur un texte formel du traité de Berlin, est en droit de demander. En cette affaire, les puissances signataires du traité de Berlin s'inspirent exclusivement des intérêts bien entendus de la Turquie et de son désir de prévenir en Arménie une catastrophe analogue à celle qui s'est produite dans la Turquie d'Europe. Elles n'ont pas publié leur projet par égard pour la Sublime-Porte dont elles veulent ménager la susceptibilité. Mais on sait que la question du contrôle européen domine toutes les autres.

Le Cabinet de Constantinople s'est entêté jusqu'ici à procéder dans l'affaire arménienne comme dans l'affaire macédonienne. Il prétend résoudre toutes les difficultés en édictant, sur le papier, des réformes fondamentales dont l'application reste subordonnée à l'arbitraire de ses agents. C'est ainsi qu'à la veille de la mobilisation des États balkaniques, dans l'automne de 1912, il a remis solennellement

en vigueur l'ancienne loi sur les vilayets. A Constantinople, on dispose toujours d'un stock de vieilles lois qu'on sort des cartons aux moments critiques pour soutenir que la Turquie a la meilleure législation de l'univers, calquée sur celle des États les plus civilisés, et que, par conséquent, elle n'a que faire des conseils ou du contrôle de l'Europe. Le comité Union et Progrès n'a pas encore voulu se rendre compte que ces exhibitions de la dernière heure ne produisent plus d'effet nulle part. Les Arméniens, qui ont pour eux des engagements solennels et la sympathie justifiée de l'Europe, sont résolus à ne pas se contenter de beaux parchemins. Ils réclament le contrôle de l'Europe sur l'application des réformes édictées ou promises. Beaucoup de Turcs partagent leur manière de voir ; les plus éclairés et les plus sincères d'entre eux reconnaissent qu'on n'aboutira jamais à rien en Arménie si les fonctionnaires locaux ne sentent pas au-dessus d'eux une autorité impartiale soustraite aux menaces des comités et aux intrigues de Constantinople. L'amour-propre seul empêche les ministres turcs de céder aux instances désintéressées des puissances. Ils objectent bien que l'octroi du contrôle européen en Arménie serait d'un mauvais exemple et que les Arabes, par exemple, pourraient réclamer un bienfait analogue. Mais, ni en fait, ni en droit international, la situation de l'Arabie n'est comparable à celle de l'Arménie. D'ailleurs, où serait le mal si d'autres provinces ottomanes étaient appelées à jouir d'une meilleure administration sous la surveillance de fonctionnaires compétents et intègres ? Entre deux maux, il faut choisir le moindre. Or, en Arménie, la Turquie n'a le choix qu'entre le contrôle européen et la révolution.

La forme de contrôle proposée par les ambassadeurs d'Allemagne et de Russie avec le consentement de leurs

collègues est aussi discrète et atténuée que possible. Il s'agit seulement de conférer à deux inspecteurs généraux européens des attributions leur permettant d'exercer une surveillance efficace sur les administrateurs ottomans. C'est un strict minimum. En le repoussant, la Turquie commettrait une faute capitale. Elle provoquerait à la fois l'exaspération des Arméniens et l'irritation de la Russie. Elle n'est plus de force à affronter ces deux dangers combinés. Le rejet de la proposition transactionnelle russo-allemande, venant après l'affaire de la mission militaire, déchaînerait inévitablement une bourrasque où, cette fois, l'Asie ottomane risquerait de sombrer tout entière.

L'AMBASSADE DE FRANCE A TOKIO.

27 décembre 1913.

Avant-hier vendredi, le gouvernement et la Chambre des députés ont donné un nouvel exemple du cynisme avec lequel ils collaborent au pillage des deniers publics. Depuis des semaines, on n'entend partout que lamentations sur la pénurie du trésor, sur l'endettement du pays, sur les accroissements de dépenses et l'évaporation des plus-values. L'autre jour encore, M. Caillaux a envoyé à ses collègues une circulaire émouvante où il les conjurait de comprimer les dépenses de leur ressort. Cela n'a pas empêché la Chambre, vendredi dernier, de voter sans la moindre observation un projet de loi qui nous réserve, suivant toute vraisemblance, les mêmes scandales que ceux de la nouvelle Imprimerie nationale.

Il s'agissait de la construction d'un hôtel pour l'ambassade de France à Tokio. Cette construction est nécessaire, personne ne le conteste, et tout le monde désire qu'elle soit exécutée rapidement. Actuellement notre ambassade est misérablement installée et l'on ne trouve point, paraît-il, d'immeuble convenable à acheter. La France a déjà acquis un terrain pour 111.500 francs et s'est assuré la jouissance d'un autre pour un loyer annuel d'environ 25.000. La régularité de ces opérations n'a pas été parfaite, mais nous passons. Toujours est-il que la France est actuellement propriétaire ou locataire à long bail de terrains de cinq hectares environ comprenant « une hauteur au-dessus d'un grand parc, au milieu de vieux arbres et au bord d'un petit lac ». Il paraît même qu'il y a une « forêt vierge ». On comprend la joie de nos architectes quand le gouvernement leur demanda de lui soumettre des plans pour un hôtel d'ambassade dans ce magnifique décor. Au retour d'un voyage à Tokio qui coûta 40.000 francs, l'heureux architecte chargé de l'étude de la question présenta un projet de « construction européenne adaptée aux nécessités de la représentation diplomatique ». Après examen des diverses autorités dites compétentes, on tomba d'accord sur un plan comportant un devis de 4.225.565 francs. C'est le projet de loi approuvant ces plans et devis que la Chambre a voté sans sourciller et qui est actuellement soumis au Sénat. Si la Chambre haute n'a pas perdu tout souci de la bonne gestion des finances françaises et de la dignité de notre représentation diplomatique, elle repoussera ce projet en invitant le gouvernement à élaborer un nouveau projet qui tienne mieux compte des intérêts du Trésor et de ceux de nos agents au dehors.

La somme prévue de 4.225.000 francs est destinée seulement au gros œuvre. Elle ne comprend ni la décoration, ni

l'ameublement, ni « les peintures et les tapisseries qui pourraient être commandées spécialement pour les grandes pièces de réception. » Si nous sommes bien informés, on a déjà donné à entendre aux Commissions compétentes que cette somme, quoi qu'en disent l'exposé des motifs et la teneur du projet de loi, sera sensiblement dépassée. A s'en tenir aux errements ordinaires en matière de devis gouvernementaux, à considérer en outre l'éloignement et la quasi-impossibilité d'exercer un contrôle, même superficiel, sur les hasards d'une construction sur une colline, vierge ou non, de Tokio, il faut s'attendre à des crédits supplémentaires atteignant un nombre respectable de millions. Élévation des salaires et des frets, difficultés « imprévues » du terrain, déboires inséparables des mœurs locales et de la rareté de la main-d'œuvre, que n'alléguera-t-on pas pour grossir le devis primitif! Ajoutons à cela la décoration, l'ameublement, les peintures et les tapisseries (peut-être déjà commandées), et nous arriverons à un total qui dépassera de beaucoup dix millions de francs — sans compter le prix et le loyer des terrains. Nous ne parlerons pas ici du style de l'immeuble — un château Louis XVI, paraît-il, avec des pavillons japonais semés dans le parc ; nous ne demanderons même pas s'il convient d'élever un édifice monumental dans un pays secoué périodiquement par les tremblements de terre. Mais nous déclarons qu'il est scandaleux d'employer pareille somme à la construction d'une ambassade au Japon, ou n'importe où. Aucun architecte ne fera croire à un homme doué de bon sens qu'un million ne suffit pas à construire le gros œuvre d'un immeuble très confortable, de belle tenue et approprié à tous les services de l'ambassade d'un grand pays à Tokio. Pourtant, vendredi, aucun député n'a élevé la moindre objection. Le rapporteur a présenté la chose comme toute

naturelle, le ministre des affaires étrangères a déclaré que le gouvernement était d'accord avec la Commission, personne n'a demandé la parole, l'urgence a été votée et le tour a été joué. Contribuables, à vos poches!

La dignité de notre représentation diplomatique est intéressée en cette affaire, il est vrai, mais non dans le sens qu'on dit. Quand l'auteur de l'exposé des motifs signale le plan préparé comme répondant de tous points « aux nécessités du logement, du travail et de la représentation diplomatique de la France en Extrême-Orient », il se moque du monde. Si nos ambassadeurs au Japon ne sont pas des multimillionnaires, l'hôtel qu'on veut leur construire sur une colline, au bord d'un lac, avec ses annexes dans le parc, sera inhabitable. L'entretien, sous le climat japonais, en sera ruineux. Un peuple de domestiques devra y être attaché. Comment, avec ses appointements, notre représentant pourra-t-il faire face à tous les frais de ce petit Versailles japonais ? De toute nécessité, il faudra lui accorder des frais de services énormes, pourvoir à sa place à tout l'entretien, et doubler ou tripler ses frais de représentation. Car, si on l'installe dans une aussi fastueuse propriété, c'est sans doute afin qu'il y fasse bonne figure. Ce n'est point pour qu'il ferme les portes de l'ambassade 360 jours par an. Et comme il sera commode aux Français de la colonie ou de passage de venir pour leurs affaires sur la colline! Faudra-t-il construire encore un bâtiment spécial pour la chancellerie dans un autre endroit de la ville ?

Toute la combinaison est folle. M. Jonnart, dit-on, pendant son court ministère, l'avait rejetée. Depuis, les architectes et les amateurs de miroirs d'eau ont repris le dessus. Mais il est temps de mettre fin à cette danse des millions. Nos agents diplomatiques ne réclament nullement des châteaux monumentaux dans des parcs, ni des demeures

« visant à avoir grande allure », où la vie pratique est insupportable à qui ne jouit pas de plusieurs centaines de mille francs de rentes. Sans hésitation, le Sénat doit repousser le projet voté par la Chambre. Qu'il ne se laisse point arrêter par l'objection de l'urgence à pourvoir promptement notre ambassadeur à Tokio d'une demeure honorable! Il y a tout à gagner, même en rapidité, en adoptant un nouveau plan moins grandiose.

LES DÉBOIRES DE M. GIOLITTI. — LE BILAN DE L'ENTREPRISE TRIPOLITAINE.

29 décembre 1913.

La première session de la nouvelle législature italienne laisse de pénibles souvenirs au Cabinet Giolitti. La Chambre a clos les débats sur l'Adresse par le vote d'un ordre du jour pur et simple, accepté par le ministère qui s'en est contenté en déclarant qu'il y attachait la signification de confiance. Personne ne songeait à renverser M. Giolitti et probablement personne ne désirait le remplacer dans les circonstances actuelles. La situation générale, telle que les débats l'ont mise en lumière, est apparue si confuse, si préoccupante, que la succession du « dictateur » ne séduit pour l'instant aucun homme politique considérable. Le mirage entretenu pendant plus d'un an par le gouvernement avec le concours de journaux dévoués s'est entièrement dissipé. Il a fallu constater le malaise économique, l'arrêt des travaux publics, le chômage ouvrier, les embarras du trésor. A certains moments, la discussion est devenue si vive qu'on a entendu des « honorables » échan-

ger des épithètes homériques. Des scènes tumultueuses jetèrent l'assemblée dans un état indescriptible. On s'appela : arlequins! coquins! canailles! *Succhione dell' umanità ! Stroccone del danaro dei poveri!* L'honorable De Giovanni lança même à un collègue cette invective inédite : révolvériseur de ta mère! On ne se rappelait pas avoir jamais entendu à Montecitorio les discussions monter à ce diapason. En ce qui concerne les pays étrangers, ce qui s'est dit de plus intéressant touche l'affaire tripolitaine.

Tout d'abord, dans son discours du 16 décembre, le président du Conseil a reconnu que l'expédition tripolitaine n'avait point été provoquée par les griefs invoqués contre la Turquie au moment où la guerre fut déclarée. Ainsi s'évanouissent tous les prétextes exhibés avec ostentation à l'automne de 1911 par la *Stampa* et les autres gazettes chargées de préparer l'opinion. Nous les avons appréciés alors comme il convenait. Nous prenons acte aujourd'hui de ce que, suivant la déclaration de M. Giolitti à la Chambre des députés, l'Italie a occupé la Tripolitaine parce que l'affaire marocaine était sur le point d'être réglée entre la France et l'Allemagne. Nous ajouterons que la décision du gouvernement italien remonte même un peu plus haut. D'après une conversation rapportée par la *Gazetta del Popolo*, le marquis de San Giuliano a dit au prince de Scalea que l'occupation de Tripoli avait été résolue depuis le jour de l'envoi du *Panther* devant Agadir. On ne sera point surpris de cette coïncidence. La *Consulta* et la *Wilhelmstrasse* ont depuis longtemps l'habitude de combiner leur action. D'ailleurs les derniers événements ont encore resserré les liens qui les unissent. La *Vita* ne le cachait point ces jours derniers ; on lit, en effet, dans le numéro du 25 décembre de cet organe gouvernemental : « En tout cas, les effets actuels des guerres balkaniques et

de nos entreprises africaines nous sont utiles en quelque chose. Nos rapports avec l'Allemagne et l'Autriche en sont plus intimes et plus étroits. » Cette constatation était corroborée le même jour par le journal de M. Sonnino : « Il faut nous féliciter, disait le *Giornale d'Italia* à l'occasion de l'affaire des îles et de la question méditerranéenne, qu'il règne un parfait accord entre les Cabinets de Vienne et de Rome. » Après les déclarations de MM. Giolitti et de San Giuliano, il est donc établi que l'Italie a déclaré la guerre à la Turquie en 1911 sans aucune raison plausible, uniquement en vue de conquérir une province ottomane. Il est bien curieux de constater qu'aujourd'hui l'Italie ne se contente plus de la Libye, qu'elle met à l'évacuation de Rhodes et de Stampalia des conditions inacceptables, et qu'elle vit pourtant dans les termes les plus amicaux avec le gouvernement ottoman.

Au point de vue financier, quel est le bilan de l'entreprise libyque ? Dans son exposé du 20 décembre, M. Tedesco, ministre du Trésor, a évalué « les sommes assignées jusqu'ici pour l'expédition et l'occupation de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque à 957 millions ». Tel est le chiffre officiel. Il se rapproche singulièrement du chiffre d'un milliard que nous donnions il y a quelques mois, et qui fut alors relevé comme une information calomnieuse par nos confrères transalpins. Mais il n'est pas interdit de penser, en toute équité, que ce chiffre est, en fait, largement dépassé et que, en tout cas, malgré les dénégations des officieux, il ne comprend pas les frais de remise en état de la flotte, fortement éprouvée par des voyages incessants pendant un an entre la côte d'Afrique et les côtes d'Europe, ni le réapprovisionnement de l'armée en munitions et effets de toute sorte. En dépit de toutes les précautions, la vérité finit toujours par se faire jour. Elle est connue aujourd'hui non

seulement des membres du Parlement italien, mais aussi de la population en général. Les députés indépendants envoyés à Montecitorio par le suffrage universel ont un à un levé presque tous les voiles. Ils ont forcé l'attention de la Chambre, et les journaux n'ont pu se dispenser de reproduire, au moins en substance, leurs discours. Il deviendra plus difficile maintenant de galvaniser l'opinion au sujet des entreprises africaines ou asiatiques.

LES ERREURS DE LA TURQUIE DANS LES BALKANS, EN ARMÉNIE ET DANS L'ADMINISTRATION. — PRÉSAGE DE CATASTROPHE.

31 décembre 1913.

La Turquie avait trois erreurs graves à éviter ; elle vient de les commettre toutes les trois.

Après ses désastres en Thrace et en Macédoine, la Turquie devait entreprendre sa réorganisation militaire avec le souci d'assurer la défense des Détroits et de l'Asie ottomane et de n'éveiller les susceptibilités légitimes d'aucune puissance étrangère, grande ou petite. En cette matière, comme dans les autres, la préoccupation du développement normal et pacifique de l'empire, réduit presque exclusivement à l'Asie, devait dominer toutes les autres considérations. Dans l'état de délabrement des finances ottomanes et de désaffection des non-musulmans, on ne pouvait essayer sérieusement de reprendre la politique des sultans conquérants. Tout d'abord, ce fut l'avis universel en Turquie. Malheureusement, les extravagances bulgares induisirent le gouvernement en tentation et, malgré les

objections motivées de plusieurs ministres, Enver Bey et Talaat Bey résolurent de réoccuper la Thrace orientale. La « reprise » d'Andrinople fit perdre la raison au Cabinet qui se crut revenu au temps de Mahomet II. De leur côté, les Bulgares furent aussi mal inspirés par leur catastrophe nationale. Au lieu de chercher à se réconcilier avec leurs anciens alliés qu'ils avaient trahis, ils s'abouchèrent avec les hommes qui venaient de leur reprendre, sans coup férir, la part de butin ottoman que les grandes puissances et les États balkaniques avaient reconnu solennellement à la Bulgarie. Si un pacte formel ne fut pas conclu, on conclut une entente et on la plaça sous la protection de l'Allemagne. Aux yeux des ministres turcs, la mission militaire allemande à Constantinople a pour objet de mettre l'armée ottomane reconstituée en état de continuer la reconquête des territoires perdus en 1912 et 1913. On aspire à créer une Macédoine autonome et à chasser les Grecs des îles de l'Égée. Au lieu de préparer la paix, absolument nécessaire à la réorganisation de l'empire, on prépare la guerre. On inquiète les États balkaniques et l'on indispose les grandes puissances.

Par une de ces contradictions fréquentes à la Sublime Porte, on s'arrange en même temps pour prolonger indéfiniment l'occupation italienne à Rhodes et dans le Dodécanèse et l'on refuse obstinément un commencement d'autonomie à l'Arménie. A l'intérieur et à l'extérieur, on suscite ainsi de nouvelles causes de troubles. Les auteurs de la révolution de 1908 continuent avec entrain la politique d'Abdul Hamid. Appuyés sur l'Allemagne, en qui ils ont une foi aveugle malgré toutes les déceptions passées, ils affrontent intrépidement le conflit avec la Grèce et l'insurrection dans l'Anatolie orientale. On n'est pas encore officiellement fixé sur la réponse du grand-vizir à la proposi-

tion russo-allemande relative à l'Arménie. Toutefois, on est aujourd'hui assez informé pour savoir que le Cabinet de Constantinople rejette tout contrôle européen, même sous la forme la plus discrète, sur l'administration des vilayets arméniens. Comme naguère en Macédoine, il veut *fare da se*. Il reconnaît bien la nécessité de recourir à la collaboration d'agents occidentaux ; mais il veut que ces fonctionnaires dépendent uniquement de lui et n'aient pas d'autre autorité que celle qu'il voudra bien leur accorder suivant son humeur du jour. La presse ottomane motive cette décision par l'impossibilité de conférer des privilèges à une province de l'empire et par le souci de ne rien céder de la souveraineté du sultan. Seulement, on paraît oublier à Constantinople que l'Arménie a droit, en vertu de traités catégoriques, à une administration spéciale, et que, aux termes de ces mêmes traités, l'Europe possède le droit de contrôler cette administration. Les Arméniens n'ont aucune confiance — et leur méfiance est justifiée par les précédents — ni dans les promesses spontanées du Cabinet de Constantinople, ni dans l'impartialité des fonctionnaires turcs dans l'application de réformes octroyées. Sans aucun doute, des troubles très graves se produiront en Arménie, au moment jugé opportun par les intéressés, si le contrôle européen, sous une forme ou sous une autre, n'est pas reconnu dans les vilayets de l'Anatolie orientale. A Constantinople, on semble envisager d'un cœur léger cette éventualité.

Enfin, par une dernière combinaison, le comité Union et Progrès a trouvé le moyen de précipiter à la fois la ruine de ses finances et les bouleversements méditerranéens. Alors que les fonctionnaires ne sont point payés, que le Trésor est aux abois, qu'on ne peut, faute d'argent, entreprendre ni travaux, ni réformes, on vient de consacrer à l'achat d'un

grand cuirassé neuf une somme qui dépassera 70 millions, armement compris. Il a emprunté à plus de 10 0/0 pour payer le premier terme de cet achat. C'est une crise de démence. On dédaigne les avertissements des puissances les plus intéressées à la consolidation de l'empire ottoman et l'on se livre entièrement à celles qui préparent son démembrement. Si d'autres inspirations ne viennent pas à prévaloir à Constantinople, l'année qui commence ne s'achèvera pas sans que nous assistions en Orient à une nouvelle catastrophe.

LA RÉPONSE DE LA TRIPLE-ALLIANCE A LA PROPOSITION ANGLAISE AU SUJET DE L'ALBANIE ET DES ILES DE L'ÉGÉE.

2 janvier 1914.

Après s'être longuement concertées, les puissances de la Triple-Alliance ont enfin fait remettre à Londres leur réponse à la proposition de Sir Edward Grey relative à l'Albanie et aux îles de la mer Égée. Soit par discrétion, soit en raison de l'absence de Sir Edward Grey et des fêtes du nouvel an, le Foreign Office n'a cru devoir publier jusqu'ici ni ce document lui-même, ni son analyse détaillée. Mais, par la presse italienne et par des informations de source sûre, on sait que la réponse de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie est en somme défavorable.

Sir Edward Grey proposait trois choses : l'ajournement de l'évacuation par les troupes grecques des territoires attribués à l'Albanie conformément au projet de délimitation établi le 18 décembre par la Commission internationale

chargée de fixer les frontières méridionales du nouvel État, et, dans la pensée du Foreign Office, l'ajournement devait aller jusqu'au 31 janvier ; — l'attribution à la Grèce des îles occupées par elle, à l'exception d'Imbros et de Tenedos, et sous la réserve de précautions spéciales à prendre à Chio et à Mitylène en vue de sauvegarder la sécurité des côtes ottomanes d'Asie et de prévenir la contrebande ; — restitution à la Turquie des îles occupées par l'Italie, sous la réserve qu'elles bénéficieraient d'un régime spécial. Dans sa réponse, la Triple-Alliance est muette sur les deux derniers points. Quant au premier, elle consent à l'ajournement de l'évacuation des territoires albanais en question, mais seulement jusqu'au 18 janvier ; comme le délai imparti par la conférence de Londres était d'un mois à partir de la clôture des travaux de la Commission de délimitation et que ceux-ci ont été terminés le 18 décembre, la concession est de pure forme. Il s'agit maintenant de savoir ce que va faire la Triple-Entente. Le moment est venu pour elle de montrer si elle a une politique.

La Triple-Alliance, elle, en a une. Elle manœuvre de manière à échapper à l'exécution d'engagements antérieurs, soit formels, soit oraux ou tacites. Elle adopte en substance le plan exposé par la presse italienne au moment où la conférence de Londres décida qu'elle se prononcerait souverainement sur l'attribution des îles de la mer Égée, aussi bien de celles occupées par l'Italie que de celles conquises par la Grèce. Dès le premier jour, nos confrères transalpins ne dissimulèrent point l'ingénieuse combinaison à quoi recourrait la Consulta. Oui, dirent-ils, la conférence décidera ; mais toutes ses décisions, pour être valables, doivent être prises à l'unanimité, et celles qui lèseront les intérêts italiens ne seront jamais approuvées par l'ambassadeur du roi Victor-Emmanuel ; par conséquent nous pouvons

dormir tranquilles. Peut-être tint-on, sans l'exprimer publiquement toutefois, le même raisonnement à Vienne et à Berlin. Quoi qu'il en soit, nous en voyons aujourd'hui l'application. L'Italie, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne prétendent imposer l'exécution de celles des décisions de Londres qui répondent à leurs intérêts communs ou particuliers ; seulement elles se dérobent dès qu'il est question de solutions contraires à leurs convenances.

Peut-être répondra-t-on que, dans le cas des frontières albanaises, la conférence de Londres s'en est remise d'avance à la Commission de délimitation dont les décisions, une fois prises, deviennent exécutoires d'office, tandis que l'attribution des îles de l'Égée est encore en suspens. Mais il s'agit précisément de mettre fin à une situation anormale qui ne peut se prolonger sans grave inconvénient. Maintenant la Turquie a signé des paix séparées avec tous les États balkaniques ; de son côté, l'Europe ne peut se dispenser de liquider les questions dont la solution lui incombe. Si, en vue d'intérêts particuliers, certaines des puissances représentées à la conférence de Londres s'emploient à maintenir le *statu quo* dans une partie des territoires litigieux, les autres puissances seront autorisées à laisser également le *statu quo* continuer ailleurs. S'il en résulte des conflits, la responsabilité en retombera tout entière sur les gouvernements qui recourent à des subterfuges afin d'éluder leurs engagements.

M. CAILLAUX ET LE MAROC. — LE BILAN DE L'OCCUPATION MAROCAINE.

3 janvier 1914.

Depuis l'installation du cabinet Doumergue-Caillaux au pouvoir, on voit reparaître ici et là des informations absolument inexactes sur l'état des affaires au Maroc, comme aux beaux jours des Cabinets Monis et Caillaux en 1911. On publie des chiffres faux, des statistiques truquées. Il ne s'agit pourtant plus aujourd'hui de « chauffer » le public en vue d'une grande action dans l'empire chérifien ; les grandes actions sont accomplies et l'on en connaît les conséquences. C'est le passé. Quant à l'avenir, il ne reste guère que l'occupation de Taza en perspective et cette opération, inopportune actuellement à notre avis parce qu'elle ne nous procurerait aucun avantage, ne comporte aucune action d'éclat. Il s'agit seulement de la justification, de la glorification de la politique de M. Caillaux. L'autre jour, le 26 décembre, dans un grand article du *Radical* qui semblait sortir de la plume même de notre ministre des finances, on lisait : « Au bout du compte, M. Caillaux a, tout en sauvegardant la paix, donné le Maroc à la France, comme Ferry lui avait donné la Tunisie. » Avoir donné le Maroc à la France ! Il est en ce moment beaucoup de personnes qui s'en vantent. Il serait plus juste de dire qu'on a acheté le Maroc, qu'on l'a payé à plusieurs reprises et chaque fois très cher, en territoires, en hommes et en argent. Si la France recevait encore un ou deux cadeaux du

même prix, on se demande ce qui lui resterait pour faire figure en Europe.

Aujourd'hui qu'on a « réalisé » le Maroc, à tort ou à raison, et à des conditions plus ou moins onéreuses, il n'y a plus à récriminer. On ne doit plus songer qu'à tirer le meilleur parti du pays, grevé de lourdes servitudes, que nous sommes autorisés à protéger. Mais le pire moyen pour préparer la France à remplir cette délicate mission est de la tromper sur les frais du protectorat. En hommes et en argent, ces frais sont énormes. Nous sommes en mesure de fournir à ce sujet des renseignements d'une exactitude défiant tout démenti.

On lisait ce matin dans un journal de Paris que, sur 75.000 hommes de troupes au Maroc, 5.551 seulement appartenaient aux troupes métropolitaines de France. Cela est faux. Au 1er novembre — depuis, les nombres ont plutôt grossi — les hommes prélevés sur les troupes métropolitaines proprement dites étaient au Maroc au nombre de 11.600 environ. Ils étaient tirés surtout des chasseurs alpins, de l'artillerie montée, de montagne et à pied, du génie et du train des équipages. Mais cette douzaine de mille hommes ne constitue pas le seul prélèvement sur les corps métropolitains. Il faut y ajouter 6.900 hommes (à quelques unités près) pris dans l'infanterie et l'artillerie coloniales, c'est-à-dire dans le corps d'armée colonial stationné dans la métropole, mobilisable dans la métropole, et appelé, en cas de guerre, à participer à la défense nationale. Il faut encore tenir compte des 33.500 hommes tirés d'Algérie. En défalquant de ce dernier nombre 4.000 hommes de la légion étrangère et 3.000 des bataillons d'Afrique, il reste un peu plus de 6.000 zouaves, 15.600 tirailleurs algériens, 1.850 chasseurs d'Afrique et 2.300 spahis. Tout le monde sait, chez nous et au dehors, qu'une notable partie de ces

quatre derniers corps est affectée, pour le cas de guerre en Europe, à la défense de la métropole. On arrive donc à un total de 30 à 35.000 hommes détournés de la défense métropolitaine pour l'occupation du Maroc. Qu'on ne dise point qu'en cas de conflagration européenne ces troupes seraient immédiatement rapatriées en France ! Sans parler des aléas des opérations de transport, on peut affirmer que, dans l'hypothèse envisagée, les troupes présentes dans nos possessions de l'Afrique du Nord auraient plutôt besoin d'être renforcées.

Voilà pour la répercussion de l'occupation du Maroc sur la défense nationale. Et nous ferons remarquer que les chiffres précités comprennent seulement les hommes « présents », à l'exclusion des indisponibles, permissionnaires, malades, et convalescents rapatriés. Mais nous entretenons en outre au Maroc 11.800 soldats sénégalais et un peu plus de 15.000 hommes de troupes auxiliaires marocaines. Cela faisait au 1er novembre un total général de 78.900 hommes. Ce total est-il destiné à diminuer ? Bien au contraire. Le projet de budget de 1914 prévoit des effectifs de 90.300 hommes pour les troupes d'occupation : 61.600 de troupes blanches métropolitaines et coloniales, 12.200 de troupes noires et 16.500 de troupes auxiliaires marocaines. Ce n'est donc ni demain ni après-demain que notre défense nationale retrouvera les hommes qui lui sont enlevés.

De longtemps non plus les charges qui pèsent du fait du Maroc sur les contribuables français ne seront allégées. Pour l'année 1913, ces charges s'élèvent officiellement à 244 millions, dont 36 prévus au budget et 208 de crédits supplémentaires. C'est déjà un nombre imposant. Il devra pourtant être encore augmenté d'au moins 12 à 15 millions, correspondant à des dépenses supplémentaires effectuées avant le 1er janvier 1914. Dans le projet de budget pour

1914, les frais d'occupation sont évalués à 31 millions pour les dépenses ordinaires, plus 203 millions pour les dépenses supplémentaires, soit 234 millions en tout. Toutefois cette évaluation est manifestement erronée. Si, avec 79.000 hommes présents au Maroc, on a dépensé 256 à 260 millions en 1913, comment sn dépenserait-on seulement 234 avec plus de 90.000 hommes ? Si de plus l'on commet la faute d'aller à Taza, par ostentation, avant l'instant où cette opération sera vraiment utile, à combien monteront encore les crédits supplémentaires ?

Le *Journal des Débats* s'est préoccupé de notre établissement au Maroc bien avant M. Caillaux. Il y a plus de vingt-cinq ans qu'il a pris, avec quelques « Africains » dévoués, l'initiative des campagnes de presse qui ont intéressé le public français à notre expansion dans l'Afrique de l'Ouest. Loin de nous, par conséquent, l'idée de dénigrer en quoi que ce soit les résultats obtenus. Mais nous préconisions au Maroc certaines méthodes et, à l'instigation d'hommes comme M. Caillaux, on en a suivi d'autres. La France doit savoir ce que l'application de ces dernières lui coûte : en risques européens, en hommes et en argent.

LA PRATIQUE DE L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE.

5 janvier 1914.

On peut tenir aujourd'hui pour certain que le président de la République et l'empereur de Russie échangeront des visites officielles au cours de cette année. La date de ces déplacements n'est pas encore fixée. Elle doit dépendre

exclusivement des intérêts des deux pays et des convenances des deux chefs d'État, sans égard pour les préférences personnelles de tel ou tel ministre. La seule chose qui importe, c'est que ces deux voyages resserrent dans les conditions les plus favorables les relations des deux nations alliées. Les péripéties des deux guerres balkaniques ont jeté parfois le trouble dans l'opinion publique en France et en Russie. Le public français a été surpris par des événements que le Cabinet de Pétersbourg avait de fortes raisons de prévoir. Le public russe n'a pas toujours compris les raisons du Cabinet de Paris de ne point partager certaines de ses sympathies ou de ses antipathies. A cet égard, le voyage à Pétersbourg de M. Poincaré, alors président du Conseil et ministre des affaires étrangères, dans l'été de 1911, n'a peut-être pas produit tous les résultats qu'il était permis d'espérer. D'après ce qu'en peuvent juger les simples observateurs, on ne semble pas avoir à ce moment approfondi l'examen de la situation extérieure autant que l'exigeaient les agitations balkaniques et les informations confidentielles sur les préparatifs de guerre.

L'échange de visites annoncé aura certainement pour effet de rectifier les erreurs entretenues dans une partie du public russe par quelques journaux mal renseignés ou mal inspirés, et de montrer au public français que les deux gouvernements continuent, au milieu des bouleversements orientaux, à rester étroitement unis. Certes, l'Orient est le point faible de l'Alliance. L'Allemagne le sait bien ; et l'on peut affirmer sans crainte de se tromper que sa conduite au cours des crises récentes a souvent été déterminée par l'espoir de troubler les rapports franco-russes. Il est précieux pour la Triple-Alliance que la France paraisse, en certaines occasions, marcher de conserve avec l'un de ses membres. Presque toujours, les gouvernements savent à

quoi s'en tenir. Le Cabinet de Pétersbourg, en particulier, n'a jamais eu de raisons d'articuler un grief contre celui de Paris ; il savait trop bien que celui-ci s'était concerté avec lui. Mais il préférait quelquefois ne pas le dire ou ne pas le laisser croire. D'où les malentendus dans l'opinion russe. Ce sont des malentendus de ce genre qu'il faut dissiper et prévenir. Les règles du jeu diplomatique échappent aux grandes masses. Il est bon de temps à autre, surtout après les grosses parties, que des manifestations publiques, officielles, mettent en pleine lumière pour tout le monde l'harmonie des partenaires. Tel est le but, tel sera certainement le résultat des deux voyages projetés.

LES INCIDENTS DE SAVERNE ET LE PROCÈS REUTTER.

7 janvier 1914.

Les incidents de Saverne et le procès Reutter sont une nouvelle occasion de constater l'état d'esprit de l'Allemagne au sujet de l'Alsace-Lorraine et des rapports entre l'élément civil et l'élément militaire. En ce qui concerne le Reichsland, il est toujours vrai de dire que, pour la grande majorité de la nation allemande, sans distinction entre ses divers éléments, il reste le pays conquis, la colonie pour fonctionnaires, le terrain de manœuvres pour militaires. Les annexés sont traités en suspects, en citoyens de seconde ou de troisième classe, en assujettis, et l'on n'a pas beaucoup plus d'égards pour les Allemands immigrés établis dans ces nouvelles provinces de l'empire sans esprit de retour dans leur lieu d'origine. L'octroi d'une apparence

d'autonomie n'a rien changé à cette situation au point de vue moral. Au point de vue constitutionnel, le changement est purement superficiel. Le *statthalter*, lieutenant de l'empereur et incarnation de l'autorité impériale, ne dispose d'aucun pouvoir propre. Il n'a même pas qualité pour donner des instructions d'ordre administratif, pour adresser des recommandations aux autorités militaires résidant dans le Reichsland. Le comte de Wedel est resté impuissant devant le général de Deimling, commandant le corps d'armée de Strasbourg, et devant le colonel de Reutter, colonel d'un régiment en garnison à Saverne. Il a dû recourir à l'intermédiaire du chancelier de l'empire, qui lui-même a dû s'adresser directement à l'empereur. Qu'est-ce que l'autonomie d'un pays dont le chef n'est pas investi de la compétence suffisante pour faire rétablir l'ordre troublé dans une localité et pour réprimer les illégalités flagrantes commises par des officiers ? Qu'est-ce que les droits du citoyen dans un pays où les passants — et jusqu'à des magistrats — peuvent être arrêtés et emprisonnés sans mandat, sans ordre des autorités judiciaires, sans intervention de la police, sans qu'un crime ou un délit ait été constaté ? On ne peut plus parler de Constitution, ni de droits civiques, ni même de droits civils : il n'y a plus que de l'arbitraire, et cet arbitraire est exercé par les éléments militaires.

Un pareil état de choses serait impossible dans un État de traditions constitutionnelles, où la séparation des pouvoirs civil et militaire est nettement marquée. En Allemagne la Prusse domine, et en Prusse le souverain, en fait presque absolu, est avant tout le chef suprême de l'armée. La monarchie prussienne est fondée sur l'armée et la noblesse étroitement unies. L'évolution de la civilisation aurait pu modifier cette conception du gouvernement dans la nation prussienne. Elle l'a fait certainement dans une

certaine mesure, dans les classes ouvrières notamment. Mais, par contre, l'esprit nationaliste, le pangermanisme pour l'appeler par son nom, s'est développé dans des proportions énormes. Il a gagné, on pourrait dire envahi, le monde universitaire qui, en d'autres temps, était un foyer d'idées libérales. A tous les degrés l'enseignement en Allemagne est maintenant imprégné de pangermanisme. Les incartades, les inconvenances et les illégalités de jeunes officiers dans la marche de l'Ouest provoquent donc peu d'indignation. Les officiers compromis se sentent soutenus par une grande partie de l'opinion, ils sont couverts par leurs chefs hiérarchiques, et ceux-ci sont encouragés dans leur dédain pour les autorités civiles par l'héritier du trône.

Que les télégrammes du kronprinz aient été adressés au général de Deimling ou au colonel de Reutter, peu importe. Ils n'en sont pas moins caractéristiques. En cette affaire, l'esprit dont s'est inspiré le futur empereur allemand est celui qui anime la presque totalité des officiers, des hobereaux et des magnats de l'industrie. C'est celui qui a déjà fait explosion lors des affaires de Casablanca et d'Agadir. C'est lui qui, un beau jour, à propos d'un nouvel incident quelconque interprété tendancieusement par des agences télégraphiques, pourrait soulever l'Allemagne. Le procès Reutter est une affaire intérieure allemande. Mais il nous touche de très près en ce sens que son issue montrera quels sont les éléments qui prévalent en Allemagne.

LES INTRIGUES TURQUES. — DÉBARQUEMENT TURC A VALLONA.

8 janvier 1914.

Jour après jour on voit se développer le plan des hommes politiques d'Orient qui veulent remettre en question, par des moyens détournés, les résultats des deux guerres balkaniques. Sur le Bosphore, une alliance se soude entre la Bulgarie et le gouvernement dirigé par l'Union et Progrès ; des arrangements militaires sont élaborés par des officiers d'état-major des deux pays. A Constantinople encore, on prépare la reprise de Chio et de Mitylène sur les Grecs, et l'on consacre 70 millions à l'achat d'un cuirassé destiné à cette grande opération. En même temps, on met à la tête du ministère de la guerre l'intrépide Enver Bey, promu brusquement général à 33 ans, et celui-ci renvoie brutalement de l'armée, d'un seul coup, cent quatre-vingts généraux et colonels. Le Divan, où ne sont plus assis maintenant que les chefs de l'Union et Progrès, inaugure dans toute sa plénitude la manière forte. Se croyant sûr de l'appui de la mission militaire allemande, il entre résolument dans la voie des revendications. D'accord avec la Bulgarie, intéressée à ce que la Serbie et la Grèce n'aient ni paix ni trêve dans les territoires macédoniens annexés par elles, on organise sous le manteau des intrigues albanaises. Avant-hier soir des officiers et des soldats turcs ont tenté un débarquement à Vallona dans le dessein de soulever la population et de proclamer souverain d'Albanie Izzet Pacha, le ministre de la guerre ottoman qu'Enver vient de remplacer et qui est Albanais.

Éventée à temps, cette expédition a échoué. Les officiers hollandais du corps international de gendarmerie ont réussi à s'emparer des Turcs. Mais la tentative n'en est pas moins symptomatique. Dans l'état de trouble où se trouve l'Albanie, en présence des intrigues locales et étrangères qui s'entrecroisent, on ne saurait affirmer avec certitude pour le compte de qui travaillait l'expédition turque. Izzet Pacha dément énergiquement que ce soit pour le sien. Il nie tout rapport entre son départ du ministère de la guerre et le débarquement de Vallona. En pareil cas, les démentis sont de rigueur. L'avenir seul montrera s'ils sont justifiés. De leur côté, les journaux autrichiens éprouvent ou feignent un vif mécontentement. A s'en tenir aux apparences, l'irritation à Vienne devrait être sincère puisque la proclamation d'Izzet Pacha ou d'un prince musulman rendrait impossible l'installation du prince de Wied, accepté par toutes les grandes puissances sur la recommandation des Cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome. Mais, en matière albanaise, il est permis de ne point se fier absolument aux vraisemblances. Les Turcs ne peuvent se flatter de réussir un coup en Albanie sans la complicité d'une grande puissance. Si l'Autriche n'est pas entrée dans leur jeu, serait-ce l'Italie ? La presse viennoise est très excitée depuis quelque temps sur la propagande italienne en Albanie, notamment à Scutari. Elle se plaint que les écoles autrichiennes de Scutari se dépeuplent au profit des écoles italiennes, que les cérémonies nationales italiennes se célèbrent avec plus de pompe que les cérémonies analogues autrichiennes et que le gouvernement provisoire siège à Vallona, hors de la région où l'influence de Sa Majesté Apostolique doit être prépondérante. Eu égard aux précédents, toutes les suppositions sont permises, sauf celle que l'État albanais créé par la conférence de Londres est appelé à jouir de la tranquillité.

L'Albanie et les Albanais ont suscité tant d'embarras à la Jeune Turquie qu'on aurait dû croire le gouvernement ottoman heureux d'être débarrassé de cette province ingouvernable. Il semble, malheureusement pour la Turquie, que ce ne soit point le cas. L'Europe est exposée à voir se produire prochainement, chez les Skipétars, des événements dont le contre-coup risque d'ébranler l'équilibre général.

Le meilleur fil conducteur qu'on puisse prendre en ce moment pour se reconnaître dans le labyrinthe albanais est le livre récent de M. Vladan Georgévitch, ancien président du Conseil de Serbie, traduit de l'allemand par le prince Alexis Karageorgévitch : *Les Albanais et les grandes puissances*. Grâce à ce guide très instruit de toutes les choses présentes, on se rendra compte de la multiplicité et de la complexicité des intérêts en jeu. Mais, pour bien pénétrer le caractère albanais, il faut lire l'*Albanie et Napoléon*. Dans cet ouvrage, consacré en grande partie au fameux Ali de Tépélen, M. Boppe, qui est actuellement conseiller de l'ambassade de France à Constantinople et qui connaît merveilleusement tout l'Orient ottoman de la Palestine au Danube, peint de la politique du grand pacha albanais un tableau qui pourrait être celui de la politique d'Essad Pacha ou d'Ismaïl Kemal Bey, « Ali Pacha, rapporte l'adjudant-commandant Romieu, se liera avec la puissance dont il espérera un secours pour suivre ses projets ambitieux.... Il n'a agi que par nécessité ; il a dû coudre la peau du renard et celle du lion ! » Et voici la fin de l'histoire d'Ali : « Parga, pour laquelle il avait trahi tour à tour, les Turcs, les Français et les Anglais, lui valut d'être abandonné par les Grecs au moment où il comptait sur leur concours dans sa révolte dernière contre la Porte ottomane. » Cette moralité pourrait être bien aussi celle de l'histoire des Izzet et des Ismaïl Kemal.

L'ACQUITTEMENT DES OFFICIERS ALLEMANDS IMPLIQUÉS DANS LE PROCÈS REUTTER.

10 janvier 1914.

L'arrêt rendu ce matin par le Conseil de guerre de Strasbourg est franc et conforme à l'esprit pangermaniste. Le colonel de Reutter et le lieutenant Schad sont acquittés purement et simplement. Le réquisitoire du commissaire du gouvernement faisait déjà prévoir cette solution. En réalité, c'était plutôt un plaidoyer en faveur des accusés. De toutes les illégalités imputables au colonel de Reutter et au lieutenant Schad, on n'avait retenu que la séquestration des Savernois dans la cave des Pandours de la caserne, et encore ne demandait-on pour sanction de ce grave délit qu'une peine de sept jours de prison pour le commandant du régiment et de trois jours pour son subordonné. D'autre part, au cours du procès, les accusés avaient reçu des témoignages publics d'approbation de hautes autorités militaires. Enfin la presse conservatrice et pangermaniste faisait une campagne furibonde contre les autorités civiles de Saverne et pour les officiers compromis. Le kronprinz lui-même prenait énergiquement parti pour ceux-ci. Il s'agissait pour le Conseil de guerre non plus de trancher des questions de droit, mais d'approuver ou de désapprouver en bloc la conduite d'officiers prussiens à l'égard d'une population civile insuffisamment respectueuse au gré des militaires. La question ainsi posée devant un tribunal militaire allemand devait être résolue en faveur des officiers. Si l'empereur ou le gouvernement avait jugé la situation

à un autre point de vue, l'affaire aurait été arrêtée dès l'origine ; le lieutenant de Forstner eût été éloigné ou puni, et toute complication ainsi prévenue. Mais, dès le début, on a tenu à ne point paraître céder devant l'élément civil, à conserver intact le prestige de l'élément militaire, que ce dernier se fût ou non mis dans son tort. L'arrêt de ce matin est la consécration de ce système.

Que va faire maintenant le gouvernement d'Alsace-Lorraine ? Il y a quelques jours, le bruit courait qu'il démissionnerait en cas d'acquittement des accusés. Nous ne croirons à cette démission que quand elle sera chose accomplie. On ne voit pas très bien le comte de Wedel et le baron Zorn de Bulach protestant de cette manière contre une décision de justice ; surtout on ne voit pas M. Zorn de Bulach sacrifiant des avantages auxquels il tient beaucoup à un scrupule de conscience politique. Il est plus vraisemblable qu'on restera dans la logique de la situation et qu'on sacrifiera M. Mahl, le *kreisdirector* de Saverne, qui a eu l'audace de critiquer l'attitude des officiers de la garnison. Quant à l'opinion publique allemande, elle se divisera. Les conservateurs et les pangermanistes féliciteront le Conseil de guerre en invitant le gouvernement à s'inspirer désormais de son esprit ; les socialistes s'indigneront ; le centre et les nationaux libéraux tergiverseront. D'ailleurs les violences socialistes produisent souvent une réaction chez les libéraux qui, au fond, partagent leur manière de voir sur les abus d'autorité. De toute manière, les Alsaciens-Lorrains payeront les frais des émotions allemandes. « Bâtards d'Allemands », les appelle le général Keim dans le *Tag* d'hier. Ils ne verront pas de sitôt se lever pour eux le jour de la justice allemande.

LA PRÉDOMINANCE DES PANGERMANISTES EN ALLEMAGNE.

11 janvier 1914.

Les commentaires de la presse allemande sur le triple acquittement de Strasbourg confirment ce que nous indiquions avant-hier. Les journaux conservateurs et pangermanistes exultent, les socialistes s'indignent, le centre gémit discrètement, les libéraux ergotent, les radicaux protestent poliment. On est loin du beau mouvement de colère qui secoua le Reichstag au commencement de décembre quand on apprit que des officiers appréhendaient dans les rues de Saverne et enfermaient dans une cave de caserne des magistrats impériaux. A deux reprises, devant le Reichstag, le chancelier avait reconnu que des illégalités avaient été commises à Saverne et qu'elles seraient punies. La *Gazette de Cologne* renchérissait sur ces critiques et sommait le gouvernement d'assurer le respect des autorités civiles. Aujourd'hui, les illégalités sont transformées par les mêmes personnages en actes tutélaires du prestige inviolable de l'armée ; elles méritent une récompense et les applaudissements du public. M. de Bethmann-Hollweg, qu'on avait vu attristé et gêné devant le Reichstag, s'est redressé devant la Chambre des seigneurs du Landtag prussien et a tenu un langage aussi militariste qu'auraient pu le faire le kronprinz ou le général de Deimling. On est donc obligé de constater qu'en ce moment les éléments pangermanistes prévalent en Allemagne sur les éléments pondérés.

On dit que la question va revenir devant le Parlement et devant les tribunaux. Quelques-unes des victimes des

sévices exercés par les officiers de Saverne ont déjà, paraît-il, porté plainte devant les tribunaux civils et demandé réparation des préjudices qui leur ont été causés. Les parties adverses ne manqueront probablement pas de plaider l'incompétence des tribunaux civils au sujet d'actes exécutés par ordre des autorités militaires. En tout cas, ces procès auront un médiocre retentissement ; leur issue, quelle qu'elle soit, ne modifiera en rien l'attitude des autorités militaires en Alsace-Lorraine. Au Reichstag, une nouvelle discussion, soit à propos de l'attitude du gouvernement dans les incidents de Saverne, soit à propos de l'applicabilité de l'ordre du Cabinet prussien de 1820 en Alsace-Lorraine, donnera encore moins de résultats que la première. Un second ordre du jour de blâme ne troublerait nullement le chancelier. Les votes de blâme, a déclaré samedi dernier M. de Bethmann-Hollweg aux membres de la Chambre des seigneurs, « n'ont aucune valeur politique, aucune valeur constitutionnelle ». Ils sont seulement « la constatation d'une différence d'opinion entre le Reichstag et le chancelier sur des points particuliers », et le chancelier n'estime point qu'ils soient de nature à modifier soit son opinion, soit sa conduite. De même qu'on ne changera point « un iota à l'organisation de l'armée prussienne et allemande », on ne changera point un iota à l'organisation constitutionnelle de l'empire. Les blâmes du Reichstag resteront platoniques, et la presse pangermaniste, plus puissante, plus active que jamais, proclamera plus haut encore la suprématie du pouvoir militaire sur le pouvoir civil. « Le rôle de la Prusse ne s'est point terminé avec la fondation de l'empire », a dit samedi le chancelier. Ce rôle, en effet, continue. Depuis quarante-trois ans, ce n'est point l'esprit allemand qui a pénétré la Prusse ; c'est l'esprit prussien dont s'est imprégnée toute l'Allemagne.

CHAPITRE III

LA LIQUIDATION ORIENTALE

ENCORE LA QUESTION DE L'ÉVACUATION DES ÎLES DE L'ÉGÉE.

12 janvier 1914.

La réponse des puissances de la Triple-Alliance à la proposition de Sir Edward Grey, relative à l'attribution des îles de la mer Égée, se fait toujours attendre. Chaque jour on annonce qu'elle sera remise à Londres le lendemain ou le surlendemain ; mais le Foreign Office ne reçoit toujours rien. Il est évident que ce retard anormal est dû non point au désir commun des Cabinets de Berlin, de Rome et de Vienne d'éluder une réponse, mais à une conception différente de la solution des problèmes posés en Orient. L'embarras des trois Cabinets s'était déjà trahi dans leur note touchant la prolongation du délai d'évacuation de l'Épire albanaise par les troupes grecques. Contrairement aux usages ils s'étaient bornés à répondre à la première partie de la proposition britannique, qui ne soulevait pas de difficultés, en s'abstenant d'exprimer un avis sur les deux autres, beaucoup plus délicates. Ils voulaient ainsi se donner le temps de se

mettre d'accord sur l'attribution des divers groupes d'îles de la mer Égée et d'élaborer une note identique. Les semaines s'écoulent pourtant et la Triple-Alliance ne sort point de son mutisme.

A ce sujet nous recevons de Berlin l'intéressante dépêche suivante qui semble bien donner l'explication de ces ajournements successifs :

Berlin, le 11 janvier. — Malgré tous les efforts de la presse triplicienne pour faire croire que les trois Cabinets alliés sont d'accord en principe sur la réponse à la proposition anglaise, on aperçoit de plus en plus clairement qu'il y a désaccord. Ici on observe une grande réserve à ce sujet. Mais, d'après des informations sûres de source viennoise, je puis vous assurer que les Cabinets de Rome et de Berlin n'ont pas encore réussi à s'entendre, même en principe, sur les termes de la réponse à Sir Edward Grey.

En résumé, l'Italie tient à ce qu'il ne soit pas question des îles de la mer Egée qu'elle occupe ; en tout cas, elle voudrait faire préalablement constater qu'elle a droit à des compensations économiques pour l'évacuation de ces îles. C'est dans la région d'Adalia qu'elle ambitionne d'obtenir ces compensations.

En outre, l'Italie prétend qu'aucun lien ne doit être établi entre l'évacuation de l'Épire et celle des îles qu'elle occupe.

Sur ces deux points, Berlin diffère d'avis avec Rome. Ici, on ne croit pas pouvoir se dispenser de répondre sur la question des îles. Par égard pour Sir Edward Grey qu'on désire ménager,et aussi probablement pour le roi de Grèce, on incline plutôt vers l'acceptation de la proposition anglaise. D'autre part, on ne veut point reconnaitre à l'Italie des privilèges économiques dans une zone considérée comme anglaise. Quant à la disjonction absolue de l'évacuation de l'Épire et de celle du Dodécanèse, on craint qu'elle ne soit pratiquement irréalisable en raison des intentions de la Grèce et des assurances que celle-ci a déjà reçues de plusieurs puissances.

Ces divergences sont la véritable cause du retard de la réponse de la Triple Alliance. Afin de ne pas prolonger indéfiniment un silence embarrassant, la Wilhemstrasse accepterait que chacun des trois Cabinets répondît séparément. Mais l'Italie s'y oppose de peur que le désaccord sur le fond des questions apparaisse, malgré toutes les précautions de style et par le seul fait de la remise séparée de réponses non identiques. On ne sait quand finiront ces tiraillements.

Il est naturel, en effet, que la *Wilhelmstrasse* et la *Consulta* éprouvent de sérieuses difficultés dans leurs échanges de

vues sur les problèmes orientaux. Depuis le commencement de la crise, la diplomatie italienne joue un double jeu. Elle se trouve prise en ce moment entre ses engagements envers l'Europe et ses promesses à l'opinion nationale. A la conférence de Londres, les trois membres de la Triple-Entente ont montré une modération allant jusqu'à l'extrême limite du possible et une parfaite bonne foi. Ils se sont résignés, par esprit de conciliation et dans l'intérêt du maintien de la paix générale, à accepter certaines solutions pénibles. Par contre, ils ont obtenu des assurances formelles de la part des autres puissances sur d'autres questions litigieuses. On sait avec quelle loyauté la Triple-Entente, malgré les protestations véhémentes de l'opinion en Russie et en France, a exécuté strictement les décisions concernant Scutari et l'Albanie. Quoi qu'il lui en coûtât, elle tint parole jusqu'au bout.

Aujourd'hui, il s'agit pour l'autre groupe de puissances, d'appliquer les décisions ou de tenir les promesses relatives aux îles de la mer Égée. L'Allemagne ne peut guère, sans s'exposer à de légitimes reproches et à certains risques, soutenir les revendications injustifiées de l'Italie. Certes, elle tient beaucoup à l'amitié et au concours éventuel de l'Italie. Mais elle veut également ne pas brusquer l'Angleterre au moment où elle cherche à se rapprocher de Londres, ni froisser la Russie déjà irritée de la mission du général Liman de Sanders à Constantinople, ni exaspérer la Grèce où règne le beau-frère de Guillaume II, ni enfin, probablement, assumer la responsabilité d'une troisième guerre balkanique. Or, Sir Edward Grey n'admettra pas qu'on lui manque de parole. L'Italie s'est engagée catégoriquement à restituer les îles de la mer Égée qu'elle occupe, après l'exécution du traité de Lausanne par la Turquie, et il y a beau temps que cette exécution est intégralement accomplie.

D'autre part, la Turquie a remis solennellement, sans réserve, le sort de toutes les îles de l'Égée entre les mains de l'Europe et aucune manigance avec Rome ne saurait lui permettre de revenir là-dessus. Enfin, la Grèce a reçu, verbalement au moins, des promesses explicites sur la connexité de l'évacuation de l'Épire et de l'attribution des îles. Le moment est venu de régler toutes ces questions conformément aux arrangements antérieurs, publics ou confidentiels.

MM. Giolitti et de San Giuliano sont fort embarrassés, Privés de titres sur les îles de l'Égée ou sur l'Asie Mineure. ils ont essayé de s'en créer en faisant proclamer à cor et à cris par leurs journaux que l'opinion italienne n'admettrait pas l'évacuation de Rhodes et de Stampalia. Ils ont déchaîné leur presse, afin de se déclarer impuissants à lui résister. Ce sont là jeux dangereux . Au printemps dernier, les gouvernements français et russe ont bien su résister à la presse de Paris, de Pétersbourg et de Moscou, qu'ils avaient cependant retenue le plus possible. Que MM. Giolitti et de San Giuliano sachent s'imposer maintenant le même sacrifice ; cela leur sera d'autant moins difficile qu'il leur suffira d'employer, pour apaiser la presse, les moyens qui leur ont servi à l'exciter. Les compensations qu'ils réclament ne sont justifiées ni en droit, ni en fait. Rien ne les obligeait à occuper les îles, rien ne les autorisait à en prolonger l'occupation depuis bien des mois. Rien non plus ne les forçait à exécuter de prétendus travaux dispendieux à Rhodes. D'ailleurs, le coût de ces travaux a été plus que couvert par les impôts perçus dans l'île par les autorités italiennes se comportant en agents de l'État souverain ; c'est ainsi que la régie italienne des tabacs s'est substituée, contre tout droit, à la régie ottomane jouissant d'un privilège exclusif.

La Triple-Entente est en droit de compter que la proposition parfaitement équitable de Sir Edward Grey sera favorablement accueillie par la Triple-Alliance. Le Cabinet de Berlin possède assez d'influence sur celui de Rome pour l'amener finalement à se rallier de bonne grâce à des solutions qu'imposent le respect de la parole donnée et l'intérêt de la paix.

VISITE DE M. VENIZÉLOS A PARIS.

13 janvier 1914.

M. Venizélos est depuis hier à Paris. Il venait de Rome où il a passé deux jours, et il doit être jeudi à Londres. Le président du Conseil grec profite des vacances parlementaires pour venir s'entretenir des graves questions en suspens avec quelques-uns des gouvernements étrangers. Il est assuré de trouver à Paris et à Londres l'accueil le plus sympathique. Pendant la première guerre balkanique, notamment à la conférence de Londres, M. Venizélos a inspiré les sentiments de haute estime à tous les diplomates et hommes politiques de France et d'Angleterre qui ont eu à traiter avec lui. Durant cette longue crise, qui a mis à une redoutable épreuve les intelligences et les caractères des ministres responsables, il a fait figure d'homme d'État. Quelle différence avec M. Danef! Le premier plénipotentiaire bulgare se comportait en chef de toutes les missions balkaniques, négociait à l'insu de ses collègues des États alliés, leur imposait sa volonté, décidait de la paix et de la guerre. A la conférence de Londres comme au cours des négociations bulgaro-roumaines et dans les autres phases

critiques de 1912 et 1913, ce furent les plénipotentiaires bulgares qui prirent l'initiative de toutes les fautes, qui firent rejeter les propositions transactionnelles les plus raisonnables. M. Venizélos, au contraire, comprit toujours la nécessité des concessions opportunes. Il sut toujours entrer dans les vues d'autrui et distinguer entre le désirable et le possible. Il acquit par là une autorité considérable dont la Grèce profita quand éclata la seconde guerre balkanique. L'Europe crut à sa bonne foi. Pour tout homme qui avait eu l'occasion d'observer la politique grecque et la politique bulgare dans l'hiver et le printemps de 1913, il fut évident que le conflit sanglant des 29-30 juin était le résultat d'une trahison bulgare préméditée. A cet instant tragique, la confiance qu'inspirait personnellement M. Venizélos fut l'un des éléments décisifs de la situation.

Depuis, l'autorité du président du Conseil grec a encore grandi. Tout en poursuivant patiemment son admirable travail de rénovation intérieure, il a mené à bien les plus délicates négociations. Ce ne fut pas l'un de ses moindres mérites que de gagner l'alliance et l'amitié de la Roumanie. De profonds dissentiments, datant de loin, semblaient séparer la Roumanie et la Grèce. Pourtant, grâce à la perspicacité de leurs ministres dirigeants et à leur habileté à saisir les occasions, ces deux pays, également intéressés à l'établissement de l'équilibre balkanique, combinèrent leur action de la façon la plus efficace et obtinrent les plus heureux résultats. Aujourd'hui comme alors, cet accord, auquel la Serbie est certainement liée, reste la condition de la paix et de l'équilibre balkaniques, peut-être même de la paix et de l'équilibre européens. On sait que M. Venizélos en est le partisan résolu ; c'est une des raisons pourquoi il jouit en France d'une légitime popularité.

Nous avons dit avant-hier ce que nous pensions de la

solution des questions de l'Albanie et des îles. On n'a pas dit ce que M. Venizélos a pu obtenir à Rome sous ce rapport ; mais il y a tout lieu de supposer que, pour sa part, il est prêt à se rallier aux solutions équitables, comme celles proposées par Sir Edward Grey. Seulement, les concessions ne doivent pas être faites d'un seul côté.

RÉPONSE DE LA TRIPLE ALLIANCE A LA PROPOSITION DE SIR EDWARD GREY.

15 janvier 1914.

Après s'être concertés dans la journée d'hier, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie à Londres sont allés au Foreign Office, séparément, dans le courant de l'après-midi, remettre à Sir Edward Grey la réponse de leurs gouvernements à la proposition anglaise relative à l'Albanie et aux îles de la mer Égée. Les conditions dans lesquelles s'est effectuée cette démarche mettent en relief les embarras que nous signalions lundi. Après avoir comparé les instructions qu'ils venaient de recevoir, les trois ambassadeurs ont constaté qu'elles ne concordaient pas absolument. Les dépêches officieuses de Londres signalent seulement « quelques légères différences de forme » ; les dépêches de Vienne parlent de « différences de style ». Toujours est-il que les trois notes responsives ne sont point identiques, au sens diplomatique du mot. Après un échange de vues entre eux et de télégrammes avec leurs gouvernements, les ambassadeurs se sont finalement résolus à porter les réponses telles quelles au Foreign Office, sans chercher plus longtemps à établir un accord parfait.

Ils ont pensé qu'un nouvel ajournement ferait encore mieux ressortir les dissentiments qu'on s'efforçait de dissimuler.

Comme on le prévoyait depuis deux ou trois jours, la Triple-Alliance accepte l'attribution à la Grèce des îles de l'Égée actuellement occupées par les troupes grecques, à l'exception d'Imbros et de Tenedos. Comme ces deux îles commandent l'entrée des Dardanelles, il avait toujours été entendu, dès les premiers temps de la conférence de Londres, qu'elles devaient rester ottomanes. Elles sont d'ailleurs peu peuplées. La forteresse de Tenedos n'est qu'un vieux château en ruines. A ces deux grands rochers laissés à la Turquie, les notes responsives en ajoutent un troisième, beaucoup plus petit, Castellorizo, dont personne n'avait parlé jusqu'ici et qui, paraît-il, fait presque corps avec la côte asiatique. Naturellement les garanties proposées par Sir Edward Grey pour la neutralisation des îles cédées à la Grèce, pour la répression de la contrebande et pour la liberté des minorités sont approuvées sous réserve. Voilà donc une première question tranchée au point de vue européen. Le Cabinet de Rome a dû se convaincre qu'il ne pouvait échapper, malgré tout son désir de lier partie sur ce point avec la Sublime Porte, à la nécessité de se rallier à une proposition d'une évidente équité. Tout le monde savait que la Grèce ne pouvait pas, pour des raisons autant politiques qu'humanitaires, évacuer Chio et Mitylène, et qu'aucun gouvernement grec ne consentirait, à aucun prix, à un sacrifice qui eût soulevé le monde hellénique. Il ne reste plus aujourd'hui à la Turquie qu'à s'incliner devant cette décision. Elle avait remis le sort des îles, de toutes les îles, entre les mains de l'Europe. L'Europe a décidé.

Sur la seconde partie des notes responsives, les dépêches sont obscures. Il semble que les « différences de style »

apparaissent surtout là. « Quant aux îles occupées par l'Italie, télégraphie-t-on de Londres, le gouvernement italien maintient sa promesse de les restituer à la Turquie ; mais il déclare que la date et les conditions de cette restitution devront faire l'objet d'un accord ultérieur entre les gouvernements italien et ottoman, conformément aux stipulations du traité de Lausanne. Les gouvernements allemand et austro-hongrois déclarent adhérer au point de vue du gouvernement italien. » A défaut d'une communication officielle, on doit conclure de l'information ci-dessus que l'Italie a formulé une réponse spéciale sur l'évacuation des îles qu'elle occupe et sur leur attribution future, tandis que l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie se sont bornées à déclarer que telle était la manière de voir italienne et qu'ils l'acceptaient. La nuance est sensible. Pour en apprécier la véritable importance il serait indispensable de connaître le texte officiel des réponses. Avec sa prudence ordinaire, le *Foreign Office* n'a pas cru devoir le publier. Auparavant il tient probablement à saisir les Cabinets de Paris et de Pétersbourg, et à recevoir leur avis. Sir Edward Grey s'est toujours préoccupé d'éviter les polémiques de presse sur les négociations en cours et de ménager les susceptibilités des autres Cabinets. Il serait très désireux de pouvoir annoncer en même temps les réponses et l'accord de toutes les puissances. Il est à souhaiter qu'il soit prochainement en mesure de réaliser ce désir.

LES NÉGOCIATIONS TURQUES A PARIS AU SUJET D'UN EMPRUNT.

18 janvier 1914.

Djavid Bey, délégué spécial du gouvernement ottoman, est allé hier au quai d'Orsay entretenir le ministre des affaires étrangères au sujet des négociations franco-turques. On sait que ces négociations concernent des objets très divers : construction de chemins de fer dans l'Anatolie orientale et en Syrie, règlement d'une série de questions depuis longtemps en suspens entre les deux gouvernements, augmentation des droits de douane en Turquie, enfin et surtout émission d'un grand emprunt turc sur le marché de Paris. Déjà, dans le courant de l'automne, à Paris, Djavid Bey et M. Pichon avaient paraphé un projet d'accord sur un certain nombre de points, en remettant la signature définitive au moment où M. Bompard aurait réussi à régler avec la Sublime Porte les questions particulières, assez nombreuses, qui se traitaient à Constantinople. Aujourd'hui une entente semble être intervenue sur l'ensemble des points litigieux. Nous espérons que le gouvernement français a su insister avec l'énergie suffisante pour obtenir les satisfactions légitimes qu'il poursuivait, et que les textes convenus sont assez nets pour ne point permettre au gouvernement ottoman d'éluder, par des procédés familiers à la Porte, les engagements pris. Nous serions inexcusables de laisser passer l'occasion de l'augmentation des droits de douane, de l'application de la loi des patentes aux étrangers et de l'émission d'un grand emprunt à Paris sans nous prémunir définitivement contre

le recours aux procédés dilatoires. Toutefois, cela n'est pas tout. Nos satisfactions particulières, si importantes soient-elles, ne constituent pas l'unique contre-partie de notre adhésion aux demandes turques. Comme M. Doumergue l'a dit hier à Djavid Bey, les négociations actuelles ont un caractère non seulement financier, mais aussi politique.

Le gouvernement et le peuple français sont prêts de grand cœur à fournir à la Turquie tous les moyens à leur disposition pour faciliter la réorganisation et le développement économique de l'empire ottoman. Aussi bien au quai d'Orsay que dans l'opinion en général, on considère le maintien et la prospérité de la Turquie comme un facteur essentiel de la politique française. Depuis la révolution de 1908, tous les ministres qui se sont succédé au quai d'Orsay ont donné à ce sujet les assurances les plus franches, les plus cordiales aux représentants du sultan, et notre ambassade à Constantinople a constamment tenu le même langage, suivi la même ligne de conduite. Nos intérêts spéciaux en Orient, très divers et très considérables, s'accordent entièrement à cet égard avec notre politique européenne, fondée sur le respect de l'équilibre et le maintien de la paix générale. Aucun Turc de bonne foi ne peut douter de notre sincérité. Mais nos sympathies ne sont point aveugles. Elles sont raisonnées, et précisément parce qu'elles s'inspirent d'un esprit véritablement amical, nous ne saurions, sous le prétexte d'être agréable à tel ou tel ministère, à tel ou tel ministre ottoman, déférer à tous les désirs qui nous sont exprimés. Nous devons tout d'abord examiner si ce qu'on nous demande est conforme à la fois aux intérêts de la Turquie et aux nôtres, et si l'usage des ressources sollicitées ne tournera pas finalement contre la Turquie et contre nous.

Dans le cas présent, de grandes inquiétudes subsistent. On nous demande un grand emprunt, préface d'une série d'autres. Or, nous savons que le produit escompté de cet emprunt a été employé presque exclusivement à des dépenses de guerre. Aujourd'hui même nous voyons le montant d'un autre emprunt contracté près d'une banque complaisante entièrement consacré à l'achat d'un grand cuirassé. On est également certain que l'achat d'autres bateaux de guerre pour la flotte ottomane est décidé à Constantinople. En même temps les organes officieux du Cabinet présidé par le prince Saïd Halim déclarent que la Turquie n'acceptera jamais l'annexion de Chio et de Mitylène à la Grèce. Ces paroles sont suivies d'actes. La création d'une flotte de guerre supérieure à celle de la Grèce, des préparatifs militaires sur la côte d'Asie, des intrigues concertées en Albanie, une activité exceptionnelle du comité Union et Progrès sur tous les terrains démontrent qu'on est porté à Constantinople à remettre en question, d'accord avec la Bulgarie, les résultats des deux guerres balkaniques. Ces résultats sont douloureux pour la Turquie, nul ne le conteste. Mais ils sont consacrés aujourd'hui par des traités solennels et l'Europe les tient pour définitifs. En tout cas ils ne pourraient être modifiés que par une nouvelle guerre et la France, de même que l'Angleterre et la Russie, ne veut à aucun prix laisser bouleverser de nouveau l'Orient. Le Cabinet de Paris ne peut donc autoriser, et le public français ne voudrait souscrire un emprunt destiné, directement ou indirectement, à préparer une nouvelle conflagration. Nous avons le droit d'exiger à ce sujet des assurances catégoriques solidement garanties.

Nous ne pouvons pas davantage être les complices de la dilapidation des finances d'un pays où sont placés plusieurs milliards d'argent français. L'achat d'un cuirassé de près

de 80 millions, sans parler des autres acquisitions projetées, à un moment où le Trésor ottoman se trouve dans l'impossibilité de solder les dépenses courantes, est une folie. Il est l'indice d'un état d'esprit très regrettable. Les souscripteurs français hésiteraient certainement à confier leurs épargnes à un débiteur aussi imprévoyant.

Enfin, avant toute nouvelle émission, le gouvernement ottoman doit rassurer la Triple-Entente sur son indépendance politique, compromise par les attributions exorbitantes conférées à la mission militaire allemande, ainsi que sur l'application effective des réformes en Arménie. Ces deux questions engagent l'existence même de l'empire. Il importe donc à la fois aux gouvernements alliés et amis et aux créanciers actuels et futurs de la Turquie qu'elles soient réglées de façon que la paix orientale ne soit plus menacée.

LA DÉMISSION DU CABINET MAJORESCO. — LE CABINET JEAN BRATIANO.

19 janvier 1914.

Conformément à l'attente générale, le roi de Roumanie a chargé M. Jean Bratiano, chef du parti libéral, de constituer un ministère à la suite de la démission du Cabinet de collaboration conservateur présidé par M. T. Majoresco. Cette solution était prévue depuis longtemps. La « collaboration » des vieux conservateurs dirigés par M. Majoresco et des conservateurs démocrates dont M. Take Jonesco est le chef très actif ne pouvait plus fonctionner. Elle a duré aussi longtemps que la crise balka-

nique ; une fois le traité de Bucarest signé, ratifié et exécuté, elle devait forcément cesser. Aucune des deux fractions conservatrices ne pouvait gouverner à elle seule et aucune ne voulait se laisser absorber par l'autre. Les questions de personnes jouaient là un rôle capital. De plus, le roi Charles ne veut pas de la création d'un troisième parti. Il a toujours fait alterner au pouvoir le parti conservateur et le parti libéral. Quand celui des deux qui est au pouvoir ne réussit plus à maintenir dans sa propre organisation assez de cohésion pour conduire de façon satisfaisante les affaires de l'État, le roi appelle aux affaires le parti adverse. Il évite d'augmenter la confusion et les rivalités politiques en donnant l'investiture à une dissidence de la majorité. Cette méthode est sage. Chaque ministère est assuré de la confiance du souverain aussi longtemps que le parti qui le soutient reste à peu près uni. Mais il sait d'avance qu'il sera remplacé par l'opposition dès qu'il sera miné par les dissidences. MM. Majoresco et Take Jonesco auraient gardé le pouvoir si leurs deux groupes avaient voulu ou pu fusionner. La fusion n'ayant pas eu lieu, et le ménage ministériel ne pouvant plus vivre sous le même toit, le roi a remis le gouvernement aux libéraux.

M. Jean Bratiano est le fils du grand patriote roumain du même nom. Il a déjà été président du Conseil et ministre des affaires étrangères. Il possède l'expérience et l'autorité. Plusieurs des membres de son nouveau Cabinet sont des hommes très distingués. M. Émile Costinesco, qui reprend le portefeuille des finances qu'il a déjà détenu plusieurs fois, est un économiste et un financier de premier ordre qui inspire une confiance générale. M. Em. Porumbaro, qui reçoit maintenant les affaires étrangères, a été maintes fois ministre. Il dirigeait d'ordinaire, dans les Cabinets libéraux, les départements de l'agriculture, des domaines ou du

commerce. Cette fois, comme le président du Conseil a cru devoir prendre le portefeuille de la guerre, on lui a confié la direction de la politique extérieure. Le nouveau ministère libéral a un programme d'une grande envergure. Il ne l'a pas encore publié officiellement. Mais, au mois d'octobre dernier, le parti libéral a tenu un grand congrès, et, le 20 octobre, il a voté une motion qui constitue un programme très net. Les deux articles principaux en sont l'établissement du suffrage universel avec un collège unique et la réforme agraire.

Actuellement, dans chaque circonscription, les électeurs sont répartis en plusieurs collèges ; le troisième collège comprend tous ceux que leur fortune ou leurs capacités n'ont pu faire entrer dans les deux autres. Ainsi le suffrage est universel à un certain point de vue ; en fait, il est censitaire et capacitaire, et le petit paysan, c'est-à-dire la grande masse, exerce une influence très indirecte sur le choix des élus. Le système présentait des défauts et pouvait être amélioré. Mais on était généralement d'avis qu'il fallait y toucher avec précaution et surtout se garder de constituer un collège unique où les grands propriétaires et les capacitaires, c'est-à-dire l'élite qui a fondé le royaume, seraient noyés parmi les paysans. Or, la motion votée le 20 octobre 1913 par le congrès libéral contient ce passage : « Il est nécessaire de modifier l'organisation des Corps législatifs et d'établir pour l'Assemblée des députés un collège unique comprenant tous ceux qui savent lire, avec une représentation des minorités, les illettrés votant indirectement dans le même collège. » L'institution du collège unique sera certainement combattue avec acharnement par plusieurs des vétérans de la politique roumaine.

La réforme agraire sera encore plus discutée : à la vérité, c'est de beaucoup la plus importante et la plus pressante en

Roumanie. La dernière jacquerie a laissé dans tous les esprits de tristes souvenirs. On reconnaît dans tous les milieux qu'il y a lieu d'améliorer la situation du paysan et que l'on a trop perdu de vue, pendant ces dernières années, les vastes projets élaborés aussitôt après les grandes émeutes de 1907, qui avaient jeté le désarroi dans tout le royaume. Voici, sur ce point, la solution proposée par le congrès libéral :

La condition inéluctable d'une extension paisible, puissante et sûre de la Roumanie consiste dans le renforcement de la classe paysanne et dans la solidarisation réelle de toutes les couches d'une nation avec la vie publique, une participation de tous les citoyens à la conduite des affaires publiques. Pour atteindre ce double but, le congrès déclare qu'il s'impose de continuer les réformes agraires commencées en 1907 et de les compléter par le droit accordé à l'État d'user d'expropriation, cela dans des conditions déterminées, moyennant une juste indemnité, afin de faciliter ainsi une répartition de la propriété foncière plus conforme à l'intérêt général.

L'expropriation — partielle — des grands propriétaires, voilà le programme. Il ne sera pas facile de le formuler en articles de loi. Chacun apportera ses combinaisons et ses objections. De plus, il faudra reviser la Constitution pour le faire passer dans les lois. Le nouveau Parlement qui sera élu cet hiver aura une vaste tâche devant lui.

MANŒUVRES TURCO-BULGARES POUR ROUVRIR LA QUESTION D'ORIENT.

21 janvier 1914.

Les nouvelles des Balkans sont mauvaises. Il est certain que les Cabinets de Constantinople et de Sofia préparent une action commune. La nouvelle de l'attribution à la

Grèce des îles de la mer Égée qu'elle occupe actuellement, à l'exception d'Imbros et de Tenedos, a provoqué de la part du gouvernement ottoman une série de mesures militaires significatives. Les officiers en congé ont été rappelés. Les rédifs des classes 1880 à 1892 ont reçu l'ordre de se tenir prêts à rejoindre leur corps au premier appel. Des pourparlers relatifs à l'achat de nouveaux et puissants bateaux de guerre à l'étranger sont engagés avec plusieurs États. Les négociations relatives à une convention militaire avec la Bulgarie, qui n'ont jamais cessé depuis la signature de la paix turco-bulgare, sont poussées avec un redoublement d'activité. Le seul fait relativement rassurant est la reprise des relations diplomatiques entre Athènes et la Sublime Porte. M. Panas est arrivé hier à Constantinople et doit aujourd'hui remettre ses lettres de créance au sultan. Mais cette reprise de contact présente en ce moment autant d'inconvénients que d'avantages. Le triumvirat Enver-Talaat-Djemal, actuellement investi de la dictature en Turquie, est résolu à s'opposer à l'attribution des grandes îles de l'Égée à la Grèce. Il ne se borne point à élever contre la décision de l'Europe une protestation protocolaire destinée à sauver la face, comme ce fut le cas précédemment en plusieurs circonstances analogues. Il veut empêcher par les armes l'annexion de Chio, Mitylène, Lemnos et Samothrace à la Grèce.

Le *Jeune Turc* et le *Tanine*, les deux principaux organes du triumvirat, s'expriment à ce sujet sans ambages. Ils considèrent les décisions de l'Europe comme nulles. Ils prétendent placer l'Europe devant un nouveau fait accompli. Dans leurs calculs, une fois les îles reconquises à la faveur d'un coup de main ou à la suite d'une bataille navale, les grandes puissances s'inclineront comme elles se sont toujours inclinées. Le *Tanine* écrit : « Cherchons donc le

terrain commun sur lequel pourront se rapprocher les hommes d'État de Constantinople et de Sofia. Si les îles de l'Égée deviennent une autre Macédoine, ce terrain aura été trouvé et les deux nations animées d'une haine commune n'hésiteront pas à conclure l'accord indispensable à leur sécurité. » La presse bulgare n'est pas moins explicite. On lit dans l'*Echo de Bulgarie*, qui est hautement officieux :

> La Macédoine qui rendait impossible l'amitié turco-bulgare, malgré l'importance et la multiplicité des liens économiques entre la Bulgarie et l'empire ottoman, la Macédoine qui n'a fait que changer de domination, rendra impossible désormais l'amitié serbo-bulgare. On peut le regretter, mais on ne peut nier l'évidence...
>
> Entre les Bulgares forts de leurs droits et les Serbes qui les rejettent, vrant la nationalité bulgare dans leurs nouveaux territoires à toutes les ersécutions, la paix ne peut être sûre. Les Serbes s'imaginent peut-être qu'il leur sera facile de façonner suivant leurs convenances les Bulgares d'Uskub, de Velès, de Prilep, d'Ochrida et de Monastir comme ils ont réussi pour ceux de Nisch, de Pirot et de Vrania. Si leurs espoirs d'une entente avec la Bulgarie ne reposent que sur un fait aussi problématique, qu'ils reviennent de leurs erreurs.

Ainsi les Turcs prétendent réoccuper les iles, et les Bulgares brûlent de conquérir la Macédoine. L'association de ces deux ambitions mène fatalement à une nouvelle guerre balkanique si les puissances pacifiques ne les découragent pas avec des moyens appropriés aux circonstances. Tous les raisonnements seront inefficaces aussi bien à Constantinople qu'à Sofia. L'expérience prouve que les conseils les plus amicaux, les plus désintéressés, n'y sont pas écoutés. En Bulgarie, le ministère Radoslavof ne se maintient que par la force contre l'opinion de la grande majorité du pays. Il a dissous le Sobranié à peine ouvert. Déjà responsables d'une catastrophe nationale, les stamboulovistes courent au-devant d'une seconde, dans l'espoir de réparer la première. En Turquie, sous prétexte de faire l'unité morale dans l'armée, Enver Pacha a renvoyé plus

sieurs centaines d'officiers généraux et supérieurs. Il continue de pratiquer des coupes sombres parmi les officiers subalternes. Il compte sur l'armée purifiée par la décapitation pour la conduire à la victoire. Toutes les déclarations pacifiques des autres personnages ottomans sont dénuées de valeur.

Dans ces circonstances, la vigilance de la France ne doit pas se relâcher un instant. Les intentions de plusieurs grandes puissances sont incertaines. L'avenir est trouble. Nous ne devons donc nous dessaisir d'aucune de nos armes et ne fournir à personne des moyens d'action utilisables contre nous ou contre la paix. Aussi longtemps que les États solliciteurs d'emprunts n'auront pas donné des gages solides pour le maintien de la paix orientale, la France ne leur prêtera rien. En ce moment, tout argent prêté à la Turquie et à la Bulgarie serait employé à des préparatifs de guerre ; ce serait se rendre complice d'une troisième guerre balkanique que d'autoriser en ce moment un emprunt turc ou bulgare. Aucun gouvernement français n'oserait assumer pareille responsabilité.

L'ITALIE ET L'ÉQUILIBRE MÉDITERRANÉEN.

22 janvier 1914.

Le gouvernement italien paraît s'être enfin rendu compte que sa prétention de retenir Rhodes et Stampalia est inadmissible. Il se serait épargné bien des ennuis s'il était arrivé plus tôt à cette conclusion. Mais il tenait à donner à l'opinion publique italienne, péniblement surprise par les lenteurs et les frais énormes de la conquête de la Libye,

l'espoir d'un nouvel agrandissement. Il se flattait également de conserver les îles,non point,comme on le disait officiellement, à titre de garantie de l'évacuation de la Libye par les troupes turques — car depuis longtemps toutes les troupes turques ont été rapatriées, — mais comme gage pour le cas où l'Asie ottomane viendrait à subir le sort de la Turquie d'Europe. Enfin, à la Consulta et au palais Braschi, on saisit avec empressement cette occasion d'exciter l'opinion contre la France, que les organes officieux désignaient comme le seul obstacle au maintien de l'occupation des îles par les troupes italiennes. L'année dernière, la presse romaine, turinoise et milanaise dénonça comme un attentat aux droits italiens, comme un acte presque hostile, l'achat de « l'hostellerie de France » à Rhodes, par M. Bompard, ambassadeur de France à Constantinople.

Pourtant il fallut bien que la vérité se fît jour. Quand Sir Edward Grey proposa de laisser à la Grèce les îles qu'elle occupe à l'exception d'Imbros et de Tenedos, et de restituer à la Turquie Rhodes avec le Dodécanèse, et quand cette proposition trouva un accueil favorable près des autres Cabinets, il ne fut plus possible de défendre le système soutenu depuis plus d'un an. Il est aujourd'hui évident pour tout le monde, même en Italie, que la question des îles de la mer Égée, de toutes les îles, est européenne et ne peut être réglée par l'Italie seule en tête à tête avec la Turquie. De plus, on commence à s'apercevoir, chez nos voisins de l'autre côté des Alpes, que les entreprises impérialistes sont un fardeau bien lourd. L'enthousiasme des premiers jours, artificiellement entretenu pendant trop longtemps, s'est calmé. On dit même tout bas que les projets albanais sont fous, et les gens sensés déploreraient que le gouvernement italien opérât un débarquement sur les côtes albanaises. Alors MM. Giolitti et de San Giuliano

changent de thèse. Ils réclament des compensations économiques pour l'évacuation de Rhodes et du Dodécanèse.

Nous avons déjà montré qu'aucune compensation n'était due, ni en territoire, ni en argent, ni autrement. En effet, l'Italie a occupé Rhodes sans aucune nécessité et y est restée longtemps après qu'eut disparu le prétexte qui l'y avait amenée. En outre, elle a perçu sur place les impôts et récupéré directement plus que le montant de ses dépenses locales. Mais il faut au Cabinet Giolitti une satisfaction qui lui permette d'affirmer qu'il a obtenu un équivalent des îles restituées à l'État souverain. C'est pourquoi il insiste pour obtenir des concessions et avantages économiques en Asie Mineure. Toutefois, à côté de cette raison ministérielle, électorale, il en est une autre, d'une portée plus grande : « L'Italie, dit la *Tribuna*, veut à tout prix, comme puissance méditerranéenne, participer à la lutte pacifique engagée sur le terrain économique entre les grandes puissances et s'assurer dans la Méditerranée orientale une situation digne d'elle. Il y a là un intérêt vital pour l'Italie, et elle n'y renoncera à aucun prix. » Voilà posée la question de l'équilibre méditerranéen, politique et économique.

Dans un livre très remarquable sur les *Problems of Power*, M. Morton Fullerton, l'auteur si bienveillant et si juste à la fois de *Terres françaises*, a examiné récemment avec une rare clairvoyance les différentes conditions de l'équilibre général. Après avoir passé en revue les derniers grands événements de l'histoire contemporaine, il est arrivé à cette conclusion : « Derrière la façade des gouvernements, deux pouvoirs occultes : l'argent et l'opinion publique, déterminent les destinées du monde. » D'ailleurs, ces deux pouvoirs se touchent de très près, car l'argent sert à exercer une pression sur l'opinion. De manière irréfutable, M. Mor-

ton Fullerton montre leur influence prépondérante sur la politique récente. Dans l'avenir, cette influence n'est point appelée à décroître. On la reconnaît en ce moment dans tout le développement de la question méditerranéenne. L'Italie a su user avec une habileté particulière des « deux pouvoirs occultes ». Pour notre part, nous n'avons jamais songé à contester à l'Italie sa place légitime dans le bassin méditerranéen. Bien au contraire, nous avions rêvé de nous associer à elle dans une œuvre commune de civilisation. Et, sur ce terrain comme sur les autres, nous nous sommes constamment comportés à son égard avec une loyauté absolue depuis les accords de 1902. Si nous avons dû parfois manifester des inquiétudes, c'est que nous avons aperçu chez nos voisins le dessein de nous supplanter dans nos sphères traditionnelles d'influence. L'amitié la plus fidèle ne pouvait nous faire supporter cela.

LA LIQUIDATION DES INCIDENTS DE SAVERNE.

24 janvier 1914.

La séance d'hier au Reichstag allemand prouve que l'indignation de novembre et de décembre contre la suprématie du pouvoir militaire sur le pouvoir civil est bien tombée. En dépit des nouvelles manifestations de chauvinisme et de militarisme de divers personnages, la physionomie du Reichstag au cours de la discussion d'hier n'était guère différente de celle des jours ordinaires. Seuls, les socialistes ont montré la même fougue dans l'attaque, la même virulence dans leurs protestations. Mais précisément à cause de leur attitude antigouvernementale, les autres

partis n'ont point voulu se solidariser avec eux. L'orateur du centre, M. Fehrenbach, tout en critiquant les jugements de Strasbourg, s'est attaché à relever que les Alsaciens-Lorrains jouissaient d'un véritable régime constitutionnel puisque les deux Chambres du Reichsland avaient pu librement discuter les incidents de Saverne. Quant à M. Bassermann, l'orateur national-libéral, il s'est fait en réalité le meilleur auxiliaire du chancelier en condamnant à la fois les attaques des socialistes et les exagérations des conservateurs. Il a trouvé « sympathique » l'attitude du colonel de Reutter et taxé d'incapacité les autorités civiles d'Alsace. Il s'est plus inquiété des dangers que présenterait cette incapacité en cas de mobilisation que des empiètements illégaux des autorités militaires. En somme, d'avance, l'accord était fait sur l'idée de la défense de la monarchie et de l'armée.

M. de Bethmann-Hollweg n'a donc pas eu grand'peine à convaincre l'assemblée. Sa tactique a été très simple. Il a posé en principe le droit de l'armée d'intervenir pour réprimer les troubles civils, même sans réquisition, quand des militaires sont attaqués ou que les autorités civiles sont hors d'état, pour une raison ou pour une autre, de requérir régulièrement les troupes. Puis il a admis que l'ordre de Cabinet prussien de 1820 devrait être soumis à une révision de façon que toute l'armée allemande reçoive des ordres de service valables dans tous les États confédérés. Ensuite, il a prononcé quelques phrases assez banales sur l'utilité d'une administration juste et ferme en Alsace-Lorraine. Enfin, il a célébré le courage des Bavarois et sonné le ralliement des patriotes du Nord et du Sud, unis dans une même discipline et un même loyalisme, contre la politique subversive des socialistes.

Ainsi la seule satisfaction promise au Reichstag après

le vote de blâme du 4 décembre consiste dans le remaniement de l'ordre de Cabinet prussien de 1820. Suivant toute probabilité, le Reichstag s'en contentera. Ses velléités de résistance durent peu. Il finit toujours par s'incliner devant les manifestations de chauvinisme. Il craint par-dessus tout d'être accusé de tiédeur patriotique. Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, malgré toutes les différences de tempérament et les tendances particularistes dans certains domaines, le sentiment impérialiste prévaut sur toutes les critiques de détail. Il suffit de prétendre que l'empire et l'armée sont menacés pour réunir tous les partis, à la seule exception des socialistes, en un bloc compact. Or, d'après les organes pangermanistes et quelques-uns des plus hauts personnages de l'empire, dont les opinions ont trouvé un écho bienveillant dans les masses, il faut conclure des incidents de Saverne que ce ne sont point les libertés civiles, les populations alsaciennes qui ont besoin d'être protégées contre les illégalités des autorités militaires, mais bien l'armée et la nation allemandes qui doivent être défendues contre les Alsaciens et les socialistes. Après avoir été maltraités et emprisonnés, les Savernois sont encore mis au ban de l'Empire. « Pays ennemi » ont dit de l'Alsace-Lorraine les hobereaux et les chauvins. Telle est la moralité de l'histoire.

NOUVELLE NOTE ANGLAISE AU SUJET DE L'ALBANIE ET DES ÎLES.

27 janvier 1914.

Sir Edward Grey a fait remettre vendredi dernier aux grandes puissances une nouvelle note qui est à la fois le

complément de celle du 13 décembre et une réponse aux deux notes de la Triple-Alliance en date du 31 décembre et du 14 janvier. Comme on le sait, les propositions britanniques et les réponses des puissances concernent deux questions : l'évacuation de l'Épire albanaise par les troupes grecques et l'attribution des îles de la mer Égée.

En ce qui touche l'Albanie, toutes les puissances ont été d'accord pour prolonger le délai d'évacuation fixé au 31 décembre 1913. Cependant la situation reste obscure à cet égard. Dans leurs notes séparées du 14 janvier, les Cabinets de Rome, de Vienne et de Berlin ont déclaré accepter une prolongation jusqu'au 18 du même mois seulement et subordonner à l'évacuation effectuée à cette date leur consentement à l'attribution à la Grèce des îles qu'elle occupe actuellement, Imbros et Tenedos exceptées. Comme les troupes grecques n'ont pas encore quitté l'Albanie, on pourrait en conclure que l'adhésion de la Triple-Alliance à l'attribution des îles proposée par Sir Edward Grey est lettre morte. Toutefois, il semble officiellement acquis que cette adhésion subsiste en principe et qu'on est tacitement convenu de laisser à la Grece le délai raisonnable pour exécuter dans des conditions satisfaisantes pour tout le monde l'opération délicate qu'on exige d'elle.

Seulement un désaccord semblait séparer les Cabinets sur un point. Les Cabinets tripliciens désiraient faire dépendre l'attribution des îles à la Grèce de la promesse de cette puissance d'empêcher des troubles dans les régions albanaises évacuées ; ils demandaient en somme au gouvernement grec non seulement de retirer ses troupes de l'Épire albanaise, mais encore de contraindre à la résignation les populations annexées malgré elles à l'Albanie. Cette prétention a paru inadmissible à Londres aussi bien qu'à Paris et à Pétersbourg. Sir Edward Grey exprime donc

l'avis, dans sa note de vendredi, qu'on ne saurait rendre la Grèce responsable, de près ni de loin, d'événements indépendants de sa volonté, et il propose de demander simplement au Cabinet d'Athènes la promesse de n'opposer et de n'encourager aucune résistance à l'exécution des volontés des puissances. C'est, en effet, tout ce qu'il est permis d'exiger de la Grèce. Si l'on s'en tenait au système suggéré par la Triple-Alliance, il suffirait que des troubles quelconques vinssent à éclater dans une localité de l'Albanie méridionale pour qu'on en rendît responsable la Grèce et qu'on proclamât sa déchéance sur les îles.

Par contre, Sir Edward Grey n'a pas cru devoir compliquer des négociations déjà suffisamment embrouillées en posant devant les puissances la question soulevée par la Grèce au sujet des garanties scolaires, religieuses et fiscales qu'il conviendrait de stipuler en faveur des populations albanaises du Sud dont le territoire doit être évacué par les troupes du roi Constantin. On considère au Foreign Office que le réglement de ces questions spéciales relève du gouvernement albanais, à la tête duquel le prince de Wied est appelé. C'est sur le prince de Wied qu'on agira pour assurer aux populations en question les garanties indispensables. D'ailleurs, les moyens d'action de l'Europe sur le gouvernement albanais ne manqueront pas. L'Angleterre, la France et la Russie sont décidées à ne reconnaître la Banque d'État albanaise projetée et à ne garantir l'emprunt albanais demandé par le prince de Wied que dans la mesure où leur contrôle pourra s'exercer : la Banque d'État albanaise devra avoir un caractère international comme celle du Maroc ; l'emprunt albanais ne sera garanti que pour la période où les puissances garantes resteront membres du concert international en Albanie. La Triple-Entente n'est nullement disposée à investir de privilèges

particuliers une institution austro-italienne ou à prêter quelques dizaines de millions à un gouvernement qui rejetterait le contrôle des prêteurs. La tutelle sur l'Albanie, création internationale, doit rester internationale.

Quant aux îles occupées par l'Italie, Sir Edward Grey ne conteste pas formellement la déclaration italienne, que les conditions de leur évacuation seront fixées par les deux puissances signataires du traité de Lausanne. Mais il renouvelle l'affirmation que l'attribution de ces îles est une question européenne et que leur régime ne sera pas normal aussi longtemps qu'une seule d'entre elles sera occupée par une puissance européenne. Sir Edward Grey, comme ses collègues de Paris et de Pétersbourg, tient à ménager l'amour-propre de l'Italie ; mais il tient également à rappeler au Cabinet de Rome le véritable état de la question.

Enfin, Sir Edward Grey envisage la sanction des décisions de l'Europe qui, espère-t-il, ne tarderont pas à être notifiées aux intéressés. L'expérience de l'année dernière montre assez que les stipulations des traités ne valent que par la volonté d'en assurer l'exécution par la force. En conséquence, la note anglaise propose d'aviser aux moyens de faire respecter les décisions de l'Europe relatives à l'Albanie et aux îles. Dans son opinion, approuvée déjà par plusieurs Cabinets, il s'agirait d'envoyer croiser quelques bateaux de guerre dans les eaux des régions menacées de troubles. Suivant toute vraisemblance en effet, la présence de bateaux de guerre de plusieurs grandes puissances dans ces parages suffirait à décourager toute tentative de coup de force.

LA THÈSE ITALIENNE DANS LA QUESTION DES ÎLES.

29 janvier 1914.

Les Cabinets de Paris et de Pétersbourg ont notifié à celui de Londres leur assentiment aux propositions contenues dans la dernière note de Sir Edward Grey. Celles-ci étaient trop raisonnables, en effet, trop exactement adaptées à la situation pour ne pas être approuvées par les puissances amies de l'Angleterre. Quant aux Cabinets de la Triple-Alliance, ils se concertent. A Vienne et à Berlin, on se tient généralement sur la réserve, car les questions en jeu intéressent principalement l'Italie. A Rome, par contre, la presse officieuse expose assez nettement les vues de la Consulta. Le *Popolo Romano* et la *Tribuna* viennent de publier à ce sujet d'intéressants articles.

En ce qui concerne l'Albanie, nos confrères romains se montrent relativement faciles. Ils ne refusent point à la Grèce une prolongation du délai d'évacuation ; seulement ils demandent que le nouveau délai soit à date fixe. En outre, ils insistent sur la subordination de l'attribution définitive des îles occupées par la Grèce à l'accomplissement loyal de l'évacuation. Quant aux mesures de coercition, ils ne les admettent que si elles doivent s'appliquer à la fois à la Grèce et à la Turquie. Sur ce dernier point, il importe de prévenir une confusion. Sir Edward Grey n'a point proposé de mesures de coercition contre la Turquie ; il s'est borné à demander qu'on prenne les précautions nécessaires pour prévenir un coup de main sur les îles. Comme le gouvernement ottoman affirme qu'il n'a nulle-

ment l'intention de tenter de reprendre par la force les îles de l'Égée, les bateaux de guerre qui croiseraient dans ces parages auraient seulement pour mission d'empêcher des entreprises de flibusterie.

La question de Rhodes et du Dodécanèse reste la plus délicate. La *Tribuna* plaide de nouveau en faveur de la thèse bien connue de M. de San Giuliano : « L'Italie, dit-elle aujourd'hui, a un intérêt de premier ordre au maintien du principe qu'aucune grande puissance ne fasse d'acquisitions territoriales dans la Méditerranée. Une dérogation à ce principe de la part d'une grande puissance quelconque pourrait produire les plus sérieuses complications. On comprend donc le désir de Sir Ed. Grey que la Turquie rentre le plus tôt possible en possession du Dodécanèse ; mais, si Sir Ed. Grey poursuit ce but, il doit vouloir l'unique moyen de l'atteindre, c'est-à-dire l'accomplissement du traité de Lausanne et le payement des indemnités dues à l'Italie pour le retard apporté dans cet accomplissement. L'Angleterre peut exercer à cet égard une grande influence à Constantinople et nous avons confiance qu'elle l'exercera ; jusqu'à présent, nous croyons savoir que son attitude a été, peut-être à tort, différemment interprétée par la Porte. Il est certain qu'on ne sortira pas de la situation qui ne paraît pas normale à Sir Edward Grey sans que l'Italie, en présence des compétitions économiques et des aspirations politiques des autres puissances, se soit assuré aussi, en raison de ses intérêts économiques dans la Méditerranée orientale, la situation qui découle de son existence de grande puissance méditerranéenne ; son droit, appuyé par ses alliés, sera sans doute reconnu par toutes les puissances qui apprécient son amitié comme elle apprécie la leur, et qu'elle désire rendre toujours plus solide et cordiale. »

Sous une forme courtoise, cette thèse reproduit les ar-

guments présentés avec plus ou moins de fougue depuis bien des mois par la presse italienne. Même ainsi atténuée, elle est difficilement acceptable. On ne comprend pas qu'on persiste à soutenir que la Turquie n'a pas exécuté le traité de Lausanne. Elle a depuis longtemps intégralement et scrupuleusement exécuté les clauses de ce traité. Elle s'était engagée à retirer toutes ses troupes du vilayet africain, et elle les a toutes retirées sans aucune exception. Elle ne pouvait s'engager — et elle ne l'a point fait — à faire en sorte qu'il ne restât aucun Turc en Tripolitaine ou en Cyrénaïque. Cela ne dépendait point d'elle. S'il reste encore en Libye quelques Turcs, armés ou non, combattants ou non, la Turquie ne peut à aucun degré en être rendue responsable. Actuellement, c'est l'Italie seule qui dispose dans sa conquête des moyens de coercition pour réduire les rebelles irréconciliables.

Quant aux indemnités réclamées par l'Italie, elles sont de deux sortes. Les unes seraient des compensations pour les dépenses d'occupation du Dodécanèse. Mais ces dépenses ont été engagées sans aucune nécessité et, d'ailleurs, elles sont couvertes par les divers impôts perçus par les autorités italiennes dans toutes les îles occupées. Les autres indemnités sont d'ordre politique. C'est ici le nœud de la question. Les concessions en Anatolie que désire ou qu'exige l'Italie n'ont en réalité aucun rapport avec le traité de Lausanne, de même que le Dodécanèse ne constitue point, dans l'esprit des hommes d'État de Rome, le gage de l'exécution de ce traité. En occupant les îles de l'Égée, le gouvernement italien voulait se réserver un gage en vue d'un démembrement, territorial ou économique, de l'Asie ottomane. Il espérait que les événements tourneraient de façon que le sort des îles prises en gage fût réglé en même temps que celui de l'Asie. Les événements ont tourné au-

trement. C'est ce qui rend un peu scabreuse la position de la diplomatie italienne.

LES ROUMAINS DE TRANSYLVANIE. — LE COMTE CZERNIN ET LE COMTE TISZA. — MM. TAKE JONESCO ET N. PHILIPESCO.

3 février 1914.

On se préoccupe beaucoup depuis quelque temps dans le monde politique austro-hongrois des négociations engagées entre le gouvernement de Pest et les délégués des Roumains de Transylvanie. L'effondrement des ambitions balkaniques du Ballplatz à la suite du traité de Bucarest a donné à réfléchir à Pest aussi bien qu'à Vienne. On s'est enfin aperçu que le traitement infligé aux nationalités non magyares en Transleithanie était non seulement une source de difficultés intérieures, mais aussi une cause d'affaiblissement à l'extérieur. On a notamment constaté que la Roumanie, dont on se croyait sûr au moment où éclata la première guerre balkanique, était décidée à faire une politique nationale et que son amitié serait à jamais perdue pour la monarchie dualiste si l'on continuait de traiter les trois millions de Roumains de Transylvanie en sujets de troisième classe, privés en fait de la plupart des droits politiques. Aussi l'un des premiers soins du comte Berchtold, après le traité de Bucarest, fut-il d'envoyer en Roumanie comme ministre de François-Joseph un homme connu à la fois pour sa sympathie à l'égard des Roumains et pour la confiance dont l'honorait l'archiduc-héritier, le comte Czernin. On comptait à Vienne sur ce diplomate, auteur d'une brochure « *Considérations politiques* », où la politique

hongroise envers les nationalités était ouvertement critiquée, pour reconquérir la confiance des Roumains.

Le comte Czernin déploya, en effet, le plus grand zèle en ce sens. Mais, dans son ardeur, il perdit un peu de vue le côté magyar de la question. Dans une interview récente il alla jusqu'à dire que l'accord des Roumains de Transylvanie avec le Cabinet de Pest était le seul moyen efficace de rétablir les anciennes relations amicales avec la Roumanie et que, d'après lui, les Roumains de Transylvanie n'étaient pas en pleine possession des droits indispensables au maintien ou au développement de leur race. Ces déclarations provoquèrent une violente émotion à Pest. Interpellé samedi à la Chambre des députés, le comte Tisza qualifia de regrettable les déclarations du comte Czernin et ajouta : « Mon regret est augmenté par le fait que j'ai des observations et des objections très essentielles à faire contre une partie essentielle de l'interview. » Le comte Tisza lut ensuite à la tribune une lettre explicative assez embrouillée du comte Czernin et tenta de l'excuser en vantant sa loyauté, sa correction professionnelle et son attachement à ses devoirs de « serviteur de l'État hongrois comme de l'État autrichien ». Le président du Conseil obtint naturellement l'approbation de sa fidèle majorité ; mais il résulte de son discours que l'opposition entre le point de vue gouvernemental hongrois et le point de vue des Roumains de Transylvanie et de Roumanie reste aussi nette qu'autrefois.

Dans ses négociations avec les Transylvains, le comte Tisza ne recherche nullement la conclusion d'une entente fondamentale. Il essaye seulement d'imposer silence aux revendications des sujets roumains en achetant les complaisances de leurs chefs. Il ne propose ni réformes ni concessions politiques ; il offre des places et des sièges.

Logique dans ses méthodes de gouvernement, il essaye de diviser et de décomposer. Peut-être aurait-il réussi à séduire quelques-uns des délégués transylvains. Mais il s'est heurté à la résistance d'une partie du haut clergé roumain, très influent sur ses ouailles. Les évêques d'Arad, de Nagyszeben et de Szamosujvar s'étaient laissé à peu près convaincre. Ceux de Karansebes, de Lugos et de Nagyvarad restent irréductibles ; ils protestent en affirmant que le pacte Tisza favorise les affaires privées des délégués non celles du peuple. C'est aussi l'avis des hommes politiques de Roumanie. Dans deux interviews retentissantes, MM. Take Jonesco et Nicolas Philipesco ont exprimé à ce sujet leur opinion. M. Take Jonesco a rappelé une conversation qu'il avait eue avec le comte Banffy. « Je lui ai demandé, a-t-il dit, si un candidat roumain pouvait être élu sans autorisation ; il m'a répondu que non. Je lui ai parlé de l'introduction du vote secret et il m'a répondu que cette réforme non plus n'est pas admissible en Hongrie, où la majorité, c'est-à-dire les députés gouvernementaux, sont élus à peu près exclusivement dans les cercles nationalistes, cercles purement hongrois, puisque kossuthistes. Ainsi, a continué le comte Banffy, le maintien de la situation actuelle est une nécessité d'État. A la fin de la conversation le comte Banffy m'a demandé si nous sommes d'accord sur une question quelconque. Oui, ai-je répondu, nous sommes d'accord sur ce point : nous ne nous entendrons jamais. »

Quant à M. Philipesco, il a déclaré au journal *Az Est* de Budapest :

Considérez les Roumains de l'Ardeal comme de bons citoyens de l'État hongrois ; faites que nous n'entendions plus l'écho de leurs plaintes, et les relations entre nous et l'Autriche-Hongrie redeviendront ce qu'elles furent jadis. Mais si nous continuons à entendre ces plaintes qui nous vont au cœur et si nous ne pouvons pas compter avec assu-

rance sur l'appui de l'Autriche-Hongrie à l'occasion d'un nouveau conflit balkanique, je vous déclare — c'est l'opinion générale — qu'il ne se trouvera plus un gouvernement qui consente à suivre vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie la politique faite jusqu'à ce jour. Nous n'avons pas le droit de nous immiscer dans les affaires intérieures des autres États, mais nous avons la liberté de tourner le tranchant de notre politique extérieure contre qui nous voulons.

Ajoutons enfin, pour donner un témoignage des sentiments du Cabinet Tisza, que, dans le nouveau projet de loi sur la répartition des circonscriptions électorales, le nombre des sièges transylvains est réduit de 74 à 65, tandis que l'ensemble des sièges en Hongrie est porté de 413 à 435.

DISCOURS DE SIR EDWARD GREY A MANCHESTER SUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LES ARMEMENTS MARITIMES.

4 février 1914.

Hier soir, au banquet de la Chambre de commerce de Manchester, Sir Edward Grey a prononcé un intéressant discours. Après avoir déploré le ralentissement du mouvement commercial dans les Balkans et au Mexique à la suite des guerres et des révolutions récentes, il a déclaré que, si la politique britannique avait pour principal objet la paix, elle était déterminée non point par une sorte de pusillanimité, mais par le pressentiment des ravages causés par la guerre. Et ce sentiment paraît si fort, si général au chef du Foreign Office qu'il croit qu'un moment viendra où, la guerre étant sur le point d'éclater entre deux puissances européennes, les autres puissances se précipiteront pour les arrêter comme les voisins d'une maison en feu

accourent pour éteindre l'incendie. Mais ce moment n'est pas encore venu et il importe pour chacun de sauvegarder la paix par ses propres moyens. Sir Edward Grey a donc insisté sur la nécessité pour la Grande-Bretagne de persévérer dans l'accomplissement de son programme naval.

Deux idées dominent ce discours. En premier lieu, les armements maritimes doivent garantir la sécurité et les intérêts de la Grande-Bretagne, et les dépenses de l'amirauté doivent être fixées en conséquence. En second lieu, la politique suivie par les cinq grands États continentaux est telle que la Grande-Bretagne ne peut espérer amener la réduction ou le ralentissement des armements, soit navals, soit terrestres, en ralentissant elle-même l'exécution de son programme de construction. Certes, les perspectives ouvertes aux contribuables ne sont point riantes. Mais, en dehors de toute pensée agressive, simplement pour la défense de l'existence même du Royaume-Uni, il faut se résoudre aux sacrifices jugés nécessaires par le gouvernement et l'amirauté. Actuellement, tout nouvel effort militaire d'une puissance stimule les efforts des autres puissances, tandis que l'interruption d'une puissance dans ses préparatifs ne retarde point l'exécution des programmes adoptés dans les autres pays. A supposer que l'Angleterre cessât toute construction navale cette année, on ne construirait pas un bateau de guerre de moins en Europe. Dès lors que les cinq grandes puissances continentales ont augmenté leurs dépenses militaires de 80 millions de livres sterlings et leurs dépenses navales de 35 millions de livres sterlings, l'Angleterre ne peut échapper à la nécessité d'augmenter, elle aussi, ses sacrifices financiers. Si déplorable que soit le gaspillage de tant d'argent, le gouvernement britannique a pour premier devoir d'assurer la sécurité nationale.

Sir Edward Grey craint que les armements de l'Europe, ainsi poussés à l'extrême, aboutissent à une catastrophe pour la civilisation. Mais il semble ne voir de remède que dans l'excès même du mal, c'est-à-dire des dépenses, qui obligerait à un moment donné les peuples à réfléchir. Il ne partage pas l'avis des hommes politiques qui préconisent le ralentissement des armements à titre d'exemple et d'encouragement. Il ne croit pas non plus qu'il soit utile ni convenable d'engager les voisins à la modération ; les voisins ne se laisseraient certainement pas convaincre et ils s'irriteraient de cette immixtion dans leurs affaires. Ce son de cloche est bien différent de celui que donnent M. Lloyd George et les radicaux pacifistes. Mais, à n'en pas douter, l'opinion de Sir Edward Grey est aussi celle de M. Asquith et d'une grande partie des libéraux ; en outre, c'est l'opinion de tout ou presque tout le parti unioniste. C'est assez dire qu'elle prévaudra. Le jour où elle serait sérieusement combattue dans le Cabinet libéral, le parti libéral lui-même serait bien près de perdre le pouvoir.

RÉPONSE DE LA TRIPLE-ALLIANCE A LA NOUVELLE NOTE BRITANNIQUÉ. — LES COMPENSATIONS EN ASIE MINEURE ET LE BILAN DE LA GUERRE LIBYQUE.

7 février 1914.

Après deux semaines de pourparlers entre elles, les puissances de la Triple-Alliance ont répondu hier à la note de Sir Edward Grey du 23 janvier. La nouvelle est annoncée de la manière suivante par une dépêche Reuter :

Londres, le 6 février.

Suivant une information communiquée à la presse, ce soir, les ambas-

sadeurs de la Triple-Alliance ont communiqué verbalement et séparément au Foreign Office la réponse de leurs gouvernements respectifs à la dernière note britannique relative à l'Albanie et aux îles de la mer Égée.

Une seconde note communiquée par les agences dit que la réponse verbale d'aujourd'hui sera suivie d'une réponse d'un caractère plus formel.

On assure que, quoique quelques modifications puissent être faites, il y a en principe un accord général sur la proposition britannique.

On suggère que l'évacuation grecque soit effectuée entre le 1er et le 31 mars.

Avec sa discrétion ordinaire, le *Foreign Office* ne divulgue aucune précision. Il attend que les autres Cabinets intéressés aient été officiellement informés et qu'ils aient fait connaître leur manière de voir. Toutefois, on peut tirer déjà quelques conclusions de la brève communication d'hier soir. Tout d'abord, comme pour la première note anglaise du milieu de décembre, les puissances tripliciennes font une première réponse, partielle et évasive, en promettant de la compléter ultérieurement. Ensuite, également comme en décembre, elles ne se prononcent d'une manière formelle que sur le délai d'évacuation de l'Épire albanaise par les troupes grecques. Pour le reste, elles se disent, paraît-il, d'accord en principe avec le Cabinet de Londres, mais en principe seulement. Elles devront donc se concerter et négocier de nouveau au sujet de toutes les autres questions visées par la note du 23 janvier, c'est-à-dire la responsabilité de la Grèce pour la résistance éventuelle dans les régions évacuées par les troupes du roi Constantin, l'attribution des îles occupées par l'Italie, le mode de notification des décisions de l'Europe à Constantinople et à Athènes, enfin les mesures à prendre pour assurer l'exécution de ces décisions.

Ce sont là des questions fort délicates sur quoi l'on comprend qu'on prenne le temps de réfléchir. Mais si

Edward Grey avait déjà longuement réfléchi avant de présenter ses propositions transactionnelles, qui s'inspiraient du plus large esprit de conciliation, et les trois Cabinets tripliciens ont pris deux semaines pour se recueillir. Il serait dangereux de prolonger l'incertitude dans laquelle l'Orient est tenu depuis des mois. Des intrigues se nouent ici et là et les esprits échauffés imaginent des combinaisons qui troublent le public. Il est bon certainement d'éviter les heurts et de laisser aux opinions divergentes l'occasion de se rapprocher. Le temps est un grand maître. Encore faut-il toutefois ne pas en abuser. Dans le cas particulier, nous croyons que les puissances amies de la Turquie et désireuses de lui rendre sincèrement service doivent hâter la conclusion de ces pénibles négociations. En effet, aussi longtemps que celles-ci dureront et qu'on ne sera point fixé sur les chances de paix et de guerre, la Sublime Porte ne pourra point contracter le grand emprunt de liquidation dont elle ressent un besoin de plus en plus pressant. En attendant, la trésorerie ottomane est obligée de recourir à des expédients onéreux qui aggravent sa situation financière. Les atermoiements successifs de la Triple-Alliance lui coûtent extrêmement cher. Si le Cabinet de Berlin nourrit pour les Turcs les sentiments chaleureux qu'il proclame à Constantinople, il agirait utilement en engageant les Cabinets de Vienne et de Rome à se décider rapidement.

Une des causes de retard est le désir de l'Italie d'obtenir de la Turquie des compensations économiques en Asie Mineure avant de céder définitivement sur la question du Dodécanèse. Malgré leurs engagements antérieurs et le texte formel du traité de Lausanne, MM. Giolitti et de San Giuliano ne croient pas pouvoir annoncer aux Italiens l'évacuation de Rhodes sans leur ouvrir ailleurs des perspectives consolantes. Le ministre du trésor vient précisé

ment, conformément à la demande exprimée par la Chambre des députés, de publier le bilan de la guerre libyque au 31 décembre 1913, et les dépenses avouées s'élèvent à plus de 1.200 millions. Les journaux italiens les plus sérieux font d'ailleurs remarquer que ce chiffre est loin de comprendre toutes les dépenses occasionnées pa-l'entreprise tripolitaine. Dans les milieux militaires on estime que le total doit dépasser deux milliards. Ces révélations coïncidant avec les grèves, le chômage, le resserrement de toutes les dépenses, même les plus utiles, produisent dans la péninsule une impression fâcheuse. L'impérialisme, surexcité pendant la période électorale, est en baisse partout. Le fait est que le public italien n'attache aucune importance aux concessions réclamées avec obstination par M. de San Giuliano en Asie-Mineure, et qu'il préférerait de beaucoup la reprise générale des affaires. Ces fameuses compensations ne sont nullement pour l'Italie une affaire nationale ; c'est seulement une affaire de prestige pour les auteurs de la guerre libyque. Est-ce suffisant pour que la menace de guerre continue de peser sur l'Orient ?

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER ORIENTAUX.

9 février 1914.

On a publié ces jours derniers des informations inquiétantes sur la solution de la question des Chemins de fer orientaux. D'après ces renseignements, la combinaison adoptée en principe par les gouvernements austro-hongrois, serbe et grec, d'accord avec le gouvernement français, serait maintenant attaquée de divers côtés et risquerait

d'échouer. En réalité, le danger n'est pas aussi grand qu'on le dit. Les principaux Cabinets intéressés n'ont point modifié leur manière de voir et sont toujours disposés à conclure la convention internationale dont tous les articles importants sont déjà arrêtés. Malheureusement, comme trop souvent dans les affaires orientales, des influences d'autres États s'exercent en sens opposé.

Après de longs pourparlers, il avait été convenu ce qui suit entre la compagnie des Chemins de fer orientaux chargée, en vertu d'anciens contrats, de l'exploitation des anciennes lignes ottomanes sur les territoires annexés par la Serbie et la Grèce, et les Cabinets de Belgrade et d'Athènes. Cette compagnie, dont la majorité des actions se trouve actuellement entre les mains de capitalistes austro-hongrois, rétrocéderait son droit d'exploitation à la Serbie et à la Grèce moyennant une indemnité forfaitaire. Il serait ensuite constitué deux sociétés fermières nouvelles. L'une, serbe, serait chargée de l'exploitation de la partie de l'ancien réseau oriental située dans les territoires annexés par la Serbie ; son capital serait pour un tiers serbe, pour un tiers austro-hongrois, et pour l'autre français. L'autre société, grecque, exploiterait la partie de l'ancien réseau oriental située dans les régions annexées par la Grèce, ainsi que les lignes de Salonique-Monastir et de Jonction-Constantinople et le raccordement avec le réseau hellénique actuel, raccordement dont la construction vient d'être concédée ; son capital serait pour un tiers grec, pour un tiers austro-hongrois, et, pour le dernier tiers, français. De cette façon la Serbie et la Grèce devaient être garanties contre tout danger résultant de l'exploitation d'une compagnie étrangère soumise plus ou moins directement à l'influence d'un État supposé mal intentionné à leur égard. La présence en tiers de la France était de nature à rassurer les

Serbes et les Grecs contre tout procédé arbitraire ou hostile. D'autre part, pour la même raison, l'Autriche-Hongrie serait prémunie contre l'application de mesures ou de tarifs propres à troubler son commerce dans les Balkans et avec les ports de la mer Égée.

Cette internationalisation des deux sociétés fermières de l'exploitation autrefois concédée par le gouvernement ottoman à la compagnie des Chemins de fer orientaux constituait une solution parfaitement équitable. Les intérêts généraux et privés étaient également sauvegardés. Quant aux capitaux nécessaires, ils devaient être fournis et administrés par une troisième société française, ayant son siège à Paris. Tout était ainsi prévu pour calmer toutes les susceptibilités et pour rétablir la marche normale des services de transports sur les réseaux de la partie occidentale des pays balkaniques. Mais cela ne faisait point l'affaire de tout le monde. Les banques allemandes, qui avaient vendu un fort paquet d'actions de la société des Chemins de fer orientaux aux banques austro-hongroises, au mois d'avril dernier, c'est-à-dire à un moment où la Bulgarie était maîtresse de la plus grande partie du réseau concédé, voulaient néanmoins participer à la nouvelle combinaison. L'Italie enfin réclamait le même avantage, sans le moindre droit d'ailleurs. Or, la Serbie et la Grèce refusaient naturellement de réduire leur part, et ni l'Autriche-Hongrie, ni la France ne consentaient à diminuer la leur.

La résistance des banques allemandes ne semble pas invincible. Mais l'Italie est plus tenace. Après de vains efforts à Paris et à Vienne pour obtenir une part, la diplomatie italienne s'est retournée vers Belgrade où son activité ne date pas d'hier. Elle incite les Serbes à repousser la transaction proposée sous prétexte qu'elle ne leur donne pas une satisfaction suffisante. Elle les pousse à conserver,

malgré tout, l'exploitation des lignes en question. Nous espérons que ces tentatives de brouiller les cartes resteront stériles. On peut se passer du consentement de l'Italie qui, sous aucun rapport, n'a qualité pour intervenir. Quant à la Serbie, elle comprendra que l'équité, d'accord avec son intérêt bien entendu, doit l'engager à s'en tenir à la combinaison établie de concert avec la France et la Russie. Plus tôt sera signée la convention, mieux cela vaudra pour la Serbie, pour la Grèce et pour la paix de l'Orient.

LE PRINCE DE WIED EN ALBANIE. — LES PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE GRÈCE ET DE SERBIE A BUCAREST.

10 février 1914.

Les affaires d'Orient semblent s'éclaircir de certains côtés tout en restant encore un sujet de sérieuses préoccupations. La question de la mission militaire allemande à Constantinople est réglée en fait. Celle des réformes arméniennes est sur le point de l'être, en ce sens que le gouvernement russe s'est mis d'accord à ce sujet avec la Sublime Porte. On télégraphie même de Constantinople que des inspecteurs généraux européens pourraient être nommés prochainement conformément à la procédure adoptée. On annonce aussi que l'accord anglo-turc sur les affaires d'Asie Mineure est conclu et que l'accord franco-allemand sur des questions analogues est en bonne voie. Enfin le prince de Wied accepte le trône d'Albanie et, pourvu des millions avancés par l'Autriche et l'Italie, se prépare à se rendre dans son État après être allé à Rome et à Vienne

recevoir une sorte d'investiture spéciale des deux Cabinets qui briguent un protectorat déguisé sur le pays des Skipétars.

Néanmoins, il subsiste quelques points noirs. La conclusion d'aucun des accords que nous venons de signaler n'est encore officielle, et les clauses en sont mal connues. Quant à la situation diplomatique en général, elle n'est pas très claire. Les puissances de la Triple-Alliance n'ont toujours pas communiqué leur réponse écrite à la dernière note de Sir Edward Grey. Le *Times* manifeste ce matin quelque inquiétude à ce sujet. D'après notre confrère de Londres, les objections principales opposées aux propositions britanniques viendraient de Berlin ; le secrétaire d'État allemand, dans sa conversation avec le premier ministre grec, aurait employé des expressions qui permettraient de douter que l'Allemagne se joigne aux autres puissances pour exécuter les décisions prises en commun. Étant donné la gravité des conséquences que pourrait entraîner une atteinte portée à l'unanimité, maintenue jusqu'à présent, des grandes puissances, il y a lieu d'espérer sincèrement, dit le *Times*, que les puissances de la Triple-Alliance s'abstiendront de prendre une responsabilité aussi grave. Ces réticences et ce vœu indiquent assez que le Foreign Office n'est pas absolument rassuré sur la situation.

Par contre, les nouvelles de Bucarest sont aussi bonnes que possible. La présence simultanée dans la capitale roumaine du prince héritier et du président du Conseil de Grèce et du président du Conseil de Serbie est déjà significative par elle-même. Le langage de la presse roumaine, sans distinction de partis, l'est aussi ; tous les journaux de Bucarest insistent sur la ferme résolution du gouvernement et du roi Charles de veiller au respect intégral du traité de Bucarest. Ces intentions étaient bien connues et elles cor-

respondent trop bien aux intérêts roumains pour qu'on puisse en suspecter la sincérité. Mais il n'est pas mauvais qu'on les publie en ce moment avec un nouvel éclat. Plus elles seront connues, plus la paix balkanique aura de chances d'être maintenue.

DÉMISSION DE M. KOKOVTZOF.

12 février 1914.

M. Kokovtzof vient de remettre et de faire agréer par l'empereur Nicolas sa démission de président du Conseil et de ministre des finances. Au cours de ces derniers mois, le bruit de sa retraite avait déjà couru plusieurs fois. En Russie, le président du Conseil se trouve souvent dans une situation fausse. En effet, il ne possède point d'autorité directe sur les autres membres du Cabinet dont chacun dirige son département sous le contrôle supérieur du tsar. Il court donc le risque d'être abandonné, sinon combattu, par certains de ses collègues. Seul le tsar décide en dernier ressort et, quand le souverain ne donne point tort aux ministres qui diffèrent d'avis avec le président du Conseil, celui-ci se trouve en fâcheuse posture. Comme le régime parlementaire n'existe point en Russie, ces dissentiments ministériels n'entraînent d'ordinaire ni la démission du Cabinet, ni celle d'un ou de plusieurs de ses membres. Toutefois, quand les désaccords se prolongent et que le chef nominal du gouvernement voit son autorité minée dans le Cabinet et son influence personnelle diminuée près de l'empereur, il lui est difficile de rester au pouvoir. Pour vaincre les résistances que rencontre tout homme d'État

russe à la tête du gouvernement, il est indispensable non seulement de jouir de la confiance du tsar, mais encore d'avoir sur lui une influence assez forte pour rendre inoffensive l'opposition de certains personnages.

En ces derniers temps, M. Kokovtzof n'avait pas réussi à faire prévaloir ses vues dans plusieurs circonstances, notamment lors de la réorganisation administrative de la Pologne. Il avait vu rejeter par la majorité du Conseil de l'empire les dispositions qui permettaient l'emploi de la langue polonaise dans les affaires municipales et qui constituaient, en vertu d'un arrangement presque officiel, la compensation du rattachement de la province polonaise de Kholm à un gouvernement russe. Malgré les instances de M. Kokovtzof, le Conseil de l'empire rejeta les articles en question, quoiqu'ils eussent été approuvés par la Douma, où cependant les nationalistes sont aujourd'hui si puissants. On savait que le Cabinet était divisé ; plusieurs de ses membres avaient même négligé, sinon refusé, d'assister avec leur président à la discussion au Conseil de l'empire. C'était d'un mauvais augure. Il dépendait du tsar d'assurer un vote favorable en faisant connaître son désir formel à cette Assemblée composée surtout de hauts fonctionnaires et de personnages de Cour. Au besoin une seconde délibération eût été demandée. Mais le vote hostile prit un caractère définitif et le projet de loi fut renvoyé à la Douma.

Tout dernièrement, l'administration financière de M. Kokovtzof fut attaquée très vivement, toujours au Conseil de l'empire, par le comte Witte. Or, M. Kokovtzof avait été l'adjoint de M. Witte au ministère des finances en 1896 et était resté pendant six ans son premier collaborateur. C'est pendant cette période de travail commun très actif qu'avait été organisé le monopole des alcools dont les rendements sont aujourd'hui si élevés. Ce sont précisé-

ment les résultats du monopole de l'alcool que le comte Witte crut devoir critiquer avec véhémence au commencement de février. L'ancien président du Conseil trouvait que les recettes de l'alcool étaient trop élevées ! M. Kokovtzof a préféré quitter un terrain qui devenait mauvais. Quoiqu'il fût conservateur et qu'il eût même prononcé à la Douma, en 1908, en réponse à M. Milioukof, le mot fameux : « Grâce à Dieu, nous n'avons pas de Parlement ! » il était visiblement dépassé. Trop conservateur pour les uns, il était pour les autres trop libéral et pas assez nationaliste. Arrivé au pouvoir au mois de septembre 1911, à la suite de l'assassinat de M. Stolypine, il le quitte après avoir rendu d'éminents services à son pays durant des années fécondes en grands événements. Nicolas II l'a justement récompensé en lui conférant l'Ordre de Saint-André. Il se réserve d'ailleurs d'utiliser ses services dans un poste éminent.

M. Kokovtzof était un partisan sincère et résolu de l'alliance avec la France et de l'Entente avec l'Angleterre. Il s'est constamment montré loyal et fidèle à notre égard. Il n'a jamais trempé dans les intrigues qu'on a parfois cherché à nouer à Pétersbourg. Nous souhaitons qu'il ait encore l'occasion de collaborer utilement à la tâche franco-russe.

REMPLACEMENT DE M. KOKOVTZOF PAR M. GORÉMYKINE.

13 février 1914.

Des rescrits impériaux annoncent aujourd'hui l'acceptation de la démission de M. Kokovtzof, la nomination de

M. Gorémykine comme président du Conseil des ministres et celle de M. Bark comme ministre des finances. M. Gorémykine a déjà rempli les fonctions de président du Conseil en 1906, dans l'intervalle de la retraite du comte Witte et de l'avènement de M. Stolypine. M. Bark a occupé, dans les banques et l'administration financière, les postes les plus élevés. M. Gorémykine ne reçoit point de portefeuille ; il assume seulement la présidence du Conseil des ministres.

Les rescrits impériaux, tels du moins qu'on les connaît par les télégrammes de Pétersbourg, donnent de précieuses indications sur les causes de ces changements de ministres. Le tsar se prononce formellement contre le fonctionnement actuel du monopole de l'alcool. Il s'approprie les critiques formulées contre cet impôt par le comte Witte, et que nous mentionnions hier. Il est bien curieux de voir un souverain déplorer ainsi publiquement l'abondance des ressources fournies au Trésor par un impôt et condamner le système fiscal qui a permis de porter à un haut degré de prospérité les finances de l'État compromises par une longue guerre et une révolution. Certes, il est douloureux de constater que l'une des principales recettes de l'empire provient d'un vice national. Toutefois, à première vue, il semblerait qu'il convient plutôt de taxer plus fortement ce vice que de demander moins à l'impôt qui le frappe. On n'aperçoit pas comment on supprimera ou diminuera l'ivrognerie en faisant moins rendre à l'impôt sur l'alcool. Le remède paraît plutôt consister dans la réglementation et la réduction du nombre des débits de boisson. On comprend que M. Kokovtzof ait reculé devant l'inauguration d'un nouveau système fiscal au moment où les charges de l'empire s'accroissent dans des proportions considérables. On lui a reproché quelquefois d'être plutôt ministre des finances que premier ministre. Au gré de certains, il subordonnait

trop la politique à la bonne gestion financière. En tout cas, on doit lui rendre cette justice que, durant son ministère, cette gestion a été particulièrement heureuse. Il faut souhaiter à la Russie que celle de son successeur soit aussi prospère.

L'empereur Nicolas exprime la volonté d'introduire de grandes réformes dans la vie économique du pays. Des réformes sont certainement désirables dans cet immense empire où vivent tant de populations diverses dont le contact avec la civilisation est de date relativement récente. De nouvelles lois peuvent contribuer puissamment à l'amélioration du sort matériel et moral des sujets du tsar, du centre de l'Europe à l'extrémité de l'Asie. Mais n'est-il pas injuste de taxer de « désolante » la situation économique de l'empire et d'attribuer cet état à la prospérité des finances publiques ? Les finances ne sont jamais prospères quand la situation économique est mauvaise. Il est probable que, si l'on consomme plus d'alcool en Russie, c'est, en bonne partie, parce que la population croît en nombre et en aisance. L'accès du paysan à la propriété individuelle a produit d'excellents résultats et augmenté, dans de notables proportions, le rendement des terres appartenant antérieurement au « mir ». Si, comme le rescrit impérial semble le recommander, des facilités de crédit sont accordées aux paysans pour l'achat de terres prises sur les communautés villageoises, l'aisance des classes rurales et, par suite, la richesse de l'empire augmenteront encore. Tout le monde ne pourra que s'en réjouir. M. Kokovtzof était partisan de toutes les améliorations. Il est bien difficile de croire que ce soit une simple divergence de vues sur les modalités des réformes fiscales qui lui ait fait quitter le pouvoir. Mais ses ennemis, qui n'auraient peut-être pas été tous d'aussi utiles serviteurs de la couronne que lui,

l'ont peut-être représenté comme le ministre de l'alcool. Le succès de son système a pu être exploité contre lui.

On fait prévoir encore d'autres changements dans le ministère russe ; s'ils s'accomplissent, ils feront mieux connaître le sens de la crise actuelle.

NOTE COLLECTIVE DES GRANDES PUISSANCES A ATHÈNES ET CONSTANTINOPLE AU SUJET DE L'ALBANIE ET DES ÎLES.

14 février 1914.

Les grandes puissances sont enfin tombées d'accord sur la notification de leurs décisions relatives à l'évacuation de l'Épire albanaise et à l'attribution des îles de la mer Égée. Elles ont envoyé simultanément des instructions à cet effet à leurs représentants à Athènes et à Constantinople. Les ministres accrédités près du roi Georges se sont acquittés dès hier de leur mission. Ils ont remis à M. Streit une note collective. Quant aux ambassadeurs des six grandes puissances près du sultan, ils se sont réunis ce matin, 14 février, afin d'arrêter le mode de remise de la note.

La note remise au ministre des affaires étrangères de Grèce est conforme aux décisions déjà connues. Celles-ci sont ainsi résumées dans une dépêche officieuse d'Athènes :

Les six puissances décident de remettre à la Grèce les îles occupées par elle, à l'exception de Tenedos, d'Embros et de Castellorizo.

Une garantie suffisante est demandée au gouvernement grec de ne pas les utiliser dans un but naval et militaire, et, en outre, de sauvegarder les droits de la minorité musulmane.

L'attribution ne sera définitive pour la Grèce que lorsque les troupes grecques auront évacué le territoire assigné à l'Albanie.

Le gouvernement grec doit s'engager à n'opposer aucune résistance et à n'encourager ni directement ni indirectement la résistance des Epirotes.

L'évacuation commencera par Korytza ; elle devra prendre fin le 31 mars.

Les puissances ont confiance que leurs décisions seront respectées par le gouvernement grec.

On le voit, il n'est pas question de mesures coercitives. Mais cela ne signifie point qu'il n'en a pas été question entre les puissances et que celles-ci ne sont pas disposées à imposer éventuellement par la force le respect de leurs décisions. Seulement, par égard pour les deux gouvernements visés et pour les Cabinets qui désirent ménager certaines susceptibilités, on a préféré s'abstenir de phrases comminatoires. On s'est contenté d'exprimer la confiance que le gouvernement grec — ottoman, dans la note à l'adresse de la Sublime Porte — respecterait les décisions des puissances. D'ailleurs, en ce qui concerne la Grèce, on croit être sûr qu'il n'y aura pas de difficultés. Au cours de son périple européen, M. Venizélos a donné des assurances dont on ne suspecte point la sincérité. Il ne pourra survenir de contestations que sur les mesures relatives à la neutralisation des îles cédées à la Grèce, et destinées à prévenir la contrebande entre les îles et la côte ottomane d'Asie. Quant à l'évacuation de l'Épire, elle sera certainement effectuée par les troupes grecques dans le délai fixé. Malheureusement rien ne garantit la soumission des Épirotes. Il appartiendra au prince de Wied de les persuader ; la tâche ne sera point facile.

La notification à la Porte a rencontré quelques objections. Les puissances de la Triple-Alliance auraient, dit-on, préféré s'en abstenir. Mais, comme le dit aujourd'hui M. Francis Charmes dans sa chronique de la *Revue des Deux-Mondes*, les deux démarches étaient liés ; l'une ne saurait

aller sans l'autre ; la France, l'Angleterre et la Russie ne pouvaient consentir à en faire une auprès du gouvernement hellénique, si l'autre ne devait pas se faire parallèlement auprès du gouvernement ottoman. Celui-ci appréciera sans doute les intentions amicales des puissances, désireuses de clore enfin l'ère des troubles balkaniques et d'établir un ordre de choses stable en Orient. La réoccupation de Chio et de Mitylène par la Turquie n'aurait pu s'effectuer sans nouvelle guerre et personne ne voulait assumer pareille responsabilité. Du reste, les chances de la guerre n'étaient point en faveur de la Turquie. La Roumanie et la Serbie n'eussent point permis qu'on remît en question le traité de Bucarest. S'il n'a pas été conclu ces jours derniers à Bucarest un traité formel de garantie entre les alliés de juillet 1913, on peut considérer comme existant leur engagement réciproque de se garantir contre toute atteinte portée au traité du 10 août 1913.

RÉPONSE DE LA TURQUIE A LA NOTE DES SIX GRANDES PUISSANCES. — RÉSERVE FINALE.

16 février 1914.

Le grand-vizir a fait remettre hier soir au doyen du corps diplomatique la réponse du gouvernement ottoman à la note des six grandes puissances relative à l'attribution des îles de la mer Égée. Elle ne donne point entière satisfaction aux puissances, mais celles-ci n'espéraient guère mieux. On pouvait difficilement s'attendre à ce que la Turquie, au moment où l'Europe lui notifiait une nouvelle diminution territoriale, s'inclinât pure-

ment et simplement. L'amputation, il est vrai, était déjà opérée, puisque les Grecs occupent militairement les îles dont l'Europe leur attribue la possession. Mais, traditionnellement, la Turquie attend jusqu'à la dernière extrémité pour reconnaître les faits accomplis ; officiellement, elle veut encore ignorer l'établissement de notre souveraineté en Algérie et de notre protectorat en Tunisie. On ne s'étonnera donc point qu'elle formule aujourd'hui, sous une forme atténuée, des protestations ou des réserves contre la décision qui lui enlève Mytilène et Chio. Il faut aussi rendre cette justice au Cabinet ottoman qu'il n'a point recouru cette fois à des atermoiements et que sa réponse a suivi de quelques jours seulement la réception de la note collective des puissances. On a très justement compris à Constantinople que tout retard ne pourrait que nuire à la solution des négociations d'un autre ordre engagées actuellement à Paris.

La protestation de la Porte figure à la fin de la dernière phrase de la réponse. Dans un paragraphe précédent, le gouvernement ottoman reconnaît avoir « donné mandat à l'Europe de décider du sort des îles ». Il ne renie point ce mandat. Il ne conteste point la compétence de l'Europe. Il se plaint seulement de ce que l'arbitre choisi n'a pas tenu compte de ses arguments et de ses désirs. Tous les plaideurs qui ont perdu leur cause en sont là et personne ne leur refuse le droit de maudire le tribunal pourvu qu'ils se conforment à la sentence rendue. Dans l'espèce, la sentence, quoique prévue, est dure à subir et le grand-vizir Saïd Halim n'a point dépassé dans l'expression de ses regrets la mesure permise aux plaideurs malheureux. Tout autre chef de gouvernement, placé dans des circonstances analogues, eût sans doute tenu le même langage. Seule, la fin de la dernière phrase éveille de sérieuses préoc-

cupations. Tout en disant apprécier à leur haute valeur les bienfaits de la paix, le gouvernement impérial déclare qu'il « cherchera à assurer la réalisation juste et légitime de ses demandes ».

Cette formule est vague à dessein. A l'heure actuelle, nul ne peut dire si elle a pour objet simplement de ménager l'amour-propre national et la dignité du gouvernement ou de préparer effectivement la révision de la sentence. Il y a peu de temps encore, les interprètes officieux de la Porte annonçaient très haut que la Turquie reprendrait par la force les îles contestées qui seraient attribuées à la Grèce. Aujourd'hui leur langage est beaucoup plus modéré. Ils se contentent de réserver l'avenir. Un peuple éprouvé par le mauvais sort a toujours le droit de mettre sa confiance dans l'avenir. Nous aussi, nous espérons en un avenir prospère pour la Turquie. Mais, en bons et fidèles amis, nous sommes convaincus que cette prospérité dépend uniquement du maintien de la paix et que tout nouvel appel aux armes serait funeste à l'empire ottoman. L'état de choses créé par les deux guerres balkaniques est assurément très pénible pour la Turquie. Toutefois, il l'est beaucoup moins qu'on pouvait le craindre à la fin de 1912. La Turquie a bénéficié en 1913 d'une chance inespérée. Il serait plus qu'imprudent de compter sur de nouveaux et aussi prodigieux hasards.

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL EN RUSSIE. — DISCOURS DU BARON DE ROSEN AU CONSEIL DE L'EMPIRE.

18 février 1914.

Il devient de plus en plus difficile de croire que la retraite de M. Kokovtzof soit due aux causes indiquées dans

les rescrits impériaux. A elle seule, la question du monopole de l'alcool n'eût pas provoqué une crise ministérielle. Les arguments produits au Conseil de l'empire par le comte Witte contre le système fiscal en vigueur, dont il est d'ailleurs le père, étaient vraiment insuffisants. Le monopole a eu du moins ce bon résultat que l'alcool vendu au public était de bonne qualité. Le comte Witte a cru devoir l'appeler « le Méphistophélès de l'existence nationale russe ». Mais ce qu'il y a de méphistophélique en Russie, si l'on peut user de cette expression, c'est le goût du peuple pour l'alcool, bien ou mal fabriqué, ce n'est point le monopole, à l'aide duquel on a tenté de canaliser la consommation et d'améliorer, au point de vue de l'hygiène, la liqueur mise en vente. Il est malaisé de prendre au sérieux la proposition du comte Witte, de limiter le bénéfice de l'État et de verser l'excédent des recettes de l'alcool aux sociétés de tempérance. Ce seraient alors les sociétés de tempérance qui seraient intéressées au rendement du monopole ! Et ces sociétés font autant de politique que de moralisation. Elles n'ont pas besoin de tant d'argent pour leur propagande ; le zèle personnel de leurs membres, surtout celui des autorités villageoises, serait plus efficace. Plutôt que dans les expédients suggérés par le comte Witte ou dans la suppression du monopole, le remède contre l'alcoolisme consiste dans l'éducation progressive des masses, dans la réglementation des débits de boisson et l'élévation du prix de la liqueur. Sous ce rapport, on n'a pas assez reconnu les efforts de M. Kokovtzof. Ainsi, depuis dix ans, le budget de l'instruction publique est passé de 40 à 170 millions de roubles.

A la veille même de la publication du rescrit impérial retirant le pouvoir à M. Kokovtzof, un des membres les plus distingués du Conseil de l'Empire et les plus dévoués

à la dynastie impériale, le baron de Rosen, ancien diplomate, a prononcé dans la Haute Assemblée un discours caractéristique. Le 11 février, il interrompit la discussion sur le monopole de l'alcool pour envisager la situation générale et découvrir, derrière les apparences, les raisons profondes de la crise. Avec autant de force que de modération, il attira l'attention du Conseil sur les dangers du mouvement de réaction dont les progrès deviennent de plus en plus sensibles. Voici, d'après le *Novoié Vrémia* du 12 février, le discours du baron de Rosen ; venant après l'avertissement de M. Goutchkof d'il y a trois mois, il se passe de tout commentaire :

On accuse le Conseil de l'empire d'être en grande partie responsable de l'état de paralysie où risque de tomber tout l'organisme gouvernemental. La discussion en cours, que le Conseil suit avec un si sérieux intérêt, est la meilleure réponse à cette accusation. Je demande néanmoins à l'interrompre un instant pour signaler quelques questions d'un ordre général, dignes de retenir un moment l'attention de tous ceux qui ont à cœur l'honneur et la gloire de notre patrie.

Pour ma part, je ne saurais en rien partager ni l'indifférence satisfaite, ni l'optimisme béat de quelques-uns, quand je vois les dispositions d'esprit qui prédominent dans certaines classes de notre société. Je crois fermement que tout s'enchaîne et que les événements se succèdent avec une logique implacable. Voici vingt ans que l'Europe fait l'expérience d'un système de deux alliances, dans l'orbite desquelles deux puissances hostiles et irréconciliables ont su attirer d'autres grandes puissances, dont l'une, il est vrai, ne s'est liée, pour le moment, que par un lien d'amitié.

On dit très haut que ce système de deux alliances se faisant contrepoids est la meilleure garantie de la paix. Théorie séduisante que les faits dans leur brutalité viennent contredire : les armements augmentent partout dans des proportions vraiment monstrueuses, et quel sens leur trouver si ce n'est qu'on prépare une guerre que tout le monde attend ?

Comment sortir de cet état d'anxiété et d'attente où s'épuisent les forces de l'Europe ? Il n'y a que deux moyens : il faudrait ou que l'antagonisme fondamental qui est à la base du système des deux alliances disparût — et les raisons de cet antagonisme ne touchent en rien aux intérêts russes — ou alors il faudrait recourir à un conflit armé, auquel la Russie, toujours fidèle au respect des obligations qu'elle a assumées, ne pourra pas décliner de prendre part.

Seule question : à quand la dernière crise ? à quand le dénouement

sanglant du drame où l'Europe est engagée ? Nul ne peut prévoir l'avenir. Mais que la crise soit proche, c'est ce que peut faire penser une mesure aussi exceptionnelle que le prélèvement d'un milliard d'impôts, en une fois, pour des dépenses militaires, dont la classe possédante peu nombreuse d'une nation voisine a dernièrement supporté le poids. On peut affirmer que la crise se déclarera alors qu'on s'y attendra le moins. Cete heure fatale, tous nous devons souhaiter qu'elle ne surprenne pas la Russie dans l'état d'esprit qui a été la cause psychologique déterminante de nos revers en Extrême-Orient, et qui seul a permis naguère au flot furieux d'une révolte sanglante de déferler sur la terre russe sans que rien ne s'opposât à ses débordements. Or, quel est le spectacle qui s'offre aujourd'hui aux yeux de ceux que n'aveugle pas un optimisme officiel tout théorique, qui, en l'absence de catastrophes, déclare que tout est pour le mieux ?

Et d'abord — remercions-en Dieu du fond de nos cœurs, Messieurs ! — le peuple russe a un respect religieux pour le tsar et sa puissance tsarienne parce que — et cela est conforme à l'enseignement de l'histoire — c'est là qu'en fin de compte la Russie a toujours trouvé son salut.

Mais, Messieurs, nous voyons d'autre part que le désaccord du gouvernement et de la société s'accentue de plus en plus, à mesure que s'affirme davantage l'effort de réduire à rien la portée d'un acte si grand (manifeste du 17 octobre) que le nom de notre très gracieux monarque vivra par lui dans l'histoire au même titre que celui du tsar libérateur, du tsar dont le peuple russe bénit le nom.

Tentative dangereuse. Tous les efforts pour retourner en arrière — l'expérience de tous les peuples et de tous les temps est là pour l'attester — sont voués à l'insuccès final. Mais ils ont des contre-coups toujours pénibles et parfois fatals.

La même expérience universelle nous montre aussi que les révolutions dangereuses ne naissent pas des revendications utopistes d'un radicalisme intransigeant, mais bien plutôt de ce qu'on ne sait pas accorder à temps aux classes cultivées de la société, à cette élite de la nation sur laquelle on peut toujours compter, l'accomplissement de ses désirs, la réalisation de ses espérances.

Qui inspire, qui soutient ces efforts et ces tentatives ? Elles sont l'œuvre de partis qui s'arrogent le monopole des sentiments monarchiques, patriotiques et nationalistes. Je ne mets pas en doute la sincérité de ces sentiments. Mais comment ne pas être surpris de ce que ces partis ne se rendent pas compte, semble-t-il, que seule peut servir le monarque et la patrie une politique qui gagne au souverain tous les cœurs des sujets, et non pas une politique qui provoque un sourd mécontentement dans le pays et sème sur les frontières le mauvais grain des discordes nationales, de la rancœur et de la rancune.

Messieurs, on trouverait difficilement aujourd'hui en Russie un seul homme qui, réfléchissant sur l'avenir de notre pays, son plus prochain avenir, ne sente pas d'instinct que nous allons à la dérive, que le vent et le

courant nous emportent vers une côte dangereuse où le vaisseau de l'État a chance de se briser si nous ne virons pas de bord à temps pour orienter sa course dans une direction bien nettement déterminée.

Cette direction, il ne faut pas la demander à ces dilettantes qui, se laissant vivre et, ne voulant pas eux-mêmes voir la vérité, la dissimulent aux regards du souverain, sont sourds aux leçons de l'histoire. Au moment où les hautes administrations de l'État sont en conflit, où la défiance est partout, où la politique générale va au hasard, le Conseil de l'empire a un grand rôle à remplir. Nous le remplissons quand nous résistons au radicalisme et au socialisme. Mais l'empereur et la Russie attendent autre chose de nous — tant de ceux qui, désignés par Sa Majesté, sont de vieux serviteurs de l'État, que de nos collègues élus. Ils comptent que nous saurons aussi bien résister à l'assaut d'une obscure réaction, d'un nationalisme agressif, de forces qui, dans leur incompréhensible aveuglement, ne travaillent que pour les ennemis intérieurs et aussi bien, extérieurs de la Russie.

LA LIQUIDATION DE L'ENTREPRISE LIBYQUE. — DISCOURS DE M. SONNINO ET DE M. LABRIOLA.

20 février 1914.

Depuis deux semaines, on discute l'affaire tripolitaine à Montecitorio. Chaque jour, les critiques s'accentuent. En même temps, les déceptions s'aggravent. Au début, le gouvernement avait déclaré que l'entreprise serait militairement une simple promenade, et fiannciérement une « opération blanche ». Par l'expérience du Maroc, nous savons ce que valent ces déclarations ministérielles. En Italie, MM. Giolitti et de San Giuliano avaient entretenu l'ardeur impérialiste et les illusions populaires jusqu'aux élections générales. La nouvelle Chambre une fois élue, il fallut pourtant lui rendre des comptes. Or, politiquement et financièrement, les comptes sont fort embrouillés. L'impression générale parmi les députés est que le Cabinet dissimule avec autant de soin les véritables causes de la

brusque déclaration de guerre à la Turquie en 1911 que le bilan de la guerre.

Ce ne sont pas seulement les députés socialistes qui attaquent le Cabinet. Le 14 février, M. Sonnino, dont on connaît le nationalisme, a prononcé un réquisitoire véhément contre le ministre du Trésor. Le terrain d'attaque était beau. Pendant la campagne électorale, M. Tedesco, de même d'ailleurs que tous les autres ministres, avait affirmé, avec documents à l'appui, que toutes les dépenses libyques avaient été soldées régulièrement et qu'il n'y aurait ni impôts nouveaux, ni emprunt. Or, à peine la Chambre était-elle réunie que M. Tedesco devait avouer que les dépenses libyques au 31 décembre 1913 dépassaient de beaucoup le milliard. Presque aussitôt après, des décrets royaux établissaient, à quelques jours d'intervalles, par le moyen du « cadenas », une série d'impôts nouveaux s'élevant au total à une centaine de millions. En même temps, toute la presse indépendante reconnaissait qu'on attendait seulement un moment favorable pour émettre un emprunt d'un milliard. La répercussion de ces révélations est immense dans le pays et la situation de M. Giolitti en serait très ébranlée si ses successeurs possibles n'hésitaient pas devant les responsabilités d'une succession lourdement grevée. Le 14 février, M. Sonnino a été implacable. Il a dénoncé avec vigueur les artifices du ministre du Trésor et qualifié de cinématographique sa comptabilité. Il s'est plaint que le Parlement fût dans l'impossibilité d'exercer le contrôle des dépenses. En terminant, il a vertement reproché au ministère de manquer de sincérité et d'être dépourvu du prestige moral nécessaire à tout gouvernement pour réfréner les appétits particuliers et demander au pays de nouveaux sacrifices.

Ce sont là des questions intérieures qui concernent les

Italiens. Mais, au cours de la discussion, il en a été soulevé une autre qui touche des pays étrangers. A l'automne de 1911 les diplomates italiens, pour justifier l'entreprise libyque aux yeux de l'Europe, répandaient le bruit que leur gouvernement avait été forcé de prendre cette initiative hardie afin de prévenir d'autres puissances. Aux Français, ils disaient que l'Allemagne était sur le point d'occuper Tobrouk ; aux Anglais, qu'il n'était que temps d'empêcher la France d'absorber la Tripolitaine. Peut-être se rappelle-t-on qu'un « haut personnage italien de Paris » donna cette dernière explication au correspondant du *Times* à Paris et que nous relevâmes alors cette inconvenance comme elle le méritait. A Montecitorio, une partie de ces anciennes thèses a été reprise. A la séance du 13 février, un député socialiste, M. Labriola, s'est exprimé ainsi : « Nous savons tous qu'il est dans les plans de l'Allemagne d'attaquer l'Angleterre en Egypte ; son intérêt pour la Tripolitaine est donc clair. L'Allemagne devait nécessairement viser Tobrouk. N'oublions pas non plus les longues négociations relatives à la baie de Solum ; n'oublions pas que les Anglais disaient, il y a quelques années, qu'à la Bizerte française il fallait opposer une Tobrouk anglaise. »

A la suite de ce discours singulier dans la bouche d'un socialiste, M. Labriola a été exclu de son parti. D'autre part, la *Gazette de Cologne* a protesté dans une dépêche officieuse très sèche de Berlin, et l'agence Stefani a immédiatement rectifié : « Ces nouvelles, dit la dépêche gouvernementale, sont dénuées de fondement, attendu que l'action de l'Allemagne avant, durant et pendant la guerre libyque n'aurait pu être plus loyale et plus amicale envers l'Italie. » A la suite de cet incident, M. Graziadei a présenté à la Chambre une demande d'interpellation. Il sera curieux d'entendre les explications du gouvernement.

RÉPONSE DE LA GRÈCE A LA NOTE BRITANNIQUE.

22 février 1914.

Le gouvernement grec a fait remettre, hier, aux ministres des grandes puissances à Athènes, sa réponse à la note relative à l'attribution des îles de la mer Égée et à l'évacuation de l'Épire albanaise par les troupes du roi Constantin. Cette réponse peut être considérée comme satisfaisante. Dans la forme et dans le fond, elle est d'une parfaite correction. Elle ne formule aucune protestation contre les décisions défavorables à la Grèce ; elle se borne à exprimer à ce sujet des regrets avec l'espoir que l'Europe tiendra compte d'un certain nombre de desiderata. Il ne reste presque rien des craintes qu'avaient éveillées un moment les proclamations enflammées des Épirotes et les articles indignés de quelques journaux d'Athènes. M. Venizélos a su remettre tout au point. En cette circonstance comme en plusieurs autres, il a fait comprendre aux exaltés que la modération et la patience étaient la meilleure politique. Après la réponse pleine de dignité de la Turquie, il est maintenant permis d'espérer que l'ordre finira par se rétablir en Orient. Enver Pacha vient de donner, dans ces dernières semaines, de si grandes preuves de bon sens que les appréhensions conçues lors de son arrivée au pouvoir sont en grande partie dissipées. Si cet homme d'action emploie à la réorganisation de l'empire l'énergie exceptionnelle, justifiée ou non, qu'il a déployée dans les affaires militaires et les troubles intérieurs ; si, comme M. Venizélos, il cesse d'être homme de parti pour défendre exclusivement les véritables intérêts nationaux, un grand rôle,

pacifique cette fois, s'ouvre devant lui. Personne ne serait plus heureux que nous de cette transformation.

Voici l'analyse officieuse, télégraphiée d'Athènes, de la note grecque :

Dans cette communication, le gouvernement grec montre d'abord le rapport étroit existant entre la question de l'Épire et la question des îles. Il constate que la question des îles occupées par la Grèce est résolue par la note des puissances.

Le gouvernement grec s'occupe ensuite de la question des îles, ainsi que des restrictions imposées à la Grèce, contre l'acceptation desquelles il réclame une compensation pour la réalisation des décisions y relatives des puissances.

La Grèce communiquera à la Turquie son acceptation des conditions imposées aussitôt que cette puissance aura accepté la déclaration des puissances.

La Grèce remercie les puissances pour la solution équitable qu'elles ont donnée à la question des îles et qui est conforme aux intérêts des deux pays. Le gouvernement déclare être prêt à se conformer aux décisions des puissances après que des garanties satisfaisantes lui auront été données, ainsi qu'à la Turquie, que les îles ne seront ni fortifiées ni utilisées pour aucun but naval ou militaire.

Comme contre-partie naturelle de ces obligations qui lui sont imposées, le gouvernement ne doute pas que les puissances voudront décider que ces mêmes îles ne pourront jamais être l'objet d'une attaque ou d'une opération hostile quelconque, et que des mesures ayant un caractère agressif ne seront pas prises le long de la côte d'Asie Mineure faisant face à ces îles.

Le gouvernement est prêt à donner à la Turquie les garanties cidessus.

Enfin, le gouvernement prendra des mesures effectives en vue de prévenir la contrebande entre les îles et le continent ottoman et donnera toutes les garanties satisfaisantes, prévues d'ailleurs par la Constitution du royaume et le traité d'Athènes, pour la protection des minorités musulmanes dans les îles attribuées à la Grèce ; mais la Grèce a le droit d'espérer que les puissances voudront bien demander à la Turquie des garanties efficaces afin que les populations grecques d'Imbros, de Tenedos et de Castellorizo, se trouvant dans la pénible nécessité de renoncer à leur condition actuelle, conservent les libertés ecclésiastiques, scolaires et autres dont elles jouirent toujours.

Il est nécessaire de noter que Castellorizo fait partie du Dodécanèse et jouit toujours d'un régime privilégié. Par conséquent, on est en droit d'espérer que Castellorizo bénéficiera du régime que les puissances, en temps voulu, voudront assurer à ces îles lorsqu'elles décideront de leur sort.

Il va sans dire que parmi les dispositions du traité d'Athènes qui, automatiquement, auront leur application sur les îles que la Grèce acquiert, l'amnistie convenue entre la Grèce et la Turquie sera également appliquée aux trois îles restituées.

La Grèce ne saurait dissimuler sa douleur de devoir abandonner les trois îles.

Le gouvernement a pris connaissance du protocole de Florence, établissant les limites méridionales de l'Albanie, ainsi que du désir des puissances que Sasseno soit incorporée à l'Albanie. Quelle que soit la douleur que la Grèce ressente de devoir se séparer de régions de culture et de conscience nationales grecques depuis des milliers d'années, se conformant aux décisions des puissances, elle donnera des ordres à ses troupes pour évacuer dans le délai fixé les territoires assignés à l'Albanie.

Le gouvernement prend l'engagement formel de n'opposer aucune résistance et de ne soutenir ou encourager, directement ou indirectement, aucune résistance. Toutefois, le gouvernement attire l'attention des puissances sur l'opportunité qu'il y aurait, pour des considérations ethnologiques, stratégiques et économiques, à ce que certains villages de la vallée d'Argyrocastro fussent incorporés à la Grèce.

En échange, le gouvernement est disposé à une rectification de frontière qui prolongerait la côte albanaise jusqu'au cap Pagania, et, de plus, à remettre à l'Albanie une somme de 2.500.000 francs.

Le gouvernement demande aussi que des garanties suffisantes et efficaces soient données aux populations grecques revenant à l'Albanie ; il en demande notamment pour Chimarra qui a toujours joui de l'autonomie.

Le gouvernement entend que le canal de Corfou soit soumis aux conditions d'une neutralité spéciale et effective.

La Grèce, en évacuant les territoires, les remettra à des officiers hollandais, afin que l'ordre ne soit pas troublé.

Le gouvernement, enfin, prie les puissances de faire examiner sur place les limites du caza de Koritza, afin d'y apporter des modifications propres à assurer de bonnes relations entre les deux États ; jusqu'à ce que cette délimitation soit tracée, les troupes grecques se trouvant sur ce territoire s'arrêteront sur ses frontières naturelles.

Le gouvernement s'engage formellement à retirer ses troupes de tous les points occupés.

En terminant, le gouvernement exprime la confiance que les puissances examineront les considérations ci-dessus dans un esprit de justice et d'équité.

On le voit, la Grèce déclare accepter les décisions des puissances sur l'attribution des îles et sur leur régime, sur les frontières de l'Albanie et son évacuation. Les demandes qu'elle formule en retour, dans la forme la plus modérée,

sont très naturelles et ne doivent point rencontrer d'opposition sérieuse. En partie déjà, elles sont acceptées d'avance par la plupart des puissances. La neutralisation militaire des îles attribuées à la Grèce a forcément pour contre-partie la garantie qu'elles ne seront point attaquées. Il est également équitable que le canal de Corfou soit neutralisé sur ses deux rives ; si la rive grecque ne doit pas servir de base navale à la Grèce, la rive albanaise n'en doit pas servir à l'Albanie ou à toute autre puissance. De même, si les minorités musulmanes des îles cédées au roi Constantin ont droit à une protection spéciale, les majorités hellènes des îles restituées à la Turquie doivent recevoir des garanties analogues. On ne peut s'étonner non plus que les autorités militaires grecques, en évacuant dans le délai fixé les régions attribuées à l'Albanie, tiennent à les remettre aux officiers hollandais chargés de l'organisation des forces armées de la nouvelle principauté. Il est dans l'intérêt de tout le monde, de l'Albanie surtout, qu'une force organisée remplace les troupes du roi Constantin de façon que l'anarchie ne s'établisse point aussitôt après leur départ.

La question des rectifications de frontières est plus délicate. Mais M. Venizélos l'a traitée au cours de ses voyages en Europe et il a obtenu des assurances qui en faciliteront le règlement. Il s'agit, d'ailleurs, de territoires de faible étendue. Enfin, la Grèce offre des compensations à la fois territoriales et pécuniaires. Le tracé dit de Florence est si bizarre et si contraire aux intérêts matériels des populations qu'on doit en souhaiter le redressement à l'amiable. Il n'est pas douteux que les modifications à introduire se feront d'accord avec le prince de Wied. Les arrangements divers conclus à la suite des deux guerres balkaniques ne sont ni parfaits, ni intangibles. Mais ils constituent actuellement la loi écrite. Ils ne sauraient être modifiés que du

consentement de toutes les parties. C'est en ce sens seulement, et par des voies exclusivement pacifiques, que peut être admise à s'exercer l'action des parties qui s'estiment lésées.

L'IMBROGLIO MEXICAIN. — L'INCIDENT BRENTON. — LE PRÉSIDENT WILSON ET L'AVENTURIER VILLA.

24 février 1914.

L'exécution de M. Brenton, sujet britannique, par les gens du « général » Villa, chef du parti « constitutionnaliste » au Mexique, vient de créer un incident qui met en pleine lumière l'incohérence de la politique suivie jusqu'ici par le président Wilson dans les affaires mexicaines. Sous prétexte que le président Huerta n'était pas élu légalement et exerçait un pouvoir usurpé, le président Wilson a favorisé les entreprises de l'aventurier Villa, qui a pris l'étiquette constitutionnelle. Très probablement les pouvoirs du président Huerta ne sont point d'une régularité parfaite et certains de ses actes seraient condamnables dans un État civilisé fonctionnant normalement. Mais, depuis la chute du président Porfirio Diaz, le Mexique se débat dans l'anarchie. En fait le gouvernement du général Huerta représente la seule autorité constituée et, en droit, il est le seul pouvoir revêtu de la forme légale. Villa, au contraire, est un simple chef de bandes ; il se comporte en bandit, rançonne les habitants, saccage les propriétés des gens qui ne s'enrôlent point sous sa bannière, fusille les prisonniers et s'en vante. Sa qualification de constitutionnaliste est une dérision. On comprend qu'on éprouve peu de

sympathie pour le gouvernement Huerta, mais on s'explique moins qu'un honnête homme comme M. Woodrow Wilson lui préfère ouvertement un Villa. Le président des États-Unis s'est laissé engager dans une voie où il risque de compromettre son prestige et les relations de son pays avec la Grande-Bretagne.

Jusqu'ici les étrangers établis au Mexique avaient souffert des dommages presque exclusivement matériels. C'était déjà grave, car ces dommages, directs et indirects, étaient très considérables et atteignaient un très grand nombre de personnes. Si les concessionnaires d'exploitations pétrolifères au Mexique sont, comme on l'avance, les instigateurs des compétitions actuelles, ils ont sur la conscience autant de ruines qu'en cause une grande guerre. Toutefois, si déplorables que fussent ces événements, les États européens ne pouvaient songer à intervenir. Ils étaient arrêtés à la fois par la doctrine de Monroe et par le sentiment que toute intervention serait vaine. Mais l'assassinat — avec ou sans formes judiciaires — d'un sujet britannique, sur l'ordre du chef des rebelles, pose la question sur un autre terrain. Il est difficile de le laisser impuni et de permettre à Villa de continuer paisiblement le cours de ses exploits. L'article du *Morning Post*, dont notre correspondant de Londres donne plus loin l'analyse détaillée, montre assez l'impression produite à Londres par ce crime. Et pourtant quels moyens employer soit pour punir le coupable, soit pour prévenir le retour de pareil forfait ? Le gouvernement Huerta ne peut être tenu pour responsable des actes d'un chef d'insurgés contre lequel il lutte avec toutes ses forces disponibles. C'est plutôt à lui de se plaindre des encouragements donnés par des étrangers à ce condottière. D'autre part les États-Unis, invoquant la doctrine de Monroe à laquelle ils donnent une

extension démesurée, s'opposent à l'immixtion de tout État européen dans les affaires mexicaines et surtout à une intervention armée. Les États-Unis seraient donc, dans la thèse soutenue à Washington, seuls qualifiés pour procéder militairement. Or, c'est contre leur protégé qu'il leur faudrait agir. On peut douter de l'efficacité de leur action.

Il convient de prendre encore une autre circonstance en considération. Si un État européen intéressé, la Grande-Bretagne dans l'espèce, requiert l'intervention des États-Unis contre Villa, il leur reconnaît par là même une sorte de protectorat sur le Mexique. Des faits analogues peuvent se produire demain dans une autre partie de l'Amérique où les États-Unis revendiquent l'application de la doctrine de Monroe. L'Europe devra-t-elle conférer le même mandat au gouvernement de Washington ? Ce sont là des questions très complexes et qu'on ne saurait trancher à la légère. Elles touchent toute l'Europe. Le Cabinet de Londres les examinera sans doute dans un esprit d'extrême prudence. Mais la solution n'est point aisée à trouver. Le président Wilson a créé inconsciemment un état de choses extrêmement regrettable ; on attend maintenant de lui qu'il s'emploie à le faire cesser.

LA BOMBE DE DEBRECZIN. — LES ROUMAINS DE HONGRIE, LES RITES CATHOLIQUES ET LA MAGYARISATION.

26 février 1914.

La bombe qui a fait explosion à la résidence épiscopale de l'évêque « catholique grec » de Debreczin a ravivé les querelles magyaro-roumaines. La presse de Pest essaye de

rejeter la responsabilité de cet attentat contre les Roumains du diocèse de Hajdudorog, mécontents de la création du nouveau diocèse confié à Mgr Miklosy. Les Roumains de Hongrie protestent et ceux de Roumanie qualifient d'odieuses les imputations lancées sans preuve contre leurs co-nationaux. Pour saisir l'importance de l'affaire, il faut essayer de débrouiller l'extraordinaire complication de l'organisation des Églises chrétiennes en Hongrie.

On distingue dans la moitié transleithane de la monarchie dualiste des évêques catholiques romains sans autre épithète, des évêques catholiques romains dits grecs, des évêques catholiques grecs dits roumains ; — les évêques des diverses Églises évangéliques ; un métropolite orthodoxe grec roumain et ses suffragants, un métropolite orthodoxe grec serbe et ses suffragants ; — enfin un évêque de l'Église unitaire. Telles sont, d'après l'Almanach de Gotha, les dénominations officielles de ces différents prélats. Il n'est pas facile de préciser clairement les différences qui caractérisent les rites de ces différentes Églises. En ce qui concerne les Églises roumaines, c'est-à-dire celles dont les fidèles étaient de race roumaine, elles se divisaient jusqu'ici en deux branches seulement : celle de la religion orthodoxe grecque avec liturgie en langue roumaine, et celle de la religion catholique de rite grec avec liturgie en langue roumaine. La première était de beaucoup la plus importante, car de tout temps les Roumains des deux côtés des Carpathes ont suivi la religion orthodoxe. Mais au cours des siècles, grâce aux efforts constants de la politique autrichienne, le nombre des Roumains passés au catholicisme a augmenté sensiblement. A Vienne on considérait assez volontiers ces uniates comme détachés de la cause roumaine et gagnés au gouvernement central. Toutefois, dans ces derniers temps, le gouvernement de Pest,

mécontent des progrès trop lents de la magyarisation, chercha un nouveau moyen de dénationaliser les Roumains rattachés à l'Église de Rome. Après de longues négociations avec le Saint-Siège, il obtint de Pie X, il y a environ dix-huit mois, la création d'un évêché catholique de rite grec dont le chef serait un Magyar, dont la liturgie serait en grec ancien, et dont la langue administrative, de prédication et d'enseignement, serait le magyar. La bulle *Christi fideles græci* consacra l'institution de cet étrange diocèse d'Hajdudorog, dont Mgr Miklosy fut le premier titulaire, avec résidence à Debreczin.

Les journaux autrichiens et hongrois ne paraissent pas savoir eux-mêmes de science certaine de quelles langues on se sert officiellement dans ce diocèse ; suivant le *Pester-Lloyd*, le grec ancien est la langue liturgique ; suivant le correspondant de la *Nouvelle Presse Libre* à Pest, le magyar est la langue d'église (*Kirchensprache*). Les deux affirmations ne se contredisent point si, comme nos renseignements nous l'indiquent, la langue des offices est le grec ancien, et celle des sermons et du catéchisme le magyar. Toujours est-il qu'il n'était plus question de langue roumaine. Or, sous prétexte que des catholiques de rite grec et de langue magyare relevaient jusqu'ici des diocèses de langue roumaine, on prit dans ceux-ci un nombre considérable de localités roumaines pour les attribuer à Mgr Miklosy. On fit, semble-t-il, la même opération pour des régions habitées par des Ruthènes. D'où exaspération des Roumains et des Ruthènes qui virent là, non sans raison, un nouveau procédé de magyarisation par l'Église. Quand on connaît le rôle de la religion et de la langue liturgique dans les questions nationales dans l'Europe orientale, on ne peut s'étonner des colères des nationalités victimes de vexations religieuses. Mais cela ne prouve nullement que les auteurs de

l'attentat de Debreczin soient des Roumains ; ils peuvent tout aussi bien être des Ruthènes, d'autres non-magyars ou des individus quelconques. Pendant sa dernière tournée pastorale, Mgr Miklosy avait été l'objet d'avanies diverses qui ne laissaient aucun doute sur les sentiments de ses ouailles à son égard. On est surpris qu'au XX[e] siècle le gouvernement de Pest recoure encore à des moyens médiévaux pour extirper du pays les langues et les liturgies qui ne lui plaisent point. Toutes ces violences ne tourneront pas en faveur de la cause magyare.

LA CRISE RUSSE. — RECONSTITUTION DU COMITÉ DES FINANCES PRÉSIDÉ PAR LE COMTE WITTE.

27 février 1914.

Il se produit en ce moment dans le gouvernement russe une évolution curieuse. Au moment de la chute de M. Kokovtzof, on pouvait appréhender que l'extrême droite et les nationalistes fussent appelés à profiter du changement de ministère. De toutes leurs forces, en effet, ils avaient poussé hors du pouvoir M. Kokovtzof, dont la sagesse et la modération ne leur convenaient point. Oublieux d'un passé tout récent encore, ils pensaient trouver dans le retour à l'autocratie pure et simple, dans la manière forte contre les allogènes, le remède aux maux de l'empire. Mais ils comptaient sans le comte Witte, leur allié dans la campagne contre le président du Conseil. Le comte Witte, membre du Conseil de l'empire et président du comité des finances, voulait bien se servir de la coterie du prince Metchersky pour évincer son ancien collaborateur, qu'il

ne jugeait point assez déférent envers le comité des finances ; seulement il se réservait de faire tourner la crise au profit de sa politique. On se fût étonné qu'un libéral aussi sincère que lui favorisât la rentrée aux affaires de ses anciens adversaires.

Il est de plus en plus vraisemblable que la question du monopole de l'alcool fut une simple machine de guerre contre M. Kokovtzof. On se flatta d'agir sur l'esprit généreux du tsar en représentant le Trésor comme alimenté en grande partie par l'exploitation de l'ivrognerie. Pour renforcer l'effet, on mit le président du Conseil en minorité au Conseil de l'empire sur la question de l'emploi des langues en Pologne. En même temps, on provoqua l'émotion de la Douma en dénonçant l'emprunt des chemins de fer contracté à Paris comme une atteinte aux attributions financières de l'Assemblée nationale. L'empereur Nicolas vit donc son premier ministre attaqué de tous les côtés à la fois et sans majorité nulle part. C'est alors qu'il remplaça M. Kokovtzof par M. Gorémykine. L'extrême droite et les nationalistes exultèrent. Ils crurent même pouvoir annoncer le départ prochain de M. Sazonof qu'ils estimaient trop peu disposé à les suivre dans leurs complaisances à l'égard de l'Allemagne.

L'événement n'a pas justifié ces calculs. Il est certain que M. Gorémykine continuera la politique extérieure de ses prédécesseurs, qui est celle de l'empereur, et qui est fondée sur l'alliance française et l'amitié anglaise. Aucune modification ne se produira de ce côté. Quant à la politique intérieure, les changements dont on aperçoit le développement paraissent devoir se faire dans le sens libéral. Nicolas II se préoccupe en ce moment de donner plus d'homogénéité à ses Conseils. Ayant reconnu les inconvénients de l'indépendance des ministres vis-à-vis les uns des autres,

il désire que les réformes annoncées dans son dernier rescrit soient réalisées par l'accord de ses conseillers travaillant en commun. Fait important, il veut que des représentants de la nation participent à ce travail. Loin de diminuer les pouvoirs de la Douma, il fait entrer le président de la commission du budget de cette assemblée au comité des finances et il donne à ce comité une importance exceptionnelle.

Le comité des finances possède des attributions seulement consultatives ; mais il relève immédiatement du souverain, auquel il soumet directement ses avis, et qui sanctionne ceux-ci sans en référer à personne. Dépourvu du droit d'initiative, il examinait les propositions qui lui étaient présentées, soit par le souverain, soit par le ministre des finances. Jusqu'ici, il ne s'occupait guère des finances qu'au point de vue technique ; il délibérait principalement sur l'emploi des fonds du Trésor. Il ne va plus en être tout à fait de même. Tout en restant l'organe consultatif du monarque, et sans recevoir le droit d'initiative, il va devenir une sorte d'organe d'exécution analogue au Conseil des ministres. C'est lui qui va être chargé de ce travail en commun auquel le tsar attache un si haut prix.

La nouvelle composition du comité fait apparaître l'importance de la décision. Le comité continuera d'être présidé par le comte Witte. Il comprenait auparavant auparavant MM. Goloubief, Sabourof, Timachef, Chipof, Dimitrief et, comme membres de droit, le président du Conseil des ministres, le ministre des fiannces et le contrôleur de l'empire. Il comprendra encore les mêmes personnages, sauf que M. Kokovtzof, qui cumulait la présidence du Conseil avec le ministère des finances, sera remplacé par MM. Gorémykine et Bark. Mais le comité sera renforcé de M. Krivocheine, ministre de l'agriculture, de

M. Roukhof, ministre des voies de communications, de M. Nicolski, membre du Conseil de l'empire, enfin et surtout de M. Alexenko, président de la Commission du budget de la Douma. On le voit, il s'agit d'un grand Conseil dont font partie les ministres les plus importants chargés de la politique intérieure, et ce Conseil sera présidé par le comte Witte. C'est assez dire que l'influence du prince Metchersky et de ses amis n'y prévaudra pas.

LE CONFLIT TCHÉCO-ALLEMAND EN BOHÊME.

1er mars 1914.

Les progressistes allemands de Bohême se réunissent aujourd'hui à Prague sous la présidence du conseiller aulique Bachmann, chef du parti. Ils sont appelés à discuter l'éternelle question du compromis entre les Tchèques et les Allemands du royaume de Saint-Wenceslas. Dernièrement, après de longs pourparlers, on avait cru l'accord établi entre les représentants des deux nationalités à la Diète de Bohême et le gouvernement de Vienne. Mais le Conseil national (*Volksrat*) allemand désavoua les députés élus et une vigoureuse campagne contre le compromis s'organisa parmi tous les Allemands de la monarchie. Il n'est pas douteux que la réunion d'aujourd'hui rejettera le projet d'accord et lui opposera des conditions entièrement différentes.

Le conflit des nationalités en Bohême est insoluble à l'amiable parce que l'une des deux, la moins nombreuse, prétend à la supériorité sur l'autre. Il est bien inutile d'étudier dans le détail les innombrables solutions suggérées

depuis vingt ou trente ans. Chaque fois qu'à la suite des efforts persévérants des ministres de l'empereur les tentatives de conciliation ont paru sur le point d'aboutir, l'intransigeance des partis allemands a tout fait avorter. Depuis que la Diète a une majorité tchèque, les députés allemands y ont pratiqué l'obstruction ; ils empêchent tout travail parlementaire, y compris le vote du budget. Plutôt que de subir la loi de la majorité, qu'ils appliquent impitoyablement eux-mêmes quand ils ont le dessus, ils laissent le pays en pleine anarchie politique. Ils prennent pour prétexte la violation de leurs droits. Mais ils appellent leurs droits les privilèges acquis par abus au cours des temps contrairement à des lois formelles. M. Rieger, l'ancien chef des Vieux-Tchèques, disait autrefois aux délégués Allemands : « Vous craignez pour vos droits ? Eh bien ! énumérez tous les droits, toutes les garanties qui vous semblent indispensables ou seulement utiles ; nous promettons de les accepter sans exception. Nous ne posons qu'une seule condition, c'est que les Tchèques jouissent des mêmes droits, des mêmes garanties. » Jamais les Allemands n'ont consenti. Les Tchèques réclament uniquement le traitement sur le pied d'égalité, la *Gleichberechtigung* ; les Allemands revendiquent la domination dans les parties de la Bohême qu'ils déclarent allemandes, et l'égalité dans les autres. Où les Allemands sont en majorité, ils prétendent que tout soit allemand ; où ils sont en minorité, ils veulent jouir des mêmes droits que la majorité. En somme, ils se disent et se croient d'une race supérieure ; ils considèrent les Tchèques comme une race inférieure indigne d'être admise sur le même pied qu'eux.

Hier soir, à la Sorbonne, notre collaborateur M. H. Hantich, de Prague, a fait à ce sujet une conférence des plus édifiantes, sous la présidence de M. Ernest Denis, l'émi-

nent professeur à la Sorbonne dont les travaux sur les choses slaves sont universellement connus. M. Hantich a montré, avec chiffres officiels à l'appui, comment les Tchèques, sous tous les rapports, sont traités dans la monarchie en citoyens de seconde ou de troisième classe. Ainsi, sur onze universités, il y en a cinq allemandes et une seule tchèque, alors que les Allemands ne sont même pas deux fois plus nombreux que les Tchèques. Il a y plus. La loi sur les nationalités de 1867 édicte des prescriptions formelles sur le traitement des nationalités, sur les écoles et sur l'emploi des langues ; la loi n'est pas appliquée parce que les autorités allemandes refusent d'exécuter les décisions de la Cour suprême de Vienne et qu'on réussit rarement à triompher de leur résistance. Les Allemands veulent obliger les Tchèques à envoyer leurs enfants dans les écoles allemandes, à parler et à écrire allemand dans les relations administratives et judiciaires ; ils se refusent à envoyer nulle part leurs enfants dans des écoles tchèques, à parler ou à écrire tchèque en aucune circonstance. Leur plan consiste à forcer le gouvernement à diviser la Bohême en deux zones distinctes ; l'une, allemande, où ils règneraient souverainement ; l'autre, tchèque, où ils bénéficieraient de garanties de toutes sortes pour leur langue et leur *Cultur*.

Cette supériorité de la *deutsche Cultur* en Bohême est-elle donc telle qu'il convienne de lui sacrifier les droits de la majorité de la population ? M. Ernest Denis a rappelé fort opportunément qu'elle existait seulement dans l'imagination des Allemands. Depuis des siècles, ce sont des Tchèques qui ont donné à la Bohême ses hommes illustres ; parmi ceux-ci, on compterait bien peu d'Allemands. Ce sont là des faits. Mais les Allemands de Bohême n'en tiennent aucun compte, et leurs conationaux de la mo-

narchie les soutiennent aveuglément. Que sont le droit, la justice, la bonne administration, les intérêts supérieurs et l'avenir de la monarchie en face du *Deutschtum? Deutschland über alles!* Tel est le cri de ralliement, le programme des Allemands de Bohême. Ils regardent tous vers la grande Allemagne, ils souhaitent d'y être incorporés un jour. Le gouvernement de Vienne peut-il encourager ces aspirations ? En Bohême, comme dans le reste de la monarchie, MM. Hantich et Denis l'ont dit hier, la seule solution équitable, pratique et de nature à sauvegarder les intérêts vitaux communs, réside dans l'établissement d'un système fédératif. Le temps où une race peut asseoir sa domination sur toutes les autres est définitivement passé dans les États de l'empereur-roi, en Cisleithanie comme en Transleithanie.

L'AFFAIRE DE CHIMARRA. — LA QUESTION D'EPIRE.

3 mars 1914.

Le 19 février, les Chimarriotes ont arboré le drapeau de l'autonomie, proclamé la déchéance des autorités helléniques provisoires et institué le gouvernement de « l'État autonome de Chimarra ». Depuis, Argyrocastro et les principales localités des parties de l'Épire attribuées par le protocole de Florence du 12 décembre 1913 à la principauté d'Albanie, ont suivi l'exemple de Chimarra. Une assemblée panépirote, réunie à Argyrocastro, et comprenant des représentants des Épirotes résidant à Athènes et au Pirée,

a voté une adresse qu'elle a chargé son président, M. Christaki Zographos, ancien ministre des affaires étrangères de Grèce et ancien gouverneur général de l'Épire, de communiquer aux puissances. Cette adresse déclare que le peuple épirote ne peut se soumettre aux décisions de l'Europe et qu'il luttera jusqu'à la dernière extrémité pour son existence, ses traditions et ses droits. M. Zographos l'a notifiée le 22 février aux représentants des puissances à Athènes, en exprimant son étonnement que celles-ci n'aient pas même atténué la rigueur de leurs décisions en accordant aux Épirotes les garanties indispensables pour la sauvegarde de leur vie, de leurs biens, de leur honneur et de leur conscience nationale.

Le conflit est donc très net. Malgré les objurgations de M. Venizélos, qui leur a formellement déconseillé la résistance, les Épirotes sont résolus à défendre ce qu'ils considèrent comme des droits intangibles. Des bataillons sacrés — ou *Hiérolochites* — abondamment pourvus d'armes et de munitions, sont prêts à défendre le territoire litigieux contre les incursions des Albanais. Toutefois la situation n'est pas aussi grave qu'on pourrait le supposer. Les Épirotes ne songent à partir en guerre contre personne, et personne ne semble désireux de les réduire par la force des armes. Par sa dernière note responsive le gouvernement grec s'est engagé, comme on le lui demandait, « à n'opposer aucune résistance, à ne soutenir et à n'encourager directement ou indirectement aucune résistance d'aucun genre à l'état de choses établi par les six puissances dans l'Albanie du Sud » ; mais il n'a nullement promis de s'employer à détruire les résistances venant d'ailleurs. Du reste, il ne pourrait tenter de le faire sans être immédiatement renversé. De ce côté, un conflit armé n'est point à redouter. Quant à l'Albanie, elle ne possède aucune troupe

régulière. Elle dispose seulement d'un certain nombre de gendarmes hollandais et ces braves gens sont absolument hors d'Etat de mater les Épirotes.

Une contrainte par la force pourrait-elle être exercée par les grandes puissances ? Aucune d'elles, à l'exception de l'Autriche et de l'Italie, ne consentirait à se charger de cette besogne. En outre, l'Italie ne permettrait certainement pas à l'Autriche d'envoyer des troupes dans le sud de l'Albanie. L'intervention italienne reste donc la seule possible. Elle est, il est vrai, préparée, et un corps de débarquement est prêt à s'embarquer à Brindisi. Mais l'expédition présente en elle-même des risques sérieux. Après les déceptions libyques, aggravées par les révélations des dernières séances de la Chambre à Montecitorio, l'impérialisme populaire est bien tombé dans la péninsule. Une aventure en Albanie y serait accueillie sans enthousiasme. Il fut un temps où M. Golitti, pour galvaniser les populations, eût tenté le coup. Son prestige est trop diminué aujourd'hui pour qu'il ose cela sans nécessité. Enfin, l'initiative de l'Italie en provoquerait d'autres dont les conséquences seraient incalculables.

Suivant toute vraisemblance, les choses vont rester en l'état pendant des semaines. La Grèce évacuera les territoires en question dans le délai fixé, et les Épirotes se gouverneront eux-mêmes, sans être sérieusement inquiétés, jusqu'à ce que les six puissances aient spécifié les garanties indispensables pour les populations protestataires. Ce devra être l'un des premiers soins du prince Guillaume de s'occuper de cette affaire. Dans l'intérêt du nouvel État qu'il est appelé à gouverner et dans le sien même, il lui faudra se comporter avec prudence à l'égard des Épirotes. En les brusquant, il risque de se les aliéner à jamais. Il sera plus sage de négocier avec eux et de leur accorder des fran-

chises équitables. L'État albanais est trop jeune pour qu'on y applique rigoureusement des formules de centralisation. Il ne sera viable — et encore ! — que si l'on sait adapter son gouvernement à des traditions séculaires et aux nécessités locales.



CHAPITRE IV

LA MENACE DE GUERRE PRÉVENTIVE

RUSSIE ET ALLEMAGNE. — LA FIN DE « LA LÉGENDE DE L'AMITIÉ HISTORIQUE RUSSO-ALLEMANDE ».

4 mars 1914,

SOUS le titre « Russie et Allemagne » la *Gazette de Cologne* a publié lundi une correspondance de Pétersbourg qui remplit presque toute la première page de son édition de midi. Cet article, car sous forme de correspondance il s'agit d'un exposé détaillé des relations russo-allemandes, est actuellement l'objet des commentaires de la presse d'outre-Rhin. Les journaux nationalistes, dont la plupart sont entre les mains des grandes sociétés métallurgiques et industrielles intéressées aux armements, renchérissent sur leur confrère de Cologne. Les organes plus indépendants sont plus réservés. Mais, tout en disant ne point partager le pessimisme de la *Gazette de Cologne*, ils déclarent qu'il convient de prendre ses avertissements en sérieuse considération. Ils ont raison. Malgré les affirmations contraires, un article de cette envergure et de ce ton n'est point le fait d'un correspondant trop hardi

Il a été certainement inspiré par l'ambassade d'Allemagne à Pétersbourg et connu de la Wilhelmstrasse. Sans engager de responsabilité, on veut ainsi faire entendre certaine cloche.

Le copieux article de la *Gazette de Cologne* peut se résumer en peu de phrases : Les relations de la Russie avec l'Allemagne ne sont pas ce qu'elles devraient être, ce qu'elles étaient lorsque la volonté du tsar était seule décisive en Russie. La Russie est ingrate envers l'Allemagne ; elle oublie les services que celle-ci lui a rendus, notamment lors de la guerre de Mandchourie. Elle observe actuellement une attitude en apparence pacifique, mais c'est uniquement parce qu'elle se croit pas prête pour la guerre. Si les troupes du général Rennenkampf, commandant en chef à Vilna, n'ont pas envahi et pillé les riches territoires allemands au printemps de 1913, c'est qu'elles ne possédaient point la grosse artillerie nécessaire pour démolir les forts d'arrêt de la Prusse orientale. Mais la Russie arme ; elle fond des canons et augmente ses effectifs. En 1917, sa réorganisation militaire sera terminée et ses parcs d'artillerie seront au complet. Alors l'Allemagne courra un grand danger. Tous ces armements sont dirigés contre elle et l'opinion russe n'empêchera point la guerre, car les Russes qui vont étudier en Allemagne en reviennent gonflés de haine contre le *Deutschtum*. Les sentiments personnels du tsar sont peut-être bienveillants, mais ceux de ses ministres sont malveillants. M. Sazonof se comporte en élève de M. Delcassé et en courtisan de M. Poincaré. « Cette conduite de la politique officielle russe doit détruire une bonne fois la légende de l'amitié historique russo-allemande. »

Telle est la conclusion de cet interminable mémoire. L'auteur n'en dit pas davantage. Mais il désire évidemment

que le lecteur aille plus loin que lui et s'écrie : « Les intérêts vitaux de l'Allemagne lui commandent de ne pas attendre 1917 pour sommer le tsar de se prononcer pour ou contre elle ». « L'alliance avec la France est et reste l'obstacle qui empêche la politique officielle de la Russie d'avoir avec l'Allemagne des relations bonnes sans réserve (*rückhaltlos gute Beziehungen*). » Ainsi s'exprime l'auteur. Il suggère donc qu'il faut renverser l'alliance franco-russe. Sous une forme correcte, tout son factum a l'allure comminatoire. Pourquoi le publie-t-on maintenant ? Sans hésitation possible, il faut en chercher la raison dans les récents événements de Pétersbourg. La coterie allemande de Pétersbourg a travaillé de toute son influence à la chute de M. Kokovtzof, homme éminemment pacifique, mais passant à Berlin pour trop fidèle à l'alliance française. M. Kokovtzof tombé, elle a cru que la politique allemande bénéficierait du changement. Elle cacha si peu ses espérances et sa joie qu'elle annonça de tous côtés la prochaine retraite de M. Sazonof : une ère nouvelle allait s'ouvrir. Mais ce fut la journée des dupes. Pour des raisons intérieures, l'empereur Nicolas crut devoir se priver des services de son premier ministre. Seulement il n'entendait rien changer à sa politique extérieure, ni ralentir d'une minute la réorganisation de ses forces de terre et de mer. Le remaniement ministériel devait avoir pour unique objet la meilleure utilisation des ressources nationales dans un intérêt national.

Il faudrait rappeler et analyser toute l'histoire des relations russo-allemandes des trente dernières années pour faire bien comprendre l'étendue de la déception de la coterie allemande de Pétersbourg et des cercles voisins. Ces personnages sont, à Pétersbourg, les plus entêtés défenseurs de l'autocratie illimitée. Ils se doutent bien que le peuple russe ne peut pas admettre indéfiniment la subor-

dination de la politique russe aux combinaisons berlinoises. Alors, ils cherchent à opposer le tsar à son peuple. Ils préconisent le retour à l'absolutisme pur et simple, comme le seul moyen de maintenir la dynastie. Ils poussent à l'oppression des Polonais et des allogènes afin que les *Mussdeutsche*, les Allemands par contrainte, trouvent par comparaison leur condition encore préférable à celle de leurs conationaux soumis à la Russie. Enfin ils représentent la France comme le foyer des institutions et des mœurs les plus subversives. A de certains moments, par exemple lorsque nos hommes politiques offrent en spectacle à l'Europe leur ignorance ou leurs défaillances, ces insinuations trouvent de l'écho. Heureusement le tsar et ses ministres ne s'en émeuvent point. Ils connaissent les raisons profondes des choses. Ils savent que l'Allemagne a favorisé la campagne de Mandchourie afin d'avoir les mains libres en Europe pour établir son hégémonie. Ils devinent qu'on les engage à se tourner de plus en plus vers l'Extrême-Orient afin que d'autres manœuvrent plus facilement en Orient. Ils ont éprouvé la fidélité de la France et ils se souviennent qu'elle chasse, quand il le faut, les ministres enclins aux défaillances. Les articles comme celui de la *Gazette de Cologne* ne changeront pas la politique russe.

L'AMBASSADE DE FRANCE A TOKIO

5 mars 1914.

On vient de distribuer au Sénat le rapport de M. Paul Doumer sur le projet de loi relatif à la construction de l'ambassade de France à Tokio. On sait que ce projet de loi

a déjà été voté par la Chambre des députés, nous avons dit avec quelle légèreté (28 décembre 1913). Nos critiques ont paru émouvoir quelques sénateurs, et M. Doumer a pris la peine de prendre des renseignements complémentaires. Mais, comme il arrive fréquemment en pareil cas, il s'est simplement approprié les conclusions des bureaux dits compétents. Heureusement les pièces qu'il produit à l'appui de la proposition contiennent assez de précisions pour que tout membre du Parlement soucieux de l'emploi des deniers de l'État et de la dignité de notre représentation nationale réclame l'ajournement du projet de loi.

Le projet autorise une dépense de 4.225.000 francs « pour l'exécution des travaux relatifs à la construction de l'ambassade de France à Tokio ». Si élevée que soit cette somme, elle ne comprend ni le prix du terrain déjà payé, ni les dépenses d'ornementation, ni les frais d'ameublement. Nous sommes avertis également que les montants du devis seront dépassés. Nous lisons en effet dans la note remise au rapporteur par le ministère des affaires étrangères : « Il serait puéril d'affirmer, quand il s'agit d'un travail devant s'édifier à 20.000 kilomètres de la France, qu'aucun dépassement de crédits ne pourra exister dans la construction de l'ambassade de France à Tokio, trop de choses indépendantes de la volonté de l'architecte et qu'il est actuellement impossible de prévoir pouvant se produire tant en France qu'au Japon. » De son côté, l'architecte nous laisse peu d'illusions. On lit dans son rapport : « Si l'architecte en chef revendique hautement toutes celles découlant naturellement des plans établis par lui, et des ordres de service qu'il sera appelé à donner, il décline par contre les responsabilités pouvant provenir de négligence dans la surveillance du chantier, d'ordres mal compris ou mal interprétés, de

non-conformité entre les prescriptions du devis descriptif, en ce qui concerne les matériaux et l'exécution, pour toute cause que ce puisse être, etc. » En outre, nous dit-on, « le magnifique terrain de cinq hectares de superficie », acheté en vertu d'une loi de juillet 1912, n'est pas clos de murs et l'on nous donne à entendre qu'il conviendra plus tard d'élever ce mur. Au prix où est le mètre courant de mur au Japon, cela fera un certain chiffre. Enfin, les constructions une fois terminées, il sera nécessaire d'aménager des voies d'accès et de communication dans cet immense parc en « terrain glaiseux », dans un pays « où il pleut beaucoup ». Chaque année, pendant un laps de temps échappant à toute prévision, on verra paraître au budget des affaires étrangères un crédit de quelques centaines de mille francs destiné « à l'achèvement » de l'ambassade. L'exemple de l'Imprimerie nationale est là pour nous instruire. Si le Sénat commet la folie de voter le projet, le coût total de l'ambassade de Tokio dépassera dix millions.

Il ne s'agit point, comme le bon public le suppose, de construire un hôtel d'ambassade ; on veut élever tout un quartier. « Le terrain, lit-on dans la note du quai d'Orsay, se compose de deux plateaux à peu près d'égale superficie. Sur le plateau supérieur, presque horizontal, sont groupés autour d'une cour d'honneur placée au point culminant du terrain l'hôtel de l'ambassadeur, la chancellerie et le pavillon d'habitation du conseiller d'ambassade. Sur le plateau inférieur, aménagé en parc paysager à la japonaise, sont construits les nombreux pavillons d'habitation des secrétaires d'ambassade, interprètes, élèves interprètes, logements de domestiques japonais, pavillons de service, écuries, remises, garage à autos, etc., le tout traité en style japonais, alors que la partie officielle sise sur le premier plateau est en architecture française. » Magnifique en-

semble, certes, dont l'architecte aura sujet d'être fier. Mais c'est, comme on dit dans les villes chinoises, toute une « concession » ; ce n'est point un hôtel d'ambassade. La France va-t-elle consacrer ce nouveau système pour la construction ou la reconstruction de ses ambassades ? Les frais de premier établissement seront énormes. Quant aux frais d'entretien, ils sont inimaginables. Qui les supportera ? Quels nouveaux crédits faudra-t-il inscrire au budget ? Quel train pourra mener notre représentant dans ce petit Versailles ? Devra-t-il — cela s'est vu ailleurs — fermer les appartements de réception 360 jours par an et vivre dans un coin de son palais le reste du temps ? Qu'y gagnera notre dignité nationale ? Est-on bien sûr aussi que le personnel de l'ambassade, masculin et féminin, soit charmé de vivre en phalanstère ? Tokio n'est pas une ville de sauvages où les membres d'une mission doivent vivre groupés dans un enclos.

Pour convaincre le Parlement, l'architecte et le rapporteur lui disent : « La comparaison avec ce que les différentes puissances ont fait est significative à cet égard : c'est ainsi que le gouvernement des États-Unis se propose de consacrer 8 millions à l'édification de l'ambassade américaine au Japon. » Or, si l'on se reporte à une note annexée au rapport Doumer sur les ambassades des autres puissances au Japon, on constate que l'ambassade d'Angleterre a coûté un million, celle d'Allemagne 2.600.000 francs, celle de Russie environ deux millions. Mais, ajoute la note, « les États-Unis ont un projet grandiose visant l'acquisition de vastes terrains et la construction d'une ambassade, le tout prévu pour huit millions ». Quelle sincérité dans l'exposé des faits ! Les États-Unis veulent faire du grandiose, quelque gratte-ciel sans doute ; il faut que la France fasse aussi grandiose.

On n'en finirait pas de recueillir toutes les perles du rapport Doumer et de ses annexes. L'architecte en chef, on l'a vu, décline toute responsabilité pour dépassements de crédits découlant de lenteurs administratives. Eh bien ! il nous informe lui-même que les travaux seront dirigés sur place par un architecte local américain (touchant 2 1/2 0/0 en sus des 5 0/0 de l'architecte en chef) « nullement au courant des règles de l'administration française et ne parlant que l'anglais », et que « toute la correspondance sera obligatoirement faite en anglais ». « Le chancelier de l'ambassade de Tokio, l'architecte local et son adjoint seront en correspondance constante avec l'architecte en chef qui ira faire en outre des voyages d'inspection à Tokio. » La durée prévue des travaux est de trois ans et les devis sont calculés en conséquence ; si les travaux durent plus longtemps, et qui oserait affirmer que ce ne sera pas le cas, on tombe dans l'inconnu.

Nous ne désirons pas moins vivement que les auteurs et les rapporteurs du projet de loi que l'ambassadeur de France à Tokio soit installé d'une façon digne de son pays. Mais les moyens proposés sont mauvais. Il ne fallait pas prier un architecte d'édifier un quartier mi-européen, mi-japonais dans un parc ; on devait, comme cela se fait en tout pays quand on veut construire un immeuble, fixer une somme pour la dépense et charger un architecte au courant des conditions locales de construire, dans cette limite de crédits, un hôtel d'ambassade approprié au climat . Il n'est pas trop tard pour revenir à cette saine méthode (1).

(1) A la suite de cette protestation, le vote sur le projet fut ajourné *sine die.*

CHUTE DE M. GIOLITTI.

8 mars 1914.

Nos lecteurs savaient assez que la situation du Cabinet Giolitti était mauvaise : mauvaise dans la Chambre élue, il y a quelques mois seulement, sous la direction passionnée du dictateur ; plus mauvaise encore dans le pays qui subissait avec impatience les lourdes conséquences économiques d'une politique mégalomane. Malgré les démentis — les injures aussi — des interprètes intéressés du palais Braschi et de la Consulta, nous avons fait prévoir, à mesure que se déroulaient les événements, l'effondrement de la dictature giolitienne. Aujourd'hui, l'édifice croule ; demain, il sera en ruines.

Le vote des dépenses libyques, qui a terminé une discussion tumultueuse de quatre semaines, ne pouvait être compté pour un succès du Cabinet. Il ne pouvait être question de condamner rétrospectivement l'entreprise tripolitaine, ni de refuser des crédits déjà dépensés ou engagés. Toute la nation italienne reste profondément attachée à sa nouvelle possession, arrosée du sang de tant de ses enfants et qui a bu par centaines de millions les économies amassées pendant toute une génération. Mais la façon dont l'entreprise avait été conçue, lancée et conduite était l'objet des plus fortes critiques. Dans l'ensemble et dans le détail, au point de vue militaire, diplomatique, économique et financier, les griefs de l'opposition étaient de la plus haute gravité. L'opposition, il est vrai, ne semblait guère redoutable, car le président du Conseil avait pris

soin de combattre par tous les moyens la réélection des députés dont il redoutait les attaques. Il espérait, à l'ouverture du Parlement, enlever un vote de surprise avec la complicité de quelques socialistes gagnés à sa cause. Mais, comme d'autres hommes d'État qui ont commis ailleurs la même erreur d'appréciation, il dédaignait trop l'opinion populaire. Habitué à la manier, il se croyait assuré d'en faire ce qu'il lui plairait. Il avait trop de foi dans la puissance de la corruption. Afin de noyer les mécontents dans une multitude d'électeurs à la dévotion de l'administration, il avait conféré le droit de suffrage aux illettrés, à ce que le député radical Pantano appelait, le mois dernier, dans la *Nuova Antologia*, « les phalanges prolétariennes intellectuellement et moralement non préparées à devenir subitement arbitres des suffrages publics ». Ce sont ces phalanges qui viennent de culbuter M. Giolitti.

Pendant la période électorale, un courant violent s'était formé contre la politique du dictateur. Il ne put refouler les majorités gouvernementales étayées par toutes les forces administratives. Mais 80 socialistes et 16 républicains furent élus. Certains étaient secrètement acquis à M. Giolitti. Pourtant il en restait assez d'autres pour parler, et ils parlèrent. Plusieurs compromirent leur cause par des violences excessives. Mais quelques-uns furent aussi modérés qu'éloquents — tels MM. Raimondo et Barzilaï. D'ailleurs il n'est pas prouvé qu'en face des procédés du gouvernement certaines violences de langage n'étaient point utiles. Seuls les socialistes osèrent dire crûment à la tribune des vérités que la veulerie du commun tenait sous le boisseau. L'effet fut énorme. Un jour même, tout le public des tribunes de Montecitorio cria aux ministres : « Allez-vous-en! » De l'avis de tous les journaux indépendants, la position était devenue intenable pour le gouvernement. M. Giolitti

le sentait et désirait se retirer. Seulement, il voulait partir en beauté. Il n'aura point cette consolation.

Le coup de pioche décisif a été donné par les radicaux. Pendant le sixième congrès du parti radical tenu récemment, on avait observé, dans ce groupe influent, une désaffection complète du giolittisme. Les compromissions du dictateur avec les catholiques embrigadés sous le comte Gentiloni avaient choqué. On soupçonnait M. Giolitti de berner la gauche et de s'accorder en dessous avec la droite. Surtout, on avait observé dans les couches profondes des populations l'impopularité du gouvernement, et les radicaux ne se souciaient pas de la partager. En conséquence, le congrès vota un ordre du jour sommant les députés affiliés au parti de retirer leur concours au Cabinet. Cette sommation touchait en premier lieu les deux membres radicaux du ministère, MM. Sacchi et Credaro. On se demanda s'ils allaient donner leur démission et, par suite, provoquer la chute de M. Giolitti. Il n'en fut rien — pour le moment. Les députés radicaux déclarèrent que les décisions du congrès ne les engageaient point. Mardi dernier encore, M. Sacchi déclarait noblement : « Nous sommes restés avec Giolitti au moment des lauriers ; nous ne l'abandonnerons pas au moment des responsabilités. » Cependant, l'abandon est sur le point d'être consommé. La dépêche de Rome que nous avons publiée hier en Dernière Heure le faisait prévoir ; celles que voici ne laissent plus de doutes :

Rome, le 7 mars. — Le groupe parlementaire radical a adopté, cet après-midi, un ordre du jour déclarant que la clôture de la discussion concernant la Libye met fin à une période politique au cours de laquelle la collaboration efficace des représentants radicaux avec le gouvernement a permis d'obtenir des résultats profitables aux idées démocratiques et nationales.

Il est urgent maintenant que les groupes parlementaires marquent, par des délimitations plus nettes, les divergences de leur orientation

politique, afin que le Parlement puisse préparer et réaliser des réformes nettement démocratiques. Le groupe a décidé en conséquence de ne pas contribuer à maintenir, par son assentiment, la situation parlementaire actuelle.

La *Tribuna* dit que cette délibération du groupe radical a été prise par 19 voix contre 14 abstentions. Cependant les membres du groupe qui se sont abstenus se conformeront à la décision de la majorité par esprit de discipline.

Il reste maintenant à savoir, dit la *Tribuna*, ce que penseront les ministres radicaux de cette décision, et quelle répercussion elle pourra avoir sur la situation parlementaire.

En général, ajoute-t-elle, on prévoit que la démission des deux ministres radicaux pourrait avoir pour conséquence la retraite du Cabinet tout entier.

Rome, le 7 mars. — Les ministres radicaux n'ont pas encore démissionné ; le ministère est toujours en fonction, et déjà, dans les couloirs de la Chambre, circulent des listes. Le nom de M. Salandra est toujours mis en avant.

On désigne ensuite comme possibles à la présidence du Conseil MM. Facta, Carcano, Orlando et même M. Luzzatti.

Le nouveau président devra trouver une majorité dans les éléments suivants, qui composent actuellement la Chambre : 280 libéraux, 25 catholiques, 35 démocrates constitutionnels, 70 radicaux, 80 socialistes et 16 républicains.

Milan, le 8 mars. — Le *Corriere della Sera* annonce qu'hier soir, à onze heures, tous les ministres et sous-secrétaires d'État radicaux, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour adopté par le groupe parlementaire radical, ont décidé de donner leur démission.

Le *Corriere d'Italia* se dit en mesure de pouvoir annoncer que, ce matin, dans la réunion du Conseil qui aura lieu à Rome, M. Giolitti, président du Conseil, présentera au roi la démission du Cabinet tout entier.

C'est la fin. Cette fois, M. Giolitti est tombé pour ne plus se relever. On n'attendra pas longtemps avant de voir ses anciens séïdes lui tourner le dos. Il reste à souhaiter que le nouveau Cabinet suive une politique plus conforme aux véritables sentiments du peuple italien et aux intérêts de la paix internationale.

RUSSIE ET ALLEMAGNE.
SUITE DE LA CAMPAGNE ALLEMANDE.

9 mars 1914.

La campagne engagée par l'article paru sous le titre, *Russie et Allemagne* la semaine dernière, dans la *Gazette de Cologne*, continue sans que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* daigne exprimer une opinion quelconque. Le tsar a-t-il, comme on le prétend, écrit à ce sujet à Guillaume II ? L'ambassadeur russe à Berlin a-t-il interrogé M. de Jagow sur l'importance qu'il convenait d'attribuer aux appréciations du grand journal rhénan ? On n'en est pas encore sûr. Mais il n'est pas difficile de répondre aux questions qu'on dit avoir été posées par le gouvernement russe. Le gouvernement allemand, qui se flattait d'avoir pris une avance décisive grâce à ses deux dernières lois militaires, constate que ses voisins ont fait de leur côté un effort correspondant, et il en conçoit une profonde irritation. Sous prétexte qu'il est menacé sur deux frontières à la fois, il réclame le droit d'entretenir des forces supérieures à celles de chacun des deux voisins en question, et il crie à la provocation lorsque ceux-ci prennent des précautions élémentaires afin de se prémunir contre une agression. En Russie, il veut intimider l'empereur Nicolas ; en France, il agite le spectre d'une guerre préventive dans l'espoir que les électeurs effrayés enverront au Palais-Bourbon une majorité de clients de M. Caillaux.

Naturellement, ni M. de Jagow, ni M. de Bethmann-Hollweg, ni leurs interprètes officiels ne peuvent tenir un langage comminatoire. Mais ils ne sont pas fâchés que

cela soit dit par des organes irresponsables. Hier, la *Gazette de la Croix* exprimait cyniquement le regret que l'Allemagne eût négligé en 1905 « l'occasion de provoquer une explication avec la France sous les auspices les plus favorables », c'est-à-dire en face d'une armée désorganisée par le général André et d'une marine sabotée par M. Camille Pelletan.

Aujourd'hui le *Berliner Tageblatt* écrit :

« Les guerres préventives, a dit Bismarck, sont un suicide par peur de la mort. Il y a des cas cependant où un État entouré de voisins trop puissants et armés jusqu'aux dents, sentant que la lumière et l'air vont lui être coupés, décide, par devoir envers soi-même de ne pas laisser le temps de lui porter le coup de grâce au moment qui lui semblera le plus favorable.

Ce n'est pas pour l'Europe civilisée, représentée dans la circonstance par l'Allemagne et par l'Autriche-Hongrie, c'est pour la barbarie incarnée dans l'empire russe, que le temps travaille. Le nombre des habitants de la Russie s'accroît d'une façon énorme ; les naissances dans l'Europe occidentale diminuent sans cesse. L'empire russe grandit économiquement, il construit des chemins de fer, il achève ses forteresses; le courant d'or ininterrompu qui lui vient de France sert encore à le fortifier. D'autre part la monarchie des Habsbourg est en décomposition complète, cela est impossible à nier. Ce sont là des points à considérer et qui sont graves. Cependant, il serait difficile de trouver un monarque ou un homme d'État résolu à travailler énergiquement à provoquer la guerre contre la Russie comme le grand Bismarck le fit pour la guerre contre l'Autriche ; ce que nous pouvons espérer c'est que les gouvernements et les peuples de l'Europe centrale sont maintenant arrivés à la conviction que la somme des concessions possible est épuisée. A chaque nouvel empiètement de la Russie, il faut opposer le veto le plus absolu avec la ferme volonté d'avoir recours, s'il le faut, à la guerre ».

Le *Berliner Tageblatt* formule une réserve, il est vrai, en déclarant qu'il ne s'approprie pas les idées de l'auteur de l'article et qu'il est hostile au système de la guerre préventive. Néanmoins, il publie l'article. C'est un procédé analogue à celui de l'ambassade d'Allemagne à Pétersbourg qui fait publier un article sensationnel par le correspondant de la *Gazette de Cologne* et qui observe ensuite les effets de ce coup de sonde. Ces manifestations seraient dénuées

d'importance si elles restaient isolées. Mais elles déchaînent — et c'est leur objet même — les articles enflammées des organes chauvins dont l'influence sur les masses va croissant. Les voisins de l'Allemagne ne peuvent ignorer deux choses : en premier lieu, depuis plusieurs années les idées agressives ont fait des progrès sensibles dans les couches de la population allemande autrefois les plus pacifiques ; ensuite, les grandes sociétés allemandes intéressées à l'extension des armements ont acquis une influence prépondérante dans plusieurs grands journaux. Quand, en vue du réglement d'une affaire particulière, on allume les brandons de la presse, il y a toujours lieu de craindre que la Wilhelmstrasse ne puisse pas éteindre le feu avant. En tout cas l'incendie laisse toujours une atmosphère âcre ou l'on respire malaisément. L'atmosphère européenne était déjà suffisamment pesante sans qu'on l'épaissit encore.

La Russie agit en ce moment comme la France. Elle ne nourrit pas la moindre pensée agressive. Seulement elle prévoit des circonstances où l'Allemagne, confiante dans une armée de terre et de mer extraordinairement renforcée, tenterait de profiter de la faiblesse relative d'autrui pour imposer ici et là des solutions de son choix. L'empereur Nicolas ne peut oublier la sommation du comte Pourtalès au printemps de 1909. Il se rappelle également la conduite criminelle de l'Autriche-Hongrie à la fin de juin 1913 et les horreurs de la seconde guerre balkanique provoquée sur les conseils très pressants du comte Tarnowski au roi Ferdinand. Le danger pour le repos de l'Europe ne vient ni de Pétersbourg, ni de Paris. Il dépend de l'empereur Guillaume de l'assurer en invitant ses alliés et amis à refréner leurs convoitises et à laisser les États balkaniques régler entre eux pacifiquement leurs affaires.

PROPOSITION OFFICIELLE DE RÈGLEMENT DE LA QUESTION D'IRLANDE.

10 mars 1914.

M. Asquith a formulé hier, à la Chambre des Communes, la proposition relative à l'Irlande, que toute la Grande-Bretagne attendait fébrilement. Tant et de si grands intérêts sont liés à la solution de la question du Home Rule qu'on comprend l'impatience anxieuse de nos voisins d'outre-Manche. Les amis du Royaume-Uni prennent également un très vif intérêt au règlement d'un conflit qui, à en croire les déclarations des *Home-rulers* et des *Orangemen*, pourrait dégénérer en guerre civile. Heureusement, derrière les représentants passionnés des Irlandais des deux camps, il y a les chefs responsables des grands partis. Aucun de ces derniers, au fond de son cœur, n'admet la possibilité d'un recours à la force. Pour chacun d'eux, l'art consiste à préparer une transaction. En présence des passions déchaînées de chaque côté, il leur faut manœuvrer avec une adresse infinie. Procédant par étapes, ils habituent petit à petit leurs troupes à envisager des combinaisons qui seraient certainement rejetées brutalement si elles étaient présentées de prime abord. La proposition soumise hier aux Communes par le premier ministre est une nouvelle étape sur ce chemin coupé de fondrières ; ce n'est pas encore, ce ne pouvait pas être la solution définitive.

Un grand pas avait été fait vers la conciliation lorsque le gouvernement, secrètement autorisé par les nationalistes irlandais, avait consenti à parler de transaction. C'était une

concession déjà, puisque la majorité renonçait ainsi à poursuivre l'application d'une loi qui, pour devenir définitive malgré le vote contraire de la Chambre des Lords, devait seulement passer par la formalité d'une troisième lecture. Les premiers pourparlers, très confidentiels, n'aboutirent pas. Leur échec était prévu. Mais ils eurent l'immense avantage de permettre aux hommes de confiance des partis adverses de discuter en toute sérénité des questions d'une extrême délicatesse. Après cette première rupture, assez discrète d'ailleurs, nationalistes et ulstériens, ministériels et unionistes, reprirent leur campagne de presse et de meetings. On déclara emphatiquement qu'on n'accepterait jamais ceci, jamais cela : plutôt la guerre civile ! Néanmoins, le désir de négocier persistait et, après un intervalle raisonnable, on négocia de nouveau. Cette fois encore, on ne put tomber d'accord ; à cette phase du conflit, une entente n'aurait pu se conclure entre les chefs sans qu'ils fussent désavoués et flétris par leurs partisans. Après de nouveaux discours et de nouveaux exercices des volontaires de Sir Edward Carson, on vient d'entrer dans une troisième phase. M. Asquith a jugé le terrain suffisamment préparé pour qu'une proposition ferme fût énoncée publiquement, officiellement.

Les termes de la transaction proposée méritent d'être examinés attentivement. Toutefois, de toute évidence, ce n'est point le dernier mot du Cabinet ; c'est plutôt un thème à discussion, un cadre extensible. Le point capital, c'est la renonciation formelle du gouvernement à l'application intégrale du *home rule*, à l'unité administrative de l'Irlande. M. Asquith admet le recours au referendum en Irlande et la séparation administrative des comtés orangistes pendant six ans. Le principe du referendum ne peut-il être élargi ? La période de six ans ne

peut-elle être allongée ? Aujourd'hui M. Redmond proclame qu'il adhère à la proposition Asquith seulement à condition qu'elle soit un maximum intangible. Demain, après une discussion approfondie, il se laissera entraîner au delà de ce maximum. Par exemple, on pourra stipuler que la période de six ans sera renouvelable d'un commun accord. Nous saluons avec joie la très honorable tentative de conciliation dont le Cabinet Asquith a pris l'initiative. Nous sommes convaincus qu'avec leur sens pratique et l'aide du temps nos amis britanniques finiront par trouver la combinaison qui rétablira dans le Royaume-Uni la concorde intérieure.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU PALAIS-BOURBON. — DISCOURS DE M. DOUMERGUE. — LES RELATIONS AVEC LE VATICAN.

11 mars 1914.

La discussion générale du budget des affaires étrangères s'est ouverte hier au Palais-Bourbon par un exposé de M. Doumergue. Il est excellent que le ministre des affaires étrangères saisisse cette occasion naturelle de s'expliquer publiquement sur la situation diplomatique générale et l'état des principales questions extérieures à l'ordre du jour européen. Malheureusement, après avoir parlé le premier et pris les devants, le ministre se renferme généralement ensuite dans une trop prudente réserve. Il laisse les questions sans réponse, s'abstient de tout éclaircissement, et l'on peut dire que la Chambre n'est pas beaucoup plus instruite après la discussion qu'auparavant. Toutefois, dans les circonstances présentes, en raison des conditions qui ont présidé à la formation du Cabinet actuel et

qui restent attachées à son existence, l'exposé de M. Doumergue était attendu avec un intérêt particulier. Les règles fondamentales de notre politique extérieure sont si impérieuses et le fait de diriger pendant quelque temps le département du quai d'Orsay constitue un tel enseignement que le discours de M. Doumergue a paru sensiblement le même que celui qu'aurait pu prononcer son prédécesseur.

Sur l'alliance russe et l'entente cordiale, le président du Conseil a donné tout de suite les assurances les plus catégoriques. On ne se serait point douté, en l'écoutant, qu'il avait M. Caillaux pour collaborateur. Il a montré comme il convenait l'intérêt « de pratiquer, dans une intimité chaque jour plus grande, une alliance fondée sur le respect et la sympathie réciproques de deux grandes nations, et une amitié avec un grand pays, dont le rapproche même le souvenir de luttes lointaines ». Il a insisté sur la volonté du gouvernement de la France de poursuivre sa politique de paix, de loyauté et de plein jour, en plein accord avec son alliée et son amie. Ces phrases, banales en une autre bouche, avaient une saveur spéciale dans celle du chef du ministre aux négociations occultes. Quant aux affaires elles-mêmes, M. Doumergue les a passées successivement en revue. Il a tenu, très justement, à rendre justice à la conférence de Londres dont la tâche était si ardue et au rôle éminent qu'y a joué M. Paul Cambon. Nous avons dit souvent ici que les défectuosités ou les lacunes des décisions de cette conférence, jugée d'ordinaire de façon trop primesautière, étaient dues non aux erreurs ou à la négligence de ses membres, mais à des difficultés insurmontables et à des événements indépendants de leur volonté. La création de l'Albanie, par exemple, est le résultat de négociations extrêmement pénibles et le prix du maintien de la paix générale. Les pères de ce nouvel État ne sont certainement pas fiers

de leur œuvre ; mais ils avaient à choisir entre elle et la conflagration générale. Les blâmera-t-on de leur choix ? La nation française se serait-elle jetée à corps perdu dans une guerre pour Scutari ou Durazzo ? Devait-elle se montrer plus slave que la Russie ? Devait-elle passer outre à des engagements antérieurs de ses alliés et au désir manifeste de conciliation de ses amis ? Nul n'oserait le soutenir. Il nous reste seulement, comme l'a dit M. Doumergue, à donner, dans les régions troublées de la nouvelle principauté, « notre appui à toutes les mesures, à toutes les garanties qui seront les plus propres à hâter et à consolider, sans violence, la pacification ». Le prince Guillaume, parent du roi de Roumanie et choisi sous ses auspices, semble animé des mêmes intentions que l'illustre souverain qui a rendu son pays d'adoption si glorieux et si prospère. Souhaitons-lui le même succès.

Sur l'Orient, le président du Conseil ne nous a pas appris grand'chose. Il a fait une rapide allusion aux négociations sur le point d'être terminées avec le gouvernement ottoman, sans rien dire de nouveau. Mais il a affirmé avec énergie l'intention de décourager toutes les velléités de recommencement de troubles en Orient et de faciliter à la Turquie le moyen de se procurer chez nous les ressources dont elle ressent un urgent besoin pour son relèvement économique. Ces deux conditions, loin de s'exclure, sont liées étroitement. Le bénéfice d'une longue paix est absolument nécessaire à la réorganisation méthodique de l'empire ottoman, si éprouvé depuis la révolution de 1908. Djavid Bey, qui vient de recevoir de nouveau le portefeuille des finances, et qui connaît mieux que personne le véritable état de l'empire, en est certainement convaincu et a fait partager sa conviction à ses collègues.

La fin de la séance d'hier a été prise par deux excellents

discours de MM. François Deloncle et Denys Cochin. M. François Deloncle a traité sans feinte ni détour la question du rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican. Avec une clarté parfaite et une logique irrésistible, il a démontré que la rupture avec le Vatican était une lamentable erreur que des intérêts de tout premier ordre commandaient de réparer sans retard. Chaque jour nous le disons ici, et l'on connaît assez nos raisons. Il s'agit non point d'une question religieuse, mais d'une question nationale au premier chef. Il s'agit du salut de ce qui nous reste d'influence dans l'Orient chrétien. Il a fallu toute la bassesse et l'aveuglement du combisme pour faire commettre au gouvernement français une sottise et une grossièreté dont nous sommes seuls à pâtir. Tous les hommes politiques doués de quelque intelligence, sans distinction de religion, reconnaissent que cela doit finir. M. Denys Cochin a pu dire, hier, sans être démenti : « Je n'ai pas peur d'être contredit, si j'affirme que parmi les hommes d'État qui m'entendent ici, il en est bien peu qui ne partagent pas cette opinion. » A coup sûr, le sentiment du pays est conforme à celui des deux orateurs qui ont soutenu hier la cause du bon sens.

LA DÉMISSION DE M. GIOLITTI ET LA CRISE ITALIENNE.

12 mars 1914.

La retraite de M. Giolitti, officielle aujourd'hui, a jeté l'Italie dans la crise que prévoyaient tous les observateurs indépendants. Le travail ininterrompu de décomposition politique et parlementaire, poursuivi pendant plusieurs

législatures par le président du Conseil démissionnaire, a produit ses effets naturels. M. Giolitti s'est évadé du pouvoir parce que le terrain se dérobait sous lui, et dans l'espoir d'échapper à des responsabilités accumulées. Mais personne ne se présente pour recueillir sa succession, personne ne se soucie de se charger d'une liquidation écrasante, personne n'est en état de gouverner avec une Chambre composée en majorité de clients du dictateur élus sous une pression inouïe. Tous les ressorts du parlementarisme, du régime constitutionnel lui-même sont faussés. M. Giolitti a voulu être seul à gouverner et il s'est ingénié à rendre impossible le maintien au pouvoir de n'importe quel successeur. Quand la place devient intenable pour lui, il consent seulement à prendre des intérimaires, destinés à vivre au jour le jour sous sa férule. MM. Sonnino et Luzzatti le savent par expérience. Pendant leurs courts ministères, ils ont été réduits à l'impuissance ; ils avaient bien un programme, un vrai programme ; mais ils n'ont pas été laissés libres de le réaliser. Quand « le lion de Dronero » s'est jugé suffisamment retrempé dans le silence et la solitude, il a, d'un coup de patte, écarté ses suppléants et ressaisi le sceptre.

Cette fois, les intérimaires ne veulent plus faire le jeu du lion mortellement blessé. Ils ne consentent à prendre la direction des affaires que si cette direction doit être effective. Malheureusement le problème est difficile à résoudre. Les « mal élus » de Montecitorio sont en majorité et les élections générales sont si récentes que le roi répugne à s'engager vis-à-vis du futur président du Conseil à dissoudre la Chambre dans le cas où elle rendrait le gouvernement impossible. Suivant toute vraisemblance pourtant, il faudra bien en venir à cette extrémité. Il faudra choisir entre le maintien du giolittisme à tout prix avec M. Giolitti

et le retour au régime constitutionnel avec une Chambre élue dans des conditions décentes. Sans doute la clientèle giolittienne apeurée voudra se défendre et « le lion de Dronero », avant de rentrer définitivement dans la jungle, ébranlera l'Italie de ses rugissements.Peut-être assisterons-nous à une crise encore plus grave que celle-ci. Mais le dénouement est fatal : seules de nouvelles élections permettront à l'Italie de reprendre une vie politique normale.

C'est notre avis et nous ne craignons point de l'exprimer. En appréciant ainsi les événements de première importance qui se passent au delà des Alpes, nous avons conscience de répondre aux sentiments intimes d'un très grand nombre d'Italiens et de ne blesser en quoi que ce soit les susceptibilités légitimes de nos voisins. La désillusion est générale dans la péninsule. On y aperçoit maintenant les ravages du système que nous avons signalés à maintes reprises, et tous les hommes politiques les plus respectables avouent que le giolittisme a créé une atmosphère irrespirable. Qu'on lise les articles parus depuis des semaines dans trois des journaux les plus répandus et les plus estimés d'Italie, le *Corriere della Sera* et le *Secolo* de Milan et la *Gazetta del Popolo* de Turin, et l'on y retrouvera, sous une forme plus précise et plus vive, ce que nous disions ici l'an dernier. Voici, par exemple, ce qu'écrit le *Corriere della Sera* du 11 mars dans un article intitulé « Le poids des erreurs » :

Se sentant diminué par les conséquences mêmes de son œuvre de ministre omnipotent, M. Giolitti s'en va pour éviter de succomber, un jour ou l'autre, sous cette diminution. Il n'avait plus ce qu'on appela un jour, avec une ironie significative, l'unanimité des voix plus une. Il n'avait plus, près de lui, cette énorme majorité fidèle qui se laissait guider, sans discuter, les yeux fermés. Une opposition existait à présent, vigilante, implacable et violente : une de ces oppositions auxquelles son tempérament ne lui permet pas de résister en face, avec une franche énergie. Pour ce qui concerne l'entreprise de Libye, M. Giolitti

s'est plu à illusionner l'opinion publique ; il a cru, dans le rapport au roi qui accompagnait le décret de dissolution de la Chambre, pouvoir encore célébrer les conditions florissantes du budget et réduire le problème urgent des mesures financières à une phrase anodine disant qu'on ferait supporter les nouvelles charges — si le besoin s'en présentait.— aux classes aisées. Puis il s'est trouvé tout à coup aux prises avec des difficultés d'une tout autre importance.

La nation ne veut plus de dictateurs, et, par intervalles, de vicaires de dictateurs. Un ministère qui sentira l'importance du moment et aura le courage de regarder, au delà des intrigues parlementaires, le pays peut affronter avec espoir de victoire les difficultés de la situation que laisse M. Giolitti, réveiller la conscience de la Chambre et rompre le filet qui lui est tendu.

Si l'on veut être mieux édifié sur le régime giolittien, qu'on ouvre le livre publié à Rome à la fin de 1913 par M. Palamenghi-Crispi et intitulé : *Giolitti, Essai de biographie historique avec des documents des archives Crispi*. On y trouvera une abondante moisson, nous ne dirons pas de révélations, mais d'informations dont on n'osait guère parler jusqu'à ces derniers temps. Voici, entre autres, un jugement porté le 28 août 1893 sur M. Giolitti par le prince Clemente Corte di Vigone dans une lettre à Crispi : « Dans notre pays, depuis quelques années, mais spécialement du jour où tu commis l'erreur de faire de Giolitti un ministre, disparaît rapidement toute idée d'italianité et de liberté, et l'on va remplaçant tout par le plus funeste scepticisme, le plus odieux régionalisme. » Est-ce notre devoir d'ignorer ces jugements ? Ils concordaient, assure-t-on, avec celui du feu roi Humbert. M. Giolitti a joué un trop grand rôle dans les affaires de son pays et de l'Europe pour qu'il échappe à l'appréciation de l'Europe. En ce qui concerne son attitude vis-à-vis de la France, on a lu dans les *Débats* d'hier ce qu'en pense le *Times*. On ne saurait trop méditer cette phrase : « Personne n'insinue ou ne suppose que cette assurance — l'assurance du marquis de San Giuliano que la Triple-Alliance a été renouvelée sans changement —

ne soit pas techniquement vraie ; mais des changements, dit-on, peuvent avoir été introduits dans les anciens traités ou dans leurs annexes avant leur renouvellement, et confirmés ensuite dans les accords nouveaux, ce qui permettrait de dire que ceux-ci ont été signés sans changement. Une déclaration franche et complète de l'Italie dissiperait naturellement tous les doutes. *Mais la France a essayé à maintes reprises d'obtenir une déclaration de ce genre du gouvernement Giolitti et elle n'y a pas réussi.* »

LA RÉPONSE RUSSE A LA MENACE DE GUERRE PRÉVENTIVE.

13 mars 1914.

Nous avons aujourd'hui la réponse du berger à la bergère. L'article paru hier dans la *Gazette de Saint-Pétersbourg* est le pendant de la correspondance adressée de Pétersbourg à la *Gazette de Cologne.* Mais ce n'est pas ce qu'on attendait à Berlin. Une fois de plus, conformément à la manière bismarckienne gauchement imitée par des disciples plus zélés que perspicaces, on avait fait la grosse voix dans l'intention d'intimider le voisin de l'Est : le spectre de la guerre préventive sorti de la boîte du Michel allemand devait amener la Russie à composition. Cette exhibition démodée a raté son effet. Par l'intermédiaire d'un journal pétersbourgeois, le ministère de la guerre russe répond en substance : Comme il vous plaira ; si vous croyez devoir nous faire la guerre, nous sommes prêts ; nous voulons la paix, mais nous ne craignons pas la guerre. Et le communiqué énumère soigneusement les raisons de la Russie d'avoir pleine confiance dans son armée

réorganisée. Nous avons donné hier en Dernière Heure une analyse succincte de ce très intéressant document ; en voici quelques extraits plus précis :

Nous pouvons dire avec orgueil que le temps des menaces du dehors est passé. La Russie n'a peur d'aucune provocation. L'opinion publique russe a accueilli avec une paisible tranquillité les rumeurs guerrières qui se sont fait entendre ces jours derniers à l'étranger. Elle avait raison, nous n'avons pas lieu de nous troubler : la Russie est prête.

On sait qu'en cas de guerre notre plan a toujours été d'un caractère défensif ; cependant, on sait déjà que l'idée de la défensive a été abandonnée et que l'armée russe sera une armée d'action. Ce n'est plus un secret que toute une série de forteresses conçues pour servir de base à l'ancien plan de guerre ont été supprimées et qu'elles seront remplacées par des lignes de défense d'une grande importance au point de vue militaire.

Plusieurs forts ont été conservés seulement dans le but d'assurer des points stratégiques et tactiques dans les régions occidentales.

L'armée russe qui, jusqu'ici, a combattu ordinairement en territoire ennemi, abandonnera complètement l'idée de la défensive qui lui a été si obstinément inculquée en ces dernières années.

Il importe que l'opinion russe ait conscience que la patrie est prête à toutes les éventualités, mais uniquement dans l'intérêt de la paix proclamée par le monarque, le généreux initiateur de la conférence de La Haye.

Il est hors de doute que cette nouvelle puissance militaire est désagréable à toute nation qui nourrit des intentions agressives contre la Russie, car personne ne peut plus convoiter une partie quelconque du territoire russe.

Si vis pacem para bellum ! Si tu veux la paix, prépare la guerre.

La Russie, en pleine communion avec son souverain, veut la paix, mais la Russie est prête !

Si la Wilhelmstrasse, comme on l'a dit, a cru préparer, par l'article de la *Gazette de Cologne*, le renouvellement du traité de commerce avec la Russie dans des conditions particulièrement favorables, elle ne doit pas se féliciter du résultat de sa combinaison. Pas plus pour la conclusion d'une convention commerciale que pour la direction de sa politique générale le tsar n'est disposé à passer par les fourches bismarckiennes. Petit à petit l'idée germe dans la nation russe que les arrangements russo-allemands, gé-

néraux ou particuliers, ont été pour elle des marchés de dupes. Les prétendus services rendus à Pétersbourg par Berlin étaient en réalité d'excellentes affaires pour l'Allemagne et de détestables pour la Russie. Sur un point seulement, peut-être, l'opinion russe est encore mal éclairée. Trop attachée aux souvenirs de 1863, elle conserve contre les Polonais des préventions injustifiées. Elle ne se rend pas assez compte qu'on indispose la Russie contre les Polonais afin de pouvoir, éventuellement, exploiter le mécontentement de ceux-ci. L'empereur Nicolas, M. Kokovtzof, et M. Stolypine lui-même l'avaient bien senti. Aussi comprend-on difficilement que le Conseil de l'empire ait rejeté les concessions, si légères pourtant, votées par la Douma au sujet de l'administration des provinces polonaises.

Quant à la France, la leçon qu'elle doit tirer de l'incident russo-allemand est contenue dans les sages paroles que M. Stéphen Pichon prononçait avant-hier après une brillante conférence de M. René Moulin sur le Maroc :

Le secret principal de nos amitiés et de nos alliances, sans lesquelles nous serions à la merci des vassalités et des aventures, est dans notre force. Parmi les gouvernements et les peuples, les uns s'unissent à nous parce qu'ils nous savent capables de résister à toutes les tentatives de pression ou d'intimidation ; les autres nous respectent parce qu'ils nous craignent, parce qu'ils connaissent notre force. Les premiers connaissent aussi la sincérité et la loyauté, et la puissance de notre concours.

Nous aurions peut-être échappé aux plus graves de nos difficultés marocaines si nous avions toujours fait, pour les nécessités de notre défense, tous les sacrifices qu'elle commandait. Il ne servait à rien de précipiter les choses et de vouloir devancer le terme de notre installation dans l'empire chérifien, si nous n'étions pas décidés à faire prévaloir coûte que coûte cette politique et à l'imposer en cas de besoin ; et c'est la compromettre et la condamner à des reculs dangereux, à de cruelles et douloureuses vicissitudes,que de ne pas prévoir et s'apprêter à affronter tous les risques auxquels on est exposé. Nous avons pu le constater à Fez, à Tanger, à Agadir, et dans d'autres circonstances.

Eh bien ! préservons-nous, à l'avenir, du retour de pareilles fatalités.

LA POLÉMIQUE GERMANO-RUSSE. — ARTICLES OFFICIEUX.

14 mars 1914.

Après les officieux, les officieux et demi, suivant l'expression de M. Francis Charmes dans la *Revue des Deux Mondes* d'aujourd'hui, viennent de prendre la parole. Ils indiquent nettement l'intention de clore la polémique. Le gouvernement allemand est obligé de constater que l'article de la *Gazette de Cologne* a produit l'effet contraire à celui qu'en attendaient ses inspirateurs. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reconnaît que « rien ne justifiait le cri d'alarme lancé récemment par le correspondant pétersbourgeois d'une feuille allemande ». Elle déclare n'accorder aucune « signification décisive » aux excitations nationalistes qui cherchent « à compromettre la loyauté solidement établie de la politique pacifique officielle ». De son côté, la *Rossia* s'exprime ainsi :

Les plus consciencieux parmi les journaux pessimistes allemands ne se contentent pas de prétendre simplement qu'il y a un soi-disant refroidissement dans les relations russo-allemandes, mais ils essaient de démontrer à leurs lecteurs la cause de ces faits regrettables.

La preuve que leur tâche est plus qu'ingrate, c'est que ces journalistes se voient contraints de partir de cette supposition que l'amitié historique russo-allemande n'a plus d'importance réelle depuis longtemps et qu'elle n'existe exclusivement qu'entre les maisons régnantes russe et prussienne et non entre les deux nations voisines.

Nous ne nous étonnerions pas de trouver ces informations dans la presse allemande radicale, car il est naturel que le radicalisme contemporain ne comprenne pas ce que l'on appelle la politique de dynastie, même lorsque celle-ci répond à ses intérêts nationaux.

Malheureusement, quelques journaux conservateurs ont aussi exprimé cette idée en parlant de la fin de la « légende » de l'amitié russo-allemande.

En face de ces informations, il faut d'abord préciser ce que l'on entend par politique de dynastie et de sympathie réciproque entre nations immédiatement voisines.

Autrefois, lorsque dans les relations internationales il n'y avait pas d'autre facteur, lorsqu'il n'y avait pour ainsi dire pas de presse et que le niveau général de la civilisation était encore très bas, on ne pouvait parler d'une politique autre que la politique dynastique.

Il est complètement exact de dire que, si le rapprochement russo-allemand s'est heureusement fait, les liens d'amitié et de parenté entre les maisons régnantes russe et prussienne y ont toujours contribué.

Mais à cette époque non plus il n'y eut pas que des amitiés dynastiques et il y eut des cas où les deux empires voisins, visant le même but, allèrent la main dans la main pour l'atteindre.

En quoi consiste l'intention agressive de la Russie vis-à-vis de l'Allemagne ?

Avec la meilleure volonté du monde nous ne pouvons répondre, et ce qui nous console c'est que les journaux allemands n'ont pas pu non plus fournir d'explications précises à ce sujet. Si la Russie s'efforce de développer sa puissance militaire, l'Allemagne fait de même sans être attaquée pour cela.

Est-ce que les journaux allemands peuvent citer une seule grande puissance qui aurait déclaré qu'elle a mené sa puissance militaire à ses dernières limites et qu'elle ne ferait plus d'efforts dans ce sens ?

La presse allemande elle-même, du moins sa plus grande partie, repousse avec la dernière énergie la possibilité d'une diminution du programme naval allemand quand ce sont les libéraux anglais qui la demandent.

La presse allemande ne ferait-elle pas mieux, au lieu de présenter des hypothèses quelconques sur les motifs qui inspirent le gouvernement russe quand il travaille à augmenter et à perfectionner sa puissance militaire, de s'efforcer d'aplanir avantageusement les frictions et les malentendus qui peuvent toujours surgir entre deux États voisins, alors même qu'ils sont unis par les liens d'une amitié longuement éprouvée ?

Toute la presse allemande se plaint des excitations de la presse russe contre l'Allemagne.

Sous ce rapport, on peut soutenir que parmi les publicistes allemands il n'y en a pas moins de mal disposés envers la Russie.

Il ne s'ensuit pourtant pas pour cela que les gouvernements russe et allemand aient l'intention de faire un trait sur la « légende » de l'amitié russo-allemande. — (*Havas.*)

C'est cet article, paru à Pétersbourg quelques heures après celui de la *Gazette de la Bourse de Saint-Pétersbourg*, qui a déterminé l'organe de la Wilhelmstrasse à sortir de son silence. Voici le texte de ce communiqué :

D'après une information télégraphique, la *Gazette de la Bourse de Saint-Pétersbourg* publie un article en caractères espacés dans lequel elle s'étend sur l'excellent état des institutions militaires russes qui sont prêtes à l'éventualité d'une guerre offensive, et souligne en même temps les tendances pacifiques de la politique du tsar.

Nous n'éprouvons nul besoin de critiquer ces éloges, sans doute justifiés, de l'armée russe, mais nous ne pouvons pas non plus y voir un motif d'inquiétude.

Il y a lieu, au contraire, d'être convaincu que de pareils débats, fondés sur la supériorité militaire, ne peuvent pas plus troubler les bons rapports entre les gouvernements que ne l'a fait le cri d'alarme, que rien ne justifiait, lancé récemment par le correspondant pétersbourgeois d'une feuille allemande.

Il serait d'ailleurs absurde d'attribuer une signification décisive pour le présent au fait que l'on voit de temps en temps se confirmer, à l'aide d'écrits ou d'imprimés, la vieille expérience d'après laquelle on cherche, par des excitations nationalistes, à compromettre la loyauté solidement établie de la politique pacifique actuelle.

Nous sommes absolument d'accord avec la *Rossia* sur ce point que les gouvernements des deux empires voisins ne peuvent avoir l'intention de renoncer à la « légende » de l'amitié russo-allemande.

Les deux officieux sont donc d'accord pour ne pas biffer la « légende » de l'amitié russo-allemande. Mais il est clair que la légende et ce qui s'ensuit ne résisteraient pas longtemps à des campagnes de presse telles que celle de ces jours derniers. Les journaux allemands s'en aperçoivent aujourd'hui et, comme les relations dynastiques traditionnelles entre les cours de Pétersbourg et de Berlin sont tout à l'avantage de l'Allemagne, ils baissent le ton. La *Gazette de la Croix* avoue « qu'une partie de la presse allemande n'a pas estimé à sa juste valeur le bien précieux pour la paix que constituent les rapports entre les deux dynasties ». La *Germania* pose des points d'interrogation. Les organes pangermanistes s'agitent encore, mais on sent que ce sont leurs derniers gestes — pour cette fois. Si les auteurs de la campagne ont voulu donner un avertissement, ils ont atteint leur but : chacun est averti.

LA CRISE GOUVERNEMENTALE ITALIENNE.

15 mars 1914.

Ouverte depuis une semaine, la crise ministérielle italienne n'est pas résolue. Elle tardera sans doute quelque temps à l'être. Les raisons qui l'ont provoquée s'opposent à la formation d'un nouveau gouvernement viable. Les personnages sur lesquels M. Giolitti croyait pouvoir compter pour remplir l'intérim jusqu'à son propre retour se dérobent un à un. Désigné en première ligne au roi par le président du Conseil démissionnaire, M. Sonnino a refusé l'apparence de pouvoir qu'on lui offrait. Il semblait bien l'homme politique le plus qualifié pour recueillir la succession de M. Giolitti. En effet, il était allé aux élections générales avec un programme presque identique à celui du chef du gouvernement. Depuis la réunion de la nouvelle Chambre, il avait critiqué la politique du dictateur plutôt dans le détail que dans le principe, sans violence et sans malveillance. D'une probité personnelle au-dessus du soupçon, il était propre à rendre un peu de lustre au parlementarisme. De plus la rectitude de son caractère ne lui a jamais permis de rester au pouvoir plus de quelques mois. Ses deux ministères de cent jours sont légendaires sous ce rapport. Il était donc l'intérimaire idéal pour M. Giolitti.

Mais M. Sonnino a facilement deviné le genre de service qu'on attendait de lui et il s'est refusé à le rendre. Il en a expliqué une à une, en les numérotant, les nombreuses raisons dans son journal le *Giornale d'Italia*. Alors le roi s'est tourné vers M. Salandra, ancien lieutenant de M. Sonnino. M. Salandra a demandé à réfléchir ; il consulte ses amis.

Seulement, comme son ancien chef, il jouit de plus d'estime que d'autorité ; il a plus d'admirateurs que d'amis politiques. Les sonniniens ayant été décimés pendant les dernières élections, il ne dispose d'aucun groupe. Comme M. Sonnino, il ne pourrait gouverner que sous la tutelle du dictateur au repos. Ce serait un intérim de second ordre. Il est douteux que M. Salandra se résigne à jouer ce rôle. D'ailleurs, s'il acceptait, il lui faudrait ou bien soutenir la politique giolittienne, et il se heurterait à l'opposition irréductible des socialistes indépendants soutenus par l'opinion publique, ou bien gouverner sans les giolittistes et contre eux, et s'exposer à tomber à bref délai. Si le roi faisait appel à M. Carcano, le second de M. Giolitti, l'extrême gauche rendrait la vie aussi intenable au nouveau ministère qu'à l'ancien.

Fatalement tous les hommes politiques italiens chargés de constituer un Cabinet seront acculés au précipice creusé par le dictateur entre le Parlement et le pays. Depuis 1901, M. Giolitti a exercé le pouvoir presque sans interruption. Durant ce principat de treize années trois élections générales ont eu lieu et il a présidé à toutes trois. Il tient entre ses mains l'immense majorité des élus. « Presque tous les sénateurs lui doivent leur nomination, dit le *Corriere della Sera* ; il en est de même des préfets, des ambassadeurs, des conseillers à la Cour des comptes et au Conseil d'État, des chefs de l'armée, de la marine, de la magistrature et de toutes les administrations ». Et notre grand confrère milanais ajoute que le spectacle d'un pareil pouvoir est inouï dans un régime constitutionnel. Comment, sous un Parlement composé comme celui d'aujourd'hui, un ministère indépendant pourrait-il vivre ? On doit toujours en revenir au dilemme que nous posions il y a trois jours : la continuation du giolittisme avec M. Giolitti, ou

bien un nouveau ministère avec une nouvelle Chambre.

Comme une dissolution immédiate, à quelques mois des élections générales, paraît difficile, la plupart des journaux s'accordent à dire que M. Giolitti doit se débrouiller lui-même au milieu des difficultés inextricables qu'il a créées. Il a laissé, dit le *Corriere della Sera*, les finances compromises, la Chambre en désarroi, le pays en face de problèmes presque insolubles, le parti libéral désarmé devant les forces rouges et noires, la Couronne sans indications ; puisque la Chambre est giolittienne, qu'elle rappelle donc le maître en fuite et goûte les joies du retour du dictateur ! Ce dernier ministère Giolitti serait un ministère d'expiation. Pendant ce temps, les partis indépendants se réorganiseraient et prépareraient dans le pays la lutte contre le régime que le *Corriere della Sera* juge ainsi :

C'est contre cette dégradation que se révoltent les esprits qui aiment la liberté parlementaire, fondement de toutes les libertés publiques véritables, saines et bien équilibrées. C'est de ce sentiment de dégoût que surgit le désir de l'avènement d'un homme nouveau qui puisse, à l'occasion, faire une Chambre nouvelle et rompre le cercle mesquin où la politique italienne se débat depuis tant d'années. Est-ce un vain désir ? Peut-être ; ce qui n'est pas vain, c'est le désir que M. Giolitti ne soit plus là pour diriger les nouveaux comices, pour perpétuer, dans la décomposition des partis et des consciences, un pouvoir personnel qui laisse un si triste héritage.

DECLARATIONS DE SIR EDWARD GREY SUR LA SYRIE ET LA TURQUIE.

19 mars 1914.

Il a été question hier de l'Orient à la Chambre des Communes. Sir Mar Sykes a cru devoir exprimer des inquié-

tudes sur la politique française en Turquie. De même que certains de nos députés formulent parfois à la tribune des critiques injustifiées au sujet de prétendues manœuvres de la diplomatie anglaise contre l'influence française, de même Sir Mark Sykes affecte de voir dans le concours financier que la Turquie trouve en France une atteinte à l'indépendance ottomane et aux intérêts britanniques. Sir Edward Grey a très exactement remis les choses au point.

Deux questions avaient été posées, celle de la Syrie en particulier et celle de l'intégrité de l'empire ottoman en général. En premier lieu, Sir Mark Sykes imputait à la France des visées annexionnistes sur la Syrie et reprochait à Sir Edward Grey de les avoir approuvées en décembre 1912. On se rappelle peut-être la polémique soulevée à cette époque dans la presse des deux côtés de la Manche. Nous y avons pris part. Prévoyant l'usage que nos adversaires en feraient, nous avons aussitôt rectifié une assertion de l'un de nos confrères qui avait attribué à des assurances de Sir Edward Grey à notre ambassadeur à Londres un sens qu'elles n'avaient point. Interrogé par M. Paul Cambon sur l'attitude de certains agents britanniques en Syrie, le chef du Foreign Office avait loyalement déclaré que la Grande-Bretagne n'avait aucune visée sur la Syrie. Comme on lui prêta la déclaration supplémentaire qu'il avait reconnu des droits spéciaux à la France en Syrie, il fit savoir que cette allégation était inexacte.

A la séance d'hier, Sir Edward Grey a précisé cette rectification. De nouveau, et publiquement cette fois, il a donné un démenti catégorique aux assertions attribuant à l'Angleterre des visées sur la Syrie « contraires à son amitié avec la France et plus contraires encore à ses sentiments pour la Turquie ». On ne peut mettre un seul instant en doute la parfaite sincérité de cette affirmation. Sans doute, les

Syriens sont sollicités en sens divers par des agents irresponsables de plusieurs nationalités et ils se plaisent souvent à accueillir ces insinuations dans l'espoir de tirer profit des susceptibilités qu'ils éveillent. Mais le Cabinet de Londres et ses agents restent absolument étrangers, à ces intrigues. Quant aux concessions qu'un pays ami peut obtenir en Syrie et aux critiques qu'elles peuvent provoquer, Sir Edward Grey dit qu'il n'appartient pas à l'Angleterre de les approuver ou de les désapprouver ; ce sont des tractations qui dépendent de chacun des membres de la Triple-Entente sans que les autres puissent en être rendus responsables. C'est ainsi, ajouterons-nous, que l'Angleterre a conclu l'an dernier avec la Turquie une convention sur le Chat-el-Arab sans que la France ait eu à s'en occuper. Sir Mark Sykes aurait pu de lui-même faire cette réflexion et cette comparaison.

En ce qui concerne la Turquie en général, Sir Edward Grey a exposé des vues identiques à celles de la France. Il s'est prononcé, comme nous, en faveur du maintien de l'intégrité de l'empire ottoman et, comme nous aussi, a nié énergiquement que les arrangements financiers en préparation pussent préparer un partage ou une nouvelle guerre. Personne moins que la France ne recherche un partage de la Turquie et personne n'est plus opposé au recommencement des hostilités en Orient. Mais, dès lors que la France s'est assurée des intentions pacifiques de la Sublime Porte, l'intérêt qu'elle prend à l'indépendance de la Turquie l'engage précisément à lui faciliter son développement économique et sa réorganisation administrative. « Nous n'avons aucune raison de douter de la sincérité de la Turquie », a dit Sir Edward Grey. Les doutes que l'on a eus pendant quelque temps sont en effet dissipés. L'accord franco-turc pourra donc être signé, sans que nos amis anglais aient sujet de s'en

alarmer le moins du monde, dès que certains points de détail de quelques clauses auront été définitivement réglés.

LA CRISE DU « HOME RULE ». — RUPTURE DES ORANGISTES AVEC LE GOUVERNEMENT.

20 mars 1914.

La séance d'hier à la Chambre des Communes a porté la crise du Home Rule à un degré de tension extrême. Après un échange d'explications entre le premier ministre, M. Bonar Law, chef des unionistes, et Sir Edward Carson, chef des Ulstériens, ce dernier a déclaré rompues les tentatives de transactions, a quitté la salle des séances et est parti le soir même pour Belfast. Par 345 voix contre 252, la Chambre a rejeté la motion de blâme contre le gouvernement présentée par l'opposition. Parlementairement, la situation se présente ainsi : l'opposition demande que les amendements suggérés par le gouvernement soient incorporés dans le Home Rule Bill et que le tout soit soumis à un referendum général ; le gouvernement maintient ses amendements, c'est-à-dire le recours au referendum irlandais et l'exclusion temporaire des comtés orangistes, mais il refuse le referendum général préalable.

Les propositions Asquith étaient vraiment équitables, puisque, au cas de leur adoption, les électeurs du Royaume-Uni devaient avoir deux fois l'occasion de se prononcer, à l'occasion d'élections générales, avant la date fixée pour l'application intégrale du Home Rule. Ce n'était point une condamnation à mort avec exécution à terme, comme le prétendent les Ulstériens ; c'était une transaction absolu-

ment honorable pour les deux parties, qui réservait les droits des orangistes. Mais, comme il est inévitable en pareille occasion et en pareil milieu, les passions commencent par l'emporter sur la raison. M. Bonar Law et Sir Edward Carson ont regardé surtout vers leurs circonscriptions et ont rejeté violemment les avances du Cabinet. Est-ce à dire qu'ils aient véritablement l'intention de recourir aux armes ? C'est peu probable. Ils semblent plutôt faire en ce moment les grands gestes des négociateurs qui feignent de rompre avant de signer. Ils étalent leurs moyens d'action afin d'intimider l'adversaire. L'autre jour, le rédacteur militaire du *Times* énumérait complaisamment les forces dont se composait « l'armée démocratique » des Ulstériens : 110.000 hommes organisés par comtés et par divisions territoriales, répartis en 61 bataillons d'infanterie et un régiment monté. Ces 110.000 hommes, auxquels viendraient se joindre un grand nombre d'autres si le conflit éclatait, seraient armés de fusils Martini et de fusils de provenance italienne qui sont confiés à des hommes sûrs par groupe de cinq, pour empêcher qu'ils soient saisis en masse. Le service des communications serait assuré par 400 automobiles et 200 motocycles. Le service des signaux serait si bien compris qu'en quatre heures, assure-t-on, un ordre serait envoyé du quartier général aux extrémités de la province. Le *Times* publiait en même temps une carte de la province indiquant la répartition des forces ulstériennes.

On ne peut pas croire que le *Times* publie un article de ce genre afin de renseigner ses lecteurs en vue d'une guerre civile prochaine. Au pis-aller, c'est-à-dire dans le cas où aucune transaction, même provisoire, n'interviendrait, il s'écoulerait un assez long temps avant la date fixée pour l'application du Home Rule Bill. Or, dans l'intervalle, le

gouvernement n'aurait à procéder à aucune mesure d'exécution et, par suite, les Ulstériens n'auraient point à se défendre. Il est certain que de nouvelles négociations s'engageraient, et très probable qu'elles aboutiraient. Les incidents de la séance d'hier montrent même, à travers les violences apparentes, le grand esprit de conciliation dont s'inspire le Cabinet. M. Asquith est allé jusqu'à demander aux chefs de l'opposition s'ils pouvaient répondre de la soumission de l'Ulster dans le cas où un referendum général approuverait le Home Rule Bill. Cela signifie que le gouvernement n'est pas irréductible dans la question du referendum. Seulement il est bien naturel qu'avant de céder sur ce point capital il s'assure positivement du respect des résultats de la grande consultation nationale par les Ulstériens.

Certes la situation est critique dans le Royaume-Uni et il est étrange de voir s'organiser une armée révolutionnaire dont l'entrée en campagne est subordonnée à l'adoption ou au rejet d'une mesure législative. Mais il n'est pas moins caractéristique qu'en présence de ces démonstrations extraordinaires l'ensemble du public britannique reste calme. Naturellement optimiste et confiant dans son esprit pratique, le peuple anglais croit que tout finira par s'arranger. Nous le pensons aussi. La transaction désirée au fond par tout le monde se conclura lorsqu'on sera près de se battre. C'est à ce moment seulement que les chefs pourront tomber d'accord, sans risquer d'être désavoués par leurs troupes, sur des arrangements efficaces.

LE CABINET SALANDRA.

22 mars 1914.

La crise ministérielle est résolue à Rome, sans toutefois que le ministère soit entièrement constitué. Après avoir reçu la mission de former un Cabinet, M. Salandra avait dit à ses amis : « J'ai accepté le mandat ; je constituerai mon Cabinet coûte que coûte ». Et, en effet, hier matin, les nouveaux ministres ont prêté serment entre les mains du roi. Mais M. Salandra n'avait encore ni ministre de la guerre, ni sous-secrétaires d'État. Il s'est hâté d'accomplir la cérémonie de la prestation de serment, de peur que la combinaison péniblement élaborée craquât lors de la répartition des derniers portefeuilles. On ne peut guère le blâmer de cette précipitation anormale, car l'échec de sa combinaison eût mis le pays dans une situation que les journaux transalpins qualifient de terrible.

Aucun des principaux membres de la *gens giolittiana* n'est entré dans le nouveau ministère. Les uns n'ont pas été appelés ; les autres, comme M. Schanzer, ont refusé. Pourtant le Cabinet Salandra sera soutenu — provisoirement — par la majorité giolittiste. On sait pourquoi : M. Giolitti tient essentiellement à ce que ce ministère liquide le déplorable héritage qu'il lui a laissé, et que les fâcheux souvenirs de sa dictature s'effacent dans la pénombre du temps. M. Salandra pourra s'appuyer aussi, quelque temps du moins, sur « la phalange des concordataires », c'est-à-dire sur les 230 députés *gentilonizzati* qui ont pris, ouvertement ou secrètement, des engagements envers le comte Gentiloni, représentant des groupes catholiques. Seulement,

pour conserver le concours de cette milice qui cache son uniforme, il devra renoncer au projet de loi sur l'antériorité du mariage civil et, à plus forte raison, ne pas soulever la question du divorce. Il provoquera ainsi l'opposition de toute l'extrême-gauche, socialistes, républicains et radicaux. Dans les premières semaines, ces groupes d'opposition ne lui rendront sans doute pas la vie trop dure parce qu'ils savent qu'une dissolution est presque impossible maintenant. Mais les socialistes connaissent à présent leur force dans le pays et ils adopteront une attitude franchement agressive dès qu'ils le jugeront utile.

Si, comme on le suppose, le Cabinet Salandra ne tombe pas immédiatement sous les coups d'une coalition, il pourrait toutefois durer plus longtemps que les giolittistes le pensent. Si le nouveau président du Conseil connaît la faiblesse de sa situation parlementaire, il doit sentir la force qu'il emprunte aux circonstances. Il arrive au pouvoir à un moment où le dégoût de tous les gens indépendants est à son comble. En fuyant du gouvernement, M. Giolitti a produit un effet qu'il ne prévoyait pas et que même de bons observateurs n'ont pas aperçu tout de suite : il a permis au pays de se ressaisir ; il a fourni à ses adversaires cachés l'occasion de se découvrir et de dévoiler les misères du régime de corruption méthodique imposé depuis treize ans. Jamais jusque-là, jamais on n'avait osé dire, même sous une forme atténuée, ce qu'ont imprimé tout vif les journaux indépendants. Après quelques jours d'hésitation, nos confrères de la péninsule ont corroboré, on a vu avec quelle virulence, ce que nous disions ici dès le jour de la retraite de M. Giolitti. Comme nous, ils ont déclaré que le dictateur était devenu impossible. Le pays est sorti de sa torpeur. Par la voix de ses publicistes les plus autorisés, il a déclaré que la sauvegarde des institutions exigeait

que M. Giolitti « ne dirigeât plus les nouveaux comices, ne fût plus là pour perpétuer un pouvoir personnel dans la décomposition des partis et l'asservissement des consciences ».

A l'étranger, la même impression s'est vite propagée. Dans un article intitulé « La carrière d'un dictateur », le *Times* a défini M. Giolitti *a captor of political consciences, an arch-demoralizer*. « Jamais, dit notre grand confrère de Londres, l'Italie n'a eu une pareille administration. À la fois audacieuse et d'esprit étroit, celle-ci a fini dans le discrédit et la déconfiture. » M. Giolitti, ajoute le *Times*, est passé maître en camorrisme parlementaire et il a fait les élections générales avec la maëstria d'un boss de Tammany ; « il laisse les finances de l'Italie compromises, la Chambre démoralisée, les éléments subversifs renforcés. » Sous une forme humoristique, un journal de Turin a dressé le bilan populaire de la crise ; il a publié le billet de faire part de la mort du ministère Giolitti « survenue à Rome après une longue et tenace existence ». M. Salandra se rend compte de tout cela. Si le « lion de Dronero » retiré dans son observatoire piémontais fait mine de reparaître sur la scène de Montecitorio pour en écarter les ministres « intérimaires », le président du Conseil aura un moyen bien simple de le faire rentrer à Cavour : il lui suffira de conseiller au roi de dissoudre la Chambre. La dissolution en temps opportun est le seul remède au mal actuel. Cette idée a fait son chemin. Elle a pénétré même jusqu'à la *Tribuna* ; son principal rédacteur, M. Vincenzo Morello, qui signe Rastignac, en désaccord sur quelques points avec son directeur, écrit à ce dernier pour lui demander si l'on devra assister pendant cinq ans encore « à cette comédie des comédies ». C'est ainsi que l'un des plus ardents avocats du dernier Cabinet Giolitti définit l'aboutissement du giolittisme.

VISITES DE GUILLAUME II A VIENNE, A VENISE ET A MIRAMAR.

27 mars 1914.

Sur le chemin de l'Achilleion où il va passer deux ou trois semaines de repos printanier, l'empereur Guillaume II s'est arrêté à Vienne et à Venise pour s'entretenir avec ses deux alliés. Il doit venir voir aujourd'hui l'archiduc héritier François-Ferdinand au château de Miramar, près de Trieste, et il recevra à Corfou la visite des souverains grecs auxquels il est étroitement apparenté. Enfin, avant de partir, il avait reçu à Berlin le prince et la princesse Ferdinand de Roumanie qui allaient à Pétersbourg présenter leur fils aîné, le prince Charles, à la famille impériale de Russie. Toutes ces entrevues sont naturelles et conformes aux usages. Aucune d'entre elles ne présente de caractère particulier. Mais elles ont été l'occasion d'intéressantes conversations sur les nombreuses et graves questions à l'ordre du jour.

Guillaume II a reconnu depuis longtemps la grande importance de la Roumanie en Europe. Il sait de quel poids serait l'épée du roi Charles ou de ses successeurs dans la balance européenne en cas de conflagration. Il voit en même temps la difficulté de faire marcher ensemble les deux États qui se partagent le peuple roumain établi sur les deux versants des Carpathes. La Roumanie et l'Autriche-Hongrie vivent en bonne intelligence en temps normal ; seulement, dès que survient une crise qui met en jeu les destinées de la race roumaine, elles sont prêtes à s'affronter. Guillaume II prend donc un soin particulier de ménager le gouvernement de Bucarest, et il doit désirer vivement

que les unions projetées entre le prince Charles et une fille de Nicolas II d'une part, entre la princesse Elisabeth de Roumanie et le diadoque de Grèce d'autre part, ne deviennent pour l'Allemagne le sujet d'aucune inquiétude Si l'empereur allemand a voulu voir à Vienne le président du Conseil de Hongrie, c'est évidemment pour attirer son attention, sans éveiller les susceptibilités magyares, sur l'intérêt pour la Triple-Alliance de voir donner des satisfactions aux Roumains de Hongrie, traités jusqu'ici en sujets de seconde ou troisième classe.

A Venise, la conversation a dû être sérieuse. Le renouvellement de la Triplice à la fin de 1912, en pleine crise balkanique, s'est effectué dans des conditions préoccupantes pour d'autres puissances. L'Italie s'est assuré des concours pour la réalisation de ses ambitions méditerranéennes. Sous le ministère qui vient de tomber, elle a déployé un immense effort. Elle a fait d'énormes sacrifices financiers qu'elle ne peut plus dissimuler et dont la charge apparaît de plus en plus lourde au peuple italien. Le Cabinet de Rome tient à pouvoir montrer au pays des résultats compensateurs et il compte sur ses alliés pour l'aider à « réaliser ». La Libye lui semble déjà insuffisante ; on veut davantage, une part d'Asie Mineure. Les journaux qui interprètent d'ordinaire la pensée de la Consulta sont très nets à cet égard. Par exemple, la *Stampá* écrivait le 22 mars :

L'Italie n'a pas besoin que d'autres lui disent ce qu'elle doit faire. Fidèle à ses décisions prises spontanément, elle restituera le Dodécanèse à la Turquie quand il n'y aura plus de soldats turcs en Lybie et quand la Turquie aura accordé les concessions économiques demandées en indemnité du dommage causé par l'occupation prolongée du Dodécanèse. Tant que ces deux conditions ne seront pas réalisées, nous maintiendrons notre occupation malgré toutes les exhortations étrangères. Tout cela est élémentaire, parce qu'il est impossible que l'Italie retombe dans la politique de soumission. L'Italie n'entend pas perdre les fruits de l'entreprise libyque et n'est point disposée à abandonner la place

qu'elle attend en Asie Mineure et encore moins à assister au partage éventuel de la Turquie d'Asie.

On le voit : dans l'opinion de la diplomatie italienne « les fruits de l'entreprise libyque » ne sont plus seulement la Tripolitaine et la Cyrénaïque ; c'est aussi Rhodes, le Dodécanèse et des morceaux d'Anatolie. Tel est le plan opiniâtrement poursuivi depuis deux ans. Le *Corriere della Sera* l'expliquait ainsi hier :

L'Italie est arrivée dernière dans la concurrence économique et civilisatrice des grandes puissances ; mais la place qu'elle occupe dans la Méditerranée, les exigences mêmes de la politique mondiale qui l'obligent à participer à la concurrence afin de ne pas éprouver de dommages du fait d'autrui, ont rendu opportun pour nous, nous devrions dire obligatoire, de demander à Constantinople des concessions de même espèce que celles demandées et obtenues par les autres États... L'Allemagne, pour qui il est suprêmement utile que la Turquie vive et prospère, ne peut pas ne pas considérer avec sympathie la part que l'Italie a l'intention d'assumer dans la concurrence européenne en Asie. L'influence allemande à Constantinople devrait, de ce point de vue, s'exercer cordialement en notre faveur... Notre pays doit tendre, en prenant Adalia pour centre, à étendre son activité non seulement sur la zone de cette partie d'Asie vers laquelle elle se tourne actuellement, mais encore à travers la Pamphilie et la Cilicie... L'Allemagne pourrait nous aider. Elle est en première ligne, sinon exclusivement, la puissance intéressée qui peut démontrer ses bonnes dispositions en notre faveur. Sans cela l'œuvre de l'Italie dans la voie indiquée resterait vaine en grande partie.

On devine assez maintenant sur quels sujets ont roulé les conversations de Venise.

ENCORE LA CRISE DU « HOME RULE ».

28 mars 1914.

Les craintes de collisions armées ont disparu en Irlande, mais la crise gouvernementale, ou plutôt nationale, n'est pas résolue. Avec une grande adresse, le premier ministre a

donné un vigoureux coup de barre qui a remis la barque ministérielle dans le bon courant. Il a démenti catégoriquement tout projet de mesure coercitive en Ulster et fait adresser à l'armée un ordre du jour où les règles fondamentales de la discipline, étrangement méconnues pendant quelques jours au ministère de la guerre, sont rétablies publiquement. Malheureusement, le désordre subsiste dans les esprits. Les incohérences et les défaillances de cette semaine ont si profondément agité le public que le pays en restera longtemps troublé. Que le colonel Seely conserve ou non le portefeuille de la guerre, que Sir John French et le général Ewart persistent ou non dans leur démission, les questions redoutables brusquement soulevées ces jours-ci n'en seront pas moins à résoudre.

Il s'agit toujours de savoir si le *Home Rule Bill*, destiné par le fonctionnement normal du *Parliament Act* à devenir exécutoire d'office dans le courant de 1915, sera appliqué ou non. Il est aujourd'hui certain qu'il ne pourrait être appliqué qu'avec emploi de la force armée. Blessée à fond dans ses traditions et dans ses croyances, la minorité refuse absolument de s'incliner devant la loi votée par une majorité de coalition. Devant le danger d'une guerre civile, M. Asquith et plusieurs de ses collègues sont d'avis d'entrer dans la voie des concessions ; ils proposent une solution transactionnelle très honorable qui réserve l'avenir pour six ans. Et, très probablement, ce n'est pas leur dernier mot. D'ici le printemps de 1915, c'est-à-dire avant la date prévue pour l'application de la loi, il y aurait le temps de s'arranger. Alors comment expliquer le déchaînement soudain de cette semaine ? On doit croire M. Asquith quand il déclare que le gouvernement n'a jamais songé « à des opérations d'un caractère agressif en Ulster ». On a prescrit simplement des mesures de précaution. Mais, vraisembla-

blement, les hommes passionnés des deux partis en présence ont cru avoir intérêt à provoquer soit un conflit armé, soit une crise militaire en vue de ruiner toute combinaison transactionnelle, et ils ont créé la déplorable confusion dont nous venons d'avoir le spectacle. Ce ne serait pas la première fois que les instructions d'un gouvernement auraient été volontairement outrepassées et que les chefs d'une opposition parlementaire auraient été désobéis par leurs troupes.

Dans le désarroi actuel, il semble impossible de ne pas recourir à des élections générales. Presque tout le monde admet qu'après les derniers événements le Cabinet actuel manque de l'autorité nécessaire pour imposer, sous n'importe quelle forme, le ***Home Rule Bill***. Mais de nouvelles élections n'assureront pas la paix intérieure dans le Royaume-Uni si les partis ne consentent point à prendre des engagements solennels préalables les uns vis-à-vis des autres. A quoi servirait, en effet, une nouvelle consultation nationale si le parti battu refusait de se conformer au verdict des électeurs ? A cet égard, l'attitude actuelle des unionistes prête grandement à la critique. On voit soutenir dans leurs journaux les théories les plus subversives sur la discipline militaire. Ils préconisent des doctrines révolutionnaires. Ils nous semblent engagés sur une fausse voie. Leur résistance acharnée au budget de M. Lloyd George en 1909 s'expliquait de certaine manière et leur défaite n'a nui qu'à eux-mêmes. L'encouragement à la désertion du devoir militaire est injustifiable et propre à bouleverser les assises d'un État civilisé. Il est licite de recourir à l'intimidation dans une certaine mesure afin de déterminer l'adversaire à des concessions ; aujourd'hui cette mesure est dépassée. Les concessions déjà obtenues sont très importantes ; en tout cas, elles offrent un bon

terrain de discussion pacifique. Il est inconcevable que des conservateurs anglais refusent au Cabinet le droit de faire garder ses dépôts d'armes et de munitions dans une province du Royaume-Uni et prêchent la désobéissance aux officiers chargés de missions de simple police. Il est inouï qu'ils encouragent des troupes se préparant ouvertement à l'insurrection. Quel exemple pour les révolutionnaires de tous les pays !

M. ASQUITH PREND LE MINISTÈRE DE LA GUERRE.

31 mars 1914.

M. Asquith a donné hier un second coup de barre, aussi énergique que le précédent. Il a pris lui-même la direction du ministère de la guerre après avoir accepté la démission du colonel Seely et celles du maréchal French et du général Ewart. Cette solution semble beaucoup meilleure que le maintien au War Office des trois signataires du fameux papier remis au général Gough. Il était déjà extraordinaire qu'un ministre de la guerre et ses deux principaux collaborateurs eussent signé un pareil papier ; mais, dès lors qu'ils l'avaient fait, que cela s'était su et que le gouvernement avait publié un ordre du jour à l'armée rétablissant les véritables règles de la discipline, leur place n'était plus à la tête de l'armée. Ils avaient perdu le prestige et l'autorité nécessaires. Ils l'avaient senti eux-mêmes et avaient remis immédiatement leur démission. Si celle-ci n'a pas été acceptée tout de suite, c'est sans doute afin de laisser aux passions le temps de se calmer et de prévenir d'autres démissions. Maintenant que le Premier lui-même est de-

venu ministre de la guerre, il y a lieu d'espérer que tous les officiers accepteront silencieusement son arbitrage et ses instructions. L'armée connaît sa droiture et son patriotisme; elle doit lui faire confiance.

Malheureusement, en dehors de l'armée, l'esprit de parti poussé au paroxysme a créé une situation déplorable. Les unionistes accusent le gouvernement, ou certains membres du gouvernement, d'avoir tenté de provoquer en Irlande, par un ensemble de mesures militaires et navales, des actes de rébellion des Ulstériens afin d'avoir l'occasion de mater ceux-ci. Les libéraux ripostent que les unionistes conspirent depuis deux ans pour engager l'armée à faire cause commune avec les Ulstériens de manière à rendre impossible, le moment venu, l'emploi des troupes chargées d'assurer en Irlande le respect de la volonté du Parlement. Ce qui est sûr, c'est que MM. Lloyd George et Winston Churchill ont prononcé des discours enflammés propres à bouleverser les esprits et qu'ils tiennent encore un langage où la modération convenable chez des ministres responsables fait complètement défaut. Ils exploitent avec un empressement et une fougue caractéristiques les imprudences des unionistes et les velléités de démission des officiers. Des deux côtés, on semble oublier qu'au-dessus de ces querelles de partis et de ces préparatifs de campagne électorale, il y a l'Angleterre. M. Asquith n'aura pas trop de toute son autorité sur le Parlement et le pays pour rendre à ses propres partisans et à ses adversaires la conscience des grands intérêts nationaux.

DISCOURS DE SIR EDWARD GREY SUR LA QUESTION D'IRLANDE.

1er avril 1914.

Décidément le gouvernement anglais s'est ressaisi. Après l'habile manœuvre de M. Asquith qui a pris lui-même la direction du ministère de la guerre désemparé à la suite des imprudences du colonel Seely, on a entendu hier un excellent discours de Sir Edward Grey aux Communes. M. Lloyd George a été très opportunément affligé d'une extinction de voix. M. Winston Churchill est resté dans la coulisse, et M. Mac Kenna, ministre de l'intérieur, qui devait, disait-on, tenir le rôle de leader ministériel à la Chambre des Communes jusqu'à la réélection de M. Asquith, s'est effacé devant le chef du Foreign-Office. On ne peut que se réjouir du choix de Sir Edward Grey comme porte-paroles du gouvernement dans ces circonstances critiques. Sir Edward a dit exactement ce qu'il fallait. Il a exposé la situation telle qu'elle était, telle que le public aurait toujours dû la comprendre. Il a déclaré nettement, sans réticences et sans arrière-pensées, ce que voulait et ce que ferait le Cabinet : son programme est parfaitement raisonnable.

Le *Home Rule Bill* deviendra loi dans quelques mois seulement et ne sera applicable que dans le milieu de 1915. D'ici l'été de 1915, il n'y aura donc pas lieu de procéder à des mesures coercitives. D'ici là, d'ailleurs, il y aura des élections générales et le pays aura l'occasion de se prononcer. Jusque là, le gouvernement n'exercera pas de contrainte, mais il assurera le maintien de l'ordre et de l'état de choses existant. Si, dans l'intervalle, les orangistes

prétendent prendre en mains le gouvernement de l'Ulster, on procédera contre eux avec toute l'énergie nécessaire : on ne tolérera aucune rébellion. Ainsi, les troupes du roi ne seront point appelées à détruire prématurément l'organisation orangiste ; mais, si les Ulstériens prennent une initiative contre l'ordre de choses établi, on emploiera contre eux la force, toute la force exigée par les circonstances. Le gouvernement parlementaire ne tolérera aucune rébellion.

Si les unionistes ne comprennent point ce langage et prennent position contre la doctrine exposée par Sir Edward Grey, ils donneront un lamentable exemple d'aberration politique ; ils détruiront dans le Royaume-Uni les bases mêmes du gouvernement parlementaire ; ils livreront le pays aux agitations révolutionnaires. Il est impossible de croire que le parti où M. Balfour et lord Lansdowne tiennent encore une si grande place en arrive à commettre pareille folie. Hier, Sir Edward Grey a rappelé les diverses combinaisons transactionnelles suggérées ces derniers temps et s'est déclaré prêt à rouvrir à ce sujet des négociations avec les chefs de l'opposition. Ceux-ci seraient inexcusables de ne pas accepter cette courtoise invitation.

LES DÉBUTS DU CABINET SALANDRA.

5 avril 1914.

Dès les premiers jours de son ministère, M. Salandra ressent tout le poids du lourd héritage de M. Giolitti. Bien accueilli par les hommes d'ordre, le programme développé jeudi par le nouveau président du Conseil est reçu froidement par la clientèle parlementaire de l'ex-dictateur. Pour-

tant M. Salandra avait pris soin de s'abstenir dans ses déclarations de toute critique à son prédécesseur et à son œuvre. Il avait même évité d'exposer sous leur véritable aspect les principales difficultés de la situation et il avait laissé complètement dans l'ombre l'état de désorganisation où se trouvent la plupart des administrations. C'eût été de bonne guerre cependant, en prenant le pouvoir, de dresser le bilan du gouvernement et de laisser au compte de M. Giolitti le passif accumulé sous le précédent ministère. A la guerre, à la marine, aux finances, à la justice, aux travaux publics, aux postes et télégraphes, tout est à reprendre par la base. Plusieurs grands journaux ne se gênent plus pour le dire ; l'autre jour, la *Gazetta del Popolo* publiait à ce sujet une récapitulation pleine d'enseignements. Néanmoins, M. Salandra, qui, dans le courant de la dernière législature, s'était peu à peu orienté du sonninisme vers le giolittisme, n'a point voulu profiter de ses avantages pour mettre M. Giolitti dans l'embarras. Il a tout atténué dans l'espoir de se concilier la bienveillante neutralité de la clientèle giolittiste.

En dépit de ces ménagements, pourtant, il lui a bien fallu en venir à quelques précisions indispensables, notamment sur l'armée et les finances, et ces chapitres du bilan de la dictature, quoique fortement émondés, étaient déjà instructifs. Il faudra plus de 200 millions de crédits extraordinaires pour la réorganisation élémentaire de l'armée, le budget ordinaire est en déficit, les nouveaux impôts édictés après les élections générales seront insuffisants et le recours à de nouveaux impôts à fort rendement est inévitable. En outre, les charges annuelles s'annoncent de plus en plus considérables, soit à la suite de l'amélioration du traitement des petits employés, soit comme conséquence de la reprise des travaux laissés en suspens pendant la

guerre tripolitaine. Le gouvernement a donc devant lui une tâche immense qui exige une application persévérante et du temps, beaucoup de temps. C'est là que les giolittistes attendent M. Salandra. Ils veulent bien le faire vivre le temps nécessaire pour le vote des mesures impopulaires reconnues obligatoires ; mais ils n'entendent pas que l'intérim dure plus longtemps, ni que dans l'intervalle on touche à leur idole. Les vérités qu'on s'est enfin décidé à dire ces dernières semaines sur le régime de la dictature ont violemment offusqué les amis de M. Giolitti, qui reportent une partie de leur irritation sur le ministère. Ils n'admettent pas qu'on discrédite le culte dont ils vivent.

Cette mauvaise humeur se traduira-t-elle dans les votes ? C'est peu probable. Comme le dit le *Corriere della Sera*, M. Giolitti ne pourrait plus maintenant, même s'il le voulait, reprendre le pouvoir : « Il se trouverait, avec un prestige très diminué, en face des mêmes difficultés qui l'ont poussé à déserter son poste. » Aussi notre grand confrère milanais en arrive-t-il finalement aux conclusions exposées ici dès le début de la crise italienne : le seul remède à l'imbroglio actuel est une dissolution. Le giolittisme, dit-il, ne se maintient à la Chambre que par la conviction que M. Salandra n'aura pas la faculté de dissoudre la Chambre et que M. Giolitti sera pour la quatrième fois chargé de présider aux élections générales. Si cette conviction disparaît, la liberté parlementaire et le régime constitutionnel pourront fonctionner de nouveau normalement. « Si l'on veut rompre ce cercle mesquin et néfaste où se meut la Chambre italienne, il faut purifier les origines du mandat parlementaire en appelant le pays à se prononcer sur les questions et à choisir entre les étiquettes qui couvrent toute sorte de marchandises... » Notre confrère explique ensuite que le simple exposé par M. Salandra de l'inventaire gio-

littien suffirait à édifier le pays, et il ajoute : « S'il est encore prématuré de parler de nouvelles élections, la propagande de démolition de cette Chambre ne sera pas prématurée dès qu'il sera démontré qu'elle veut continuer les gestes et les traditions de la précédente. »

LES TROUBLES D'ÉPIRE. — PREMIÈRES ERREURS DU MBRET GUILLAUME.

7 avril 1914.

Le temps n'a pas amélioré la situation en Épire. Les retards successifs apportés par les grandes puissances à répondre à la note grecque du 22 février ont, au contraire, permis de se développer à tous les éléments de désordre ou d'intransigeance. Avec un esprit de prévision dont il a fait preuve en maintes circonstances, M. Venizélos avait instamment prié les puissances de fixer avant le 31 mars, date stipulée pour l'évacuation de l'Épire albanaise par les troupes grecques, les garanties administratives, religieuses et scolaires, qu'il convenait d'accorder aux Épirotes, afin de prévenir une rébellion armée de leur part contre leur incorporation pure et simple à l'Albanie. Au cours de son voyage en Europe, M. Venizélos avait obtenu les assurances les plus encourageantes à cet égard, et même on lui avait donné sujet d'espérer que l'on reconnaîtrait sa bonne grâce à s'incliner devant les décisions de l'aréopage européen en rectifiant au profit des Épirotes la frontière albanaise. Voici le 31 mars passé, et les puissances n'ont encore pas répondu. D'après les derniers renseignements, on ne prévoit même pas que cette réponse puisse être remise avant deux ou trois semaines.

En attendant, on se bat en Épire ou du moins on s'affronte. Les récits de collisions qui nous parviennent par des voies diverses sont incomplets et contradictoires. On ne sait pas exactement ce qui s'est passé à Koritza, mais il est sûr que des coups de fusils ont été échangés entre la gendarmerie albanaise et les hiérolochytes — les bataillons sacrés formés par les Épirotes — qu'il y a eu des morts et des blessés et que les Épirotes résistent par la force à l'installation des autorités albanaises. Si la transaction désirée par les amis de la paix n'intervient pas promptement, l'exaspération des esprits dans un milieu aussi inflammable deviendra bientôt telle que tous les efforts pour éteindre l'incendie seront condamnés à échouer. Or, les dispositions conciliantes des notables épirotes et de leur chef actuel, M. Zographos, ne sont pas douteuses. Il est très probable qu'il y a peu de semaines les Épirotes se seraient soumis moyennant des garanties d'ordre religieux et scolaire qui n'auraient pas porté la moindre atteinte aux droits de souveraineté de l'État albanais. Le programme autonomiste formulé par M. Zographos était un thème à discussion, et non un ultimatum. Le major Thomson, l'officier de gendarmerie hollandais chargé par la Commission de contrôle de s'aboucher avec M. Zographos, était arrivé à des résultats appréciables qui auraient pu se transformer en accord si les négociations avaient continué et si la réponse des puissances avait contenu les satisfactions attendues. Malheureusement, le major Thomson a été désavoué par le gouvernement du prince Guillaume et l'Europe continue de garder le silence.

Depuis son arrivée à Durazzo, le prince Guillaume ne semble pas avoir été heureusement inspiré. Il a presque donné congé à la Commission internationale de contrôle instituée par le même traité qui créait l'État albanais, et

liée par conséquent à l'existence de ce dernier pour un temps déterminé qu'il n'est pas au pouvoir du prince d'abréger. Si le prince Guillaume avait le sens politique plus aiguisé, il reconnaîtrait que la Commission de contrôle constitue pour lui une garantie et un appui. Loin de la traiter légèrement, il s'en servirait comme de contre-poids à certaines influences locales de nature à devenir très gênantes. S'il cède aux instigations belliqueuses de quelques beys, il fera simplement le jeu des pêcheurs en eau trouble. Il avait le plus grand intérêt à se concilier les Épirotes grâce à d'opportunes concessions, ou tout au moins à poursuivre les négociations avec M. Zographos. Il a cru devoir, au contraire, décréter « la mobilisation générale ». Que peut bien être en Albanie une mobilisation générale ? On se le demande avec inquiétude. De toute évidence, ce ne peut être qu'une levée de bandes armées d'une façon incohérente, dépourvues de toute instruction militaire et de toute notion de la guerre régulière, appelées à vivre sur le pays. C'est une levée en masse de brigands. Si c'est une armée de ce genre que le prince Guillaume veut conduire à la conquête de l'Épire, il provoquera un déchaînement de sauvagerie qui sera pour son peuple un singulier don de joyeux avènement.

Si des massacres albanais venaient à soulever en Europe une telle réprobation qu'une intervention fût jugée nécessaire, il en résulterait à coup sûr les plus fâcheuses complications pour la paix générale et pour le prince Guillaume lui-même. Actuellement, pour des raisons diverses, ni l'Autriche-Hongrie, ni l'Italie ne désirent intervenir ; les autres puissances encore moins. Mais nul ne peut prédire ce qui arriverait si l'Albanie et l'Épire devenaient le théâtre d'une guerre de bandes. Dans l'intérêt des populations dont il a maintenant la garde, dans l'intérêt même de son

trône, le prince Guillaume devrait provisoirement renoncer à l'emploi de forces inorganisées qu'il est hors d'état de nourrir et de payer ; il doit négocier. Quant à l'Europe, c'est un devoir urgent pour elle de répondre sans nouveau retard à la Grèce. Les puissances de la Triple-Entente ont enfin réussi à se mettre d'accord sur des conditions parfaitement acceptables pour la Triple-Alliance. Il reste à celle-ci à se décider. Suivant ce qu'elle fera, on saura si elle poursuit, comme elle le prétend, des desseins pacifiques, ou bien si elle fonde les espoirs de sa politique sur de nouvelles complications.

LA DIPLOMATIE DE M. CAILLAUX

8 avril 1914.

M. Caillaux escompte vraiment trop la crédulité publique. Ne reculant devant aucune audace, il profite de sa comparution devant le juge d'instruction chargé de l'affaire de l'assassinat de Gaston Calmette pour tenter de réhabiliter sa diplomatie : « Le jour où je pourrai parler librement, a-t-il dit hier à M. Boucard, le jour où sera livré à la publicité l'ouvrage que j'ai écrit sur Agadir et qui est appuyé de documents, de rapports, de lettres et de dépêches, je suis certain que tous les citoyens de ce pays rendront pleine justice non seulement à mon patriotisme, mais à ma clairvoyance politique, pour ne pas dire plus. » Le jour où M. Caillaux pouvait et devait parler est passé depuis longtemps.

Quatre semaines de suite, les 1er, 8, 15 et 22 mars 1912, après la ratification de la convention franco-allemande

du 4 novembre 1911, c'est-à-dire à un moment où l'examen des responsabilités gouvernementales engagées au cours de la crise d'Agadir ne présentait plus d'inconvénient, la Chambre des députés a discuté les interpellations sur la politique extérieure du Cabinet Caillaux. Ces interpellations avaient été déposées dès le mois de décembre 1911 ; mais, par convenance diplomatique, elles avaient été disjointes pour qu'elles pussent être discutées librement après ratification de l'accord franco-allemand par les deux Chambres. Dans l'intervalle, au Sénat, le 5 février, M. Jénouvrier avait formulé des accusations précises, accablantes, contre les tractations occultes de M. Caillaux avec l'Allemagne au moment le plus critique des négociations marocaines. Au Sénat encore, M. Pichon et M. Clémenceau avaient condamné dans les termes les plus sévères, avec des arguments irrésistibles, la conduite de l'ancien président du Conseil effondré le 9 janvier, à la Commission du Sénat, sous le coup des révélations de M. de Selves provoquées par M. Clémenceau. Enfin, ici-même, avec des documents authentiques à l'appui, nous avions mis en pleine lumière les conséquences funestes de la diplomatie personnelle de M. Caillaux. On devait donc s'attendre à ce que M. Caillaux saisît avec empressement l'occasion de la discussion des interpellations sur la politique extérieure pour se justifier devant la Chambre et devant le pays.

M. Caillaux se tut. Durant les deux séances mémorables des 15 et 22 mars, il se tut obstinément. Devant la précision des accusations portées contre l'ancien président du Conseil M. Jaurès s'écria : « Je dis que, si M. Caillaux se tait, il faudra qu'il soit disqualifié par le Parlement. » Congestionné, mais muet, M. Caillaux ne répondit pas. Il était alors aussi libre de parler qu'il l'est maintenant, qu'il le sera plus tard. Il n'est lié par aucun secret. Il n'existe plus de secret. Si

M. Caillaux n'a pas répondu en 1912, c'est que sa justification était impossible. M. Jaurès a bien pu oublier la disqualification pathétique prononcée le 15 mars 1912 ; devant le pays, M. Caillaux reste et restera disqualifié.

LE PROJET DE CONVENTION FRANCO-TURQUE SUR LES CONDITIONS DE L'EMPRUNT.

11 avril 1914.

M. Doumergue et Djavid Bey ont paraphé avant-hier le projet de convention par lequel la France et la Turquie règlent les diverses questions se rattachant à l'émission d'un nouvel emprunt turc sur le marché de Paris. Ces questions sont nombreuses, d'ordre politique, économique et juridique. Les unes touchent exclusivement les deux pays contractants, les autres ont des rapports plus ou moins directs avec l'ensemble de la politique européenne. Le tout constitue un document très volumineux dont chaque partie demanderait une étude spéciale. Mais il ne peut être aujourd'hui question de cela, car le texte des accords paraphés ne sera pas communiqué avant que le gouvernement ottoman l'ait approuvé et que les signatures définitives aient été apposées. Djavid Bey part aujourd'hui pour Constantinople après avoir arrêté dans l'après-midi d'hier avec les banques intéressées les dernières dispositions relatives à l'emprunt. Tout permet de prévoir que la sanction impériale sera rapidement donnée. Djavid Bey était muni des plus larges pouvoirs et n'a rien conclu que d'accord avec la Sublime Porte. De plus, le Cabinet ottoman tient beaucoup à ce que tout soit définitif avant la réunion du Parlement

nouvellement élu qui doit être très prochainement convoqué.

La convention actuelle se compose en substance de l'accord paraphé à Paris par M. Pichon l'automne dernier et de l'accord paraphé à Constantinople par M. Bompard le 18 décembre 1913. Le premier visait principalement les concessions de chemins de fer et de ports en Asie-Mineure ; le second, la série de litiges anciens ou récents en discussion entre la Sublime Porte et l'ambassade de France. L'un et l'autre ont été complétés et remaniés. Le premier touchait à des questions qui intéressaient plusieurs autres puissances. Naturellement, il n'avait été paraphé qu'après des conversations suivies avec nos alliés et amis ; mais il se reliait aussi aux arrangements négociés à Berlin par M. Jules Cambon, qui, d'ailleurs, ne sont pas encore parfaits. Les négociations qui viennent d'aboutir à Paris ont donc subi dans une certaine mesure le contre-coup de celles qui étaient engagées ailleurs. D'une manière générale, la France s'est inspirée à la fois du vif désir de favoriser la réorganisation et le développement économique de la Turquie, et de la ferme volonté que les nouvelles ressources mises à la disposition du gouvernement ottoman soient exclusivement employées à des entreprises pacifiques.

La France accorde à la Sublime Porte les facilités nécessaires pour l'émission sur le marché de Paris d'un emprunt divisé en deux tranches. La première de ces tranches sera de 500 millions et émise à la fin de ce mois, le 24 avril ; la seconde sera très probablement de 300 millions et émise seulement à la fin de l'année. Il est expressément stipulé qu'aucune part de la première tranche ne sera consacrée à des dépenses de guerre ; des précautions analogues seront prises pour la seconde tranche quand elle sera mise en souscription. Comme le trésor ottoman a dû se procurer des

avances très considérables afin de faire face aux dépenses urgentes et qu'il doit payer de très importants arriérés, les fonds nets provenant de l'émission du 24 avril seront presque totalement absorbés par la liquidation de l'arriéré. Toutefois, il est prévu qu'une somme de dix millions sera consacrée à l'étude des chemins de fer dont la France obtient la concession.

La France consent également, sous réserve du consentement des autres puissances intéressées: à la prorogation de la surtaxe douanière de 3 0/0 consentie autrefois pour les besoins de la Macédoine et à l'établissement d'une nouvelle surtaxe de 4 0/0 ; à la création de droits d'accise et d'octroi et de certains monopoles ; à l'application aux ressortissants étrangers des droits de patente ou *temettu* ; à l'institution de droits de timbre ; à la suppression des postes étrangères quand le service des postes ottomanes offrira les garanties indispensables et à condition que toutes les postes étrangères disparaissent simultanément. Enfin, les droits de douane *ad valorem* pourront être transformés en droits spécifiques ; mais il est bien entendu que cette transformation devra s'effectuer après une entente préalable.

Voilà pour les concessions de la France. Celles de la Turquie sont de deux sortes. Il y a d'abord celles contenues dans l'accord paraphé le 18 décembre à Constantinople : engagement de donner les firmans d'autorisation nécessaires à une série d'établissements scolaires et hospitaliers français ; garanties aux ressortissants français en matière d'arrestation préventive ; extension aux Tunisiens et aux Marocains du traitement reconnu aux Algériens dans l'empire ottoman ; enfin engagement de soumettre à l'arbitrage une longue série de réclamations contentieuses, limitativement énumérées, en suspens depuis longtemps. C'est en somme

la liquidation de tous les litiges d'ordre administratif et juridique entre les deux pays.

Viennent ensuite les concessions de chemins de fer et de ports, qui constituent la contre-partie des avantages reconnus par la France à la Turquie et des concessions analogues accordées par la Turquie à d'autres puissances. Les ports et les lignes de chemins de fer dont la construction et l'exploitation seront confiées à des Français forment deux groupes, l'un syrien, l'autre arménien. Celui-ci, qui est le plus considérable par la longueur du réseau, comprend, avec les ports d'Inéboli et d'Héraclée, un ensemble de lignes en Arménie dont le détail ne sera communiqué que plus tard, notamment la ligne Samsoun-Sivas, avec de nombreux embranchements, qui doit être construite la première. L'autre réseau est situé en Syrie. Il est beaucoup moins développé, mais présente plus d'intérêt en raison des lignes déjà exploitées et des très importants établissements que nous y possédons. Outre les lignes ou tronçons nouveaux que nous obtenons, nous recevons les garanties utiles pour que la ligne du Hedjaz, la ligne « sainte », ne fasse pas aux nôtres une concurrence incorrecte. Les ports de Jaffa et de Caïffa nous sont également concédés, sans préjudice de celui de Tripoli qui nous est aussi réservé.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que féliciter les deux pays d'avoir réglé à l'amiable tant et de si importantes questions ; les solutions intervenues ne pourront être appréciées dans le détail que lorsque le texte officiel de la convention définitive aura été publié.

ENTREVUE DU MARQUIS DE SAN GIULIANO ET DU COMTE BERCHTOLD A ABBAZIA. — LA RIVALITÉ AUSTRO-ITALIENNE.

14 avril 1914.

Le marquis de San Giuliano sera ce soir l'hôte du comte Berchtold à Abbazia, où il doit rester quatre jours. Les sujets de conversation ne manqueront pas entre les deux ministres des affaires étrangères. Au cours de leurs promenades dans les environs charmants de cette Nice de l'Adriatique, trop souvent visités par la « bora », plus terrible que le mistral, ils auront le loisir d'examiner sous tous leurs aspects les questions qui les préoccupent. Il ne s'agit plus seulement, comme il y a dix ans, entre le comte Goluchowski et M. Tittoni, de réserver l'avenir en s'engageant à ne prendre aucune initiative dans les régions adriatiques sans entente préalable. Aujourd'hui toutes les provinces adriatiques et macédoniennes de la Turquie sont partagées sans que ni l'Italie, ni l'Autriche-Hongrie en aient reçu un lambeau. L'Albanie est érigée en État indépendant. Tous les efforts des Cabinets de Vienne et de Rome pendant les deux guerres balkaniques pour sauvegarder leurs intérêts et leur prestige compromis par une politique louche ont abouti à la création de cet État anarchique. Résultat médiocre, certes, pour l'Italie et l'Autriche-Hongrie, pour les voisins de l'Albanie et pour l'Europe. L'Europe a cédé sur ce point parce qu'à son avis, et avec raison, l'attribution du pays des Skipétars ne valait pas une grande guerre. Mais, puisqu'on l'a obligée à fonder une Albanie indépendante, elle est en droit de faire respecter cette indépendance

par les parrains du nouvel État. Or les parrains, qui s'entendent mieux à l'intrigue qu'à la logique, ne pensent qu'à reprendre à leur profit, morceau par morceau, les attributs de la souveraineté albanaise. Seulement leurs convoitises s'attachent aux mêmes objets, et c'est un premier sujet de désaccord.

La rivalité italo-autrichienne à Scutari, à Durazzo, à Vallona, se manifeste souvent de la façon la plus comique. Les agents du Ballplatz et de la Consulta luttent sur tous les terrains et se jouent tous les tours. Jusqu'ici ceux de la Consulta semblent avoir le dessus. Ils ont amélioré leur situation jusqu'à Scutari, dans la zone nord que les diplomates austro-hongrois considéraient comme une chasse réservée. Le comte Berchtold ne manquera pas de signaler le fait au marquis de San Giuliano. Celui-ci, de son côté, récriminera sans doute contre les mauvais procédés employés à Trieste, à Fiume, à Pola, dans toute l'Illyrie, à l'égard des Italiens ou italianisants. Jamais, en effet, les relations n'ont été aussi tendues que maintenant entre les populations slaves et les populations italiennes des provinces de la monarchie dualiste où cohabitent les deux races. Sur les rives de l'Adriatique comme ailleurs, les Slaves prennent de plus en plus conscience de leur force. Beaucoup plus nombreux que les Italiens, ils tendent irrésistiblement à prendre dans les affaires et l'administration la place occupée traditionnellement par ceux-ci. Les luttes locales ont naturellement un grand retentissement en Italie et causent des refroidissements périodiques entre Rome et Vienne. Le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano réussiront-ils à rétablir l'harmonie sur ce point ? On n'aperçoit guère comment ils y parviendront, car les races en lutte se moquent des instructions des Cabinets et, de toute évidence, le Cabinet de Vienne ne saurait abandonner les

Slaves des provinces adriatiques à l'influence italienne sans provoquer chez eux une désaffection qui tournerait au profit des jeunes royaumes voisins.

La rivalité austro-italienne vient encore de se révéler sur un terrain où l'on ne s'attendait guère à la voir paraître : en Asie-Mineure. On sait que l'Italie réclame plus impérieusement que jamais des concessions dans la région d'Adalia. Elle a fait déclarer la semaine dernière par l'agence Stefani « qu'elle est absolument décidée à ne pas évacuer les îles du Dodécanèse sans avoir préalablement obtenu en Asie Mineure les concessions indiquées ». La conclusion de l'accord franco-turc a encore surexcité cette ambition. La *Stampa* qui, après avoir reçu les confidences de M. Giolitti, continue de recevoir celles de M. de San Giuliano, écrit avec sa politesse et sa bonne foi coutumières : « Il ne doit pas être permis à la Turquie de porter l'*ingratitude* au point de prétendre à la restitution pure et simple du Dodécanèse et de traiter l'Italie de haut en bas parce que l'or français lui bouche les yeux ». A quelque chose malheur est bon, dit encore la *Stampa* : « Nous devrions être aujourd'hui reconnaissants envers la Turquie qui, en nous refusant de très modestes concessions économiques, consolide notre établissement dans la Méditerranée. » Et notre confrère de Turin déclare que le Cabinet de Rome manquerait à son devoir en n'augmentant pas ses réclamations en raison de l'obstination de la Turquie à refuser d'y faire droit : « Plus se prolonge l'occupation, plus doit être étendue la demande de concessions de la part de l'Italie. » C'est à ce moment même que l'Autriche-Hongrie manifeste des velléités dans les régions de l'Asie Mineure visées par la Consulta. Elle vient d'installer un consul à Adalia.

Le geste de l'alliée a vivement choqué les Italiens. « La vérité, dit le *Corriere della Sera*, c'est que, du moment où

l'Italie a montré l'intention de développer ses intérêts dans la zone d'Adalia, l'Autriche-Hongrie s'est découvert inopinément des intérêts dans la même zone et qu'avec un zèle imité du nôtre elle a envoyé un consul à Adalia aussitôt après que nous y avons créé notre consulat ; elle a établi une ligne de navigation aussitôt après que nous avons établi la nôtre ; elle a demandé une modeste concession de chemins de fer ; elle a cherché à nous couper le chemin et, pour couronner le tout, elle se propose d'envoyer une escadre à Adalia. Telle est la vérité des choses, dont sans doute on devra s'occuper durant les entretiens d'Abbazia. »
Non, le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano ne manqueront point de sujets de conversation.

CONFLIT ENTRE LE MEXIQUE ET LES ÉTATS-UNIS.

15 avril 1914.

Le conflit latent depuis des mois entre les États-Unis et le gouvernement mexicain présidé par le général Huerta est sur le point de dégénérer en lutte ouverte. Sous le prétexte que le général Huerta refuse d'accorder une réparation solennelle, anormale, pour l'arrestation provisoire d'un détachement de marins du *Dolphin* à Tampico, le président Wilson vient de donner l'ordre à tous les navires de l'escadre de l'Atlantique actuellement à Hampton Roads de se rendre immédiatement devant Tampico. Il a prescrit également à des transports d'embarquer des troupes d'infanterie de marine pour la même destination. Enfin la flottille de torpilleurs embossée à Pensacola se tient prête à rallier au premier avis les navires de guerre envoyés dans

les eaux de Tampico. Tout ce branle-bas de combat est motivé par la prétendue insulte faite au pavillon des États-Unis. Or il est établi que les marins du *Dolphin* ont été relâchés, que le général mexicain commandant la place a présenté des excuses à l'amiral américain, et que le pavillon américain n'a nullement été insulté. Par contre, il n'est pas prouvé que les marins du *Dolphin*, débarqués pour compléter la provision de pétrole de leur bateau, n'aient pas provoqué de quelque manière la mesure dont ils ont été l'objet. Mais, à Washington, on considère leur arrestation momentanée comme une insulte au drapeau et l'on exige des troupes mexicaines un salut collectif au pavillon américain. Comme le général Huerta ne croit pas devoir déférer à cette sommation, on s'apprête à lui déclarer la guerre, ou du moins à se livrer contre le Mexique à des actes de guerre.

Cette nouvelle manifestation du gouvernement de Washington est tout à fait conforme aux traditions de la Maison Blanche. Depuis le milieu du siècle dernier, les États-Unis n'ont jamais permis au Mexique de se développer, ni même de vivre librement. Après lui avoir pris de vastes provinces, ils se sont efforcés de mettre économiquement la main sur les autres. S'il sont été si fort irrités de la tentative de l'empereur Maximilien, c'est beaucoup moins en raison de l'immixtion de l'Europe et de la violation de la fameuse doctrine de Monroe que de la crainte de l'établissement d'un gouvernement fort au Mexique qui aurait ruiné leurs espérances. Ce sont les États-Unis qui suscitèrent Juarez contre Maximilien ; c'est sur eux que s'appuya Juarez vainqueur ; c'est sous leurs auspices que le président Porfirio Diaz exerça pendant trente-cinq ans une véritable dictature. Pendant l'ère de « Don Porfirio », les grandes entreprises, les grandes concessions, les lignes de chemins de fer et les mines appartinrent à des Américains

ou furent dirigées par eux. Aussi,malgré les graves défauts du régime et les haines qu'il souleva, le dictateur ne fut-il pas sérieusement menacé et put-il présider en paix au merveilleux développement du pays. Les États-Unis ne fomentèrent aucun soulèvement contre lui et, sans l'appui des États-Unis, toute rébellion était condamnée à échouer.

Mais, en 1908, les choses commencèrent à se gâter entre Washington et Mexico. Porfirio Diaz recueillit le président du Nicaragua, Celaya, que les États-Unis avaient fait renverser pour mettre à sa place un homme complaisant qui devait veiller à ce que ne fût jamais construit à travers le Nicaragua un canal pouvant faire concurrence à celui de Panama. Puis, en 1910, lors de la découverte des grands gisements pétrolifères au Mexique, don Porfirio donna les principales concessions à la compagnie anglaise *Pearson* ; d'où fureur de la *Standard Oil.* Un peu plus tard, le dictateur refusa de renouveler le contrat bizarre en vertu de quoi les bateaux de guerre des États-Unis étaient autorisés à se livrer à des exercices de tir dans la baie de la Magdalena, à la pointe de Californie — commencement de main-mise sur un point d'appui précieux pour les flottes américaines chargées de surveiller les abords du canal de Panama. Enfin, vers la même époque, une compagnie anglaise obtint la concession d'une ligne de chemin de fer à travers l'isthme de Téhuantépec ainsi que des ports à chaque extrémité. Aujourd'hui cette ligne est terminée et peut effectuer des transports de l'un à l'autre océan à raison d'un peso et vingt centavos la tonne, opérations de transbordement comprises, tandis que le tarif prévu pour le canal de Panama est de un dollar vingt cents la tonne, soit au moins trois francs quarante de plus. Voilà le grand grief des États-Unis contre le Mexique et le président Huerta ; l'affaire de Tampico n'est qu'un misérable prétexte.

Les États-Unis ont lancé Madero contre Porfirio Diaz ; ils appuient aujourd'hui Carranza et Villa contre Huerta. Comme Huerta ne tombe pas assez vite à leur gré, ils s'ingénient à précipiter sa chute. Quand le président Wilson invoque en faveur des « constitutionnalistes » des arguments juridiques ou humanitaires, on ne peut le prendre au sérieux. Les « généraux » Carranza et Villa sont de simples aventuriers, de mœurs sauvages, qui exécutent ou brûlent leurs prisonniers. Ils possèdent certainement moins de droits que Huerta et se conduisent plus férocement. On les préfère à Washington, simplement parce qu'on espère pouvoir s'en servir. Toujours est-il que ces luttes sont funestes au Mexique et aux grands intérêts qui s'y trouvent engagés. Les États-Unis ont assumé une grande responsabilité devant le monde.

LA QUESTION KURDO-ARMÉNIENNE.

16 avril 1914.

Quand il est question de l'Arménie, on ne parle en général que des Arméniens. On oublie que l'Arménie est aussi le Kurdistan et que la question kurde se juxtapose à la question arménienne. La fatalité de l'histoire a voulu que les États fondés sous le nom de Grande Arménie et de Petite Arménie disparussent sans laisser nulle part un corps de nationalité compact. Dans aucun des vilayets actuels de l'Asie Mineure, les Arméniens n'ont la majorité absolue. Qu'on prenne les statistiques du *Livre Jaune* de 1897 ou celles fournies par les dernières enquêtes, on constate qu'ils ne dépassent pas 40 0/0 dans les provinces où

ils sont le plus nombreux. Par contre les Kurdes atteindraient 46 o/o dans le vilayet de Van et 56 o/o dans celui de Bitlis. On comprend donc que le gouvernement ottoman ait dû se préoccuper de la question kurde en réglant avec les grandes puissances la question arménienne. On s'explique aussi pourquoi des troubles viennent d'éclater dans la région de Bitlis. Induits sans doute en erreur, on ne saurait dire par qui, sur la véritable portée des réformes, très élémentaires pourtant, concertées entre la Turquie et l'Europe, quelques chefs de clans se sont soulevés. On ne sait encore quelles proportions a prises ce mouvement. Les dépêches sont confuses et ne présentent pas de garanties d'authenticité. Mais il semble certain que des troubles sérieux ont éclaté. Si l'on a persuadé aux Kurdes ou si la croyance s'est spontanément accréditée chez eux que les réformes en voie d'application ont pour objet de conférer une situation privilégiée aux Arméniens, le rétablissement de l'ordre serait difficile. Il ne faut pas perdre de vue non plus que l'introduction de toute réforme sérieuse doit se heurter à la résistance des beys et aghas kurdes, seigneurs féodaux vivant traditionnellement de l'exploitation des paysans des deux races.

Les origines des Kurdes et des Arméniens, et les relations des deux peuples entre eux sont mal connues en Europe. Le Kurdistan a été très rarement visité et, si les Arméniens sont répandus à travers le monde entier, on ne rencontre de Kurdes cultivés presque nulle part, sauf à Constantinople, et encore ceux qu'on voit sur les rives du Bosphore n'ont-ils du monde européen qu'une idée superficielle. Heureusement un Français très distingué, qui a passé plusieurs années à Van en qualité de vice-consul et qui a parcouru consciencieusement la région, M. S. Zarzecki, nous fait part aujourd'hui du résultat de ses observations.

Dans un article paru dans le dernier numéro de la *Revue de Paris* — article qui doit être suivi d'un volume plus documenté — M. Zarzecki expose très clairement la question kurdo-arménienne, l'histoire, l'état actuel, les mœurs, les possibilités et les prévisions. Il s'inspire de la plus rigoureuse impartialité. Toutes les personnes s'intéressant aux affaires d'Anatolie voudront prendre connaissance d'un témoignage entièrement digne de créance.

M. Zarzecki ne se montre pas rassuré sur l'avenir. Il craint que le gouvernement turc ne soit pas en mesure de surmonter les obstacles qui s'opposent à l'exécution méthodique d'un programme de réformes dans les vilayets arméno-kurdes. Après avoir rappelé que les erreurs commises à Constantinople après la révolution, lorsque sévissait la manie de turquisation, ont fait perdre aux populations la confiance dans le pouvoir central, il constate que le gouvernement de Constantinople ne dispose pas sur place des éléments nécessaires pour réussir. En conséquence il aboutit à la conclusion suivante :

> L'opinion unanime est que seuls des spécialistes européens responsables, ayant des pouvoirs très étendus sur toutes les branches de l'administration, nommés à ces fonctions directement par les grandes puissances, c'est-à-dire formant *un corps de contrôle*, pourraient mettre en application dans ces contrées un plan de réformes. Au projet de 1895, il y aurait donc lieu d'ajouter qu' « il sera appliqué avec la collaboration et sous le contrôle direct de l'Europe ». Telle est l'opinion de tous ceux, même fonctionnaires turcs, qui connaissent ces pays et qui en désirent le relèvement sous la domination du sultan. Cette solution serait la seule à inspirer confiance à la population ; elle mettrait d'accord tous les habitants de ce pays en leur assurant une protection efficace contre ceux qui les exploitent et ramènerait entre Kurdes et Arméniens la concorde basée sur une égalité de droits et de devoirs qu'assurerait la justice *imposée par la force*.

C'est la solution déjà recommandée ici, proposée par la plupart des grandes puissances, et acceptée par les Arméniens. Le Cabinet de Constantinople n'a pas cru devoir

aller jusque-là. De crainte de créer un précédent dangereux, il n'a pas voulu du contrôle direct de l'Europe ; il a admis seulement le contrôle indirect et mitigé. A l'usage pourtant, il sera probablement amené à reconnaître que le contrôle constitue pour l'Anatolie orientale la meilleure sauvegarde contre les périls extérieurs et les désordres intérieurs. Il vient de faire choix, sur la présentation des puissances, des deux inspecteurs généraux chargés d'aller administrer les vilayets arméno-kurdes. Ces deux hauts fonctionnaires, investis d'attributions un peu vagues, sont chargés d'une lourde mission. Nous souhaitons que leurs actes et leurs conseils soient également profitables à l'empire ottoman.

LA QUESTION DE LA TRANSFORMATION DE L'ENTENTE CORDIALE ET DE LA DOUBLE ALLIANCE EN TRIPLE ALLIANCE.

17 avril 1914.

Le *Times* a publié hier un grand article de M. Ernest Lavisse sur l'Entente cordiale et il publie aujourd'hui les appréciations de M. Stéphen Pichon sur le même sujet. Nous avons reproduit hier les principaux passages de l'article de l'éminent académicien. Aucun sujet n'est plus important et, à la veille de la visite des souverains anglais à Paris, plus actuel.

L'utilité, la nécessité de l'Entente cordiale pour le maintien de l'équilibre européen n'est pas en cause. Elle est unanimement reconnue dans le Royaume-Uni comme en France. Les opinions diffèrent seulement sur le caractère qu'il convient de lui donner. Suivant les uns, l'Entente devrait être transformée en alliance formelle, et la Triple-

Entente en triple-alliance, afin que la France, l'Angleterre et la Russie fûssent mieux en mesure de contrebalancer l'influence de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, unies par des traités solennels. Suivant les autres, il est préférable de consacrer ses efforts à la pratique active de l'Entente cordiale et de la Double Alliance. Pour notre part, notre sentiment reste invariable. Les traités d'alliance n'ont de valeur certaine, ils ne présentent pour les parties contractantes de sécurité véritable que s'ils répondent à des sentiments déjà existants et à des intérêts qui ne sont plus discutés. On n'en est plus aux traités dynastiques signés en dehors du consentement des peuples. Aujourd'hui l'opinion publique, même dans les États monarchiques où l'autorité du souverain est restée la plus forte, joue un tel rôle qu'aucun gouvernement ne saurait engager son pays contre le sentiment, non seulement de la majorité, mais d'une forte minorité de la population. Or il est certain qu'actuellement une grande partie de l'opinion britannique répugne à la conclusion de traités formels d'alliance avec une puissance continentale. Peut-être ces dispositions changeront-elles avec le temps. Pour l'instant, il suffit de constater qu'elles existent. Elles s'inspirent à la fois de préventions traditionnelles et de considérations pratiques. Un exemple caractéristique de cet état d'esprit est l'opposition au percement d'un tunnel sous la Manche ; aucun raisonnement n'a prévalu jusqu'ici contre les résistances conscientes ou inconscientes du public britannique. Il ne servirait de rien d'exercer une pression pour triompher de ces objections, même les moins justifiées ; on réussirait seulement à renforcer la défiance.

A notre sens, les hostilités qu'on réveillerait dans certains milieux si l'on poussait l'Angleterre vers la conclusion d'une alliance auraient plus d'inconvénients que la transforma-

tion de l'Entente cordiale n'offrirait d'avantages. On diviserait l'Angleterre en deux camps au point de vue diplomatique, on ferait de l'alliance l'enjeu des luttes de partis, on risquerait de perdre l'Entente elle-même et de rejeter vers l'Allemagne des groupes jouissant d'une puissante influence. Le langage de certains organes radicaux ne permet de nourrir aucune illusion à ce sujet. « Nous pouvons affirmer à M. Lavisse, dit aujourd'hui le *Daily News*, que la nation anglaise, malgré toute son affection pour la France, ne tolèrerait pas une alliance militaire et navale avec elle, et qu'une simple allusion à une alliance de ce genre avec la Russie provoquerait une tempête qui emporterait le gouvernement qui commettrait cette erreur. » Alors, à quoi bon inquiéter les Anglais en les pressant d'entrer dans une voie où beaucoup d'entre eux sont résolus à ne pas s'engager ? Les résultats obtenus depuis dix ans avec le système actuel sont tels qu'on n'aurait pas osé les espérer il y a vingt ans. Ils sont imparfaits, il est vrai, et souvent le public français, qui juge avec précipitation, ne les a pas estimés à toute leur valeur. Mais ils n'en sont pas moins de première importance. Ne les compromettons pas par des tentatives inconsidérées. Les difficultés qu'éprouve parfois la Triple-Entente à se concerter sur les événements en cours prouvent assez qu'elle tomberait malaisément d'accord sur les termes d'une alliance générale. D'ailleurs, il est inexact de soutenir que les rouages de la Triple-Alliance fonctionnent mieux ; ils grincent dès qu'il s'agit de les mettre en mouvement.

En somme, l'Entente cordiale donne à la France et à l'Angleterre ce que l'une et l'autre lui demandent : la garantie contre une agression, contre une mauvaise querelle. Elle ne lui donne pas ce que ni l'une ni l'autre ne sont disposées à s'accorder : la promesse d'un concours pour une politique agressive. Il suffit de développer, de préciser, de

fortifier les garanties réciproques contre une mauvaise querelle. Inévitablement, en continuant à se placer à leur propre point de vue, en considérant leurs seuls intérêts, les Anglais seront amenés à s'organiser de plus en plus en ce sens. C'est précisément parce que leurs intérêts concordent avec les nôtres que nous avons les plus fortes raisons d'être assurés de leur fidélité.

L'ITALIE ET L'AUTRICHE-HONGRIE APRÈS L'ENTREVUE D'ABBAZIA.

19 avril 1914.

Le marquis de San Giuliano est reparti hier soir d'Abbazia. Il avait eu dans la matinée et l'après-midi de nouveaux entretiens avec le comte Berchtold. En se quittant à cinq heures vingt sur le quai de la gare, les deux ministres se sont, disent les dépêches, crié cordialement : « Au revoir ! » Nous avons publié hier en Dernière Heure le communiqué rédigé par les deux hommes d'État avant leur séparation. Il convient d'y ajouter la dépêche suivante qu'ils ont adressée au chancelier allemand à Corfou :

Dans nos entretiens sur toutes les questions nous intéressant, nous avons constaté de nouveau la parfaite conformité de vues des trois puissances alliées, et c'est avec une véritable joie que nous vous envoyons, à la fin de notre entrevue, l'expression de notre amitié la plus sincère.

Aucun commentaire officieux des journaux italiens ou austro-hongrois n'a encore été publié. Nos confrères attendent sans doute le retour du comte Berchtold et du marquis de San Giuliano pour se prononcer. De Berlin, il nous arrive seulement cette courte appréciation de la

Gazette de l'Allemagne du Nord dans sa revue de la semaine :

Pendant leur rencontre le comte Berchtold et le marquis de San Giuliano ont eu le temps de discuter à fond les questions politiques en suspens. Une communication, parue à la suite de cette rencontre, constate l'entente complète des dirigeants de la politique en Italie et en Autriche. L'heureux résultat de ces conversations d'Abbazia sera accueilli en Allemagne comme chez ses alliés avec une sincère satisfaction.

Quant au communiqué publié hier, il respire l'optimisme de rigueur en pareille circonstance sans fournir la moindre précision, même sous forme d'allusion. Les journaux de Rome et de Vienne en sont réduits à rechercher le sens caché du membre de phrase où les deux ministres annoncent leur volonté « de joindre leurs efforts pour rendre de plus en plus vive la sympathie que trouvent dans l'opinion publique les rapports intimes existant entre les deux gouvernements ». Cette sympathie, en effet, a grand besoin d'être ravivée. Elle ne s'est guère manifestée la semaine dernière que par des récriminations, du côté italien du moins. Tous les journaux de la péninsule ont relevé avec irritation l'allocution en croate par laquelle le maire de Volosca — la commune dont Abbazia fait partie — a salué le ministre des affaires étrangères d'Italie. Ils ont également constaté avec acrimonie qu'au moment de l'arrivée de M. de San Giuliano à Abbazia, un seul drapeau italien flottait sur toute l'étendue de la localité ; on a pensé seulement alors à faire venir de Fiume d'autres drapeaux italiens pour décorer plus décemment la résidence des diplomates de l'État allié. On a signalé avec aigreur l'envahissement ininterrompu des Croates et de la langue croate sur toutes les rives austro-hongroises de l'Adriatique, où la race et la langue italiennes prétendent malgré tout à la prépondérance. Enfin, on a rappelé tous les vieux griefs de l'Italie contre l'Autriche-Hongrie, et l'on a complaisamment énuméré les nouveaux, issus des deux dernières guerres balkaniques.

Évidemment on désirait par là faire impression sur la diplomatie de Vienne et engager le comte Berchtold à se montrer coulant à l'égard du marquis de San Giuliano. Mais les faits n'en restent pas moins les faits ; les sujets de récriminations subsistent et rien ne permet de croire qu'ils soient appelés à disparaître prochainement.

Les rapports de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie sont déterminés par des forces naturelles plus puissantes que toutes les combinaisons diplomatiques. Géographiquement, ethniquement, commercialement, ces deux puissances sont rivales ; elles se heurtent sur tous les terrains dès qu'elles se mettent en mouvement. Elles ne peuvent se concerter que pour l'immobilité. C'est bien ce qu'avait senti l'Allemagne et c'est pourquoi, depuis trois ans, la Consulta et le Palais Braschi avaient détourné contre la France toute la mauvaise humeur de l'opinion publique italienne, sinon toutes ses ambitions. Nous avons démasqué la manœuvre. La presse indépendante de la péninsule reconnaît aujourd'hui que la politique suivie à Rome depuis 1911 ou 1912 a provoqué les justes susceptibilités de la France et de l'Angleterre sans renforcer la situation de l'Italie dans la Triple-Alliance. Il sera curieux de voir dans quel sens s'orientera la diplomatie romaine après l'entrevue d'Abbazia ; il y a là, pour la France et l'Angleterre, comme pour la Russie, un intérêt de premier ordre.

VISITE DES SOUVERAINS BRITANNIQUES A PARIS. — DU CARACTÈRE DE L'ENTENTE CORDIALE.

21 avril 1914.

Le roi George V et la reine Mary sont ce soir les hôtes de la France. Toute la France leur adresse le salut le plus

respectueux et le plus cordial. Elle reconnaît dans le successeur d'Édouard VII le digne continuateur d'une politique féconde en heureux résultats, et dans la reine Mary le modèle accompli des vertus britanniques. Elle est reconnaissante à George V de ce qu'il rend à Paris sa première visite officielle depuis son avènement. Il y aura bientôt quatre ans qu'Édouard VII, terrassé brusquement par une maladie dont personne ne soupçonnait la gravité, fut inopinément enlevé à l'affection de ses sujets. Mais, après le deuil de cour, des événements si graves se sont passés en Europe que le roi George n'a cru devoir faire de visites à aucun chef d'État. Il s'est contenté d'aller l'an dernier, à Berlin, assister au mariage de la fille de son cousin germain Guillaume II avec le duc de Brunswick. Il n'avait alors aucun ministre avec lui. Aujourd'hui, son secrétaire d'État aux affaires étrangères, Sir Edward Grey, l'accompagne à à Paris. Cette attention mérite d'être d'autant plus remarquée que, depuis son arrivée au Foreign Office il y a huit ans, Sir Edward Grey n'est pas venu sur le continent à titre officiel, et même, paraît-il, n'a pas franchi du tout la Manche. Pendant son règne, Édouard VII était généralement accompagné dans ses voyages par le sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office. La présence de Sir Edward Grey aux côtés de George V témoigne suffisamment de l'importance politique du séjour des souverains britanniques à Paris.

Nous avons dit, et la presse anglaise confirme aujourd'hui que l'objet de la visite royale n'est ni de préparer de nouveaux accords politiques entre la France et l'Angleterre, ni de modifier ceux qui existent. La transformation de l'Entente en alliance se heurterait à des résistances sérieuses dans une partie de l'opinion britannique et fournirait à nos rivaux communs des prétextes à de nouveaux armements

sans donner à la Triple-Entente aucune garantie de plus. Aucun texte, si solennel soit-il, n'ajoutera rien à ce fait que l'Angleterre doit pouvoir compter sur la France pour empêcher l'Allemagne d'acquérir en Europe une hégémonie qui, de continentale, deviendrait bientôt maritime, et que la France doit pouvoir compter sur l'Angleterre pour tenir l'Allemagne en échec sur mer. L'union de la flotte britannique et de l'armée française est absolument nécessaire pour assurer l'existence de l'un et l'autre État contre les tentatives d'hégémonie. D'ailleurs, elle est exclusivement défensive. Elle n'a pas pour but une politique agressive ou d'agrandissement. Elle n'a de pointe contre qui que ce soit. L'Entente cordiale est moins une alliance qu'un contrat d'assurance mutuelle. Ce contrat, il est vrai, n'est pas écrit. Mais, en matière diplomatique, on ne peut prévoir toutes les hypothèses, et il serait au moins aussi dangereux qu'utile de préciser les cas où les deux États contractants seraient engagés à se prêter main forte. L'alliance éventuelle contenue implicitement dans l'entente doit jouer spontanément chaque fois que l'une des deux parties est injustement menacée. En pareil cas, on n'aurait pas à consulter de textes pour savoir si l'on est ou non tenu de marcher ; on marcherait parce que, de l'un et l'autre côté de la Manche, l'indépendance nationale serait en jeu. L'exemple d'Agadir est caractéristique.

Seulement, sans se lier par des documents superflus, on peut, on doit combiner d'avance les opérations militaires et navales de défense contre une agression éventuelle. Il importe que nous ne soyons surpris par aucun événement et qu'un adversaire audacieux ne soit pas tenté de profiter d'un moment de négligence. Plus on nous saura prêts, moins on méditera de coups contre nous. Les plus pacifiques parmi les Anglais ne peuvent donc que juger favorablement

les conversations entre spécialistes de leur pays et du nôtre sur la meilleure utilisation éventuelle de nos forces combinées de terre et de mer. Aucun de nos autres voisins ne serait non plus en droit de prendre ombrage d'arrangements de ce genre. Ils en ont conclu d'analogues avec leurs amis. Ils perfectionnent à chaque occasion les rouages d'alliances tournées contre nous. La Triple-Alliance a précédé de loin la Double-Alliance et l'Entente cordiale. Par conséquent la Triple-Entente ne ferait que suivre modestement les puissances de l'autre groupe en se concertant effectivement en vue d'événements dont elle ne souhaite nullement la réalisation, mais contre lesquels il lui faut à tout prix se prémunir. La seconde guerre balkanique n'a pas tout réglé en Orient. Elle a laissé plusieurs puissances, grandes et petites, déçues et avides de saisir de nouvelles occasions. Les germes de conflits sont nombreux et vivaces. Le souci de leurs intérêts vitaux oblige l'Angleterre et la France à veiller, conjointement avec la Russie, leur amie ou alliée, au maintien de l'équilibre oriental.

Nous ne savons si, pendant cette semaine de fêtes et de conversations, les hommes d'État de Londres et de Paris préciseront ou éclairciront beaucoup les questions à l'ordre du jour diplomatique. Il nous suffit que George V et la reine Mary nous apportent la solennelle confirmation de l'Entente cordiale. Leur présence à Paris témoigne, comme dit le *Times* « que cette politique est plus profondément enracinée qu'à aucune époque précédente de l'histoire dans l'esprit des deux nations ». La population parisienne sera joyeuse d'acclamer cet après-midi les souverains aimés d'un pays qui nous est de plus en plus cher.

TOASTS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU ROI GEORGE V A L'ÉLYSÉE.

22 avril 1914.

Les toasts prononcés hier soir au dîner de gala de l'Élysée par le président de la République et le roi d'Angleterre formulent, en style officiel, la meilleure définition de l'Entente cordiale et le plus exact commentaire de la visite des souverains britanniques à Paris. Le charme d'un magnifique après-midi de printemps et l'enthousiasme de la population massée en rangs pressés le long de l'avenue du Bois-de-Boulogne et des Champs-Élysées, avaient été la plus éloquente préface de ces déclarations. L'accueil de Paris avait été digne des hôtes de la France. Au dîner de l'Élysée, tout le monde a remarqué la fermeté du ton et l'accent de profonde sincérité du roi George dans les phrases capitales de son toast.

Après avoir rappelé que l'opinion publique s'était unanimement associée, de chaque côté du détroit, aux manifestations de confiance et de sympathie réciproques dont son voyage à Londres avait été l'occasion l'an dernier, le président de la République a constaté que la France et la Grande-Bretagne, autrefois engagées dans une longue rivalité, « ont appris à s'aimer, à rapprocher leurs pensées et à unir leurs efforts ». Les accords passés il y a dix ans, a-t-il ajouté, « ont tout naturellement donné naissance à une entente plus générale qui est dorénavant une des plus sûres garanties de l'équilibre européen ». C'est peu à peu, en effet, par un développement logique et sous l'influence des circonstances, sans intrigue, sans effort, sans pression, que le

règlement amiable des vieux différends a conduit à l'examen en commun de toutes les grandes questions internationales et à la préparation concertée des solutions propres à maintenir la paix en assurant l'équilibre. Les journaux chauvins allemands commettent une grave erreur, préjudiciable surtout à leur pays, en voyant dans cette marche parallèle, maintenue avec persévérance malgré les difficultés du chemin, le résultat de manœuvres louches. Ils s'exposent ainsi à de pénibles déconvenues, telles que celle du duscours de M. Lloyd George après l'envoi du *Panther* devant Agadir. Si le peuple et le gouvernement allemands consentaient enfin à considérer l'Entente cordiale sous son véritable aspect et à se persuader qu'elle est au-dessus de toutes les intrigues, ils rendraient un grand service à leur pays et au monde. Ils ralentiraient du moins cette course folle aux armements de terre et de mer que la France et l'Angleterre se trouvent obligées de suivre et où elles sont résolues à ne pas se laisser dépasser. Sans faire la moindre allusion à cette situation, qui pourtant est présente à tous les esprits, M. Poincaré a indiqué le programme de l'Entente cordiale en déclarant, à la fin de son toast, qu'il ne doutait pas que, sous les auspices de George V et de son gouvernement, « ces liens d'amitié ne se resserrent tous les jours davantage, au grand profit de la civilisation et de la paix universelle ».

La réponse du roi est d'une netteté parfaite. « Je souscris de tout mon cœur, a-t-il dit, à votre éloquente définition des desseins élevés et nobles que nos deux pays poursuivent en commun. » Cette phrase catégorique ruine d'avance tous les essais de commentateurs malveillants qui s'ingénieraient à découvrir entre certaines phrases des deux toasts un défaut d'harmonie. L'harmonie est complète dans le présent. George V a voulu déclarer ensuite qu'elle devait rester

telle dans l'avenir. La réalisation de ces desseins, a-t-il affirmé, « sera un bienfait pour les deux nations *en même temps qu'elle constituera le legs le plus précieux que nous puissions laisser aux générations à venir* ». Il ressort donc avec éclat des toasts d'hier que l'Entente cordiale est non point une combinaison passagère destinée à disparaître avec la liquidation de litiges anciens, mais un accord permanent sur lequel se règlera normalement la politique extérieure des deux gouvernements. Nous souhaitons que ces paroles aient au dehors le retentissement qu'elles méritent ; elles contribueraient ainsi puissamment à rétablir en Europe l'ordre dans les esprits et dans les faits.

L'INTERVENTION DES ÉTATS-UNIS AU MEXIQUE.

23 avril 1914.

Le gouvernement des États-Unis de l'Amérique du Nord poursuit avec une remarquable absence de scrupules sa politique d'intervention au Mexique. La semaine dernière, il avait pris prétexte de l'arrestation momentanée d'un détachement de marins du *Dolphin* à Tampico pour exiger du gouvernement mexicain une réparation solennelle, quoique le général commandant la place de Tampico eût immédiatement adressé des excuses à l'amiral américain. Avant-hier, sous prétexte qu'un bateau de commerce étranger allait débarquer du matériel de guerre à la Vera-Cruz, l'amiral Fletcher a fait débarquer des troupes dans ce port, saisir la douane et occuper la ville. Les détails transmis par câble sur cet acte de guerre manquent encore de précision, mais un fait est certain : l'amiral Fletcher s'est livré à un

acte de guerre contre le Mexique et il a pris ses dispositions pour continuer ses opérations militaires.

Les pacifistes seront-ils édifiés par cet attentat injustifiable de l'État qui, dans ces dernières années, a pris l'initiative de la conclusion d'une série de traités d'arbitrage ? Dans son ardeur pour la paix, le Cabinet de Washington avait négocié des traités engageant les parties contractantes à ne pas recourir à la force pour trancher leurs différends et à soumettre à l'arbitrage tous les litiges, sans aucune restriction, pouvant s'élever entre elle. Et voilà que les apôtres de la paix intégrale envahissent brusquement un État voisin qui n'avait pas commis la moindre faute à l'égard des États-Unis, mais qui, par contre, aurait pu élever contre ceux-ci les griefs les plus sérieux. Déjà, en 1911, l'Italie avait donné un exemple analogue en déclarant sans motif la guerre à la Turquie. Déjà, lors de l'affaire tripolitaine, le prétexte invoqué était l'arrivée d'un navire chargé de matériel de guerre dans le principal port du pays attaqué. On croit rêver quand on voit le gouvernement d'un pays civilisé prétendre empêcher un État officiellement ami de recevoir dans ses propres ports des cargaisons d'approvisionnements militaires. Il y a là un singulier mélange de cynisme et d'argumentation juridique..

On aurait mieux attendu d'un chef d'État juriste, jouissant d'une réputation de haute probité, comme le président Woodrow Wilson. On dit dans certains milieux que le président Wilson est animé des intentions les plus pures et qu'il emploie toute son influence à refréner les convoitises de ses compatriotes. Pour l'honneur de son nom, nous souhaitons que cela soit exact. Mais, s'il en est ainsi, l'on est obligé de constater l'insuccès de ses efforts et la situation n'en est que plus grave. On ne peut non plus s'empêcher de constater à cette occasion que le message Wilson sur

l'abrogation de la disposition abusive dispensant les bateaux caboteurs des États-Unis de payer les droits de péage du canal de Panama rencontre au Sénat de Washington une résistance acharnée. Il se trouve dans cette haute assemblée un groupe nombreux et puissant qui n'admet pas que le gouvernement des États-Unis soit tenu de se conformer à des obligations internationales, quand celles-ci les gênent.

On ne saurait pourtant trop affirmer que l'immixtion américaine dans les affaires mexicaines est la principale cause de la naissance et de la continuation de l'anarchie dans cette malheureuse république. Si peu sympathique que puisse être le général Huerta, il représente le seul pouvoir organisé. D'autre part, les chefs constitutionnalistes, ses concurrents, protégés et fournis d'armes par les États-Unis, se comportent en bandits violant méthodiquement les lois les plus élémentaires de l'humanité. Le Cabinet de Washington ferme les yeux sur les crimes les plus atroces des « généraux » Villa et Carranza ; mais il ne tolère point qu'un détachement de marins débarqué sans raison sérieuse à Tampico puisse être arrêté quelques heures et il déclare insuffisantes les excuses qu'on s'empresse de lui présenter. Il faut aussi dire que, même dans cet incident spécial du salut, les États-Unis semblent être complètement dans leur tort. L'amiral américain aurait voulu mettre à terre des troupes à Tampico, pour défendre, prétendait-il, les biens des étrangers. Le général mexicain avait décliné cette proposition, car il savait, par l'exemple de ce qui était arrivé à Panama, que les localités où avaient débarqué des troupes américaines seraient intenables pour lui et deviendraient bientôt un centre d'action pour les rebelles. Il était donc naturel que les marins américains débarqués à Tampico, malgré ce refus, fussent soumis à un examen. Lorsqu'on eut constaté qu'ils étaient sans armes, on les remit en liberté

avec des excuses. Ce procédé est-il tellement incorrect qu'il provoque un ultimatum suivi d'actes de guerre ? Nous ne savons si les États-Unis, au point de vue de leur intérêt, agissent en ce moment avec prévoyance. Mais nous croyons être sûrs qu'ils commettent une mauvaise action.

LE PROGRAMME DE LA TRIPLE-ENTENTE : L'ÉQUILIBRE ET LA PAIX.

24 avril 1914.

Les souverains britanniques quittent la France aujourd'hui. Les trois journées qu'ils ont passées à Paris laisseront parmi nous des souvenirs ineffaçables. Favorisées par un temps splendide, symbole des sentiments des deux peuples, elles ont été une suite ininterrompue d'ovations. Le roi George et la reine Mary ont eu l'occasion de se rendre compte de la spontanéité des hommages enthousiastes dont ils ont été l'objet partout où ils se sont trouvés en contact avec le public. Ils savent maintenant, par une expérience personnelle qui s'ajoute à celle des hommes d'État et des publicistes du Royaume-Uni, que l'œuvre conçue et si heureusement conduite sous Édouard VII repose aujourd'hui en France sur les assises les plus solides : la confiance éprouvée et l'affection réfléchie. La multitude d'Anglais présents à Paris pendant ces fêtes ira aussi témoigner de l'autre côté de la Manche que l'amitié entre les deux nations est scellée plus étroitement que jamais. A lui seul ce résultat suffirait à donner au voyage des souverains une importance de premier ordre car, dans un accord comme celui qui réunit l'Angleterre et la France,

l'entente entre les deux peuples, entre les deux opinions, est aussi précieuse que l'entente entre les deux gouvernements. Des deux côtés du détroit, l'opinion publique joue un trop grand rôle pour que les gouvernements puissent faire une politique allant contre le sentiment populaire.

Mais les gouvernements ne sont pas restés non plus inactifs. A l'issue des conversations qui ont eu lieu au quai d'Orsay, ils ont publié une note constatant l'identité de leurs vues. Afin de dissiper toute équivoque, ils ont associé la Russie à cette déclaration. « En constatant, dit le communiqué, les résultats de la politique poursuivie par les deux gouvernements avec le gouvernement impérial russe, Sir Edward Grey et M. Gaston Doumergue sont tombés d'accord sur la nécessité pour les trois puissances de continuer leurs constants efforts en vue du maintien de l'équilibre et de la paix. » L'équilibre et la paix : en dépit de quelques critiques chagrins d'outre-Manche qui parlent toujours de paix sans vouloir qu'on parle d'équilibre, en dépit des partisans de la politique du moindre effort, ces deux termes ont été réunis dans la note officieuse comme ils l'avaient été dans les toasts de l'Élysée. Aux yeux de tout homme politique sérieux, en effet, ils ne peuvent être séparés. Si l'on se flattait de conserver la paix en permettant à des tiers de troubler l'équilibre qui assure aujourd'hui l'indépendance et la sécurité des grandes puissances, on commettrait une erreur mortelle. Pour l'Angleterre comme pour la France ce serait une politique de suicide. L'Orient est toujours trouble et la paix y est instable. Ce ne sera pas de trop des efforts combinés des trois membres de la Triple-Entente pour empêcher d'éclater les conflits qui couvent dans les Balkans et en Asie Mineure.

RÉPONSE DES GRANDES PUISSANCES A LA NOTE DU 22 FÉVRIER.

25 avril 1914.

Après de longs pourparlers, les grandes puissances ont enfin fait remettre hier à la Grèce leur réponse à la note de M. Streit en date du 22 février. Il a fallu deux mois pour tomber d'accord sur un texte dont la publication devait être destinée à prévenir un conflit armé en Épire. Dans l'intervalle l'Épire albanaise s'est soulevée, les « bataillons sacrés » en sont venus aux mains en divers endroits avec la gendarmerie albanaise et il s'en est fallu de peu qu'une imprudence du prince Guillaume ou de ses conseillers provoquât une guerre véritable. Heureusement le prince Guillaume, dont le sens politique a besoin de s'affiner, a reçu de meilleurs conseils et n'a pas donné suite à l'étrange « mobilisation générale » qu'il avait décrétée. Les esprits restent très surexcités de part et d'autre, mais on ne se bat plus, ou du moins on s'en tient à des escarmouches sans conséquence. La réponse des puissances à la Grèce n'est pas de nature à éteindre les foyers d'incendie en Albanie. Toutefois, si la Grèce, l'Albanie et la Turquie écoutent seulement leurs véritables intérêts sans céder aux tentations qui peuvent leur venir d'ailleurs, cette réponse contient assez d'éléments de transaction pour que la pacification s'ensuive.

Les questions envisagées sont nombreuses. En ce qui touche seulement l'Épire albanaise, plusieurs devaient être réglées. En premier lieu, il s'agissait de rassurer les Épirotes annexés malgré eux à l'Albanie indépendante contre le sort que les Albanais leur réservaient. Ils désiraient de larges franchises administratives, scolaires et religieuses. Ils

étaient prêts à désarmer s'ils recevaient à cet égard des garanties suffisantes. Malheureusement l'Europe ne croit pas devoir leur donner de garanties formelles. La note remise hier à M. Streit rappelle « qu'il a été déjà décidé par la Commission de contrôle qu'une complète égalité serait assurée aux populations de l'Albanie en ce qui concerne les droits des différentes religions et l'usage de toutes les langues », et se borne à ajouter « que les puissances sont prêtes à exercer toute leur influence afin que le principe posé par la Commission de contrôle soit mis en pratique et que des mesures effectives en assurent le bénéfice matériel et moral aux populations ». Si les puissances sont vraiment résolues à assurer à l'Épire albanaise le bénéfice matériel et moral des mesures prévues, la promesse contenue dans la note est à la rigueur suffisante. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il est nécessaire que la réalisation de la promesse soit immédiate ou très prochaine. Les populations en armes ne reviendront à leurs occupations ordinaires qu'après avoir constaté l'application des mesures. Il semble qu'elles se résigneraient aujourd'hui à des concessions assez modestes si elles pouvaient absolument y compter. Les puissances amies de l'ordre feront donc bien de ne pas perdre un instant pour engager le prince Guillaume à se conformer au plus tôt aux décisions de la Commission de contrôle.

Dans le même ordre d'idées, la note déclare que les puissances « sont disposées à recommander à l'Albanie de prendre en considération la suggestion formulée par la Grèce concernant l'enrôlement des éléments locaux dans la gendarmerie de l'Albanie méridionale ». Cette précaution est naturelle et indispensable. Le moins qu'on puisse faire sous ce rapport est d'appliquer le système du recrutement régional. Enfin, comme suite logique des mêmes principes, les puissances se disent « prêtes à exercer toute leur in-

fluence près de la Turquie,afin que les populations grecques d'Imbros, de Tenedos et de Castellorizo reçoivent les garanties efficaces nécessaires à la sauvegarde de leurs intérêts religieux et scolaires ». Comme la rétrocession de ces trois îles à la Turquie a été stipulée dans un intérêt stratégique, il va de soi que les populations locales ne doivent point être exposées à pâtir de l'évacuation.

Le reste de la note est ainsi analysé dans le communiqué officieux publié ce matin :

Sur le principe de la neutralisation du canal de Corfou, les puissances déclarent qu'elles sont prêtes à participer à un accord international destiné à en fixer les conditions. Les puissances ne voient pas d'inconvénient à ce que le projet de rectification de la frontière gréco-albanaise dans la région d'Argyrocastro reçoive son effet, mais elles maintiennent le tracé adopté dans la région de Koritza, sans toutefois s'opposer, lors de l'établissement définitif de la frontière, à ce qu'il soit examiné si les vœux de la Grèce peuvent se concilier avec les directions indiquées dans ce tracé. En ce qui concerne les îles de la mer Égée attribuées à la Grèce, les puissances useront de leur influence amicale auprès de la Turquie pour que la Grèce ne soit pas troublée dans la possession de ces îles et que la décision collective de l'Europe soit respectée par la Turquie.

Les représentants des puissances ont recommandé ensuite verbalement à la Grèce d'évacuer l'Épire du Nord.

M. Venizélos a répondu qu'il donnera des ordres immédiats à ce sujet.

La neutralisation du canal de Corfou est une mesure trop raisonnable et trop favorable au maintien de l'ordre général pour qu'elle ne soit pas acceptée. Le gouvernement italien, entre autres, y trouvera des garanties contre les mauvaises intentions qu'il prêtait aux possesseurs de Corfou. Cette satisfaction devrait l'engager à se montrer facile dans la question de la rectification de frontières. Quant aux îles de la mer Égée attribuées à la Grèce, il y a lieu d'espérer que le gouvernement ottoman ne cédera point aux sollicitations des agités qui voudraient remettre en question les stipulations des traités. Le Cabinet de Constantinople a entrepris une œuvre de réorganisation intérieure qui a

toutes les sympathies de l'Europe, de la France en particulier, mais qui ne pourra être menée à bien qu'à la faveur d'une longue paix.

MÉDIATION SUD-AMÉRICAINE DANS L'AFFAIRE MEXICAINE.

26 avril 1914.

On commence à s'apercevoir à la Maison Blanche que l'on s'est mis dans un mauvais cas. Après avoir repoussé, au début du conflit, les ouvertures des États de l'Amérique du Sud en vue d'une médiation, on les accepte aujourd'hui avec un empressement peu dissimulé. On craint visiblement d'être entraîné dans une longue guerre très coûteuse, très pénible, d'où maints incidents internationaux pourraient surgir. On est aussi fâcheusement surpris de voir les rebelles mexicains faire presque partout bloc avec le gouvernement Huerta. A Mexico notamment, le revirement a été total. « Le miracle est accompli, câble M. Luigi Barzini au *Corriere della Sera* ; la révolution mexicaine est terminée ; la nation s'est constituée en une unité qui apparaît formidable. » Peut-être est-ce beaucoup dire. Mais ce langage d'un témoin désintéressé prouve tout au moins la sincérité du ralliement de la grande majorité de la clientèle constitutionnaliste. Les États-Unis ne pourraient donc attendre qu'un faible concours de leurs protégés d'hier ; les chefs qui persisteraient à faire le jeu de Washington seraient bientôt abandonnés, sinon exécutés. Aussi M. Bryan a-t-il dû recevoir avec un plaisir particulier les représentants de l'ambassadeur du Brésil et les ministres de l'Argentine et du Chili lorsqu'ils sont venus hier lui proposer la média-

tion de leurs gouvernements dans les termes suivants :

En vue de servir les intérêts de la paix et de la civilisation, en toute confiance et avec le plus grand désir d'empêcher une nouvelle effusion de sang, qui nuirait à la cordialité et à l'union qui ont toujours entouré les rapports des gouvernements et des peuples de l'Amérique, nous, plénipotentiaires du Brésil, de la République Argentine et du Chili, dûment autorisés, avons l'honneur d'offrir au gouvernement de Votre Excellence nos bons offices pour arriver à une solution pacifique et amicale du conflit qui s'est élevé entre les États-Unis et le Mexique.

Cette offre traduit en forme autorisée les suggestions que nous avons eu l'occasion d'offrir antérieurement, à ce sujet, au secrétaire d'État, à qui nous renouvelons l'assurance de notre plus haute et distinguée considération.

LE « BON TOUR » DE SIR EDWARD CARSON. — MOBILISATION GÉNÉRALE DES MILICES ULSTÉRIENNES.

28 avril 1914.

La nouvelle prouesse des Ulstériens vient de compliquer inopinément le conflit du Home Rule qui semblait en voie d'apaisement. En procédant à une mobilisation générale de ses milices afin d'assurer le débarquement de cargaisons d'armes et de munitions malgré les autorités locales, Sir Edward Carson a fait acte de guerre civile. C'est un bon tour, disent les Irlandais. Mais un bon tour de cette force est une provocation au gouvernement et une atteinte scandaleuse à l'ordre public. Les Ulstériens ne se sont pas bornés cette fois à des exercices préparatoires en vue de leur défense contre des mesures de coercition ; ils ont pris l'initiative de violences contre les autorités établies. Aucun gouvernement digne de ce nom ne peut s'incliner devant pareil attentat. Le « coup » de samedi va faire relever plus haut que jamais la tête aux radicaux partisans de la manière

forte. Malgré toute sa modération, M. Asquith se voit contraint de recourir à des mesures décisives. Hier, à la Chambre des Communes, en réponse à une question de M. Thomas Lough, il a déclaré ceci : « La Chambre peut être assurée que le gouvernement de Sa Majesté prendra, sans délai, les mesures appropriées pour faire prévaloir l'autorité de la loi et pour protéger les officiers de la Couronne et les sujets de Sa Majesté dans l'accomplissement de leurs devoirs et l'exercice de leurs droits légaux. » Suivant toute probabilité ces mesures seront annoncées aujourd'hui même. On parle déjà de l'arrestation de Sir Edward Carson et de plusieurs leaders orangistes ; mais la nouvelle est peu vraisemblable. Il y a lieu de supposer que l'on se contentera pour l'instant de renforcer les garnisons de l'Ulster. D'après les derniers renseignements, il n'y aurait à redouter aucune défection, aucun acte d'indiscipline de la part des officiers unionistes.

M. Asquith a longuement conféré avec le roi. Au cours du Conseil de Cabinet tenu hier soir, il a fait appeler M. Redmond qui a examiné la situation avec les ministres. De graves résolutions sont en délibération. On se demande si la dissolution de la Chambre ne va pas être prononcée. La séance de ce soir à la Chambre des Communes sera sans doute de la plus haute importance.

TRIPLE-ENTENTE ET TRIPLE-ALLIANCE. — DISCOURS DE SIR EDWARD GREY, DÉCLARATION DE M. SAZONOF, EXPOSÉ DE M. DE JAGOW.

29 avril 1914.

Trois déclarations diplomatiques ont été faites hier par des ministres responsables. A la Chambre des Communes,

en réponse à une question sur les bruits relatifs à la préparation d'un accord militaire nouveau entre les puissances de la Triple-Entente, Sir Edward Grey a dit qu'il n'avait connaissance d'aucune proposition de ce genre. Il s'est ensuite référé purement et simplement à l'exposé suivant de M. Asquith en date du 24 mars 1913 :

Ainsi qu'il a été dit antérieurement, la Grande-Bretagne n'est tenue par aucune obligation, restée secrète et ignorée du Parlement, qui l'oblige à prendre part à une guerre quelconque.

En d'autres termes, si une guerre éclate entre des puissances européennes, il n'existe aucune convention secrète qui puisse entraver ou restreindre la liberté soit du gouvernement, soit du Parlement, et les empêcher de décider si oui ou non la Grande-Bretagne doit participer à une guerre.

Quant à l'usage qui serait fait des forces navales et militaires au cas où le gouvernement et le Parlement décideraient de prendre part à une guerre, il apparaîtra comme manifeste qu'une déclaration publique à cet égard ne saurait être faite à l'avance.

C'est la situation telle que nous la dépeignions avant le voyage des souverains britanniques et telle qu'elle était destinée à rester. Les deux États savent exactement ce qu'ils feront si certaines éventualités se présentent, sans qu'ils croient nécessaire de se lier par écrit. Ils sont liés beaucoup plus fortement par des intérêts vitaux communs. Si l'on voulait formuler en articles les intentions des deux gouvernements, on provoquerait des discussions moins propres à renforcer l'Entente cordiale qu'à l'affaiblir. Quant « à l'usage qui serait fait des forces navales et militaires » les gouvernements n'ont pas coutume de mettre le public et les États étrangers dans leurs confidences. La France et l'Angleterre n'ont pas besoin de rédiger des conventions militaires et navales pour concerter leur action pour le cas où elles se trouveraient dans la nécessité de combattre un ennemi commun. Il suffit que leurs états-majors se tiennent en contact et prévoient les mesures éventuellement applicables. Ce qui est par dessus tout nécessaire, c'est que

l'harmonie règne entre les deux pays, de façon que l'opinion publique des deux côtés de la Manche sente certaines choses de la même façon. Sous ce rapport, le voyage du roi George et de la reine Mary a produit tous les résultats désirables. La mauvaise humeur de la presse germaniste en est la preuve.

A Pétersbourg, le correspondant du *Matin* a reçu de M. Sazonof la déclaration que voici :

Il est profondément regrettable que des versions, d'ailleurs aussi fantaisistes qu'inexactes, relatives à la transformation de la Triple-Entente en Triple-Alliance, aient pu circuler, alors que la question ne s'est pas posée.

A répandre ces fausses interprétations on risquait de provoquer certains froissements d'amour-propre chez l'une ou l'autre nation si, heureusement, la parfaite harmonie qui règne entre les trois puissances de la Triple-Entente n'était si parfaitement au-dessus de ces manœuvres plus ou moins tendancieuses.

Il suffit à l'heure présente de constater — et nul ne saurait le faire avec plus de satisfaction que moi-même — combien les relations des trois puissances de la Triple-Entente sont amicales et sincères, étroites et unies.

Dans trois mois M. Poincaré pourra se rendre compte qu'en dehors du grand prestige personnel dont il jouit en Russie, jamais l'alliance franco-russe n'y a été plus populaire.

Enfin, en dehors des sympathies réelles qui unissent l'Angleterre et la Russie, le resserrement d'une part de l'Entente Cordiale, de l'autre de l'alliance franco-russe, que soulignent cette année les visites des chefs d'État, amènera fatalement le resserrement général de la Triple-Entente.

Ce langage est clair. Il n'est pas inutile qu'il ait été tenu, car, à Rome et à Berlin, on affectait de dire que les Cabinets de Paris et de Pétersbourg avaient éprouvé une déception à la suite du voyage des souverains britanniques. En Italie, les correspondants romains du *Corriere della Sera* et de la *Stampa* s'étaient particulièrement distingués à cet égard. Ils étaient allés jusqu'à prétendre que la France voulait préparer la revanche de 1870 et l'établissement de son hégémonie dans la Méditerranée. Naturellement, ils triom-

phaient ensuite de ce que le Cabinet de Paris n'eût pas réussi à persuader Sir Edward Grey. Telle est la méthode de polémique familière aux interprètes de la politique triplicienne à Rome. Le Cabinet de Pétersbourg ne concevait point les grands desseins que certains journaux russes lui ont prêtés, pas plus que M. Gaston Doumergue ne méditait les vastes combinaisons surgies dans l'imagination de nos confrères italiens. A Paris, on a donné la juste mesure des intentions de la diplomatie de l'Entente cordiale en associant la Russie à la France et à l'Angleterre dans le communiqué rédigé à la suite des conversations de Sir Edward Grey et de M. Doumergue, et le tsar a marqué ses sentiments en conférant à ce moment à M. Isvolski la grand-croix de Saint-Alexandre Newski. Ces faits très simples étaient éloquents en eux-mêmes. Les paroles de M. Sazonof en constituent un excellent commentaire.

A Berlin, M. de Jagow s'est brièvement expliqué devant la Commission du budget du Reichstag. Il a commencé par dire que les membres de la Triple-Alliance continuaient de travailler « en pleine cordialité et intimité » et que l'hostilité de quelques membres du parti de l'indépendance hongroise contre la Triple-Alliance n'avait aucune importance. Puis il a nié la conclusion d'une convention méditerranéenne entre les puissances de la Triplice. Ensuite il a parlé de la mission militaire allemande à Constantinople et des relations avec la Russie dans les termes suivants :

L'initiative de la mission militaire est venue de l'ancien grand-vizir Mahmoud Chevket Pacha. C'était la meilleure réplique aux attaques dirigées contre l'œuvre entreprise par les officiers allemands en Turquie à la suite des défaites balkaniques. Il fut décidé que la mission aurait son siège à Constantinople parce que les écoles militaires ottomanes se trouvent dans la capitale. On nomma alors le général Liman de Sanders commandant du 1er corps d'armée. Ce commandement n'avait qu'un caractère provisoire. Il s'agissait de permettre au général de se familiariser avec les affaires militaires ottomanes.

La Russie n'a point protesté contre la mission elle-même, mais contre cette nomination à la tête du 1er corps d'armée. On a répondu qu'on examinerait s'il serait possible d'apporter quelques changements à cette situation. L'affaire fut envenimée par une campagne de presse où le *Novoié Vrémia* se distingua tout particulièrement. Au bout de quatre semaines, le général Liman de Sanders fut, sur son désir, appelé à un autre poste. Nommé général de cavalerie, un des plus hauts grades de l'armée allemande, il fut promu dans l'armée ottomane au rang de maréchal. Il exerce les fonctions de général inspecteur.

D'autres incidents ont servi de base à des polémiques assez vives entre l'Allemagne et la Russie. L'article de la *Gazette de Cologne* n'était point officieux ; j'ai regretté son apparition. D'autre part, on a affirmé que M. Sazonof avait, en séance de la Douma, affirmé que l'Allemagne avait profité des difficultés de la situation où se trouvait la Russie en 1904 pour obtenir un traité de commerce favorable. M. Sazonof a nié avoir tenu un tel langage. De semblables déclarations ne se trouvent point dans le protocole de la séance.

Dans l'affaire Poliakof, on a, du côté allemand, commis une erreur, mais on n'a pas enfreint la loi. Le règlement de l'affaire se fit attendre trop longtemps. Le gouvernement allemand n'a pas hésité à présenter à la Russie l'expression de ses regrets. La situation de l'aéronaute Berliner, actuellement retenu en Russie, est différente.

L'incident du fonctionnaire russe Popof, arrêté à Breslau, s'explique par le zèle excessif d'un hôtelier qui crut avoir affaire à un espion. M. Popof fut seulement conduit au poste de police et fut relâché lorsqu'il eut établi son identité. La Russie a donné satisfaction à notre réclamation relative au transport des colis postaux à destination de la Perse.

Quant à l'introduction de droits nouveaux sur la farine et les céréales, le traité de commerce ne fournit à la Russie aucune base d'argumentation. En ce qui concerne les douanes de Finlande, on peut soutenir à la rigueur le principe, mais non la forme d'une telle démarche. Le gouvernement allemand a exposé sa thèse à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement russe a répondu qu'il se croyait autorisé à introduire des droits nouveaux.

Le gouvernement russe a démenti les informations selon lesquelles les autorités russes auraient reçu l'ordre de ne plus faire de commandes en Allemagne.

En résumé, les deux gouvernements veulent maintenir les anciens rapports d'amitié et l'on peut espérer qu'il en sera ainsi en dépit des polémiques dans la presse et dans l'opinion publique.

M. de Jagow a terminé en donnant des informations sur plusieurs autres questions d'actualité. Il a exprimé son espoir dans le prochain rétablissement de l'ordre en Épire et

annoncé la nomination d'un consul général comme agent diplomatique allemand en Albanie. Il a démenti l'existence de négociations avec l'Angleterre au sujet du chemin de fer du Cap au Caire. Il a fait prévoir le très prochain renouvellement du traité de commerce turco-allemand pour un an. Enfin M. de Jagow a cru devoir revenir sur le toast du roi de Grèce à Potsdam pour dire que sa teneur, d'un caractère exclusivement militaire, avait été concertée avec l'empereur Guillaume en vue de donner satisfaction à l'armée allemande attaquée injustement après la première guerre balkanique.

LA POLITIQUE AUSTRO-HONGROISE : PUBLICATION D'UN « LIVRE ROUGE » ; OUVERTURE DES DÉLÉGATIONS ; EXPOSÉ DU COMTE BERCHTOLD.

30 avril 1914.

On vient d'assister à trois manifestations de la politique austro-hongroise. Avant-hier, un *Livre Rouge* a été publié sur les affaires diplomatiques pendant les années 1912 et 1913 ; hier, à l'ouverture des Délégations qui siègent cette fois à Pest, l'archiduc héritier a prononcé le discours du trône à la place de l'empereur-roi malade ; le comte Berchtold a fait devant la Commission des affaires extérieures de la Délégation autrichienne un long exposé de la situation diplomatique.

Nous n'avons pas encore le *Livre Rouge* sous les yeux et, par conséquent, ne pouvons l'apprécier. Mais, à en juger par les précédents et par les analyses des journaux de Vienne indépendants, il ne contient ni révélations, ni documents de nature à rectifier les jugements portés sur la

politique du Ballplatz pendant la grande crise balkanique. Comme presque toutes les publications officielles de ce genre, il est moins destiné à éclairer le public qu'à justifier les actes du gouvernement. Par exemple, il est caractéristique que, dans tout ce volume, le nom un moment fameux du consul Prochaska ne soit pas une seule fois mentionné. Le Ballplatz a délibérément éliminé tous les documents relatifs à un incident qui a tenu pendant des semaines l'Europe en alerte. On comprend que le comte Berchtold et ses collaborateurs aient voulu le silence sur une affaire qui leur fait si peu d'honneur. Mais, si l'on songe que l'incident Prochaska, machiné dans le bureau de la presse du Ballplatz avec les complaisances de qui de droit, a failli déchaîner une conflagration générale, et qu'il a été l'objet de polémiques ardentes dans les deux Parlements de la monarchie, il est permis de s'étonner que le *Livre Rouge* le considère comme inexistant. Le fait que le ministre commun des affaires étrangères n'a pas produit un seul document à l'appui de la conduite de ses agents pendant cette phase critique de la première guerre balkanique peut passer pour un aveu de culpabilité.

Le *Livre Rouge* n'est pas seulement, à un certain point de vue, instructif par son silence. Il est aussi édifiant par les déductions qui découlent de la lecture de certaines pièces citées par nos confrères de Vienne. Ainsi, d'après eux, il résulte des premières dépêches du volume qu'au moment où éclata la crise de l'automne 1912 le gouvernement austro-hongrois connaissait depuis longtemps l'existence des traités balkaniques, notamment du traité serbo-bulgare. Déjà le comte Berchtold avait dû avouer, lors de la session précédente des Délégations, qu'il était au courant depuis l'été de la conclusion et des grandes lignes de ce traité. C'est ce qu'il n'était plus possible de nier. Mais,

longtemps auparavant, nous avions affirmé ici et nous maintenons plus fortement que jamais que le gouvernement austro-hongrois a connu l'existence et toutes les clauses principales du traité serbo-bulgare bien avant la date indiquée par le comte Berchtold. Celui-ci a tout su presque tout de suite. Il savait, par la Bulgarie, ce qui se préparait et, d'accord avec l'Allemagne qui savait également, il a tout laissé s'accomplir dans l'espoir que l'influence austro-hongroise dans les Balkans sortirait prépondérante d'un conflit où les adversaires s'épuiseraient. Sa proposition sur l'autonomie albanaise, présentée à l'Europe au cours de l'été, s'inspirait de cette préoccupation : il s'agissait de ménager dès ce moment à la monarchie dualiste sa part dans le grand remaniement balkanique en préparation. On sait comment les événements ont déjoué ce calcul médité à loisir.

Le discours du trône, très bref et purement protocolaire, n'offre aucun intérêt. Il n'en est pas de même de l'exposé du comte Berchtold. Mais, comme dans le *Livre Rouge*, le ministre commun des affaires étrangères interprète sa politique avec un optimisme qui correspond rarement à la réalité. La situation en Albanie est présentée sous un aspect déconcertant. On ne peut s'empêcher de sourire en lisant que, suivant le comte Berchtold, il s'est produit en Albanie « de regrettables phénomènes qui font, comme on le sait par expérience, partie des moyens de propagande nationale dans les Balkans » et « qu'il y a lieu d'espérer que ces procédés, incompatibles avec les principes ethnologiques de l'État moderne, ne seront pas employés dans la nouvelle ère qui va s'ouvrir pour les Balkans ». Oui, on connaît par expérience les moyens de propagande nationale dans les Balkans. Mais on sait aussi qu'ils ont été employés avec une rare persévérance par les agents du Ballplatz, qui n'ont jamais paru se soucier des principes ethnologiques de l'État

moderne. La paix de l'Orient et l'ordre dans la monarchie dualiste elle-même gagneront certainement beaucoup à ce que ces principes soient désormais respectés par les gouvernements de Vienne et de Pest.

Comme dans le *Livre Rouge* également, le comte Berchtold s'est efforcé dans son exposé de regagner les bonnes grâces de la Roumanie, en essayant de démontrer qu'il avait toujours défendu les intérêts roumains dans la crise. La vérité, qu'on pourrait établir de manière irréfutable, est que, tout en soutenant en effet dans une certaine mesure les revendications roumaines, il les a subordonnées à la réalisation des ambitions bulgares. L'Autriche-Hongrie et la Bulgarie, associées et complices, ont voulu se servir l'une de l'autre ; elles ont été rivées l'une à l'autre sans pouvoir se dégager, et, finalement, toutes deux ont perdu leurs amis et vu s'écrouler leurs rêves. Depuis longtemps les Roumains ont constaté qu'ils venaient seulement en seconde ou troisième ligne dans le cœur des hommes d'État austro-hongrois. En ce qui touche les entretiens d'Abbazia, le comte Berchtold a parlé « d'une nouvelle communauté d'intérêts entre les deux puissances alliées ». L'avenir montrera jusqu'où s'étend cette communauté et comment on l'appliquera.



CHAPITRE V

L'AVANT-GUERRE DIPLOMATIQUE

L'ALLEMAGNE ET LA SITUATION INTERNATIONALE.

2 mai 1914.

Sous ce titre, la *Gazette de Cologne* a publié hier soir une très longue correspondance de Berlin que l'on s'accorde à regarder comme un article d'origine officieuse. Tout, en effet, dans cette correspondance, porte la marque de la Wilhelmstrasse. C'est, sur un ton calme et ferme, un exposé des besoins et des désirs de l'Allemagne impériale au dehors. On y trouve tous les arguments des pangermanistes ; seulement les revendications chauvines y sont recouvertes d'un vernis diplomatique.

La thèse est aussi simple que peu nouvelle. La politique de l'Allemagne est commandée par sa situation géographique, par l'énorme accroissement de sa population (*ungeheuer Zuwachs*), par le développement de sa vie industrielle, par la grandeur de sa civilisation. Placée au cœur d'une Europe en armes, menacée par de vieilles haines, l'Allemagne doit être en mesure de tenir victorieusement tête sur terre et sur mer à ses rivaux coalisés. Il lui faut

absolument s'assurer des approvisionnements de plus en plus considérables en matières premières et des débouchés de plus en plus larges pour ses produits fabriqués. Au point de vue intellectuel et moral, elle a le droit et le devoir de coopérer aux progrès de la civilisation mondiale — *an der kulturellen Aufbereitung der Welt*. Elle possède « la fière conscience de son aptitude à remplir des missions de politique mondiale — *weltpolitische Aufgaben* » et supporte mal le fait d'être une tard venue. L'Allemagne veut partout une place au soleil digne d'elle et correspondant à ses divers besoins.

Ne l'a-t-elle donc pas et va-t-elle la prendre de force? Pas précisément, dit la *Gazette de Cologne* :

Il ne s'agit pas d'une politique d'aventures. L'Allemagne ne veut pas risquer tout sur une carte, ni envahir les territoires anciens où s'exerce l'activité mondiale des autres nations. Cela va de soi et tous les hommes d'État sérieux comptent avec ce fait. Mais ces hommes d'État savent aussi que nous ne nous laisserons pas écarter de la concurrence économique sur les différents territoires commerciaux du monde sans nous opposer à cette exclusion avec toute la force dont dispose notre État. Le Maroc a enseigné cette vérité une fois pour toutes. Depuis nous sommes entrés dans la période des explications afin d'assurer un champ à notre activité économique et civilisatrice.

Nous avons eu avec la France et avec l'Angleterre des explications. On en a beaucoup parlé. On ne peut cependant rien dire de certain à l'heure actuelle au sujet de ces accords, sinon peut-être qu'ils ont été inspirés par les principes directeurs de la politique néo-allemande qui est de délimiter certains territoires pour y exercer l'action allemande dans la concurrence mondiale.

Quels que soient les résultats obtenus pour l'extension de notre travail économique mondial, il ne faut pas oublier que la valeur future de pareilles affaires dépend du travail qu'on y emploie et du capital que l'on y met...

Il faudrait un optimisme bien borné pour voir tout en rose la situation internationale. Ce que l'on peut dire avec raison, c'est que nous sommes en train d'avancer sur la voie que nous dictent les conditions fondamentales de notre politique étrangère, grâce à la nouvelle augmentation de notre armée, grâce à la consolidation intérieure de la Triplice et grâce à la conclusion de nos négociations avec la France, la Turquie et l'Angleterre.

Quelle est l'importance de cette marche en avant ? Nous ne le saurons que quand nous aurons vu de quelle façon la France va accepter le service de trois ans, quand nous aurons appris si les assurances des hommes d'État russes ont la force d'un programme politique permanent, et enfin quand nous connaîtrons le résultat des négociations sur l'Asie Mineure et l'Afrique centrale.

On ne voit pas bien, à travers ces considérations comminatoires, quelle est cette *neudeutsche Politik* dont parle la *Gazette de Cologne*. Il est difficile de croire que ce soit simplement une politique d'équilibre et de dignité car, avant les passages que nous venons de citer, notre confrère affirme que, grâce à son armée, à sa flotte et à ses alliés, l'Allemagne peut compter « sur un traitement d'égalité absolue » dans tous les domaines économiques du monde, et sur des dédommagements « là où elle a été devancée par des concurrents ». Qu'aurait-elle donc à craindre et pourquoi parle-t-elle de renforcer encore ses armements ? En France et en Angleterre, on doit réfléchir avec une attention particulière sur la doctrine des « reprises » esquissée par la *Gazette de Cologne*. Si l'Allemagne prétend à des indemnités — *auf Entschœdigung* — dans toutes les régions ou d'autres l'ont devancée, cela nous mènera loin. C'est bien la théorie qu'on a voulu appliquer au Maroc. Au lieu de demander à la France une déclaration de désintéressement ailleurs, on lui a réclamé une part du Maroc lui-même ou une indemnité. On sait où cela nous a conduits. Remercions la *Gazette de Cologne* d'avoir bien voulu nous prévenir, nous et les Anglais, que l'Allemagne compte recourir à la même méthode.

LA CAMPAGNE ALLEMANDE CONTRE LA LÉGION ÉTRANGÈRE.

3 mai 1914.

Jeudi soir, 1er mai, la Ligue allemande contre la Légion étrangère a donné, au *Glaspalast* de Berlin, une représentation au bénéfice de l'œuvre qu'elle poursuit avec autant de ténacité que peu de scrupules. Comme tous les spectacles du même genre en Allemagne, celui-là était composé avec une mauvaise foi qui ne recule devant aucun mensonge Il ne mériterait pas d'autre attention si les figurants n'avaient été de véritables soldats en uniformes, commandés par leurs gradés ordinaires, et si les représentants de plusieurs ministères n'y avaient assisté. En outre, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a rendu compte de la représentation en termes élogieux en ajoutant : « La Ligue organisera au cours de la saison prochaine des fêtes plus nombreuses et plus belles encore et redoublera de zèle dans sa propagande. Elles méritent l'intérêt et l'assistance des populations de l'empire. » Cet encouragement public surprend dans l'organe du gouvernement dont le représentant officiel, M. Zimmermann, sous-secrétaire d'État à l'Office impérial des affaires étrangères, déclarait la semaine dernière au Reichstag que toutes les informations répandues en Allemagne sur le recrutement de la Légion étrangère étaient mal fondées. Aucun membre du gouvernement, aucun homme politique allemand n'ignore que le gouvernement français s'abstient, directement et indirectement, sous quelque forme que ce soit, de racoler en Allemagne des recrues pour la Légion. Les hommes qui viennent sponta-

nément s'engager en France sont si nombreux qu'on en refuse un grand nombre même parmi les plus robustes. Aucun racolage, en Allemagne ou ailleurs, n'est nécessaire. La Ligue allemande contre la Légion poursuit donc une œuvre vaine en organisant ses bruyantes campagnes contre le racolage. En réalité, elle s'inspire seulement de sentiments de haine et de dénigrement. Instrument des pangermanistes, elle se propose de surchauffer le chauvinisme et de semer l'animosité contre les Français.

Malgré tout, il ne faut pas s'émouvoir autrement de ce que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* croie devoir applaudir aux manifestations de la Ligue. Nous la remercierons plutôt, comme nous remerciions hier la *Gazette de Cologne* : nous ne serons jamais trop avertis des véritables sentiments de nos voisins. Ainsi que le dit ce matin M. Georges Clemenceau dans l'*Homme libre* : « Rien ne vaut mieux pour nous que l'instructif développement de ce germanisme à nu. »

LES POSSIBILITÉS DU RÈGLEMENT DE LA QUESTION D'ÉPIRE.

7 mai 1914.

On commence d'apercevoir la possibilité d'un règlement amiable de la question d'Épire. L'Albanie et la Grèce ont, de toute évidence, un si grand intérêt à voir l'ordre rétabli en Épire et à vivre en paix entre elles qu'elles doivent accueillir, avec un égal empressement, les propositions transactionnelles d'accommodement entre les Épirotes et le gouvernement de Durazzo. Seuls les pêcheurs en eau trouble n'y trouveraient pas leur compte. Ils sont, il est vrai,

nombreux et influents, et chaque jour les officines ordinaires de fausses nouvelles télégraphient aux quatre coins de l'Europe des informations propres à surexciter les passions. Heureusement le public tombe moins facilement qu'au temps du procès d'Agram et de l'affaire Prochaska dans les pièges des propagateurs de mensonges. En outre, malgré les obstacles de toute sorte semés sur son chemin, M. Venizélos continue de suivre la voie qu'il s'est tracée et ne cède à aucun entraînement. A Durazzo, le prince Guillaume prend de jour en jour mieux contact avec les réalités. Enfin, il apparaît de plus en plus que le Cabinet de Berlin n'est pas plus disposé que dans l'été de 1913 à faire le jeu des agités viennois contre le beau-frère de Guillaume II. Alors le mieux est pour tout le monde de mettre fin le plus tôt possible à des troubles déplorables.

C'est ce qu'ont finalement reconnu les grandes puissances. Elles viennent de tomber d'accord pour charger la Commission internationale de contrôle actuellement réunie à Vallona de s'entremettre entre le gouvernement albanais et le gouvernement présidé par M. Zographos pour l'établissement d'un statut épirote donnant satisfaction aux deux parties. Le rôle de la Commission de contrôle est double. Elle doit tout d'abord notifier sa mission aux deux parties et obtenir de toutes deux la suspension des hostilités. Puis, un armistice de fait étant conclu, elle négociera les conditions de l'accord sur le fond. Les renvendications des Épirotes ne sont pas telles que les plus importantes ne puissent être acceptées par le prince Guillaume. Les grandes puissances ont déjà promis à la Grèce, dans leur réponse à la note de M. Streit du 22 février, de s'employer en faveur de la sauvegarde des droits des populations menacées. Si elles tiennent fidèlement leur promesse, tout peut s'arranger.

Les Épirotes ne protestent plus maintenant contre l'incorporation de leur pays à l'Albanie. Ils réclament seulement des garanties pour la protection de leurs personnes et de leurs biens, pour le maintien de leurs églises et de leurs écoles. En somme, ils acceptent la souveraineté albanaise à la condition de n'être pas livrés à l'arbitraire. La Commission de contrôle trouvera sans grande difficulté le moyen de concilier les droits de l'autorité centrale et les desiderata des populations locales pourvu que tous ses membres aient pour instruction de travailler loyalement en ce sens. La question des écoles et des églises est aisée à résoudre. Celle de la police locale est plus délicate. Le prince Guillaume ne consentira probablement pas à laisser se former en Épire un corps de troupes indépendant de lui. Mais il peut sans inconvénient permettre la constitution de forces de police locales recrutées parmi les Épirotes et encadrées en partie par des gradés nommés par lui. De cette façon les privilèges du pouvoir central et les intérêts des populations seraient sauvegardés. Plus tard, à l'expérience, on pourrait perfectionner l'institution. Pour l'instant, il est urgent d'arrêter les hostilités qui sont l'occasion d'horreurs quotidiennes et peuvent en ce développant provoquer de funestes complications.

EXPOSÉ DU COMTE BERCHTOLD DEVANT LA DÉLÉGATION AUTRICHIENNE.

9 mai 1914.

Le ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie a prononcé hier, à la Commission des affaires extérieures

de la Délégation autrichienne, un discours en réponse aux divers orateurs qui avaient critiqué sa politique. On avait surtout opposé l'optimisme de l'exposé du comte Berchtold à la diminution de prestige subi par la diplomatie viennoise à la suite de la dernière crise balkanique. On avait notamment signalé le ressentiment des peuples balkaniques contre la monarchie, l'animosité des Serbes, la désaffection des Roumains, la déception des Bulgares. On avait également constaté la défection allemande dans la question de Cavalla. Enfin, l'on avait relevé le chiffre énorme des dépenses militaires engagées pendant la crise et le néant des résultats obtenus, et l'on s'était étonné que le comte Berchtold trouvât là des motifs de satisfaction. Le ministre n'a répondu que par une nouvelle affirmation d'optimisme. Les explications fournies par lui sur les différentes questions à l'ordre du jour reproduisent seulement, sous une forme peu différente, celles qu'il avait déjà présentées à l'ouverture des Délégations. En voici le résumé :

Le ministre, revenant sur les explications de son exposé relatives à l'Albanie, déclare au sujet de l'organisation de l'administration albanaise que, déjà avant et pendant la réunion de Londres, un échange de vues confidentiel avait eu lieu entre l'Autriche et le gouvernement italien. Les chances d'arriver à l'établissement pratique d'une organisation de l'État ne peuvent pas, à son avis, être considérées comme défavorables.

Au sujet des troubles de l'Épire, le ministre déclare :

Dans le fait que M. Zographos a consenti à négocier avec la Commission de contrôle, nous voulons voir un pas fait vers la pacification du pays. Nous poursuivrons avec attention la suite des événements et, d'accord avec le gouvernement italien, nous conformerons notre conduite aux faits ultérieurs. Il est bien entendu qu'en raison de l'identité des vues de l'Italie et de la monarchie touchant la nécessité de maintenir l'indépendance et l'unité de l'Albanie, la collaboration de ces deux puissances pour atteindre ce but constitue, pour ainsi dire, une sorte d'aimant, dont l'attraction ne peut être que profitable à la solidité de l'alliance.

Le ministre insiste de nouveau sur la grande importance de ce fait, d'un côté pour le maintien de l'équilibre dans l'Adriatique et pour l'indépendance de la situation maritime de l'Autriche, de l'autre pour l'en-

tretien de ses bonnes relations avec l'Italie et pour la paix européenne. Les difficultés qui peuvent résulter d'une telle politique doivent être considérées comme bien petites, comparées à la valeur de ce que la monarchie a obtenu.

Répondant à une question de M. Kramar, qui demande si l'Autriche a pris des engagements vis-à-vis de l'Italie concernant la Méditerranée orientale, le ministre déclare que l'Autriche n'a pris aucun engagement nouveau vis-à-vis du Cabinet romain.

Il parle ensuite de la question des chemins de fer orientaux. « Nous avons, dit-il, considéré le projet d'internationalisation proposé par M. Vitali comme une base acceptable de négociations. Au cours des pourparlers engagés sur cette base, des différends essentiels ont surgi relatifs à l'exécution pratique du projet et c'est pourquoi il est nécessaire de trouver une autre solution. » Le ministre considère que l'effort suprême doit tendre à protéger d'un côté les droits de la compagnie d'exploitation, à assurer de l'autre les moyens de communications de la Monarchie en les préservant de tout préjudice.

En ce qui concerne la question du port de Salonique, le ministre déclare se rendre bien compte de la haute importance politique et commerciale de cette ville pour la Monarchie.

Pour sauvegarder nos intérêts politiques et commerciaux, dit-il, nous nous efforcerons d'obtenir le traitement de la nation la plus favorisée et la création d'une zone franche. Des négociations sont entamées à ce sujet.

Parlant des rapports de l'Autriche-Hongrie avec la Roumanie, le ministre s'élève contre « certaines élucubrations d'une presse irresponsable », qui ne doivent pas être confondues avec les vues des hommes politiques sérieux de Roumanie. Je n'ai pas besoin d'insister, dit-il, pour vous convaincre que nous entretenons avec la Roumanie des relations pleines de confiance et d'amitié.

Une des tâches sérieuses de l'avenir sera de surveiller les agissements qui peuvent être dirigés contre l'Autriche-Hongrie au delà de la frontière et surtout en Galicie. Le gouvernement de la Russie, dit M. de Berchtold, nous a déclaré de nouveau qu'il n'y avait pas à tenir compte de pareilles agitations.

En terminant, M. de Berchtold se déclare heureux de voir que, grâce aux accords récents conclus par la Turquie avec l'Allemagne, la France et l'Angleterre, l'Asie Mineure va entrer dans la voie de l'exploitation économique. On peut attendre de cet événement un essor économique et la consolidation politique de la Turquie. Le ministre est prêt à donner son appui aux sujets austro-hongrois qui voudraient participer à cette exploitation.

On le voit, le comte Berchtold aperçoit jusque dans la rivalité austro-italienne en Albanie un sujet de se réjouir. Le marquis de San Giuliano, il est vrai, s'entend très bien

avec lui. Seulement, les Italiens et les Slaves s'entendent moins bien et il faut être résolument optimiste pour trouver dans l' «aimant» albano-adriatique « une attraction profitable à la solidité de l'alliance ». Remarquons enfin que le ministre a évité de parler d'une zone d'influence austro-hongroise en Asie Mineure. Si ses paroles sont exactement rapportées par le télégraphe, il aurait simplement parlé de l'appui qu'il serait disposé à dónner aux sujets austro-hongrois qui voudraient participer à l'exploitation économique de l'Anatolie. Ce serait à la fois une concession à l'Italie qui se plaignait de l'annonce d'une concurrence autrichienne en Cilicie, et à l'opinion autrichienne elle-même qui verrait non sans appréhension engager en Asie des ressources dont la monarchie a si grand besoin chez elle.

L'ART ET LA POLITIQUE EN ALLEMAGNE.

14 mai 1914.

Nous nous sommes constamment abstenus ici d'alimenter les polémiques franco-allemandes avec des citations de discours ou d'articles de personnalités irresponsables de second ordre. Nous avons négligé de relever maints faits qui dénotaient pourtant dans certains milieux allemands non dépourvus d'influence des sentiments que nous ne pourrions ignorer sans danger. Tout dernièrement même, quand se répandit la nouvelle que le gouvernement allemand se proposait d'expulser en masse d'Alsace-Lorraine les Français résidant dans le Reichsland, nous avons cru devoir observer une réserve courtoise jusqu'à la confirmation d'intentions absolument contraires au droit interna-

tional, tel que le pratiquent les peuples dits civilisés. Heureusement cette confirmation n'est pas venue et nous ne nous sommes pas trouvés dans l'obligation de dire que des mesures de rétorsion contre les Allemands « indésirables » établis en France ne manqueraient point d'être prises dans le cas où de paisibles citoyens français seraient expulsés, sans motif dûment justifié, d'une partie quelconque du territoire de l'empire allemand. Cette discrétion n'a cependant pas été appréciée à Berlin. Le fait suivant le prouve assez. Comme il ne touche pas seulement le *Journal des Débats* et qu'il en découle une leçon instructive pour tous les Français, et même pour les étrangers, nous croyons utile de le signaler au public.

Les correspondants de journaux étrangers à Berlin reçoivent en général une carte permanente pour la Grande Exposition d'art », le Salon de Berlin. N'ayant point reçu cette fois la carte qui lui était régulièrement adressée les années précédentes, notre correspondant crut à une erreur et écrivit pour la demander. Il reçut en réponse la lettre suivante dont voici la traduction littérale :

Grande Exposition d'art

—

BERLIN 1914

Berlin, N. W., le 11 mai 1914.

Monsieur le docteur W. Martin,

En réponse à votre honorée du 7 courant, nous nous permettons de vous demander poliment, s'il est vraiment utile d'écrire pour le *Journal des Débats* un compte rendu sur la grande exposition berlinoise d'art. Vous ne nous saurez pas mauvais gré de douter fortement, sur la base des incidents des derniers temps à Paris, que le *Journal des Débats* publie une seule ligne nous concernant, ni, d'autre part, de ce que nous n'avons pas la moindre envie de continuer à être traités de la manière barbare (*kulturwidrig*) et haineuse qui est devenue habituelle aux journaux parisiens à l'égard de notre pays et de notre peuple.

Respectueusement,

Le Gérant de la Grande Exposition d'art,

Signé : ERNST WIEST.

Au public de juger de quel côté est la « barbarie ».

La mesure appliquée à notre correspondant a été prise, paraît-il, contre tous les journalistes français. Il s'agit, remarquons-le, d'une exposition de caractère officiel, organisée par l'Académie royale des Arts et la Société des artistes berlinois, et dont l'ouverture est présidée par le ministre de l'instruction publique et des cultes. Or les correspondants des journaux allemands à Paris, même les plus malveillants à notre égard, même ceux qui envoient sans contrôle les nouvelles tendancieuses les plus fantiaisistes, bénéficient des mêmes facilités d'accès que leurs confrères français. Ils sont beaucoup plus nombreux que les correspondants de journaux français à Berlin. Si l'on boycotte ceux-ci, la réciprocité de traitement s'imposera.

DISCOURS DE M. DE JAGOW AU REICHSTAG.

15 mai 1914.

En l'absence du chancelier de l'empire, empêché par son deuil tout récent de prendre part aux séances, le secrétaire d'État à l'Office impérial des affaires étrangères a exposé hier devant le Reichstag la situation diplomatique. Prononcé sur un ton très calme, très mesuré dans l'expression, le discours de M. de Jagow n'est de nature à soulever d'émotion nulle part. Mais plusieurs de ses passages méritent d'être soulignés.

D'une façon générale, M. de Jagow s'est montré plutôt optimiste. Il a constaté en Europe une détente destinée, suivant lui, à s'accentuer encore. Toutefois les symptômes d'amélioration qu'il a relevés ne sont pas tous rassurants.

C'est ainsi qu'il a motivé sa confiance dans la liquidation pacifique des questions balkaniques par l'acceptation des décisions de la conférence de Londres par les États balkaniques. Or, au moment même où parlait le secrétaire d'État allemand, le sultan Mahomet V, ouvrant la nouvelle Chambre des députés ottomane, affirmait l'impossibilité pour la Turquie d'accepter la solution donnée par les grandes puissances à la question des îles de la mer Égée. Sans doute le discours du trône exprimait ensuite le ferme espoir qu'on aboutirait par les voies pacifiques à une solution plus équitable, c'est-à-dire moins pénible pour la Turquie. Il n'en reste pas moins à l'horizon oriental un gros point noir. Pour rasséréner l'atmosphère, qui se chargera certainement d'orage dans le courant de l'été, quand le grand cuirassé acheté en Angleterre sera sur le point d'être livré à l'amirauté ottomane, il faudra toute l'habileté, toute l'énergie des puissances résolument attachées au maintien de la paix. Ce sera le moment, pour le Cabinet de Berlin, de témoigner pratiquement l'intérêt qu'il prend au respect des décisions de la conférence de Londres et du traité de Bucarest. Sa grande influence sur les deux Cabinets alliés aura là l'occasion de s'exercer avec profit. Il est d'avance assuré de trouver en ces circonstances l'entier concours des Cabinets de Paris, de Pétersbourg et de Londres.

M. de Jagow n'a pas voulu quitter le terrain oriental sans rendre un chaleureux hommage à la sagesse de la Roumanie. Très justifié en soi, l'hommage n'était pas désintéressé. Tout en célébrant la modération du roi Charles et de ses ministres, M. de Jagow les a exhortés à s'appuyer sur leurs « vieux amis ». La Roumanie, on le sait, a perdu une bonne partie de sa confiance dans quelques-uns de ces vieux amis de la Triplice qui lui ont semblé vouloir plutôt se servir d'elle que la servir elle-même. Elle possède, ailleurs que

dans l'Europe centrale, des amis encore plus anciens et d'un désintéressément éprouvé. Elle s'en est souvenue à temps lors de la seconde guerre balkanique et ne s'en est point mal trouvée. Nous aussi nous pouvons revendiquer la vieille amitié d'un souverain entré dans les Principautés danubiennes sous les auspices de la France et à qui nous n'avons jamais demandé de services.

Le principal passage de l'exposé d'hier est consacré aux relations germano-russes. M. de Jagow a tenté d'exonérer l'Allemagne de toute part de responsabilité dans les polémiques aigres-douces de ces derniers temps entre les journaux des deux pays. Ce sont toujours les autres qui commencent, a-t-il dit en substance, et c'est à nous qu'on s'en prend. Ce langage était bien fait pour toucher une assemblée allemande. Aussi a-t-il été vigoureusement applaudi. Mais nous doutons qu'en dehors de cette enceinte il soit accueilli avec la même faveur. C'est vraiment forcer un peu la note que de considérer comme inexistants les articles déplaisants pour les voisins de l'Allemagne publiés chaque jour dans la presse allemande, pour critiquer ensuite les ripostes des journaux étrangers. Dans le cas envisagé par M. de Jagow, plusieurs journaux russes s'étaient bien exprimés avec vivacité sur le compte de la politique allemande, mais ce n'était point sans motif. Ils s'étaient simplement élevés contre un système qui, sous prétexte de conserver intacts les rapports dynastiques traditionnels entre Pétersbourg et Berlin, consistait à subordonner toujours aux intérêts allemands les intérêts russes en Europe. « A moi l'Europe ! A toi l'Asie ! » tel était en quelques mots le programme de la Wilhelmstrasse à l'égard de la Russie. Celle-ci sait ce qu'il lui en a coûté d'écouter cette sirène. Elle n'est point résignée à devenir une puissance purement asiatique. Elle prétend jouer en Europe le rôle que lui ont

assigné sa situation géographique et l'histoire. S'il suffit de le dire pour que les Allemands proclament « la faillite de la légende » de l'amitié germano-russe, cela doit ouvrir les yeux à tous les Russes qui conservent des illusions sur le caractère de l'amitié qu'on leur porte. M. de Jagow a bien aperçu ce danger. C'est pourquoi, sous forme de récrimination contre les agitations de la presse en général, il a donné aussi un avertissement à la presse allemande. Souhaitons qu'il soit entendu.

M. de Jagow n'a dit que quelques mots de la France, et de la façon la plus courtoise. Il s'est borné à émettre l'opinion que l'heureuse issue des négociations engagées avec la France au sujet de diverses affaires orientales supprimera bien des possibilités de conflits. Cette courtoisie et cette discrétion seront appréciées à Paris comme il convient. Elles contrastent heureusement avec les exclamations de joie des publicistes d'outre-Rhin qui voient déjà, dans le résultat de nos dernières élections générales, le triomphe des combinaisons chères à M. Caillaux.

VISITE DES SOUVERAINS DANOIS A PARIS.

16 mai 1914.

Le roi Christian X et la reine Alexandrine arrivent ce soir à Paris où ils viennent rendre visite au président de la République. La population parisienne sera heureuse d'acclamer en eux les souverains d'un pays qui, de toutes les vieilles monarchies européennes, est la seule qui ne se soit jamais trouvée en conflit avec la France. Cette rare constance dans l'amitié fut quelquefois difficile à garder et

quelques-uns des prédécesseurs de Christian X payèrent cher leur fidélité à l'alliance française. On ne le sait pas assez en France. Les Bourbons s'appliquèrent à maintenir avec la Cour de Copenhague les bonnes relations diplomatiques qui dataient de François Ier. Richelieu et Mazarin s'employèrent efficacement à sauver le Danemark des conséquences les plus désastreuses de ses défaites du milieu du XVIIe siècle. Sous Louis XIV et Louis XV les rapports entre les deux Maisons royales furent inaltérablement affectueux. Avec l'ère napoléonienne, les déboires commencèrent. Le Danemark perdit la Norvège en 1814, pour être resté fidèle à Napoléon Ier. Napoléon III abandonna le Danemark lors de l'affaire des duchés. Féru de l'amitié de la Prusse et plein de tendresse pour l'Allemagne, l'empereur des Français refusa d'intervenir avec l'Angleterre au moment où l'on pouvait encore arrêter l'accomplissement des desseins de Bismarck. Cette lamentable défaillance d'un souverain chez qui l'esprit européen obscurcissait le sens des intérêts nationaux eut les suites qu'on sait. Par la faute de Napoléon III et de sa diplomatie occulte — non de la diplomatie officielle française, qui fut généralement clairvoyante — le Danemark et la France se trouvèrent associés dans le malheur. A lui seul, ce souvenir des fautes et des défaites passées suffirait à créer entre les deux pays des liens moraux indissolubles. Saluons très respectueusement les souverains danois : ils ont droit à toutes nos sympathies.

Les toasts qui seront portés ce soir à l'Élysée n'auront sans doute aucun caractère politique. Entre la France et le Danemark, il ne peut être question que d'amitié. Toutefois, par les alliances de famille, la Cour de Copenhague est étroitement unie à celles de Pétersbourg et de Londres. Cette parenté avec les Maisons souveraines des États alliés

et amis de la France n'est point sans intérêt politique. Si le Danemark est un petit pays, il est placé dans une situation géographique de première importance. Son gouvernement observe invariablement une politique de neutralité et l'on ne peut songer à lui demander davantage. Mais le maintien et le respect de cette neutralité sont loin d'être sans valeur. On le voit, les souvenirs historiques, le devoir de la reconnaissance et l'intérêt politique nous invitent ensemble à faire au roi Christian et à la reine Alexandrine l'accueil le plus chaleureux.

L'IMBROGLIO ALBANAIS.

20 mai 1914.

Au moment où l'on commençait d'espérer qu'une tranquillité relative s'établirait provisoirement en Albanie à la suite de la conclusion de l'accord épirote, une sorte d'insurrection vient d'éclater à Durazzo. Depuis plusieurs jours on recevait d'Albanie des télégrammes contenant des informations incohérentes, mais indiquant toutes qu'il se préparait quelque chose. Comme presque toutes les dépêches venant de ce pays sont essentiellement tendancieuses, sinon mensongères, on en était réduit aux conjectures. On savait seulement qu'Essad Pacha et les musulmans étaient opposés à la concession d'un statut aux Épirotes et réclamaient des privilèges exorbitants.

Depuis le siège de Scutari pendant la seconde guerre balkanique, le rôle d'Essad Pacha a été mystérieux. Quelque temps après avoir laissé Scutari au roi de Montenegro, il s'était fait proclamer roi. Mais, après avoir re-

connu l'impossibilité de conserver ce titre, il y avait renoncé et s'était abouché avec les représentants de certaines puissances. Enfin il s'était décidé à aller, avec une députation de notables albanais, offrir la couronne au prince Guillaume de Wied. Sans nul doute, il comptait exercer sur celui-ci une influence prépondérante. Il s'était fait nommer ministre de la guerre et de l'intérieur, ce qui lui avait valu le surnom — plaisant, mais assez juste — de ministre de la guerre intérieure. On peut attribuer à ses fâcheux conseils quelques-uns des actes les moins heureux du prince Guillaume, par exemple le désaveu du colonel Thomson après que cet officier eut conclu un premier arrangement avec les rebelles d'Épire. La signature d'un nouvel accord et la rentrée en scène de la Commission internationale de contrôle durent naturellement exaspérer ce condottière aspirant au rôle de roi sans couronne. Que se passa-t-il hier et avant-hier ? On ne sait au juste. Toujours est-il que le prince Guillaume, menacé dans son palais, fit appel à l'intervention des commandants des bateaux de guerre autrichiens et italiens mouillés en rade de Durazzo et qu'Essad Pacha, fait prisonnier, fut emmené avec sa femme à bord d'un bateau autrichien.

A en juger par ce résultat, l'événement serait heureux. L'éloignement d'Essad Pacha faciliterait notablement la mise en train des rouages de l'administration albanaise. Seulement, si la situation semble éclaircie de ce côté, elle se complique au point de vue européen. Les intrigues des Cabinets de Vienne et de Rome en Albanie sont tellement enchevêtrées qu'il est malaisé de les démêler. On a vu depuis un mois les représentants de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie à Durazzo se livrer à une telle rivalité d'influence qu'on peut tout supposer de leur part. Une fois pris, Essad Pacha, paraît-il, avait demandé à être conduit à bord d'un

bateau italien ; or c'est sur le *Szigetvar*, portant le pavillon de François-Joseph, qu'il a été embarqué. D'autre part, le baron Aliotti, ministre d'Italie à Durazzo, qui était venu conférer avec son chef à Rome tandis que Turkan Pacha s'y trouvait, en est reparti précipitamment pour rejoindre son poste. L'Italie aurait-elle été devancée en cette affaire par l'Autriche-Hongrie ? Essad Pacha passait, en effet, pour être plutôt l'homme de Rome que celui de Vienne. En tout cas, si l'Italie et l'Autriche-Hongrie sont mises dans l'embarras par les affaires albanaises, elles ne pourront s'en prendre qu'à elles-mêmes. En exigeant, au printemps de 1912, la création d'une Albanie indépendante, elles ont créé une source intarissable de conflits. Ce sera justice si elles sont les premières à en souffrir.

ENCORE L'IMBROGLIO ALBANAIS.

21 mai 1914.

Les dessous du dernier incident albanais ne sont pas encore découverts, mais quelques points se précisent. Tout d'abord Essad Pacha est passé du *Szigetvar*, qui battait pavillon austro-hongrois, à bord du *Bengazi* sous pavillon italien. C'est à la suite d'une conférence entre les ministres d'Autriche-Hongrie et d'Italie à Durazzo que fut prise cette décision. La conversation dut être bien piquante. Essad Pacha, qui bénéficiait des sympathies italiennes et qui avait demandé à être embarqué sur un bâtiment du roi Victor-Emmanuel, avait été mis à bord d'un bâtiment de l'empereur-roi François-Joseph. Cela signifiait qu'il était considéré comme prisonnier, ou tout au moins comme otage. Mais le voilà maintenant à Rome, où il jouira sans doute de

toute sa liberté. Ce roi sans couronne dépossédé va-t-il faire figure de prétendant ? Il a signé, dit-on, l'engagement de ne pas rentrer en Albanie sans l'autorisation du prince Guillaume. Mais, de Rome ou de Brindisi, il lui est loisible d'intriguer et puis, le moment opportun venu, il se passera peut-être de l'autorisation du « mbret » pour franchir l'Adriatique. Ses entretiens avec le marquis de San Giuliano ne manqueront pas d'intérêt.

Un autre fait curieux est le déclin de la popularité d'Essad Pacha dans son fief de Tirana. A quoi est-il dû ? D'après les uns, ce serait aux déceptions éprouvées par ses partisans, à ses tentatives pour organiser le recrutement par conscription, aux rivalités locales et à certaines antipathies ; d'après les autres, son influence aurait été sourdement minée par les agents austro-hongrois. Toujours est-il que son autorité n'inspirait plus le même respect ou la même crainte qu'autrefois, et qu'il était combattu jusque dans son propre clan. Nous ne voyons pas là un sujet d'inquiétude, bien au contraire. Suivant la plupart des journaux italiens, Essad Pacha était le seul homme capable, de sa main de fer, de diriger les affaires albanaises. Mais il est permis de ne pas avoir la même opinion. Enfin l'impression produite par la petite révolution de Durazzo est toute différente à Rome et à Vienne. Ici l'on semble plutôt se féliciter et, aux Délégations réunies à Pest, plusieurs membres expriment l'avis que le moment est venu pour la monarchie de prendre une attitude plus nette en Albanie. Là, on se montre soupçonneux et inquiet ; on appréhende la nécessité d'une intervention et l'on insiste sur le caractère international, européen, que devrait en tout cas revêtir cette intervention. Si ces sentiments sont sincères, il ne faudrait donc pas voir dans les incidents récents un coup monté par les deux puissances alliées, un résultat des récentes conférences

d'Abazzia, la préparation d'un condominium à deux.

Jusqu'à preuve contraire, il convient de croire à cette sincérité. Le gouvernement italien a toujours manœuvré jusqu'ici de manière à éviter une intervention à deux pour laquelle il ne se sent pas suffisamment préparé. En certaines circonstances, il est allé même jusqu'à solliciter des concours du côté de la Triple-Entente, afin de prévenir une initiative autrichienne qu'il aurait dû forcément imiter. Aujourd'hui la situation de l'armée et de la marine italiennes n'a pas assez changé pour que la Consulta inaugure une politique d'action. En tout cas, les tiers doivent pour l'instant se borner à rester sur la réserve. L'opération de police effectuée à la demande du prince Guillaume par les équipages des stationnaires étrangers présents sur rade ne présente point le caractère d'une intervention. Elle aurait pu tout aussi bien être exécutée par des équipages russes, anglais ou français, s'il s'en était trouvé. Afin de dissiper tout malentendu sur ce point et pour le cas où les assurances des Cabinets de Rome et de Vienne ne sembleraient pas satisfaisantes, les autres puissances représentées à la Commission de contrôle internationale pourraient envoyer aussi des bateaux dans les eaux de Durazzo. Provisoirement, il n'y aurait rien d'autre à faire.

L'AFFAIRE IRLANDAISE A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

22 mai 1914.

La Chambre des Communes n'échappe pas à la contagion de désordre et de confusion qui sévit dans les autres Parlements. La question du Home Rule la divise en deux camps,

où l'on ne semble obéir qu'à un féroce égoïsme de parti. Là aussi, les chefs sont moins obéis que poussés par leurs troupes. Si l'on pouvait s'en remettre à l'arbitrage des chefs de partis avec l'assurance que la solution adoptée par eux serait respectée par les troupes, le différend irlandais serait assez promptement réglé. Mais les combinaisons transactionnelles les plus raisonnables ont peu de succès près d'un public emporté par la passion. C'est ainsi que la proposition équitable de M. Asquith d'exclure l'Ulster du Home Rule pendant six ans jusqu'à l'établissement d'un régime fédératif pour tout le Royaume-Uni a été ridiculisée par les unionistes. Ceux-ci pourtant recevaient pratiquement satisfaction puisque, de toute façon, l'Ulster devait rester exclu du Home Rule, soit qu'il conservât le régime actuel, soit qu'il fût compris dans une fédération où il continuerait de jouir d'une situation privilégiée. De plus, avant l'expiration de la période d'exclusion, le pays devait être appelé deux fois à élire une nouvelle Chambre. Il était donc impossible de soutenir que le gouvernement imposait une réforme sur laquelle le pays n'aurait pas été consulté. En tout cas la proposition Asquith méritait d'être prise en sérieuse considération, comme le schéma de la transaction définitive désirée par tous les hommes doués de bon sens. L'esprit de parti s'y est opposé. La séance d'hier offre un triste exemple de sa puissance de nuire.

La discussion en troisième lecture du *Home Rule Bill* était à l'ordre du jour. C'était la dernière phase de la procédure établie par le *Parliament Act* pour la mise en vigueur des projets de loi repoussés par la Chambre des lords. Après cette dernière lecture du bill déjà voté deux fois, en deux sessions précédentes, par la Chambre des Communes, le bill devait retourner pour la dernière fois devant la Chambre des Lords et acquérir force de

loi, même s'il était rejeté par elle. Seulement le premier ministre avait déclaré qu'il avait l'intention de présenter aux lords des amendements de conciliation. Suivant les curieuses dispositions du *Parliament Act*, c'était la seule combinaison permettant d aboutir. En effet, si les amendements étaient proposés tout d'abord aux Communes, comme cela semblerait naturel au premier abord, le bill amendé perdrait le bénéfice des deux votes des précédentes sessions et ne serait plus applicable d'office en cas de rejet par les lords. Il fallait donc s assurer en premier lieu de l'approbation de ceux-ci. Or tout le monde connaissait dans ses grandes lignes les amendements préparés par le Cabinet, et, sous ce rapport, l'opposition pouvait faire confiance à M. Asquith.

Il n'en a rien été maheureusement. Hier, l'opposition commença par réclamer avec acharnement l ajournement. Après avoir été battue à cent dix voix de majorité, elle empêcha de parler le premier orateur inscrit qui était pourtant un de ses membres. Les cris de : « l'ajournement ! l'ajournement ! » couvrirent avec persistance la voix de l orateur. Tous les membres de l'opposition ne criaient pas ; on en remarquait même un assez grand nombre qui observaient une attitude très digne. Mais ceux qui criaient faisaient un tel tumulte que le speaker crut devoir faire l'observation suivante : « Comme des membres de la Chambre semblent décidés à ne pas écouter leur leader, je demanderai au leader de l'opposition si c'est avec son consentement et son approbation. » Cette apostrophe jetait dans un grand embarras M. Bonar Law, mis dans l'alternative d'approuver une obstruction scandaleuse ou de désavouer ses partisans. M. Bonar Law répondit donc simplement qu'il ne répondrait pas. Sur quoi le speaker constata la mauvaise volonté du leader de l'opposition et

leva la séance au des milieu hurrahs des unionistes.

L'opposition, paraît-il, est décidée à continuer l'obstruction jusqu'à ce que M. Asquith fasse connaître les amendements qu'il se propose de présenter aux lords. On risque ainsi de tourner indéfiniment dans un cercle vicieux. Une transaction sérieuse ne peut guère aboutir que si elle est préparée dans le calme de conversations confidentielles entre les chefs de partis. Si les articles en sont livrés aux passions des foules avant qu'un accord entre les chefs soit intervenu, ils seront tournés en dérision par les énergumènes des différents camps, et tout sera à recommencer. C'est une sombre perspective.

EXPOSÉ DE M. SAZONOF A LA DOUMA.

24 mai 1914.

M. Sazonof a présenté hier à la Douma un long exposé de la situation diplomatique. Ces déclarations sont les plus claires et les plus complètes qui aient été présentées depuis bien des années par un ministre des affaires étrangères de Russie. Elles ont à la fois un ton de sincérité qui ne trompe point et une précision qui ne laisse rien dans l'ombre. Elles touchent à toutes les grandes questions à l'ordre du jour, à celles d'Asie aussi naturellement, puisque l'empire des tsars est limitrophe des grands États asiatiques depuis l'océan Pacifique jusqu'à la mer Noire. M. Sazonof a exprimé sur les relations de la Russie avec le Japon, la Chine, la Perse et la Turquie les idées les plus saines, les plus rassurantes. Mais les déclarations relatives à l'Europe sont pour nous d'un intérêt plus direct.

M. Sazonof a parlé hier de la Triple-Entente en termes d'une force qui n'a pas été dépassée. Il a qualifié d'inébranlable l'alliance avec la France. Il a relevé que les liens étroits d'amitié réciproque entre la France et l'Angleterre, d'une part, entre l'Angleterre et la Russie, d'autre part, ont permis « l élargissement du contact et la participation de la Grande-Bretagne aux délibérations ». Cette constatation une fois formulée, le ministre en a tiré les conséquences. Il a montré les trois gouvernements alliés et amis conférant ensemble à Londres d une façon régulière sur « une série de questions ». Ainsi le contact s'est élargi tout en devenant plus intime. Le choix de Londres comme siège de ces conférences, en quelque sorte familiales, est significatif. Il prouve que l'entente avec l'Angleterre est aussi cordiale, aussi confiante du côté russe que du côté français. Le public européen semble quelquefois en douter. Mais c'est qu'il est surtout sensible à ce qui fait du bruit et qu'il tient pour inexistant ce qui n'arrive point jusqu'à ses oreilles. Les très éminents diplomates qui représentent la Triple-Entente à Londres se soucient moins de faire parler d'eux que de régler les questions dont ils sont saisis et de préparer discrètement les solutions de l'avenir. Loin de les en blâmer, il convient de les féliciter de ne pas rechercher ces « succès diplomatiques » qui jettent un moment le public dans l'enthousiasme, mais qui sont presque toujours suivis de cruelles désillusions.

M. Sazonof ne s est pas dérobé devant la question qui s'est posée devant l'opinion ces derniers temps, notamment à propos du voyage des souverains britanniques à Paris : Faut-il transformer la Triple-Entente en triple alliance ? Il y a répondu sans ambages, dans le sens que nous avons constamment indiqué ici. La question de forme, a-t-il dit, est secondaire ; « la poursuite solidaire de certains desseins

est une garantie qui ne dépend ni de la forme, ni de l'étendue des conventions écrites. » En effet, dès lors qu'on est d'accord sur une certaine politique générale — dans le cas particulier, le maintien de l'équilibre — à quoi servirait-il de prendre des engagements par écrit en vue de certains événements particuliers ? C'est toujours l'imprévu qui arrive, dit-on quelquefois. Cela est faux en ce sens qu'il arrive peu de choses qu'on n'aurait pas dû prévoir, mais il est vrai que les modalités de l'événement ne sont généralement pas celles qu'on attendait. Les conventions écrites ne peuvent tout prévoir, et leurs clauses, si minutieusement qu'elles soient rédigées, correspondent bien rarement aux nécessités révélées par les événements. L'histoire des récents traités de la Ligue balkanique le montre assez. L'essentiel est de vouloir ensemble, fortement, certaines choses. Les membres de la Ligue balkanique ne voulaient ensemble qu'une chose et ne s'entendaient point sur le reste ; malgré la teneur en apparence très précise des dispositions qui les liaient, tout se disloqua dès qu'apparut l'opposition des intérêts. Il n'en est pas de même dans la Triple Entente. Aujourd'hui elle sait ce qu'elle veut et tous les papiers n'ajouteront rien à cela. Sans rien signer de nouveau, les trois puissances qui la composent sont entièrement libres de prévoir entre elles et d'arrêter toutes les mesures matérielles dont l'exécution concertée serait désirable dans telle ou telle éventualité. Mais ces mesures ne sont point de celles dont les gouvernements informent le public.

LES AVENTURES DU MBRET GUILLAUME.

25 mai 1914.

A y regarder d'un peu près, il y a plus de comique que de tragique dans la pièce qui se joue à Durazzo. On se croirait dans le grand-duché de Gerolstein. Le « mbret » Guillaume, qui aimait à se faire appeler Majesté et s'était entouré de dignitaires entichés de leurs galons, fait moins figure de roi que de prince d'opérette. Les incidents dont de piquantes dépêches nous narrent les détails se déroulent comme des scènes bouffes. Le prince congédie ses dignitaires, renvoie ses ministres, change de garde du corps, résiste et cède, s'embarque et débarque, se refuse à toute compromission et signe ensuite tous les papiers qu'on lui présente. A l'heure actuelle, il est impossible de dire où il est et ce qu'il fait. Dans les coulisses, d'étranges personnages s'agitent. On raconte que le ministre de la guerre a voulu donner une tasse de mauvais café au capitaine de la garde, que des gens déguisés en ouvriers ont saboté les mitrailleuses installées dans la maison d'Essad Pacha, que le médecin du mbret et le grand maréchal de la Cour ont failli se prendre aux cheveux pour des questions de préséance, que les agents autrichiens font des niches aux agents italiens. Tel est le spectacle offert au monde par la diplomatie austro-italienne. On ne peut nier qu'il n'ait un grand succès ; tous les yeux sont tournés vers la scène albanaise.

A Rome et à Vienne, on commence à trouver que les représentants des deux pays alliés jouent leur rôle trop au sérieux et qu'ils finiront par se prendre à la gorge, de même

que des soldats en manœuvre chargeant un ennemi figuré sont quelquefois sur le point d'embrocher leurs camarades. Alors, de tous les côtés, on fait appel à l'Europe, à l'Europe qui ne se souciait point de fonder une Albanie indépendante avec tout l'appareil d'un gouvernement moderne, et à qui l'Autriche-Hongrie et l'Italie ont imposé, sous menace de guerre, la création de cet État voué à l'anarchie. Écoutera-t-on cet appel ? Il est encore un peu tôt pour le dire. Vraiment, avant de s'engager dans une politique d'intervention, les puissances impartiales ont le droit d'attendre que les principaux intéressés se débrouillent. Jusqu'ici le mbret n'a pas donné une assez haute idée de ses aptitudes gouvernementales pour que les tiers consentent de nouveaux sacrifices destinés à le conserver à un peuple qui ne semble pas l'apprécier. D'autre part, l'Autriche-Hongrie et l'Italie ont trop cherché à établir un protectorat déguisé sur un État dont la création avait été subordonnée au respect de sa stricte neutralité pour que les autres puissances fassent les frais de leurs intrigues. Les soldats et l'argent de la France en particulier peuvent recevoir un meilleur emploi. Pour le moment, le rôle des puissances signataires de la conférence de Londres consiste surtout à observer. Comme nous le disions l'autre jour, leur intervention, si elle apparaît utile, devra se borner à l'envoi de croiseurs dans les eaux de Durazzo.

DISCOURS DU MARQUIS DE SAN GIULIANO SUR L'ALBANIE.

27 mai 1914.

Le marquis de San Giuliano a fait hier à Montecitorio les déclarations que l'Italie attendait depuis la semaine der-

nière avec une impatience croissante. Le ministre des affaires étrangères avait une mauvaise presse. On lui reprochait de prétexter une indisposition pour ajourner des explications nécessaires. Les journaux les plus attachés au gouvernement se montraient nerveux ; ceux qui ont conservé leur indépendance écrivaient les choses les plus dures. Comme au moment de la démission de M. Giolitti, on faisait des retours en arrière et l'on exprimait des opinions pleines d'amertume sur la politique extérieure suivie ces dernières années. Le *Secolo*, par exemple, disait :

Depuis quelque temps, et surtout depuis la guerre de Libye, notre politique étrangère a vu s'accentuer son caractère triplicien. Il est presque brisé le fil de cette politique par laquelle l'Italie, spécialement en ce qui concernait les intérêts méditerranéens, tendait à harmoniser son adhésion à la Triplice avec l'amitié avec la France et l'Angleterre. La politique italienne est devenue — les nouvelles dépenses navales le démontrent — presque exclusivement triplicienne. Ne discutons pas les faits ; constatons-les simplement. Mais ce fait conduit à cette autre constatation : que notre sévère et exclusif triplicisme a contribué à rendre aigu l'antagonisme entre la Triple-Alliance et la Triple-Entente. Les puissances de l'Entente et spécialement les puissances méditerranéennes, France et Angleterre, ne peuvent pour cela trouver leur compte à favoriser en Albanie une situation qui tende à atténuer l'antagonisme italo-autrichien...

La perspective n'est donc pas gaie. Une active participation des puissances de l'Entente venant à faire défaut en Albanie, l'Italie court le péril de se trouver à un moment donné en conflit avec l'Autriche-Hongrie et contrainte de pourvoir par elle-même aux éventualités.

Le député Palma énonçait sous une forme pittoresque la même idée dans la *Gazzetta del Popolo* : « Aujourd'hui nous avons un *duetto* qui pourrait se transformer demain en *duello.* » Cette crainte hantait tous les journalistes de l'autre côté des Alpes, qui invoquaient à qui mieux mieux l'aide de l'Europe. « Une seule chose, disait le *Corriere della Sera*, doit être bien claire, à savoir que l'Italie ne devra pas assumer la charge de la pacification et de la réorganisation albanaises en compagnie de l'Autriche seule. L'Europe

a pris la responsabilité de donner la vie à l'Albanie ; l'Europe a l'obligation d'y pourvoir. »

Le marquis de San Giuliano s'est efforcé de calmer les appréhensions de la Chambre en commençant par célébrer l'accord conclu le 19 mai dernier entre la compagnie anglaise de Smyrne-Aïdin et le syndicat italien en instance de concessions d'ordre économique en Asie Mineure, notamment en Cilicie. Il a saisi cette occasion de se féliciter des bons offices du Cabinet de Londres en cette affaire et d'affirmer son souci de maintenir l'intégrité territoriale de la Turquie. Ces précautions oratoires une fois prises, il a abordé la question albanaise. On ne pouvait s'attendre à ce que M. de San Giuliano dissipât tous les sujets d'inquiétude de ses compatriotes ; il aurait fallu pour cela rayer l'Albanie de la carte de l'Europe. Il a dû se borner à justifier la conduite de ses agents et à transmettre les assurances officielles du bon vouloir de l'Autriche à consolider l'État albanais sans recourir à une intervention armée.

Parmi les manifestations de ce bon vouloir, il en est une particulièrement que nous souhaitons sincère : c'est l'affermissement des attributions de la Commission internationale de contrôle. Nous avons déjà dit combien le prince Guillaume avait été imprudent, dès son arrivée à Durazzo, en traitant cavalièrement la commission de contrôle, qui tenait, comme lui-même, ses pouvoirs de la volonté de l'Europe. Cette Commission internationale aurait dû être considérée par un jeune souverain inexpérimenté brusquement transporté des bords du Rhin aux pieds des montagnes albanaises comme une institution tutélaire, comme une protection à la fois contre la convoitise de puissances tierces et contre l'anarchie locale. Elle constituait le plus précieux des intermédiaires. Plusieurs de ses membres méritaient

d'être accueillis en conseillers éclairés. Ils étaient certes dignes de plus de confiance que des gens de la suite princière plus riches de galons que d'expérience politique. Très probablement le prince Guillaume aurait évité les fautes qui viennent d'ébranler son prestige et son trône s'il avait consulté la Commission de contrôle au lieu de se laisser tirailler en tous sens par les intrigants et de céder successivement à des instigations contradictoires. Heureusement tout n'est pas encore perdu. Le prince peut encore regagner par la patience, l'étude attentive des hommes et des choses, le sang froid et l'esprit de suite, ce que sa précipitation et sa présomption ont compromis. Si le Cabinet de Rome ne poursuit en Albanie aucun dessein égoïste, c'est en ce sens qu'il doit parler à Vienne et à Durazzo. Et la première chose pour affermir l'autorité de la Commission de contrôle est de faire ratifier sans retard l'accord conclu par elle avec Épirotes.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE AUX DÉLÉGATIONS AUSTRO-HONGROISES. — UNE TROISIÈME GUERRE BALKANIQUE EN VUE.

28 mai 1914.

Depuis plusieurs semaines, les Délégations austro-hongroises réunies à Pest discutent les questions de politique extérieure, tantôt à propos d'affaires spéciales, tantôt à propos du budget du ministère commun des affaires étrangères. Aucune déclaration sensationnelle n'a été faite. Le gouvernement s'en est tenu à de vagues justifications et l'opposition a reproduit en un langage plus ou moins véhément les justes critiques qu'elle lui adresse sans se lasser

dans les deux Parlements de la monarchie. MM. Kramar et Sustersich, les comtes Albert Apponyi et Michel Karolyi notamment ont mis plus fortement en relief les charges énormes que la politique triplicienne imposait à la monarchie et les périls qu'elle lui faisait courir sans lui procurer d'avantages compensateurs.

Le 25 mai le comte Berchtold a répondu dans un discours d'ensemble, abondant en généralités et pauvre en précisions. Nous n'y relèverons que la phrase où le ministre a déclaré qu'à deux reprises, au cours de la crise balkanique, l'Autriche-Hongrie avait mis la main à son épée. L'une de ces deux circonstances est certainement l'affaire de Scutari et la création de l'Albanie indépendante. Y a-t-il vraiment lieu d'être si fier de ce geste belliqueux? Ne pouvait-on concevoir à Vienne une combinaison répondant mieux aux grands intérêts d'avenir de la monarchie? Beaucoup d'excellents Autrichiens et Hongrois en doutent. Toujours est-il que le comte Berchtold a reconnu publiquement avoir imposé à l'Europe, sous menace de guerre, la solution albanaise de son choix. Cela justifie entièrement l'attitude prise par les *Débats* lors de l'affaire de Scutari. Ni la Triple-Entente, ni la France spécialement, n'avaient à courir les risques d'une grande guerre pour empêcher l'Autriche-Hongrie de commettre une maladresse. Ce n'est point nous qui pâtirons des conflits albanais. Ce n'est pas nous qui avons pâti de la seconde guerre balkanique. Nous n'envions nullement au Ballplatz son « succès diplomatique » du printemps de 1913.

D'autres aveux intéressants ont échappé à des orateurs considérables à la séance d'hier de la Délégation hongroise. Le plus précieux est celui du comte Khuen-Hédervary. L'ancien président du Conseil a dit que l'ère de reconstitution des États balkaniques n'était pas close. Suivant lui,

les nouvelles frontières n'ont été tracées que sur le papier, elles n'ont aucune réalité, *il est nécessaire de les rectifier*, et la tranquillité régnera seulement ensuite. Ainsi l'homme d'État magyar qui a été investi de la confiance toute particulière de son souverain annonce une troisième guerre balkanique. Il la désire, il la juge nécessaire. Cette obstination dans l'erreur est caractéristique. Le Cabinet de Vienne a laissé consciemment éclater la première guerre balkanique dans l'espoir d'obtenir, à côté d'une Macédoine autonome, une grande Albanie vassale qui la conduirait jusqu'à la mer Égée. Trompé dans ses espérances, il poussa de toutes ses forces la Bulgarie à trahir ses trois alliés. La déception fut encore plus forte après la seconde qu'après la première. Le comte Berchtold veut-il encore jouer quitte ou double ? Cette fois, l'enjeu pourrait bien être le sort de la monarchie elle-même. Les Slaves du Sud, les indépendants et les autres, ne sont plus ce qu'ils étaient avant la crise bosniaque. Matériellement et moralement ils ont acquis une force qui est devenue un des principaux éléments de l'équilibre européen. On ne les réduira pas aussi facilement qu'on se l'imagine dans quelques bureaux du Ballplatz. *Quos vult perdere.....*

CONFÉRENCE DU COMITÉ FRANCO-ALLEMAND PERMANENT A BALE. — L'ILLUSION DU RAPPROCHEMENT FRANCO-ALLEMAND.

29 mai 1914.

Demain samedi se réunit à Bâle le comité franco-allemand permanent institué l'an dernier par la conférence interparlementaire de Berne. Cette réunion d'individualités

sans mandat n'a aucune importance politique, mais elle n'est point sans présenter des dangers. Du côté allemand, elle se compose d'hommes sans aucune influence dans le gouvernement de l'empire ; du côté français, au contraire, elle comprend, outre quelques professionnels du pacifisme, des parlementaires dont l'action sur la direction de nos affaires s est fait et se fera lourdement sentir, MM. Jaurès et Augagneur entre autres. Le fait seul que ces messieurs s'assemblent pour délibérer sur les conditions d'un rapprochement franco-allemand prouve qu'ils ignorent les éléments de la question. S ils avaient tant soit peu approfondi les raisons qui déterminent les relations franco-allemandes, ils auraient reconnu que le seul moyen d'améliorer celles-ci est d'en parler le moins possible.

La France et l'Allemagne, en effet, ne peuvent entretenir des relations correctes et normales qu'en s'interdisant certains sujets de conversation. Elles ont une conception opposée des choses essentielles de la politique. Les mêmes idées générales qui semblent communes aux hommes politiques des deux nations unis intellectuellement par certaines affinités se présentent dans leur cerveau sous un aspect différent. Les intentions peuvent être les mêmes ; les moyens de les réaliser ne concordent jamais, de sorte que les réunions des personnes les mieux disposées de part et d'autre aboutissent fatalement à mettre en évidence l'impossibilité de s'entendre. Alors, à quoi bon se réunir ? En Allemagne, l'inconvénient n'est pas grand parce que le gouvernement tient pour inexistants ces palabres d'idéologues et poursuit imperturbablement son œuvre de renforcement de son organisation militaire et navale. En France malheureusement les apôtres du pacifisme font des prosélytes jusque dans le gouvernement. Ils s'imaginent et s'efforcent de faire croire au public qu'ils ont obtenu dans

leurs congrès des garanties contre une agression future. Ils propagent ainsi la plus périlleuse des illusions. La vérité actuelle est que l'Allemagne, loin de ralentir ou de diminuer ses armements, les accélérera de tout son pouvoir et que, par le seul fait de l'augmentation de sa population, sans lois nouvelles, son armée s'accroîtra automatiquement. Toutes les dissertations philosophiques ne changeront rien à cela. Les socialistes allemands sont dans l'impossibilité absolue d'y rien changer.

Ce qu'on appelle le rapprochement franco-allemand équivaudrait de notre part à une acceptation de vassalité. L'idée de tous les Allemands à ce sujet est que la France devrait payer à l'Allemagne une prime d'assurance contre la guerre. Leur raisonnement est simple. « Nous ne pouvons, disent-ils en substance, nous ne pourrons jamais désarmer parce que notre situation géographique nous oblige à faire front de plusieurs côtés. La France, au contraire, n'est exposée qu'à l'Est ; rassurée de ce côté, elle pourra se consacrer tout entière à son développement intérieur. Il est donc juste qu'elle nous paye quelque chose pour cela. Et tout d'abord elle devra désarmer sur les Vosges de manière à montrer qu'elle abandonne toute espérance de ce côté. Ensuite, puisque nous serons amis, elle mettra à notre disposition, moyennant un honnête intérêt, ses ressources financières et économiques que nous emploierons à l'accroissement méthodique de notre force à l'intérieur et de notre influence au dehors. Enfin, comme les ennemis de nos ennemis sont nos ennemis, l'Allemagne devra pouvoir compter sur la France pour mater les États qui se permettraient de résister à l'hégémonie germanique. Ainsi, grâce à nous, la France délivrée de toute préoccupation extérieure, deviendra le plus paisible et le plus heureux de tous les pays. »

Tel est l'enchaînement rigoureux du raisonnement et l'engrenage dans lequel on nous propose de mettre le doigt. M. Jaurès aura beau retourner la question sous toutes ses faces avec ses amis d'outre-Rhin, il sera acculé à ce dilemme : la France doit entretenir des forces armées capables à tout instant de résister victorieusement à une agression allemande survenue à la suite d'un incident quelconque, ou bien il lui faut se résigner à une vassalité de plus en plus choquante, de plus en plus pesante, même pour les classes ouvrières submergées par l'afflux des immigrés allemands et réduites à une sorte d'esclavage. Nous ne supposons pas que MM. Jaurès et Augagneur envisagent de gaieté de cœur la réalisation de cette éventualité. Qu'ils cessent donc de disserter avec leurs collègues du Reichstag et de discuter des combinaisons où la France est appelée à tout céder sans rien recevoir. La France et l'Allemagne peuvent vivre pacifiquement en voisines tantôt aimables, tantôt grincheuses : elles ne sauraient vivre en associées. Une incompatibilité de caractère et de cerveau les sépare. L'association les mènerait inévitablement à la brouille, c'est-à-dire à la guerre. Et, pour la France désarmée, on devine, ce que serait cette guerre.

SIGNATURE D'UN ACCORD FRANCO-ITALIEN SUR LA TUNISIE ET LA TRIPOLITAINE.

30 mai 1914.

M. Barrère et le marquis de San Giuliano ont signé hier à Rome un accord fixant officiellement le statut des Tripolitains en Tunisie et des Tunisiens en Tripolitaine. Ainsi

se trouve heureusement réglée, à la satisfaction de la France et de l'Italie, une série de questions délicates soulevées par l'annexion de la Tripolitaine. En ce qui concerne les Tunisiens établis en Tripolitaine, il n'y avait pour ainsi dire pas de difficultés ; leur situation était assez claire et la France n'élevait pas de prétentions spéciales à leur égard ; mais il n'en était pas de même pour les Tripolitains établis en Tunisie. En effet, l'Italie insistait pour que le gouvernement de la Régence les traitât en sujets italiens, comme des Italiens du royaume, et il invoquait à l'appui de sa thèse la loi d'annexion qui incorpore purement et simplement la Libye à l'Italie. De notre côté, nous ne voulions considérer les musulmans tripolitains que comme des sujets italiens coloniaux, appelés à jouir du même régime que les musulmans tunisiens. Nous ne pouvions, sans ruiner notre établissement en Tunisie, accorder aux musulmans étrangers résidant dans la Régence un traitement supérieur à celui des musulmans indigènes.

Une autre question très grave était celle de la détermination de la nationalité des musulmans se disant originaires de Tripolitaine et établis en Tunisie depuis un nombre d'années difficile, sinon impossible à fixer. A Rome, on avait une tendance à revendiquer tous les originaires de Tripolitaine, quelle que fût la date de leur départ de l'ancien vilayet ottoman. A Paris et à Tunis, on tenait à distinguer entre les individus dont l'arrivée relativement récente dans la Régence, par exemple après la déclaration de guerre de l'Italie à la Turquie, pouvait être prouvée, et ceux dont l'installation remontait si loin qu'on se croyait en droit de les tenir pour Tunisiens. Dans des pays musulmans, comme la Tripolitaine et la Tunisie, où la religion est la qualité dominante, et où la souveraineté n'est point entendue comme en Europe, la question d'établissement

fixe prime celle d'origine pour la détermination de la nationalité.

De ces deux questions en dérivaient beaucoup d'autres relatives à la juridiction,à l'état-civil, à la perception des impôts, etc. Grâce à l'esprit de conciliation qui a fini par prévaloir à la fin de négociations engagées depuis un an, ces deux grosses difficultés viennent d'être tranchées de la façon la plus équitable. Les musulmans tripolitains, qualifiés dans l'accord « sujets coloniaux » pour les distinguer des sujets italiens ordinaires, jouiront en Tunisie du traitement des musulmans étrangers de la nation la plus favorisée. D'autre part, les contestations relatives à la nationalité seront portées devant les tribunaux tunisiens pour les individus originaires de Tripolitaine ou se disant tels résidant en Tunisie, et devant les tribunaux tripolitains pour les individus originaires de Tunisie résidant en Tripolitaine. De cette façon, ce sont les tribunaux du lieu de la résidence, et non ceux du pays d'origine, qui statueront sur la nationalité. Nous avons ainsi l'assurance qu'il ne se constituera point dans la régence une classe de musulmans privilégiés bénéficiant d'une protection étrangère et échappant aux principales charges du pays où ils sont fixés.

Quant aux questions accessoires, on en trouvera un exposé très clair dans un article de M. E. Payen, publié dans le numéro du 1er mai 1914 des *Questions diplomatiques et coloniales*. Voici, en substance, comment elles ont été réglées dans l'accord signé hier, qui contient six articles :

Les sujets coloniaux de l'Italie qui résident en Tunisie sont justiciables des tribunaux indigènes (et non pas des tribunaux français, qui sont compétents, d'après la convention consulaire et d'établissement franco-italienne de 1896, pour les sujets du royaume d'Italie). Les Tunisiens sont

soumis, en Libye, à la même juridiction que les musulmans indigènes.

Lorsqu'un sujet colonial italien sera cité devant un tribunal tunisien *en matière pénale*, la citation sera communiquée *à titre de simple information* au consul d'Italie, sans que cette communication confère au consul le droit de s'immiscer dans la procédure.

La convention franco-italienne d'extradition de 1896 est étendue à la Libye.

Les affaires qui touchent au statut personnel des musulmans de Tripolitaine résidant en Tunisie (mariages, successions, etc.), ressortissent aux tribunaux tunisiens du Chrâ.

L'accord réglemente le passage des musulmans qui se transportent de Libye en Tunisie et inversement, ainsi que les questions relatives aux nomades. Il fait obstacle à ce que, dans les territoires où les tribus nomades sont plus difficiles à surveiller, certains indigènes ne se réclament tantôt d'une nationalité tantôt d'une autre. Il précise les attributions des consuls français en Libye pour les Tunisiens et des consuls italiens en Tunisie pour les sujets coloniaux italiens. Il prévoit toute une réglementation de la police de la frontière. Celle-ci, on le sait, à été fixée par des accords antérieurs reconnus par l'Italie, c'est-à-dire par la convention franco-ottomane d'avril 1910 et, pour l'arrière-pays, par la convention franco-anglaise de 1899.

Tout semble donc enfin prévu pour qu'aucun différend ne s'élève plus entre la France et l'Italie au sujet de la Tripolitaine et de la Tunisie. Nous nous en réjouissons très vivement et nous félicitons chaleureusement les négociateurs d'avoir fait disparaître d'un terrain dangereux une source de discussions toujours faciles à envenimer. Avec ceux de nos confrères italiens qui commentent ce matin

l'événement, nous exprimons l'espoir que la signature de l'accord du 29 mai est l'indice de la reprise entre les deux pays voisins de relations plus cordiales qu'au cours de ces deux dernières années.

LES EMBARRAS DU MBRET GUILLAUME.

31 mai 1914.

De retour de sa courte mais sensationnelle croisière à bord du *Misurata*, le prince Guillaume vient de notifier son avènement au roi de Montenegro. Cette formalité vient à point pour montrer au monde que le jeune souverain n'abandonne point la partie. Mais elle ne suffit pas pour raffermir un trône branlant. Nous n'attachons pas plus de valeur au projet d'envoi de contingents européens destinés à garder les frontières de l'État albanais. Jamais les grandes puissances ne consentiront à charger leurs troupes de ce rôle ingrat. En se résignant à créer, sur les instances comminatoires combinées de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, une Albanie souveraine, l'Europe n'a pas assumé l'engagement de la protéger et de la faire vivre. Cette mission incombe au prince qui, en acceptant la couronne du nouvel État, s'est chargé des obligations correspondantes. L'Europe est d'autant moins disposée à faire les frais de l'installation et de la garde du prince Guillaume que celui-ci a négligé de la consulter, qu'il a débuté en congédiant la Commission internationale de contrôle — qui tenait pourtant son pouvoir de la même autorité que lui — qu'il a témoigné des égards tout particuliers aux Cours de Vienne et de Rome et qu'il a conféré des privilèges spéciaux à des

institutions financières austro-hongroises et italiennes. Le maximum de l'effort des puissances en Albanie consistera à prélever un détachement des contingents internationaux de Scutari pour assurer la garde personnelle de la famille princière si le prince insiste pour se faire garder par des troupes étrangères. Un homme ayant plus de foi dans ses destinées préférerait peut-être se confier aux soldats du pays où il est venu régner.

Un des symptômes les plus caractéristiques de la situation en Albanie est la propagande islamique jeune-turque. On la retrouve dans toutes les manifestations récentes. Le gouvernement ottoman proteste qu'il n'y est pour rien et il y a d'autant moins de raisons de douter de sa parole que son intérêt bien entendu lui interdit de remettre les mains dans le guêpier albanais. Mais il n'en est pas moins certain que des agents jeunes-turcs travaillent les populations, tout au moins celles du Sud. Le prince Guillaume devra tenir le plus grand compte de ces menées et éviter avec soin de brusquer les divers éléments musulmans, étonnés de voir à la tête de l'État un prince n'appartenant à aucune religion connue d'eux. De bons esprits pensaient qu'un musulman européanisé aurait mieux convenu pour régner sur les Skipétars. On a trouvé plus judicieux de choisir un prince n'ayant aucune attache religieuse avec les partis locaux et plus apte par conséquent à maintenir entre eux l'équilibre. Cette décision ne se justifie que si le prince se montre effectivement impartial et sait se tenir à l'écart de toutes les intrigues, intérieures ou extérieures. Au cas où il prendrait lui-même parti, il verrait se former contre lui une coalition irrésistible. Il ne lui reste plus une seule faute à commettre.

L'élévation de l'Albanie à la dignité d'État indépendant n'a point changé le caractère ni les mœurs de ses habitants.

Aussi, pour apprécier les affaires de ce pays resté en retard de plusieurs siècles sur l'Occident, convient-il de ne négliger aucun des éléments d'informations recueillis par les observateurs avisés. Parmi ces derniers, il faut citer M. André Duboscq, à qui ses nombreux voyages en Orient ont donné une expérience appréciée. Il vient de réunir en un volume, *Syrie*, *Tripolitaine*, *Albanie*, les articles que lui ont inspirés ces voyages. Le chapitre relatif à l'Albanie date de l'été 1912, mais les indications qu'il contient sont d'un intérêt permanent. Amusantes ou sérieuses, elles restent d'actualité.

CRISE EN SERBIE.

4 juin 1914.

Le roi Pierre s'est finalement résigné à accepter la démission du Cabinet Pachitch, mais cela ne signifie pas qu'il confiera le pouvoir à l'opposition, qui est en minorité à la Skoupchtina, ni qu'il renonce à replacer M. Pachitch à la présidence du Conseil. Il semble, au contraire, que cette dernière combinaison doive prévaloir finalement. M. Pachitch, il est vrai, avait depuis la signature de la paix balkanique l'intention de se retirer, et l'on avait même annoncé qu'il viendrait comme ministre de Serbie à Paris en remplacement de M. Milenko Vesnitch à qui la présidence du Conseil serait confiée. Mais la situation avait changé depuis qu'on avait décidé de procéder à une revision partielle de la Constitution et, par suite, de dissoudre la Chambre. M. Pachitch, chef incontesté des vieux radicaux et de la majorité parlementaire, ne pouvait pas s'éloigner de Serbie durant la période des élections générales. Il se devait à

lui-même, à son parti et à son pays, de rester pendant ce temps à la tête du gouvernement.

La crise qui vient d'éclater n'a, d'ailleurs, pas été provoquée par une question politique proprement dite. Elle a son origine dans un désaccord entre les autorités civiles et les autorités militaires à propos de divers incidents. Afin de prévenir des dissentiments de ce genre, toujours regrettables, le roi avait rendu un décret réglant les attributions respectives des deux catégories d'autorités et applicable dans les territoires de la Nouvelle Serbie. Certains officiers virent là une atteinte au prestige de l'armée. Par exemple le général commandant à Uskub ne voulait point céder le pas au représentant du gouvernement. Les officiers en cause réussirent à faire partager leur mécontentement à un grand nombre de leurs camarades. Ils allèrent même jusqu'à lier partie avec l'opposition parlementaire et à fomenter avec elle une obstruction destinée à faire capituler le Cabinet à la fois sur le décret relatif aux rapports des autorités civiles et militaires, et sur d'autres questions où se mêlaient des intérêts privés. M. Pachitch aurait pu adopter spontanément une solution transactionnelle provisoire au sujet des rapports des autorités civiles et militaires entre elles. Mais il lui était impossible de céder devant des sommations de groupes d'officiers coalisés avec des parlementaires de l'opposition. Il convient aussi de retenir que, parmi les officiers en cause, se trouvaient plusieurs régicides.

Les amis de la Serbie déplorent profondément les conditions dans lesquelles s'ouvre cette crise. Si les officiers en rébellion contre le Cabinet Pachitch venaient à triompher, c'en serait fait de tout gouvernement régulier en Serbie. Depuis que règne le roi Pierre, la Serbie a su regagner, par le fonctionnement régulier du gouvernement légal, tout

ce que lui avaient fait perdre les défaillances du roi Milan et les fantaisies du roi Alexandre. Elle a réalisé de grandes ambitions nationales. Elle a doublé son territoire et pris en Europe une position importante. Son crédit moral et financier est fortement établi. Elle risquerait de perdre tout cela, et assez promptement, si l'ère des prononciamientos s'ouvrait. Les partis d'opposition doivent le comprendre. En tout cas, risque pour risque, le roi Pierre doit résister énergiquement à la pression d'officiers intrigants ou indisciplinés.

LA CHUTE DU MINISTÈRE DOUMERGUE ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

8 juin 1914.

La presse étrangère suit avec une extrême attention le développement de la crise gouvernementale française. Les journaux allemands et autrichiens se sont montrés très sympathiques à la combinaison Viviani. A Berlin, on apprécie particulièrement les amis de M. Caillaux, et à Vienne ceux de M. Combes. Visiblement on espère, dans ces deux capitales, que les radicaux unifiés réussiront à imposer leur programme au nouveau ministère. Outre les avantages politiques, on escompte, des deux côtés, les facilités financières que procurerait aux marchés de Vienne et de Berlin le retour au pouvoir en France d'hommes dont les complaisances sont bien connues. En Italie, on se préoccupe surtout des affaires d'Albanie et de l'obstruction de l'extrême gauche à Montecitorio ; les affaires françaises qui, en d'autres temps, auraient été mises en vedette, viennent

seulement au second plan. Toutefois, les correspondants de nos confrères transalpins à Paris publient de longues dépêches sur les incidents de la crise. De toute la presse triplicienne, c'est la presse allemande qui nous consacre le plus d'attention. En voici quelques extraits :

La *Gazette de la Croix*, commentant l'échec de la combinaison Viviani, insiste surtout sur les démarches que le président de la République a faites auprès de M. Delcassé.

Ce politicien avisé, écrit l'organe conservateur, sait trop bien qu'un nouveau ministère formé par lui échouerait dans le plus bref délai, devant les difficultés de la loi de trois ans et du projet d'impôt sur le revenu. Il est aussitôt tombé malade. Qu'arrivera-t-il maintenant ? Les initiés prétendent que M. Doumergue n'a pas achevé de jouer son rôle.

Le *Lokal-Anzeiger* écrit :

Il semble qu'à la Chambre les adversaires de la loi de trois ans et de la politique étrangère dont elle est le symbole soient la majorité. Quant aux hommes ministrables, plusieurs ont peur de s'engager en faveur de l'abolition de cette loi, de crainte qu'au premier « incident » le Parlement ne les abandonne, et les autres veulent une prochaine diminution des charges militaires ; mais entre les deux il n'y a pas de milieu.

On lit dans les *Dernières Nouvelles de Dresde* :

M. Poincaré suivra-t-il les conseils de Saint-Pétersbourg et fera-t-il ouvertement opposition à ceux qui vont à l'assaut de la loi de trois ans ? Il s'ensuivrait une crise constitutionnelle. Peut-être fera-t-il convoquer l'Assemblée nationale pour qu'elle se prononce sur cette question. Elle se déclarerait évidemment en faveur de la loi, car le Sénat changerait la faible majorité de la Chambre en une majorité imposante.

Le *Leipziger Tageblatt* ne se tient pas de joie devant nos embarras :

M. Viviani s'est retiré parce qu'il a constaté que les radicaux et socialistes, qui veulent absolument abolir la loi de trois ans, l'emportaient. La situation intérieure en France devient de plus en plus embrouillée. Il semble bien, comme on l'a dit, que ce n'est pas un président du Conseil qu'il faut à la République, mais un syndic de faillite.

La conclusion de tous nos confrères d'Outre-Rhin, sous une forme directe ou indirecte, est la nécessité pour l'Alle-

magne de renforcer encore ses armements de terre et de mer. Cela n'est guère logique, puisque l'avènement espéré des ennemis de la loi de trois ans en France tendrait à augmenter encore la supériorité numérique relative de l'armée allemande, mais cela est ainsi. Loin d'engager nos voisins de l'Est à réduire leurs armements, le triomphe des amis de M. Jaurès les exciterait plutôt à redoubler d'activité militaire, de manière à saisir cette occasion d'imposer une bonne fois leurs conditions.

La plupart des grands journaux anglais expriment ce matin l'espoir que la combinaison Ribot réussira.

Le *Times* écrit :

M. Viviani est allé jusqu'à l'extrême limite des concessions compatibles avec ce que presque tous les Français et tous les amis avertis de la France jugent être essentiel à la sécurité du sol français.

Le véritable objet des groupes socialiste et radical-socialiste n'est pas seulement d'exécuter le programme de Pau, mais de mettre le président de la République dans l'embarras, en le laissant sans ministère, de quelque nuance politique que ce soit. C'est un danger très grave qui, s'il se réalisait, pourrait impliquer les conséquences les plus sérieuses pour la République à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur.

Comme amis de la France, nous devons espérer fermement que M. Ribot ou un autre, soutenu par le bon sens et le patriotisme de la nation — laquelle entend avec autant de détermination que jamais que la sécurité de la France ne soit pas mise en danger — réussisse promptement à constituer un ministère assez stable pour tirer le pays des périls qui le menacent.

Le *Daily Chronicle* dit de son côté :

Au lendemain des récentes élections législatives françaises, l'opinion générale était que la nouvelle Chambre ressemblerait beaucoup à l'ancienne, mais qu'il serait encore plus difficile pour un gouvernement d'y trouver une majorité stable. Il serait prématuré de désespérer, alors que le Parlement français a d'aussi grandes réserves de talents. Il se peut que nous voyons revenir au pouvoir des ministères aussi forts que les meilleurs de ceux qui se sont succédé au cours des dix dernières années. Toutefois, il n'est pas facile pour le moment, avec une Chambre comme la Chambre actuelle, de discerner comment cela pourra se faire.

Pour le *Daily Express*, un changement radical est néces-

saire, « car les périls actuels sont pour la France et pour l'Europe comme ceux que crée un puissant navire allant à la dérive dans un port plein d'autres vaisseaux ». Presque seul le *Daily News* montre quelque sympathie aux ennemis de la loi de trois ans ; mais on sait que ce journal est essentiellement germanophile.

PRODROMES D'UNE TROISIÈME GUERRE BALKANIQUE.

10 juin 1914.

La liquidation balkanique s'effectue péniblement. Entre les États des traités sont signés et la paix règne officiellement, quoique plusieurs questions encore en suspens soient grosses de conflits. Entre les peuples les signatures apposées au bas des documents diplomatiques n'ont pas éteint les querelles. Entre eux, en effet, il existait non seulement des litiges territoriaux, mais aussi des haines de race ou de religion. Avant la seconde guerre balkanique, tandis que subsistait encore la Ligue des quatre royaumes péninsulaires, ces haines se donnaient déjà carrière et les Bulgares traitaient en ennemis les Serbes qui venaient de les aider à prendre Andrinople. Beau sujet de méditation pour les utopistes qui rêvent d'une Confédération balkanique. La seconde guerre, préméditée par les Bulgares et déchaînée par eux avec des raffinements de duplicité, fut l'occasion des pires atrocités dont l'Europe ait été le théâtre depuis l'invasion des barbares. Blessés achevés et mutilés, populations décimées, régions entières dévastées, viols et incendies méthodiques, tel fut le spectacle offert au monde durant des semaines dans la péninsule arrosée du sang de dizaines de mille victimes. Ces horreurs ont laissé dans l'imagination

des témoins survivants des souvenirs ineffaçables. Elles furent telles qu'elles rendent presque intolérable la coexistence en dedans des mêmes frontières d'hommes acharnés naguère à se détruire. Depuis la conclusion des traités qui terminèrent la seconde guerre, on assiste à des exodes et à des refoulements de populations où la violence collabore avec l'instinct.

On ne peut songer à fixer exactement les responsabilités. Chassés par la force et par l'intimidation ou simplement fuyant devant des populations hostiles pour aller rejoindre des frères de race ou de religion, les habitants d'un pays où ils se sentent devenus étrangers s'installent de l'autre côté de la nouvelle frontière dans les maisons et les champs des ennemis de leur race. Le font-ils avec le consentement formel ou tacite des autorités locales ou malgré elles ? Le plus souvent on ne saurait le dire. Les forces naturelles actuellement en mouvement sont telles qu'il doit être difficile de les endiguer ou de les canaliser. Les autorités sont parfois impuissantes et souvent complices de cœur. On comprend les réclamations indignées des gouvernements dont les nationaux sont expulsés et dépossédés par des immigrés survenant en bandes désordonnées dans l'attirail des barbares d'autrefois. On comprend aussi que les gouvernements mis en cause protestent de leur bonne foi. C'est ce qui vient de se passer entre la Grèce et la Turquie à propos des Grecs de Thrace dépouillés par des musulmans fuyant de la Macédoine. C'est ce qui se passe aujourd'hui en Bulgarie, à Sofia même, où les édifices grecs ont été envahis par une foule exaspérée.

Les incidents de Sofia sont particulièrement graves parce qu'ils se sont déroulés dans la capitale même, siège de toutes les autorités centrales. L'occupation violente des églises et des écoles grecques est injustifiable. Heureuse-

ment le gouvernement bulgare le reconnaît. Il vient de révoquer le préfet de police de Sofia et de promettre de restituer les édifices usurpés. Il s'engage également à payer des dommages-intérêts pour les dommages causés. A la séance d'hier du Sobranié, M. Radoslavof a donné des assurances pacifiques et conciliantes qu'on veut croire sincères. D'autre part, à Constantinople, à la Sublime Porte, on se déclare résolu à déployer l'activité nécessaire pour empêcher les crimes et les violences contre les habitants grecs. Il ne faudra pas moins de toute la loyauté des gouvernements pour prévenir une explosion. De part et d'autre la surexcitation des esprits est extrême ; il suffirait d'un incident un peu grave pour fournir l'occasion d'un nouveau conflit aux politiciens qui jugent une troisième guerre balkanique indispensable au rétablissement de leurs affaires.

LE CABINET RIBOT ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

11 juin 1914.

L'accueil fait au Cabinet Ribot par la presse étrangère reflète avec une précision caractéristique les sentiments qu'on éprouve au dehors pour la France. A cet égard, rien n'est plus curieux que les appréciations de nos confrères d'outre-Rhin. Les résultats de nos élections générales leur avaient fait concevoir, d'après les rodomontades des organes des radicaux unifiés et des socialistes, de si hautes espérances que nos bons voisins voyaient déjà le service de deux ans rétabli. L'échec de la combinaison Viviani causa une profonde déception aux pangermanistes. Le succès de la combinaison Ribot en provoque une plus vive

encore. On n'ose pas laisser éclater son irritation, on se résigne à louer la personne du nouveau président du Conseil et de M. Léon Bourgeois, mais on ne peut s'empêcher de laisser percer la pensée maîtresse. Quoi! s'écrie la *Gazette de la Croix*, MM. Poincaré, Ribot et Delcassé ne veulent pas avouer que lentement, mais sûrement, la France tombe au rang de puissance de second ordre! L'organe des hobereaux est suffoqué de l'obstination de ces Français à croire en la grandeur de la France. MM. Jaurès et Caillaux sont moins présomptueux et plus accommodants : avec eux, du moins, on pourrait s'entendre! Pour le *Berliner Tageblatt*, ils incarnent la République française. Son correspondant de Paris télégraphie :

C'est appuyé sur les ennemis de la République que le Cabinet Ribot se présentera demain aux Chambres, où les républicains de gauche possèdent une forte majorité issue des élections et qu'il eût été si facile d'interpréter...

Nous savons aussi que le ministère Ribot ne touchera pas au service de trois ans, et nous n'en voulons pas aux Français d'avoir voté cette loi. Nous savons aussi que M. Ribot et son Cabinet chancelant dépendent d'une majorité de hasard et qu'ils ne peuvent rien entreprendre contre la Chambre. La majorité de la Chambre est pacifique, non nationaliste. Le ministère Ribot ne changera rien à ce fait, car il ne fut qu'un moyen de se tirer d'embarras et un expédient en cas d'extrême détresse.

Les *Dernières Nouvelles de Berlin* expriment, sous une autre forme, la même idée que la *Gazette de la Croix* ; pour elles, le Cabinet Ribot signifie en premier lieu le maintien de la loi de trois ans et, par suite, de la part de la France, la continuation en Europe d'une « politique de grande puissance », ce qui revient à dire en opposition avec l'Allemagne. Le *Lokal-Anzeiger* ne dissimule point ses espérances : il appelle déjà le Cabinet Ribot « le ministère d'un jour ». La *Post* qualifie d'ennemis de l'Allemagne les journaux anglais qui saluent avec sympathie le nouveau ministère. La *Taeglische Rundschau* va plus loin. Elle compte voir

revenir bientôt en France des ministres suivant son cœur et celui de M. Caillaux, et le comte Witte à la tête du gouvernement russe. La confiance qu'elle met dans le comte Witte fait injure à cet homme d'État, mais le langage des pangermanistes montre assez comment ils comptent venir à bout de la Double-Alliance et de la Triple-Entente.

Nous avons donné hier, en Dernière Heure, des extraits de la presse austro-hongroise. Ils prouvent que, pour nos confrères de Vienne et de Pest, les ministères français à base de combisme sont les seuls dignes de sympathie.

ENTREVUE DE GUILLAUME II ET DE L'ARCHIDUC-HÉRITIER FRANÇOIS-FERDINAND A KONOPICHT. — LE « CHANGEMENT DE LA FACE DE L'EUROPE. »

12 juin 1914.

L'empereur Guillaume II est aujourd'hui l'hôte de l'archiduc héritier François-Ferdinand au château de Konopicht. Les jardins et la roseraie de Konopicht, objet des soins assidus du châtelain, sont en ce moment dans tout leur éclat et la presse autrichienne en vante la splendeur. Mais ce n'est point seulement pour les admirer que l'empereur allemand est allé en Bohême. Il est accompagné de l'amiral de Tirpitz, son ministre de la marine, et l'archiduc aura près de lui l'amiral Haus, commandant de la marine austro-hongroise. Or l'amiral de Tirpitz n'est point un ministre ordinaire ; c'est, dit la *Nouvelle Presse libre*, « une de ces têtes de fer qui brisent aussi les murs ». Avec un esprit de suite et une ténacité remarquables, en

dépit de toutes les oppositions et malgré l'énormité de la dépense, il a réussi à créer la grande flotte de guerre dont Guillaume II avait toujours rêvé. Il est permis de penser que son souverain compte sur lui pour persuader l'archiduc héritier et l'amiral Haus de la nécessité pour la monarchie austro-hongroise de renforcer encore sa marine de guerre.

L'Autriche-Hongrie dispose maintenant de quatre dreadnoughts entièrement armés ; quatre autres, d'un tonnage encore plus élevé, sont en construction, et l'on prévoit déjà la mise en chantier de huit autres. « La flotte austro-hongroise, dit la *Nouvelle Presse libre*, est appelée à coopérer à des événements qui changeront la face de l'Europe. » Voilà l'Europe avertie. Le gouvernement de Vienne est d'ores et déjà décidé à posséder une flotte de guerre comparable à celle des grandes puissances maritimes ; il ne s'agit maintenant que de savoir dans quel délai ce plan arrêté dans ses détails sera exécuté. Dès maintenant, les dreadnoughts austro-hongrois constituent dans l'Adriatique une force avec laquelle il faut compter. Mais, dans les combinaisons allemandes, ils sont destinés à jouer aussi un rôle dans la Méditerranée. C'est là, sans doute, que s'accompliront les événements « qui changeront la face de l'Europe. » Les conversations des amiraux de Tirpitz et Haus rouleront à coup sûr sur ces éventualités et sur les meilleurs moyens de les faire tourner à l'avantage des deux empires alliés. Ce sera leur première conférence, mais ce ne sera vraisemblablement pas la dernière. A l'image des chefs des états-majors des deux armées — qui se sont tout récemment encore rencontrés à Carlsbad — ils vont prendre l'habitude de se réunir périodiquement. L'entrée de l'Autriche-Hongrie parmi les grandes puissances maritimes sera un des événements les plus importants de la première moitié de ce siècle.

Mais une pareille transformation ne s'opère point sans douleur. Toute la presse austro-hongroise gémit depuis des années sur le délabrement des finances et le ralentissement des affaires. En Hongrie, l'opinion est en grande majorité opposée à l'accroissement des crédits de la flotte. En dehors du petit cercle des partisans de la grande politique, tout le monde se demande quel intérêt peut avoir la monarchie à entretenir une flotte de dreadnoughts. Pour défendre l'Adriatique, il suffit de peu de bateaux. Et pourquoi sortir de l'Adriatique ? Pourquoi engloutir des centaines de millions dans les chantiers de construction ? On dit à Vienne que l'amiral de Tirpitz fera un bouquet d'impôts avec les roses de Konopicht. Ces roses garnies d'épines ne seront pas douces à tenir ni à respirer. Il reste à savoir si les populations austro-hongroises consentiront à faire les frais du bouquet de l'amiral allemand.

DIFFÉRENDS GRÉCO-TURCS. — L'AFFAIRE DES MOHADJIRS.

14 juin 1914.

Les ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople ont fait, hier et avant-hier, sur l'ordre de leurs gouvernements, des démarches à la Sublime Porte au sujet des violences commises contre la population grecque d'Asie Mineure par les « mohadjirs », c'est-à-dire par les Turcs de Macédoine fuyant la domination étrangère. Les désordres causés par la dépossession brutale des habitants autochtones avaient pris de telles proportions et l'émotion provoquée en Grèce était devenue si forte que, malgré les bonnes dispo-

sitions réciproques des deux Cabinets, un conflit devenait imminent entre la Grèce et la Turquie. Le ministre de Grèce à Constantinople avait déjà remis au grand-vizir une note rédigée en termes énergiques, et M. Venizélos avait prononcé à la Boulè deux discours où il présentait la situation sous les couleurs les plus noires. M. Venizélos lui-même était sérieusement menacé par l'opposition qui exploitait sans scrupule les embarras actuels pour incriminer ses ménagements, sa patience et sa modération. Il était donc urgent que l'attention de la Porte fût attirée par des tiers amis sur la nécessité pressante de faire cesser les excès dont les Grecs d'Asie Mineure sont victimes et d'accorder à ceux-ci la protection efficace à laquelle ils ont droit.

Le gouvernement ottoman est dans une situation très difficile. Il se trouve, comme le gouvernement grec, avoir à sa charge des dizaines de mille hommes — plus de deux cent mille, paraît-il, — dont il ne sait que faire. Où qu'il les installe, il est sûr de mécontenter les populations locales. S'il les dirige sur les provinces de la mer Noire, il provoque des troubles en Arménie où il s'efforce en ce moment même d'établir un ordre de choses régulier avec la collaboration d'inspecteurs généraux européens. L'Arabie est loin, le sol y est généralement pauvre et les Arabes ne laisseraient point pénétrer chez eux des masses d'intrus. La Mésopotamie est vaste, fertile et presque inhabitée ; mais il n'y existe aucune installation, et l'on n'y peut jeter par dizaines de mille des individus dépourvus de tout outillage domestique et agricole. C'est peut-être vers ce côté pourtant que devrait, petit à petit, être détourné le courant des mohadjirs qu'on ne pourrait utiliser prochainement aux travaux publics en cours d'exécution. Leur établissement sur les côtes de la mer Égée présente les plus graves inconvénients. Ils s'y heurtent à des populations chrétiennes fixées dans ces ré-

gions depuis des temps immémoriaux et profondément attachées au sol. Si certains valis, comme celui de Smyrne, ont conçu le dessein d'islamiser ces régions en y remplaçant les habitants grecs par des réfugiés musulmans, et s'ils ne sont pas arrêtés dans l'exécution de leur plan, cette révolution ne s'accomplira point sans de terribles bouleversements. En tout cas, du reste, les multitudes chassées de leurs foyers séculaires seraient tourmentées du désir d'y rentrer, la paix entre la Grèce et la Turquie serait à la merci du moindre incident et tout espoir de développement économique de l'empire ottoman s'évanouirait. Personne ne voudrait plus risquer de capitaux dans l'Asie ottomane dans des conditions aussi précaires.

Le Cabinet de Constantinople semble l'avoir compris. Il n'écoute point les gens qui prétendent que, dans un nouveau conflit, ce serait la Turquie qui courrait le moins de risques. Les risques, au contraire, seraient énormes. Talaat Bey, ministre de l'intérieur, est allé sur les lieux. Il a déjà procédé à des révocations et déplacements d'agents mal intentionnés ou trop zélés. Les amis de la Turquie attendent de lui et de ses collègues qu'ils mettent fin aux violences et préviennent des chocs locaux qui entraîneraient presque inévitablement des chocs internationaux.

ENTREVUE DE NICOLAS II ET DE CHARLES Ier A CONSTANTZA.

15 juin 1914.

L'empereur Nicolas II était hier l'hôte du roi Charles Ier sur ces rives du Pont-Euxin où Ovide fut exilé et où s'étage aujourd'hui, sur l'emplacement de l'ancienne Tomes, une

élégante cité, villégiature favorite des Roumains. Cette visite, la première qu'un souverain russe rende à Charles Ier en terre roumaine, présente une importance exceptionnelle. Non pas qu'il ait dû se signer à Constantza des papiers contenant des engagements formels : Nicolas II n'avait vraisemblablement rien à proposer et Charles Ier n'aime point à lier sa politique. Mais le fait même de la visite sur le sol conquis en 1878 par l'effort commun des armées des deux pays, et le moment où elle a lieu sont significatifs.

La Dobroudja, dont fait partie Constantza, avait été attribuée à la Roumanie au Congrès de Berlin en dédommagement de la reprise par la Russie de la partie de Bessarabie restituée à la Moldavie après la guerre de Crimée. L'autre partie, la plus grande, était restée sans interruption sous la domination russe depuis son annexion en 1812, et les Roumains devenus indépendants après une guerre heureuse ne songeaient point à la revendiquer. Mais la perte de la rive gauche du Pruth leur fut extrêmement sensible. Ils gardèrent à leurs alliés de 1877-1878 une rancune obstinée que les représentants du tsar à Bucarest, pendant trop longtemps, envenimèrent par des procédés maladroits au lieu de l'atténuer. Aujourd'hui la rancune est éteinte. En dépit des insinuations de la presse austro-hongroise, la Roumanie ne songe absolument plus à reprendre pied de l'autre côté du Pruth. Elle accepte les faits accomplis. Depuis bien des années ses regards se tournent ailleurs. Elle se rend très nettement compte que la Bessarabie, maintenant russifiée, ne pourrait être reprise qu'à la suite d'une guerre acharnée, avec des risques terribles, et au prix de la ruine de son grand rêve national. Le roi Charles sait aussi que la question de Bessarabie laissée ouverte le placerait sous la dépendance permanente de l'Autriche-Hongrie et il tient avant tout à garder la liberté de ses mouvements.

S'il a pu prendre autrefois certains engagements avec Vienne, c'était seulement en prévision de l'éventualité d'une agression russe, à un moment où les rapports étaient tendus entre Bucarest et Pétersbourg.

A l'époque actuelle, cette éventualité ne peut plus se présenter. Il n'entre plus dans les plans d'aucun homme d'État russe, d'aucun Russe probablement, d'atteindre le Bosphore par la péninsule balkanique. A défaut d'autres raisons — et il y en a de premier ordre — l'existence d'une Roumanie et d'une Bulgarie indépendantes, toutes deux fortes et vivaces, interposées entre l'empire des tsars et les Détroits, suffirait à empêcher la réalisation des projets attribués aux tsars d'autrefois. Cette crainte dissipée, rien n'empêchait plus la Roumanie d'entretenir les relations les plus confiantes avec la Russie. Au contraire, la communauté de religion les rapprochait. De plus, malgré les fréquents échanges de politesses entre les Cours de Vienne et de Bucarest, l'Autriche-Hongrie est restée profondément impopulaire chez la nation roumaine, tandis que l'ancien prestige des tsars y est demeuré puissant. Les rapports de voisinage sur une longue frontière exigent bien que la Roumanie vive avec l'Autriche-Hongrie en termes amicaux. Mais ils n'excluent nullement l'amitié véritable avec d'autres voisins, notamment avec l'allié de 1877. C'est cette amitié que viennent d'affirmer Nicolas II et Charles Ier.

Les toasts prononcés hier soir à Constantza révèlent clairement les intentions des deux souverains. Après avoir rappelé la fraternité d'armes scellée sur les champs de bataille de Bulgarie pendant la guerre d'indépendance, le roi Charles a proclamé sa volonté, et celle de son peuple, « de resserrer encore davantage les rapports excellents si heureusement établis entre l'empire russe et son pays ».

Cette déclaration ne contient aucune pointe contre personne. Charles Ier, dont la prudence égale le patriotisme, ne s'associerait à aucune politique d'agression. On peut le croire quand il parle de son attachement à la paix. Seulement il ne permettrait pas que la paix fût rompue par d'autres au détriment de sa propre politique. « Le but constant et invariable de la Roumanie, dit-il, est de contribuer à maintenir, par un équilibre stable et par des relations cordiales entre tous les États de cette partie de l'Europe, la paix bienfaisante qui seule peut leur permettre de réaliser la prospérité à laquelle ils aspirent. » Charles Ier ne pouvait ajouter, dans le toast d'hier, que, si quelqu'un venait à troubler cet équilibre, la Roumanie tout entière se lèverait pour le rétablir, comme elle le fit au mois de juillet 1913. Mais il le pensait certainement et tout le monde l'a deviné. Ses paroles seront entendues, espérons-le, des hommes qui seraient tentés, en ce moment, d'engager une troisième guerre balkanique.

La réponse du tsar est d'une parfaite cordialité. Nicolas II y célèbre justement le « remarquable développement » atteint par la Roumanie sous l'égide de son roi. Mais, après ces compliments qu'on sent partis du cœur, il arrive à la politique, et l'on ne saurait trop peser ses paroles : « S'appuyant sur la sympathie réciproque des deux peuples, l'amitié de la Roumanie et de la Russie répond, en même temps, on ne peut mieux, aux traditions historiques et aux intérêts des deux pays limitrophes. J'aime à voir, dans la solidarité de ces intérêts, un gage de plus pour l'heureux développement de nos rapports d'amitié et de bon voisinage. » Il y avait longtemps qu'on n'avait parlé de la solidarité des intérêts russes et roumains. Elle existait bien, mais on s'ingéniait à Vienne à le cacher. Aujourd'hui, la voilà mise officiellement en lumière. Dans les derniers

jours de la semaine dernière, le comte Czernin, ministre de François-Joseph Ier à Bucarest, est venu à Constantza tenter une suprême démarche avant l'arrivée du tsar. Nous ne savons ce qu'il a obtenu. Mais rien ne peut empêcher d'exister la solidarité dont Nicolas II a parlé hier et rien n'arrêtera désormais son développement logique. Elle ne porte, en soi, aucun caractère belliqueux. Il dépend du gouvernement de Vienne qu'elle n'ait point l'occasion de se manifester hors des chemins de la paix.

TENSION DES RAPPORTS GRÉCO-TURCS.

16 juin 1914.

Tout l'Orient est menacé d'un nouveau bouleversement. Plus graves en apparence, les désordres d'Albanie ont, en réalité, moins d'importance que le conflit gréco-turc. Le prince Guillaume, il est vrai, est assiégé dans sa résidence et le colonel Thomson a été tué. Mais ce sont là des troubles locaux qui touchent surtout la famille princière. Durazzo peut tomber aux mains des rebelles et l'Albanie rester quelque temps privée de « mbret », sans que la paix orientale soit sérieusement compromise. Les clans peuvent se battre entre eux, il peut s'établir des dominations locales sans que les affaires albanaises aillent plus mal qu'elles n'allaient depuis des siècles. Il suffira de ne s'en point mêler pour que l'incendie ne s'étende point. Les voisins en seront quittes pour garder leurs frontières avec une vigilance particulière. La situation ne deviendrait inquiétante pour l'Europe que si l'Autriche-Hongrie et l'Italie entraient en scène chez les Skipétars. Or, l'Italie est à peine délivrée

d'un mouvement révolutionnaire dont les proportions ont dépassé de beaucoup ce qu'on a permis aux dépêches d'annoncer, et le Cabinet de Rome doit peu se soucier d'engager en ce moment une entreprise albanaise. A Vienne, par contre, on serait peut-être tenté de profiter des embarras de l'Italie et du différend gréco-turc pour aviser aux moyens de regagner ce que les deux dernières guerres balkaniques ont fait perdre en prestige et en espérances à la monarchie dualiste. Mais la conduite du Cabinet de Vienne dépendra de la tournure que prendra le conflit de la Grèce avec la Turquie. C'est donc vers ce dernier surtout que doit se tourner l'attention.

Dans ces derniers jours, les relations entre Constantinople et Athènes se sont brusquement tendues. Pour des raisons encore mal éclaircies, des griefs latents ou d'un caractère permanent ont pris rapidement un caractère aigu. Nous avons déjà dit comment les récents remaniements territoriaux dans la péninsule balkanique avaient provoqué de lamentables exodes ou refoulements de populations. Ces misères durent depuis des mois. Sans doute elles tendent à s'accentuer avec le temps, et la négligence ou les imprudences des gouvernements en cause les ont aggravées. Toutefois elles ne semblaient pas être devenues plus intolérables qu'auparavant. Des mesures étaient même en cours d'exécution afin de les atténuer dans la mesure du possible. Voici pourtant qu'en quelques jours les conversations entre Athènes et Constantinople sont montées à un tel diapason qu'on peut appréhender une rupture. Le gouvernement grec a donné à sa marine marchande et à ses bateaux de guerre des instructions comme en prévision d'un conflit imminent. Les dépêches d'Athènes parlent crûment de guerre. La guerre va-t-elle donc se déchaîner une fois encore ?

Il dépend cette fois des grandes puissances de l'empêcher La Grèce et la Turquie sont maintenant séparées sur terre par le territoire bulgare. Leurs armées ne sauraient s'affronter dans la péninsule qu'après la violation du territoire d'une puissance neutre ou avec la complicité de cette puissance. Dans l'un et l'autre cas, la participation de la Bulgarie à la guerre mettrait en branle les autres puissances balkaniques. On ne peut imaginer que la Grèce veuille risquer dans un nouveau conflit ses immenses acquisitions ou que la Turquie médite de reconquérir la Macédoine. Il ne doit donc pas être difficile aux grandes puissances intéressées au maintien de la paix de parler assez ferme où il convient pour prévenir une conflagration balkanique. Si certains éléments de la population de Grèce ou de Turquie sont excités, les gouvernements de ces deux pays le sont beaucoup moins ; peut-être seraient-ils heureux qu'une pression européenne opportune justifiât vis-à-vis de leur opinion publique l'adoption d'une politique conciliante.

Sur mer, il est vrai, la situation est différente. La Grèce et la Turquie pourraient se combattre sans entraîner d'autres puissances dans la lutte. Mais tout d'abord cela n'est pas certain, car la guerre maritime affecterait les Détroits et plusieurs puissances, la Russie et la Roumanie entre autres, n'envisageraient pas de sang-froid une longue interruption de la navigation commerciale entre la mer Noire et la Méditerranée. De toute façon le commerce international serait gêné ou arrêté dans toute la mer Égée. Inévitablement des interventions finiraient par se produire. De plus, à supposer même que ce danger soit écarté, on se demande quel avantage les belligérants pensent tirer de succès sur mer. En quoi, par exemple, des succès grecs dans l'Archipel amélioreraient-ils la situation de la Grèce ?

Elle possède déjà tout l'Archipel, à la seule exception des îles que l'Europe n'a pas voulu et ne voudra pas lui laisser. L'Europe ne la laissera pas non plus occuper les côtes de l'Asie Mineure, encore moins les Détroits. Alors, quel sera le but de la guerre ? Obliger la Turquie à reconnaître officiellement l'annexion de Chio et de Mytilène ? Mais cette reconnaissance protocolaire vaut-elle les risques d'une guerre ? Plusieurs grandes puissances se sont passées d'une déclaration publique de la Porte en des circonstances analogues. Elles s'en passent encore sans que leurs intérêts en souffrent sérieusement. La Grèce ne peut-elle faire de même ? Si elle est trop aveuglée par la passion pour raisonner sainement, il faut que les puissances lui fassent entendre raison. Elles lui rendront ainsi le meilleur des services.

Il importe de parler aussi à Constantinople. Le différend actuel n'est pas insoluble. Des vexations, des iniquités, des violences ont été commises ; elles sont réparables dans une certaine mesure ; on peut en prévenir le retour. Les deux gouvernements en cause ne sont peut-être pas en humeur de s'entendre directement et de procéder aux actes nécessaires : que les grandes puissances s'entremettent ! Pourquoi une Commission internationale ne serait-elle pas chargée de contrôler le bien-fondé des réclamations et de prescrire des réparations ? Dans les circonstances actuelles, cette combinaison devrait être bien accueillie. Si elle était rejetée, si l'un des États en cause voulait de parti pris recourir à la guerre, les responsabilités seraient du moins fixées. L'exemple de la Bulgarie au mois de juin 1913 est encore assez récent pour qu'il fasse réfléchir l'État tenté de l'imiter.

PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LES VEXATIONS TURQUES CONTRE LES GRECS.

18 juin 1914.

L'horizon reste sombre en Orient. A Durazzo, la situation est toujours confuse et inquiétante. Il se livre dans les environs immédiats de la capitale albanaise une série de combats avec des résultats divers. Les insurgés ont été repoussés quand ils ont attaqué la ville ; mais, à leur tour, ils ont été victorieux quand ils ont été attaqués au delà des marais qui protègent Durazzo du côté de la montagne. Cela peut durer longtemps encore, avec des succès et des revers alternés, à moins qu'une grave imprudence de l'un des partis en présence ne cause son écrasement. Cette hypothèse, toutefois, ne semble pas celle dont la réalisation est la plus probable, car, ni d'un côté ni de l'autre, les combattants ne brillent par la hardiesse. Toutes ces escarmouches seraient sans importance si la personne du prince Guillaume n'était en jeu et si son maintien sur le « trône » d'Albanie ne dépendait de sa résistance à Durazzo. En effet, dans le cas où le mbret serait obligé d'évacuer Durazzo et de se rembarquer sur un croiseur étranger, son prestige serait mortellement atteint parmi les Skipétars.

Entre la Grèce et la Turquie, la tension est un peu moins forte qu'il y a deux jours. Grâce aux représentations amicales des puissances, les Cabinets d'Athènes et de Constantinople se montrent plus enclins à la conciliation. On signale de divers côtés un relâchement dans les vexations contre les populations grecques. La présence de Talaat Bey dans les régions les plus troublées a produit un apaisement

notable. La destitution de quelques-uns des fonctionnaires les plus compromis constitue un avertissement aux partisans de l'islamisation par la force des localités grecques. Enfin le gouvernement ottoman, devançant la suggestion exposée ici avant-hier, a proposé aux ambassadeurs d'adjoindre à Talaat Bey des représentants désignés par eux, avec mission de faire la lumière sur les événements qui ont provoqué l'indignation en Grèce. Sans doute cette proposition ne donne pas pleine satisfaction puisque la mission des délégués ne comporte aucune sanction. Mais elle n'en doit pas moins être acceptée telle quelle pour l'instant. Elle présente deux avantages : elle permet d'établir contradictoirement la vérité et de fournir les éléments d'une solution. Quand les faits seront exactement connus, on pourra parler utilement des réparations et des moyens de prévenir de nouvelles iniquités. Les délégués des ambassadeurs, les mêmes que ceux de l'enquête ou d'autres, pourront alors être chargés, conjointement avec les représentants des deux États en conflit, d'édicter les sanctions reconnues nécessaires. En tout cas, les puissances mieux renseignées seront mieux à même de se décider et d'agir.

En attendant, l'essentiel est d'éviter un choc entre la Grèce et la Turquie. Puisque le gouvernement ottoman manifeste et prouve par des actes son intention d'arrêter les spoliations et les expulsions qui ont provoqué la fuite en territoire grec de multitudes de Grecs d'Asie Mineure, le gouvernement grec doit, de son côté, prouver sa bonne foi en remettant sa cause aux puissances. S'il persistait malgré tout à formuler des exigences équivalant à un ultimatum, il donnerait à supposer qu'il cherche seulement un prétexte de rupture. Il assumerait alors des responsabilités qui pèseraient lourdement sur les destinées de l'Hellade.

LES REBELLES ALBANAIS DEVANT DURAZZO. — DÉMARCHE COMMUNE DE LA RUSSIE ET DE LA ROUMANIE A CONSTANTINOPLE AU SUJET DES DÉTROITS.

19 juin 1914.

Deux événements importants se sont produits hier. A la suite de l'échec des Mirdites devant Durazzo, les rebelles ont occupé toutes les positions dominant la ville. Il semble qu'ils puissent entrer dans la capitale albanaise quand ils voudront. Mais ce ne sont point des foudres de guerre. Ils se soucient peu de s'exposer à la canonnade des bateaux de guerre étrangers mouillés en rade. Ils vont probablement négocier afin d'imposer l'acceptation de leurs conditions antérieures. Or une de celles-ci, on se le rappelle, est le départ du prince Guillaume. Si celui-ci ne réussit pas à reprendre le dessus en frappant un grand coup, on n'aperçoit pas comment il échappera au sort qui l'attend. Ni sa vie, ni celle des siens ne sont en danger. Les rebelles albanais ne commettront point un crime qui serait aussi une grosse faute. Mais le rembarquement ou la reddition équivaudrait à la déchéance ou à l'abdication. On le sent si bien qu'on se préoccupe déjà du gouvernement appelé à succéder à celui du prince Guillaume. Si l'on désire sérieusement établir en Albanie un gouvernement approprié aux mœurs et aux besoins de ce pays, il sera bon de consulter l'histoire au lieu des augures de Cabinets qui se plaisent à échafauder des châteaux de cartes.

Quand le fondateur de la dynastie des Karageorgévitch entreprit de faire de la Serbie un État libre, il réunit en une

sorte de Sénat les chefs locaux, et lui-même ne fut que le président de cette assemblée. Il ne fut question ni de royauté, ni de roi, ni de Cour. Grâce au désintéressement et à la prévoyance du premier Karageorge, les obstacles intérieurs qui s'opposaient à la réalisation de l'œuvre de la libération extérieure furent levés et la Serbie fut préparée à entrer dans la famille des États libres. En Albanie, où le seul gouvernement connu depuis des siècles est celui des clans, la constitution d'une assemblée des chefs de clans apparaît plus nécessaire qu'autrefois celle du premier Sénat serbe. Il ne s'agirait point d'une Chambre sur le modèle de celles d'Occident ; il suffirait simplement de la réunion des chefs qui, traditionnellement, sont les maîtres effectifs des différentes régions albanaises. Pourquoi ne pas consulter les Albanais, ceux du Nord et du Sud, ceux de la montagne et de la plaine, au lieu de chercher à leur imposer un souverain qui ne connaît ni leur langue, ni leur pays, ni leurs hommes ?

A Constantinople, il s'est passé hier un fait très grave. Pour la première fois, la Russie et la Roumanie ont effectué une démarche conjointe à la Sublime Porte. Elles n'ont pas perdu de temps pour manifester publiquement cette solidarité d'intérêts dont Nicolas II parlait dimanche dernier dans son toast de Constantza. En faisant ressortir l'importance de cette déclaration, nous disions que la Russie et la Roumanie ne permettraient pas que la liberté de la navigation entre la mer Noire et la Méditerranée fût entravée par une nouvelle guerre balkanique. C'est précisément ce que les représentants de Nicolas II et de Charles Ier sont allés hier signifier au grand-vizir. Ils lui ont notifié que, les intérêts de la Russie et de la Roumanie étant similaires dans la question des Détroits, ils priaient la Porte de veiller à ce que la liberté de la navigation commerciale dans le

Bosphore et les Dardanelles fût respectée. C'est-à-dire que les gouvernements russe et roumain ne permettront pas que, sous prétexte de menaces de guerre, ou même de guerre avec la Grèce, la navigation soit arrêtée dans les Détroits. Ils ne veulent pas, en effet, laisser embouteiller les flottes commerciales dans la mer Noire alors qu'elles leur sont absolument indispensables pour le transport des objets de première nécessité, des céréales surtout, à l'époque de l'année où la navigation est la plus active. Ici, l'intérêt de la Roumanie est peut-être plus grand que celui de la Russie elle-même, car tout son blé et tout son maïs s'exportent par le Danube et les Détroits.

Sans doute la restriction au pouvoir du sultan de prendre dans les eaux territoriales ottomanes les précautions que son gouvernement juge les plus efficaces pour la défense nationale constitue théoriquement une atteinte à la souveraineté. Mais déjà les Détroits sont soumis à un régime particulier en vertu de traités formels. De plus, il s'agit aujourd'hui moins d'une question d'interprétation de textes que d'une question vitale pour la Russie et la Roumanie. La Turquie, constituée gardienne des Détroits, ne conservera cette mission que si elle s'en acquitte de manière à sauvegarder les intérêts essentiels des puissances intéressées. Si elle se réfugiait derrière des arguties juridiques afin de décliner les demandes russo-roumaines, le différend risquerait d'être tranché par la force ; les bateaux russes et roumains ouvriraient eux-mêmes la voie qu'on prétendrait fermer. En cette affaire, d'ailleurs, l'intérêt des puissances occidentales concorde avec celui des puissances orientales : la mer Noire et les Détroits doivent rester ouverts en tout temps à la navigation de tous les États.

Pour la Turquie, comme pour la Grèce, le moment est critique. A l'une et à l'autre on ne saurait trop conseiller

la prudence. Le Cabinet ottoman semble animé d'un esprit conciliant. Mais il s'agite autour de lui des exaltés qui rêvent toujours d'islamiser le monde — ils ont fait de la propagande jusqu'en Tunisie et en Algérie — et de rejeter les roumis à la mer. La célébration ostentatoire de l'anniversaire de la prise de Constantinople par Mahomet II a été tout dernièrement l'occasion de manifestations inquiétantes. Le gouvernement ottoman doit à tout prix résister à ce courant.

RÉPONSE DE LA TURQUIE A LA GRÈCE.

20 juin 1914.

Nous avons donné hier en Dernière Heure le texte de la réponse remise avant-hier soir par le grand-vizir à M. Panas, ministre de Grèce à Constantinople. Cette réponse marque un pas vers la conciliation ; elle permet de continuer la conversation ; elle n'oppose aucune fin de non-recevoir à la Grèce. De plus, elle est heureusement complétée par deux propositions ottomanes formulées à part. L'une, présentée hier à M. Streit par Ghalib Bey, ministre de Turquie à Athènes, a pour objet de faire évaluer contradictoirement les biens abandonnés dans la Macédoine demeurée grecque par les émigrés ottomans, et dans l'empire ottoman par les émigrés grecs. Cette opération aiderait à résoudre la question des indemnités attribuables aux émigrés et réfugiés des deux pays. L'autre proposition, dont il a été déjà parlé et qui émane également de la Porte, a pour but d'adjoindre à Talaat Bey des représentants des puissances chargés de contrôler en Asie Mineure le bien-fondé

des griefs des populations hellènes. Les deux genres d'opérations en question sont de nature très délicate. La première surtout serait d'une singulière complexité, car, parmi les propriétés des émigrés, il en est qui ont été cédées dans des conditions à peu près régulières, tandis que d'autres ont été simplement abandonnées et d'autres enfin occupées par la force. Toutefois, les difficultés de la tâche ne doivent pas faire reculer devant elle.

Il semble que telle a bien été l'impression en Grèce. La réponse turque y a été accueillie avec calme, quoique le point le plus sensible aux Grecs n'y ait pas été touché. En effet la note du grand-vizir commence par spécifier que « la note grecque ne peut viser que la situation des sujets hellènes ». Cette réserve est justifiée littéralement en ce sens que le gouvernement grec ne peut réclamer d'indemnités que pour ses propres sujets et qu'il n'a pas qualité pour demander des réparations au nom ou pour le compte des Grecs sujets ottomans fuyant ou expulsés d'une partie de l'empire ottoman. Mais la Grèce est en droit d'élever des réclamations en son propre nom pour le dommage à elle causé par la fuite de milliers de sujets ottomans réfugiés sur son propre territoire et entretenue à ses frais. Elle ne peut, il est vrai, exiger leur réintégration dans leurs propriétés, car il ne lui appartient pas de régler des questions de propriété sur territoire étranger. Mais, du fait d'un État voisin où le service d'ordre s'est trouvé insuffisant, elle subit un préjudice que l'État en cause est tenu de faire cesser.

Pour l'instant, l'essentiel est que le gouvernement ottoman poursuive le rétablissement de l'ordre dans les régions troublées et que les négociations continuent sur un ton normal entre Athènes et Constantinople. De leur côté, les grandes puissances et les puissances balkaniques, plus di-

rectement intéressées au maintien de la paix, doivent exercer toute leur influence en vue de prévenir une rupture.

LE MINISTÈRE VIVIANI ET L'OPINION ÉTRANGÈRE. DÉCLARATION DE M. VIVIANI AU « NOVOIÉ VRÉMIA. »

21 juin 1914.

Notre récente crise gouvernementale a réveillé de vieilles espérances chez nos rivaux et fait naître des appréhensions chez nos amis. Ni les unes ni les autres ne se sont trouvées justifiées. Après une semaine d'intrigues, où une minorité tapageuse a tenté de porter au pouvoir un ministère contraire aux vœux du pays et aux exigences de la défense nationale, il s'est constitué un Cabinet qui, tout en inscrivant dans son programme plusieurs articles inquiétants du point de vue intérieur, est aussi résolu que les précédents à maintenir sans défaillance ni restriction notre système de politique extérieure et notre armature militaire. Dans sa déclaration ministérielle et dans le discours explicatif qu'il a prononcé le même jour, le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, s'est exprimé là-dessus en termes aussi nets que M. Ribot la semaine d'avant. Il a déçu ainsi les socialistes unifiés, les rares radicaux-socialistes plus attachés à leurs principes qu'aux profits du pouvoir, et les journaux d'outre-Rhin qui escomptaient déjà le retour aux affaires de MM. Combes et Caillaux. Par contre, il a rassuré, au dedans et au dehors, tous les hommes soucieux de voir la France conserver les alliances, les amitiés et les forces de terre et de mer qui garantissent son existence et son développement pacifique.

Toutefois, plusieurs de nos confrères étrangers, prompts à saisir les occasions de nous compromettre aux yeux de nos amis, avaient essayé de jeter le doute en Russie sur la manière dont le Cabinet Viviani pratiquerait l'alliance. Prenant leurs désirs pour la réalité, ils annonçaient déjà le prochain avènement à Pétersbourg d'un ministère qui, plaçant moins de confiance dans la France, pencherait davantage du côté de l'Allemagne et préparerait cette entente russo-germano-française qui est le rêve de certains hommes d'État. On devine que, dans cette dislocation des alliances, l'Entente cordiale et l'amitié anglo-russe disparaissaient pour faire place, sournoisement et peu à peu, à une combinaison ayant la pointe tournée contre l'Angleterre. Mais ce n'était là qu'un rêve germanique. L'homme d'État russe désigné par certaines dépêches tendancieuses pour jouer le premier rôle dans la nouvelle pièce diplomatique se hâta de désavouer les intentions qu'on lui prêtait. De leur côté, les journaux russes déclarèrent que le ministère Viviani leur inspirait pleine confiance, autant qu'eût pu le faire un ministère Ribot. Enfin, le séjour actuel de l'amiral Roussine à Paris et le prochain voyage à Pétersbourg du président de la République, accompagné de M. Viviani, sont des faits dont aucun commentaire malveillant ne saurait altérer la signification.

M. Viviani a pris lui-même la peine de dissiper les derniers doutes. Dans un entretien avec le correspondant du *Novoié Vrémia* à Paris, il a fait les déclarations les plus catégoriques. Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, y affirme son « absolue conviction en l'efficacité d'un accord qu'avec son prédécesseur il a toujours considéré comme immuable ». Jamais, ajoute-t-il, cette efficacité n'est apparue plus manifestement qu'au cours des deux dernières années. De plus, l'œuvre de paix

entreprise par les deux États alliés ne peut être pleinement réalisée « sans l'entente commune qui les associe l'un et l'autre à l'Angleterre ». Enfin, continue M. Viviani, « entre des gouvernements unis par de tels liens et par une telle bonne volonté réciproque, l'examen des affaires, fût-ce des plus délicates, ne peut que transformer d'anciennes divergences d'intérêts en de nouvelles raisons d'accord ».

Ce n'est donc pas sur M. Viviani que pourront compter les utopistes du dedans et les rivaux du dehors pour orienter la France vers de nouvelles combinaisons diplomatiques. M. Viviani, qui a fait partie du Cabinet Poincaré, est solidaire de la politique extérieure pratiquée durant tout ce ministère. Il n'est pas douteux que le contact direct avec les affaires étrangères le rendra plus sensible à l'absolue nécessité de maintenir intacts notre système diplomatique et nos forces militaires.

L'« AMENDING BILL » RELATIF A L'APPLICATION DU « HOME RULE ACT ».

24 juin 1914.

Lord Crewe a déposé hier à la Chambre des Lords, au nom du gouvernement, l'*Amending Bill*, c'est-à-dire le projet de loi tendant à modifier le *Home Rule Act* qui, en vertu du *Parliament Act*, peut maintenant entrer en vigueur sans l'approbation de la Chambre des Lords. Quoique le Cabinet Asquith fût disposé à des concessions assez larges aux Ulstériens, il a recouru à la procédure en apparence bizarre de l'*Amending Bill* afin de ne pas remettre

toute l'affaire en question. En effet, si le *Home Rule Bill* primitif avait été remanié au cours de la dernière discussion à la Chambre des Communes, la Chambre des Lords aurait pu, en lui refusant son approbation, faire ajourner son application à une date indéterminée, tandis que l'*Act* actuel est immédiatement applicable. L'opposition est donc placée dans l'alternative d'accepter les modifications proposées par le gouvernement ou de résister par la force à la mise en vigueur de la loi.

L'*Amending Bill* ne contient en substance que les concessions déjà proposées en mars par M. Asquith et rejetées par l'opposition, c'est-à-dire : faculté aux comtés de l'Ulster de se prononcer pour ou contre l'application du *Home Rule Act* ; exclusion pendant six ans des comtés où la majorité aurait voté contre, les six ans courant à partir de la première séance du Parlement irlandais ; administration des comtés exclus confiée au lord-lieutenant et aux fonctionnaires nommés par le roi ; représentation des comtés exclus au Parlement de Westminster, et non au Parlement de Dublin ; répartition des dépenses irlandaises par le Bureau de l'Échiquier proportionnellement à la population des comtés inclus et des comtés exclus. Mais lord Crewe a fait en outre deux déclarations importantes.

Tout d'abord, il a fait remarquer avec insistance que, le terme de six ans une fois expiré, l'incorporation des comtés exclus ne serait pas effectuée automatiquement, qu'il y aurait seulement *obligatory consideration* sur la question de savoir si les comtés exclus seraient ou non incorporés au reste de l'Irlande, et que les Parlements à venir ne seraient pas liés. Par conséquent, sans être permanente ou illimitée, comme le demande l'opposition, l'exclusion des comtés orangistes pourrait en fait le devenir, après le délai de six

ans actuellement prévu. En outre, lord Crewe, loin de mettre en demeure la Chambre d'accepter ou de rejeter tel quel l'*Amending Bill*, a assuré les Lords que tous les amendements de l'opposition seraient examinés « avec la considération la plus attentive et la plus respectueuse ». C'est assez dire que le gouvernement est prêt d'ores et déjà à faire d'autres concessions. Seulement, il ne désire pas en prendre l'initiative, d'abord parce que cela le gênerait vis-à-vis de M. Redmond et des nationalistes irlandais qui forment l'appoint de sa majorité aux Communes ; ensuite parce qu'il veut obliger l'opposition à présenter des contre-propositions. Jusqu'ici, en effet, celle-ci s'est bornée à réclamer de nouvelles élections générales ou un referendum général dans le Royaume-Uni sur le Home Rule en bloc. Or, ses chefs ont été amenés à reconnaître publiquement qu'il fallait désormais prendre son parti du Home Rule. C'est donc à eux maintenant qu'il appartient d'indiquer les modifications à introduire dans la loi.

La discussion d'hier a été très courte. Après de brèves observations, la Chambre des Lords a voté le bill en première lecture. On sait que, suivant les usages parlementaires britanniques, le vote en première lecture constitue une simple formalité. Mais la presse conservatrice semble très hostile ce matin. Elle tourne en ridicule les déclarations de lord Crewe. Il nous semble que cela est injuste. Au fond, les concessions du gouvernement sont d'une grande portée ; dans la forme, lord Crewe a été d'une courtoisie parfaite. Il n'était vraiment pas possible d'attendre mieux. C'est au tour de l'opposition de montrer de l'esprit de conciliation et des idées de gouvernement. Si les unionistes s'obstinaient dans l'intransigeance, l'opinion européenne verrait en eux les auteurs de cette guerre civile dont ils parlent chaque jour avec une désinvolture qui

déconcerte les meilleurs amis de la Grande-Bretagne.

CONCLUSION D'UN CONCORDAT ENTRE LE SAINT-SIÈGE ET LA SERBIE.

25 juin 1914.

Le cardinal Merry del Val et M. Milenko Vesnitch ont signé hier à midi, au Vatican, le concordat entre le Saint-Siège et la Serbie. Dans une lettre publiée récemment ici, notre correspondant de Rome a exposé en détail la question. La signature de cet important traité était attendue de jour en jour depuis quelques semaines. Lors d'un voyage antérieur à Rome, M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, avait réglé les dernières difficultés avec le Saint-Siège. Mais il restait à vaincre les résistances du Cabinet de Vienne, pour qui le concordat serbe était très désagréable et que Pie X tenait à ménager. En même temps que les négociations se poursuivaient entre le Saint-Siège et la Serbie, d'autres étaient engagées entre les Cabinets de Vienne et de Belgrade. Ces dernières englobaient des questions économiques, telles que fournitures de matériel de chemins de fer, raccordements de lignes, etc. Il faut se féliciter, pour la Serbie et pour la paix balkanique, que les prétentions de l'Autriche-Hongrie à une sorte de protectorat sur les catholiques des nouvelles comme des anciennes provinces du royaume de Serbie soient définitivement écartées.

La signature du traité a été entourée de solennité, M. Vesnitch, en grand uniforme et accompagné de M. Boucovitch, qui a suivi les négociations à Rome depuis

leur début, a été reçu à sa descente de voiture par les maîtres des cérémonies des palais apostoliques et conduit dans le cabinet du cardinal secrétaire d'État. Mgr Pacelli et Mgr Canali se trouvaient près du cardinal Merry del Val. Les textes préparés furent lus, puis les signatures et les sceaux furent apposés. Ces formalités ayant été accomplies, le cardinal Merry del Val accompagna M. Vesnitch et sa suite chez le pape.

M. Vesnitch, prenant alors la parole en italien, exprima la satisfaction que le gouvernement serbe ressent aujourd'hui à renouer les rapports séculaires du royaume avec le Saint-Siège, rapports que l'invasion turque seulement interrompit. Il rappela que les Serbes furent toujours les défenseurs de la chrétienté contre les infidèles, et il exprima le vœu que le concordat serbe marque le recommencement de la collaboration féconde des chrétiens slaves avec les catholiques romains. Il termina en remerciant Pie X de continuer ainsi la politique inaugurée par Léon XIII, qui signa les conventions avec la Russie et le Montenegro.

Le pape répondit par une allocution où il exprima des sentiments analogues ; il termina par sa bénédiction apostolique « donnée du fond du cœur, dit-il, au roi et à la nation serbes ».

Le traité se compose de vingt-deux articles. Il est conforme à ce qui a été déjà publié. En résumé, il dispose que la religion catholique pourra être exercée publiquement et librement dans le royaume de Serbie, qui constituera une province ecclésiastique nouvelle. Cette province comprendra l'archidiocèse de Belgrade, avec un siège archiépiscopal à Belgrade, dont dépendra le diocèse d'Uskub. L'archevêque de Belgrade et l'évêque d'Uskub dépendront directement du Saint-Siège, qui, avant de pro-

céder au choix des titulaires, communiquera les noms des candidats au gouvernement de Belgrade, qui pourra faire valoir ses objections d'ordre politique, s'il en existe. L'archevêque et l'évêque auront, en outre,le droit de procéder, d'accord avec le gouvernement, à la formation de paroisses dans leur domaine respectif, et ils pourront eux-mêmes procéder à la nomination des curés.

Il n'est fait aucune allusion au protectorat ou patronat catholique exercé jusqu'ici en fait par l'Autriche-Hongrie dans les territoires comprenant la nouvelle province ecclésiastique. Mais, dans des annexes qui seront publiées ultérieurement, il est reconnu à l'Autriche-Hongrie un droit de protection sur un certain nombre d'établissements religieux existant dans les nouveaux territoires annexés à la Serbie et sur lesquels l'Autriche pouvait revendiquer certains titres de propriété.

Les autres articles traitent de l'instruction religieuse, des mariages et des biens ecclésiastiques.

Le concordat entrera en vigueur lorsque le pape et le roi de Serbie l'auront sanctionné.

LA QUESTION DES DÉTROITS.

26 juin 1914.

L'*Indépendance roumaine*, journal officieux du parti libéral actuellement au pouvoir, confirme la nouvelle publiée ici la semaine dernière que l'ambassadeur de Russie et le ministre de Roumanie à Constantinople ont fait une démarche près du grand-vizir au sujet de la liberté de la navigation commerciale à travers les Détroits. Les repré-

sentants de Nicolas II et de Charles Ier près du sultan ont attiré l'attention de Saïd Halim Pacha sur les graves dommages que causerait au commerce de leurs deux pays la fermeture des Dardanelles dans l'éventualité d'une guerre turco-grecque ; ils ont ajouté que leurs gouvernements ne pourraient rester indifférents devant un état de choses aussi préjudiciable à leurs intérêts. D'après la *Gazette de Francfort*, le grand-vizir aurait répondu que les Dardanelles resteraient ouvertes aux navires de commerce. Mais, suivant l'*Indépendance roumaine*, la réponse de Saïd Halim Pacha n'est pas encore connue.

On a paru surpris, dans certains milieux, que la Roumanie, puissance non signataire des conventions et traités relatifs aux Détroits, se soit associée à une démarche touchant la liberté de la navigation dans le Bosphore et les Dardanelles. Cet étonnement ne sera point partagé par nos lecteurs. On a souvent relevé ici l'intérêt capital qu'a la Roumanie à ce que le libre passage de la mer Noire à la Méditerranée reste ouvert aux bâtiments de commerce. En effet, c'est par la voie de mer, incomparablement moins coûteuse, que s'effectuent l'exportation des céréales et l'importation des matières premières dont elle a besoin. Les blés roumains à destination de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, ne sont point expédiés par voie ferrée ; ils descendent le Danube, traversent la mer Noire et la Méditerranée, remontent vers la mer du Nord et sont distribués par le Rhin dans les pays de consommation. D'autre part, la Roumanie n'existait point comme État indépendant au moment de la conclusion des conventions du 13 juillet 1846 et du 30 mars 1856, confirmées par les traités de Londres du 13 mars 1871 et de Berlin du 13 juillet 1878. Enfin ces conventions et traités visent seulement les bateaux de guerre. La seule disposition rela-

tive aux bâtiments de commerce est l'article 3 du traité de Londres du 13 mars 1871 ainsi conçu : « La mer Noire reste ouverte, comme par le passé, à la marine marchande de toutes les nations. »

Cette prescription, qui n'établit aucune distinction entre le temps de paix et le temps de guerre, semble pourtant, dans l'esprit de ses auteurs, viser seulement le temps de paix, en ce sens du moins que la puissance territoriale en état de guerre avec un autre État a le droit de prendre toutes les précautions propres à assurer la défense de ses côtes. Mais, ici, l'interprétation stricte des textes n'est pas seule en jeu. Quels que soient les doutes sur le sens exact de l'article 3 du traité de 1871, il est certain que la Russie ne se laissera pas fermer indéfiniment les Détroits pendant une guerre où serait engagée la Turquie, et il est bien naturel que la Roumanie, dont les intérêts sont identiques, s'associe à sa puissante voisine dans une démarche ayant pour but d'assurer en tout temps la liberté de la navigation à travers les Détroits. Rien ne serait plus dangereux pour la Turquie, quel que fût son bon droit théorique, que d'arrêter complètement, ou d'entraver par des mines posées dans le chenal navigable, la navigation de commerce dans le Bosphore et les Dardanelle au cours d'une guerre avec la Grèce par exemple. En dépit de leurs sentiments amicaux pour la Sublime Porte, la Russie et la Roumanie seraient inévitablement amenées à défendre elles-mêmes leurs intérêts respectifs.

Cette situation est extrêmement pénible pour la Turquie. Aussi l'équité la plus élémentaire exige-t-elle que, si l'on impose à cet État une obligation anormale qui compromet sa défense, on assure en même temps cette défense dans les régions exposées. En d'autres termes, le maintien de la liberté de la navigation de commerce dans les Détroits

en temps de guerre a pour corollaire l'obligation des autres belligérants de ne se livrer à aucun acte de guerre dans les mêmes parages, et par conséquent de ne pas tenter de forcer l'entrée des Dardanelles. Dans les circonstances actuelles, la démarche de la Russie et de la Roumanie à Constantinople comporte donc une démarche parallèle à Athènes. Mais il va sans dire que les efforts de toutes les puissances doivent avant tout converger vers le maintien de la paix orientale.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

DE LA PAIX DE BUCAREST AU TRAITÉ TURCO-GREC

CHAPITRE II

LA TRIPLE-ALLIANCE ET LE PANGERMANISME

CHAPITRE III

LA LIQUIDATION ORIENTALE

CHAPITRE IV

LA MENACE DE GUERRE PRÉVENTIVE

CHAPITRE V

L'AVANT-GUERRE DIPLOMATIQUE

Imprimé sur caractères spéciaux
des « Éditions Bossard ».

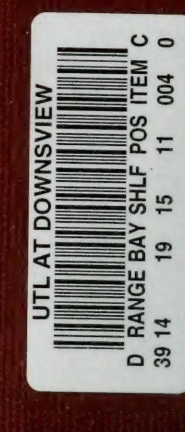
SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE

D
443
G25
t.6

Gauvain, Auguste
L'Europe au jour le jour

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 19 15 11 004 0